Soixante-dix-neuvième année. — N° 156. Le Numéro : 4 francs. Jeudi 3 Juillet 1947.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			DÉBATS PARLEMENTAIRES	ÉDITION COMPLÈTE		
— COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris. —	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français	940 fr.	480 fr.	255 fr.	215 fr.	1.500 fr.	760 fr.	400 fr.
Etranger.. Pays accordant 50 °/₀ sur les tarifs postaux	1.300 »	660 »	345 »	320 »	1.960 »	990 »	515 »
Etranger.. Autres pays	1.660 »	840 »	435 »	425 »	2.420 »	1.220 »	630 »

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires ; — 2° les avis, communications, informations, annonces.

L'Édition des DÉBATS PARLEMENTAIRES comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République ainsi que les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions.

L'Édition COMPLÈTE comprend : *1° l'Édition des* LOIS ET DÉCRETS ; — *2° l'Édition des* DÉBATS PARLEMENTAIRES ; — *3° tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes* ; — *4° les Tables des matières délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.*

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7° | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 6 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 47-1127 portant réalisation d'économies et aménagement de ressources (rectificatif) (p. 6166).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du Gouvernement.

Arrêté du 1er juillet 1947 relatif au recrutement de sténotypistes, sténodactylographes, dactylographes et mécanographes par les administrations, services, offices et établissements publics de l'État, organismes, collectivités et entreprises de toute nature visés à l'article 1er de la loi du 15 février 1946, en application de l'article 61 de la loi du 27 avril 1946 (p. 6166).

Ministère de la justice.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 6167).

Arrêtés portant nominations, affectation et admissions à la retraite (administration pénitentiaire et éducation surveillée) (p. 6167).

Tableau supplémentaire d'avancement pour l'année 1947 pour le grade d'économe et de greffier comptable des établissements pénitentiaires (p. 6168).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 47-1210 du 1er juillet 1947 modifiant les articles 4, 27 et 28 du décret du 9 septembre 1924 et réglementant en Algérie l'aliénation des terres de colonisation (p. 6168).

Décret du 1er juillet 1947 conférant l'honorariat à un sous-préfet (p. 6169).

Ministère de la guerre.

Décret du 23 juin 1947 portant attribution de la médaille des évadés (p. 6169).

Décret n° 47-1100 portant suppression d'emplois au ministère de la guerre (rectificatif) (p. 6172).

Tableaux de concours pour la Légion d'honneur (active et réserve) (p. 6173).

Ministère de la marine.

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 6183).

Décret portant concession de la médaille militaire (rectificatif) (p. 6183).

Décret portant promotion dans le corps des officiers d'administration des directions de travaux (rectificatif) (p. 6183).

Décret portant promotion dans le corps des ingénieurs des directions de travaux (branche unique) (rectificatif) (p. 6183).

Liste des désignations pour campagne des premiers maîtres du service général (tour colonial) (p. 6183).

Ministère de l'air.

Décret du 28 juin 1947 portant annulation de nomination dans la réserve, admission dans les cadres actifs dans les conditions de l'ordonnance du 29 novembre 1944, nominations et promotion (p. 6188).

Décret portant nominations et promotions (armée de l'air) (rectificatif) (p. 6188).

Arrêté portant dégagement des cadres d'un officier de l'armée de l'air (active) (p. 6188).

Arrêté portant radiation des contrôles (administration centrale) (p. 6188).

Tableau d'avancement des chefs des travaux de l'air et des agents techniques de l'aéronautique (p. 6188).

Ministère des finances.

Décret n° 47-1211 du 27 juin 1947 portant annulation de crédits pour le premier semestre de l'exercice 1947, au titre du budget de l'économie nationale, comme conséquence des suppressions d'emplois effectuées en application de l'article 11 de la loi du 23 décembre 1946 (p. 6189).

Arrêté du 2 juillet 1947 modifiant le mode de calcul des remises sur la vente des allumettes (p. 6189).

Ministère de l'économie nationale.

Arrêté du 30 juin 1947 portant délégation de signature (p. 6188).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 20 juin 1947 portant fixation du montant de l'indemnité de caisse et de responsabilité de l'agent comptable de l'institut national de la recherche agronomique (p. 6189).

Arrêtés du 25 juin 1947 portant rattachement de crédits (fonds de concours) (p. 6189).

Arrêtés du 25 juin 1947 relatifs à la dévolution de l'actif des syndicats corporatifs agricoles locaux de Sagy (Saône-et-Loire) et de la Charente-Maritime (p. 6189).

Arrêté du 27 juin 1947 relatif aux organismes de mutualité agricole du département d'Ille-et-Vilaine (p. 6190).

Arrêté portant homologation de statuts-types pour associations de jardins ouvriers (rectificatif) (p. 6190).

Ministère de la production industrielle.

Arrêté du 13 juin 1947 portant répartition des emplois supprimés sur les effectifs de l'office central de répartition des produits industriels (p. 6190).

Arrêté du 24 juin 1947 agréant l'emploi dans les mines grisouteuses d'un appareil électrique (p. 6191).

Arrêté du 26 juin 1947 nommant un membre du comité consultatif de la céramique (p. 6191).

Arrêté du 27 juin 1947 réglementant l'emploi des appellations « couture » et « couturier » et fixant le statut des maisons de couture en gros (p. 6191).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté relatif aux médecins et aux adjointes de l'hygiène scolaire (rectificatif) (p. 6191).

Arrêté déterminant les modalités de fonctionnement de la visite médicale d'admission dans les écoles (rectificatif) (p. 6191).

Arrêté relatif aux certificats médicaux à produire lors de l'inscription d'un enfant de six ans dans une école (rectificatif) 6191).

Arrêté portant réintégration et affectation (administration centrale) (p. 6192).

Liste, par académie, des candidates déclarées admissibles aux épreuves orales (section des lettres) du concours de 1947 pour l'entrée à l'école normale supérieure de jeunes filles (Sèvres) et pour les bourses de licence (p. 6192).

Liste des candidats déclarés admissibles aux épreuves orales du concours de 1947 pour l'entrée à l'école normale supérieure et pour les bourses de licence (p. 6192).

Liste des candidates déclarées admissibles aux épreuves orales du concours de 1947 pour l'entrée à l'école normale supérieure de jeunes filles (Sèvres) et pour les bourses de licence (p. 6192).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 47-1118 portant application à l'Afrique occidentale française des dispositions des articles 1er et 2 de l'ordonnance du 25 juin 1945 concernant le concours des citoyens à la justice et à la sécurité publique (rectificatif) p. 6192).

Arrêté du 30 juin 1947 désignant les membres militaires de la commission prévue pour représenter le ministre de la France d'outre-mer (p. 6192).

Arrêtés portant délégation de fonctions et intégration:

Administrateurs des colonies (p. 6193).

Médecins pharmaciens et sages-femmes africains (p. 6193).

Services de l'agriculture aux colonies (p. 6193).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Circulaire du 1er juillet 1947 relative à l'application de l'arrêté du 31 mars 1947 portant attribution d'une indemnité mensuelle temporaire et exceptionnelle, modifié par l'arrêté du 31 mai 1947 (p. 6193).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 47-1155 complétant le décret du 24 février 1947 portant diminution générale des prix (rectificatif) (p. 6194).

Arrêtés du 13 juin 1947 relatifs aux budgets primitifs des établissements nationaux de bienfaisance pour l'exercice 1947 (p. 6194).

Arrêté du 24 juin 1947 autorisant l'exercice de leur profession à des praticiens étrangers (p. 6194).

Arrêté du 30 juin 1947 modifiant l'arrêté du 21 mars 1947 portant application des articles 2 et 13 de la loi du 8 avril 1946 relative à l'exercice des professions d'assistants et d'assistante ou auxiliaire de service social (p. 6194).

Arrêtés portant incorporation et titularisation (direction départementale de la santé publique et inspection de la population) (p. 6194).

Liste des candidats reçus au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques (p. 6195).

Ministère du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 30 juin 1947 relatif aux conditions d'application de la loi du 26 avril 1946 portant dissolution des sections de répartition et organisant, pour la période transitoire, la répartition des produits industriels (section de récupération et de mobilisation) (p. 6195).

Ministère de la jeunesse, des arts et des lettres.

Arrêté du 20 mai 1947 fixant le budget additionnel de l'école nationale supérieure des arts décoratifs (exercice 1946) (p. 6195).

Arrêté du 1er juillet 1947 nommant un inspecteur général de l'enseignement musical (p. 6195).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 21 juin 1947 instituant dans chaque ville où siège une cour régionale des pensions une commission chargée de donner son avis sur le droit de la victime ou de ses ayants droit à une rente accident du travail (p. 6196).

Arrêté du 27 juin 1947 nommant des rapporteurs auprès de la commission supérieure de revision des pensions abusives (p. 6196).

Secrétariat d'Etat à la présidence du conseil.

Arrêté du 1er juillet 1947 nommant le représentant permanent du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil à la commission supérieure F.F.C.I. (p. 6196).

Décision nommant des agents de poudrerie de 3e classe (active) (p. 6196).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 6196).

Conseil de la République. — Ordre du jour — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 6198).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis aux importateurs de crevettes en provenance des Pays-Bas (p. 6200).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Avis de concours pour l'emploi d'économe à l'hôpital Paul-Morel de Vesoul (p. 6200).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Avis aux importateurs de marchandises titulaires de licences ou d'accords préalables estampillés « Crédit national n° X » (p. 6200).

Avis aux importateurs de crevettes en provenance des Pays-Bas (p. 6200).

Annonces (p. 6202).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT AU PRIX DE 2 FR. 50 LE NUMÉRO)

N° 65

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 2 juillet 1947. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2619).

LOIS

Loi n° 47-1127 portant réalisation d'économies et aménagement de ressources.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juin 1947:

Page 5863, 2e colonne, article 10, 4e, 5e et 6e ligne, au lieu de: « ...dans les conditions prévues aux chapitres III et IV du titre IV du code des impôts directs », lire: « ...dans les conditions prévues aux chapitres III et IV du titre IV du livre III du code général des impôts directs ».

Page 5864, 2e colonne, article 22, 1re et 2e ligne, au lieu de: « Le troisième paragraphe de l'article 20 de la loi du 14 juillet 1905... », lire: « Le troisième paragraphe de l'article 20 de la loi du 14 juillet 1905... ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU GOUVERNEMENT

Recrutement de sténotypistes, sténodactylographes, dactylographes et mécanographes par les administrations, services, offices et établissements publics de l'Etat, organismes, collectivités et entreprises de toute nature visés à l'article 1er de la loi du 15 février 1946, en application de l'article 61 de la loi du 27 avril 1946.

Le président du conseil des ministres, le vice-président du conseil, les ministres d'Etat, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre de la guerre, le ministre de la marine, le ministre de l'air, le ministre des finances, le ministre de l'économie nationale, le ministre de l'agriculture, le ministre de la production industrielle, le ministre de l'éducation nationale, le ministre des travaux publics et des transports, le ministre de la France d'outre-mer, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de la santé publique et de la population, le ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme, le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres, le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 46-168 du 10 février 1946 portant réglementation d'administration publique pour l'organisation d'un centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics;

Vu l'article 3 de la loi n° 46-195 du 15 février 1946 relative aux effectifs, au recrutement et aux limites d'âge des fonctionnaires et agents des services publics, complété par l'article 61 de la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946;

Vu l'article 13 de la loi n° 46-2914 du 23 décembre 1946 portant ouverture de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget ordinaire (services civils) pour le premier trimestre de l'exercice 1947;

Vu l'article 6 de la loi du 31 mars 1947,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par application des dispositions du 3e alinéa de l'article 3 de la loi n° 46-195 du 15 février 1946, complété par l'article 61 de la loi du 27 avril 1946, les administrations, services, offices et établissements publics de

l'Etat, organismes, collectivités et entreprises de toute nature visés à l'article 1er de la loi du 15 février 1946 sont autorisés à pourvoir, par recrutement direct, les postes de sténotypistes, sténodactylographes, dactylographes et mécanographes vacants dans les services dépendant de leur département, dans la mesure où le centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics ne pourra pas présenter de candidats à ces postes et dans la limite des effectifs impartis et des crédits inscrits à leur budget respectif.

Art. 2. — Toutefois, en vue de sauvegarder les droits des agents licenciés des services publics par suite des mesures de compressions budgétaires, il ne pourra être procédé au recrutement direct de ces personnels que, pour chaque cas, après accord du centre d'orientation et de réemploi.

Art. 3. — Le présent arrêté, dont les dispositions auront effet à compter du 1er juillet 1947, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juillet 1947.

Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Le ministre d'Etat, vice-président du conseil,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le ministre d'Etat,
FÉLIX GOUIN.

Le ministre d'Etat,
YVON DELBOS.

Le ministre d'Etat,
MARCEL ROCLORE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre de la marine,
LOUIS JACQUINOT.

Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Le ministre de l'économie nationale,
A. PHILIP.

Le ministre de l'agriculture,
TANGUY PRIGENT.

Le ministre de la production industrielle,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre de l'éducation nationale,
M.-R. NAEGELEN.

Le ministre des travaux publics et des transports,
JULES MOCH.

Le ministre de la France d'outre-mer,
MARIUS MOUTET.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le ministre de la santé publique et de la population,
R. PRIGENT.

Le ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme,
JEAN LETOURNEAU.

Le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,
PIERRE BOURDAN.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
EUGÈNE THOMAS.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PAUL BÉCHARD.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juin 1947: page 5866, 3e colonne, au lieu de: « Spinozi (Patrice), président du tribunal de commerce d'Ajaccio-Sartine », lire: « Spinosi (Patrice), président du tribunal de commerce d'Ajaccio-Sartène ».

Administration pénitentiaire.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 31 décembre 1947, modifié;
Vu le décret du 17 août 1938, modifié;
Sur la proposition du directeur de l'administration pénitentiaire,

Arrête:

Art. 1er. — Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, à compter du 1er juillet 1947:

M. Flusin (Marius), surveillant-chef (hors classe) à la maison d'arrêt de Draguignan (application des dispositions de l'article 8, § 2, de la loi du 14 avril 1924).

Mme Flusin, née Gras (Léonie), surveillante de petit effectif (1re classe) à la maison d'arrêt de Draguignan (application des dispositions de l'article 17, §§ 5 et 6, de la loi du 14 avril 1924).

M. Derville (René), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Dijon (application des dispositions de l'article 8, § 2, de la loi du 14 avril 1924).

M. Michel (Bruno), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Bernay (application des dispositions des articles 8, § 2, et 79 de la loi du 14 avril 1924).

Est nommé, par nécessité de service, commis (1e classe) à la direction régionale des services pénitentiaires de Poitiers: M. Chazelas (Jean), commis (1e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Sont nommés surveillants chefs adjoints (3e classe):

Au centre pénitentiaire d'Œrmingen: M. Lacroix (Henri), surveillant chef adjoint (3e classe) à la maison centrale de Melun (nécessité de service).

Au centre pénitentiaire de la Meinau: M. Leleu (Maurice), surveillant (5e classe) à la maison d'arrêt de Colmar.

Au centre pénitentiaire de Mauzac: M. Droche (Marcel), surveillant (1e classe) au centre pénitentiaire de Rouille.

A la maison d'arrêt de Meaux: M. Roulet (Marcel), surveillant chef adjoint (3e classe) à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette (nécessité de service).

Est nommé, par mesure d'ordre, surveillant chef adjoint (3e classe) au centre pénitentiaire d'Ecrouves: M. Petrequin (Henri), surveillant chef adjoint (3e classe) au centre pénitentiaire du Struthof.

Est nommé, par nécessité de service, premier surveillant (2e classe) à la maison d'arrêt d'Angoulême: M. Orliac (Gaston), premier surveillant (2e classe) au centre pénitentiaire de Rouille.

Est rapporté l'arrêté du 20 mai 1947 en tant qu'il nomme à la maison d'arrêt de Vannes: M. Le Doux (Louis), surveillant (5e classe) à la maison d'arrêt du Mans.

Sont nommés, par nécessité de service, surveillants:

A la maison d'arrêt de Cognac: M. Berlureau (Marcel), surveillant (3e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

A la maison d'arrêt d'Auxerre: M. Verpaux (Yves), surveillant (1e classe) à la maison d'arrêt de Fontainebleau.

A la maison de correction de Lyon: M. Miquel (Albert), surveillant (1e classe) à la maison centrale d'Eysses.

A la maison d'arrêt de Montauban: M. Roques (André), surveillant (1e classe) à la maison d'arrêt de Saint-Flour.

A la maison d'arrêt de la Réole: M. Carrieux (Armand), surveillant (6e classe) à la maison centrale d'Eysses.

Au sanatorium pénitentiaire de Liancourt: M. Faure (Joseph), surveillant (1e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

Sont nommés, sur leur demande, surveillants:

A la maison d'arrêt de la Santé: M. Reverdy (Marcellin), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt d'Albi.

A la maison d'arrêt de Quimper: M. Le Gallo (Charles), surveillant (5e classe) à la maison d'arrêt de Vannes.

A la maison d'arrêt de Dôle: M. Duilier (Georges), surveillant (6e classe) au centre pénitentiaire de Schirmeck.

A la maison d'arrêt de Mont-de-Marsan: M. Barraque (Jean), surveillant (6e classe) à la maison de correction de Strasbourg.

A la maison d'arrêt de Nancy: M. Guichard (Abel), surveillant (5e classe) à la maison d'arrêt de Colmar.

Est nommé, par mesure d'ordre, surveillant à la maison d'arrêt d'Arras: M. Georges (Jean), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Cambrai.

Est nommé, par nécessité de service, surveillant stagiaire à la maison d'arrêt de Laon: M. Griselain (Robert), surveillant stagiaire à la maison d'arrêt de Rethel.

Est nommé, par mesure d'ordre, surveillant stagiaire au centre pénitentiaire de La Celle-Saint-Cloud: M. Girard (Roger), surveillant stagiaire au fort de Charenton.

Sont nommés, sur leur demande, surveillants stagiaires:

A la maison centrale de Poissy: M. Heindryckk (Amédée), surveillant stagiaire à la maison centrale de Clairvaux.

Au centre pénitentiaire de Struthof: M. Voegèle (René), surveillant stagiaire à la maison d'arrêt d'Epernay.

A la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte: M. Rivasseau (Eustache), surveillant stagiaire au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

Est nommée, sur sa demande, surveillante à la maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne: Mme Chaumonnot (Jeanne), surveillante (6e classe) au centre pénitentiaire de Rouille.

Est nommée, par nécessité de service, surveillante stagiaire aux prisons de Fresnes: Mme Roques (Nathalie), surveillante stagiaire au groupe pénitentiaire des Tourelles.

Sont nommées surveillantes de petit effectif:

A la maison centrale de Melun (1re classe): Mme Masse (Aline), surveillante de petit effectif (re classe) à la maison d'arrêt de Melun.

A la maison d'arrêt de Belfort (3e classe):

Mme Voirin, née Danner (Marie-Anne).

Mme Plaisance (Marie), surveillante de petit effectif (3e classe) à la maison d'arrêt de Lure.

A la maison d'arrêt d'Angers (3e classe): Mme Naudin, née Bloquet (Gisèle).

Sont placés, sur leur demande, dans la position de disponibilité:

M. Cartier (Arnat), surveillant (6e classe) à la maison d'arrêt de Montbéliard.

M. Laine (André), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt de la Santé.

Mme Desreumaux (Maria), surveillante (6e classe) à la maison d'arrêt de Loos.

M. Pernot (Pierre), surveillant (5e classe) à la maison d'arrêt de la Santé.

Sont acceptées les démissions de:

M. Dreux (Henri), surveillant (5e classe) à la maison d'arrêt de Versailles.

M. Govin (Maurice), surveillant (5e classe) à la maison d'arrêt de Laon.

M. Liégeois (Jean), surveillant (5e classe) aux prisons de Fresnes.

M. Bondues (Charles), surveillant (6e classe) au centre pénitentiaire de Seclin.

Sont licenciés:

M. Dhommée (Roland), surveillant stagiaire à la maison d'arrêt de Tours.

Mme Vallet (Irène), surveillante de petit effectif (3e classe) à la maison d'arrêt de Vendôme.

M. Mille (Georges), surveillant stagiaire à la maison d'arrêt de Château-Thierry.

M. Hamon (Alain), surveillant stagiaire au fort de Charenton.

M. Derbomez (Albert), surveillant stagiaire au centre pénitentiaire de Seclin.

Sont licenciés, par mesure disciplinaire:

Mme Giraud (Lucienne), surveillante stagiaire à la maison d'arrêt de Marseille « Baumettes ».

M. Tanret (Lucien), surveillant stagiaire au centre pénitentiaire de La Vierge, à Epinal.

M. Billotte (Marcel), surveillant stagiaire à la maison d'arrêt de Dijon.

M. Poncelet (René), surveillant stagiaire à la maison d'arrêt de Nancy.

Art. 2. — Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 juin 1947.

ANDRÉ MARIE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 31 décembre 1927 modifié;
Sur la proposition du directeur de l'administration pénitentiaire,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés médecins:

Du centre pénitentiaire de la Celle-Saint-Cloud: M. le docteur Proche (Claude).

De la maison d'arrêt de Falaise: M. le docteur German (Pau), en remplacement de M. le docteur Doranlo, démissionnaire.

Du centre pénitentiaire de Seclin: M. le docteur Verhaeghe (Jacques).

Sont nommés aumôniers:

De la maison d'arrêt de Cognac: M. l'abbé Fougerat (Marie-Joseph).

De la maison d'arrêt de Romorantin: M. l'abbé Dore (Charles), en remplacement de M. l'abbé Besnard, démissionnaire.

De la maison d'arrêt et de la prison centrale de Mulhouse: M. l'abbé Streicher (François), en remplacement de M. l'abbé Kuhn, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Bordeaux: M. l'abbé Biau (Baptistin), en remplacement de M. l'abbé Gstalder, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Saumur: M. l'abbé Richard (Francis), en remplacement de M. l'abbé Brosseau, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Mortagne: M. le chanoine Fauvel (Jules), en remplacement de M. l'abbé Blatrix, démissionnaire.

Sont nommés aumôniers protestants:

De la maison d'arrêt de Colmar: M. le pasteur Bronner (Georges), en remplacement de M. le pasteur Ochsenbein, démissionnaire.

Du centre pénitentiaire de Noë: M. le pasteur Lagier (Maurice).

Art. 2. — Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 juin 1947.

ANDRÉ MARIE.

Education surveillée.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 10 avril 1945 fixant le statut du personnel des services extérieurs de l'éducation surveillée;
Sur la proposition du directeur de l'éducation surveillée,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés, en la même qualité, par nécessité de service:

A l'instruction publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer: M. Catonet (Jean), commis (7e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice.

A l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac: M. Gros (Félix), commis (4e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer.

Art. 2. — Le directeur de l'éducation surveillée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 juin 1947.

ANDRÉ MARIE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 10 avril 1945 fixant le statut du personnel des services extérieurs de l'éducation surveillée;
Sur la proposition du directeur de l'éducation surveillée,

Arrête:

Art. 1er. — Est affecté en la même qualité, par nécessité de service, à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice: M. Boby de La Chapelle (Christian), éducateur adjoint stagiaire au centre d'observation de Paris.

Art. 2. — Le directeur de l'éducation surveillée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 juin 1947.

ANDRÉ MARIE.

Tableau supplémentaire d'avancement pour l'année 1947 pour le grade d'économe et de greffier comptable des établissements pénitentiaires.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 17 août 1938 fixant le statut du personnel administratif des services extérieurs des établissements pénitentiaires et ensemble les textes qui l'ont modifié;
Vu les séances de la commission du tableau d'avancement en date des 6 et 20 juin 1947;
Sur la proposition du directeur de l'administration pénitentiaire,

Arrête:

Art. 1er. — Sont inscrits sur le tableau supplémentaire pour l'année 1947, pour le grade d'économe et de greffier comptable des établissements pénitentiaires, les commis dont les noms suivent:

M. Chaillet (Charles), commis à la maison centrale de Melun.

M. Chazelas (Jean), commis au centre pénitentiaire de Mauzac.

M. Jouvet (Michel), commis à la maison centrale de Clairvaux.

M. Néron (Didier), commis à la maison centrale de Fontevrault.

M. Rousseau (Robert), commis au centre pénitentiaire de Mauzac.

M. Thomas (Guillaume), commis à la maison d'arrêt de Toulouse.

Art. 2. — Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 juin 1947.

ANDRÉ MARIE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret n° 47-1210 du 1er juillet 1947 modifiant les articles 4, 27 et 28 du décret du 9 septembre 1924 et réglementant en Algérie l'aliénation des terres de colonisation.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du ministre des finances,
Vu l'avis du garde des sceaux, ministre de la justice;
Vu l'ordonnance du 9 novembre 1945;
Vu la loi du 19 décembre 1900 portant création d'un budget spécial pour l'Algérie;
Vu le décret du 9 septembre 1924 réglementant en Algérie l'aliénation des terres de colonisation;
Vu l'ordonnance du 13 avril 1943 modifiant et complétant la législation applicable, en Algérie, au domaine de l'Etat et de l'Algérie et au domaine public national;
Vu l'ordonnance du 7 mars 1944 relative au statut des Français musulmans d'Algérie;
Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 4 du décret du 9 septembre 1924 est remplacé par les dispositions suivantes:

« Ne peuvent être admis comme acquéreurs, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit, que les citoyens français jouissant de leurs droits civils, mariés, ou veufs avec au moins un enfant mineur, ou divorcés avec au moins un enfant mineur à leur garde, dont les aptitudes professionnelles nécessaires pour leur permettre de diriger une exploitation rurale seront reconnues par le gouverneur général de l'Algérie sur avis d'une commission dont la composition et le fonctionnement seront fixés par arrêté du gouverneur général de l'Algérie.

« Les acquéreurs doivent n'avoir jamais été acquéreurs, concessionnaires ou cessionnaires, à quelque titre que ce soit, de terres de colonisation, sous réserve de l'exception prévue à l'article 11 des dispositions du décret du 11 avril 1934 ou au cas où les terres attribuées sont reconnues ultérieurement impropres à une exploitation agricole normale.

« Préalablement à l'adjudication, à la signature de la vente ou à la concession, le soumissionnaire, l'acquéreur ou le demandeur en concession doit produire la décision du gouverneur général agréant sa candidature.

« Aucune personne ne peut acquérir deux lots dans une même vente à prix fixe ou aux enchères.

« L'héritier d'un acquéreur concessionnaire ou cessionnaire d'une propriété de colonisation encore soumise aux dispositions du présent décret est considéré comme n'ayant jamais été lui-même acquéreur, concessionnaire ou cessionnaire lorsque sa part n'est pas supérieure à la moitié de l'héritage constitué par ladite propriété de colonisation ».

Art. 2. — L'article 27 du décret du 9 septembre 1924 est remplacé par les dispositions suivantes:

« Des ventes peuvent, en outre, être consenties de gré à gré à tout acquéreur, français ou non, jouissant de ses droits civils, après avis du conseil du gouver-

nement, aux conditions fixées par le gouverneur général:

« 1° Pour les lots à affecter à des établissements industriels ou commerciaux;

« 2° Pour les immeubles ruraux, lorsque des obligations de mise en valeur leur sont imposées dans l'intérêt du développement de la colonisation;

« 3° Pour les lots à bâtir situés dans les villages de colonisation.

« Le prix, ainsi que les modalités de payement de celui-ci, sont fixés par le gouverneur général, au vu d'un procès-verbal d'estimation effective dressé à la date de l'acquisition par un géomètre du service des domaines et contrôlé par le directeur des domaines établissant la valeur vénale réelle de l'immeuble ».

Art. 3. — L'article 28 du décret du 9 septembre 1924 est remplacé par les dispositions suivantes:

« Des échanges peuvent être réalisés sans distinction de personne dans les cas et aux conditions déterminées par la législation domaniale ordinaire. Ils peuvent comporter des obligations de mise en valeur prises dans l'intérêt du développement de la colonisation ».

Art. 4. — Il est ajouté au décret du 9 septembre 1924 un article 28 *bis* ainsi conçu:

« *Art.* 28 bis. — Les actes de vente et d'échange sont établis et, le cas échéant, approuvés dans les formes prévues par la législation domaniale ordinaire ».

Art. 5. — Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 1er juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre des finances,

SCHUMAN.

Décret du 1er juillet 1947 conférant l'honorariat à un sous-préfet.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 28 février 1863 relatif à l'honorariat des fonctionnaires de l'administration préfectorale,

Décrète:

Art. 1er. — M. Jossier (Edmond), sous-préfet hors classe en retraite, est nommé sous-préfet honoraire.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

ÉDOUARD DEPREUX.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Décret du 23 juin 1947 portant attribution de la médaille des évadés.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Vu la loi du 20 août 1926 instituant la médaille dite « médaille des évadés »;

Vu la loi n° 46-2423 du 30 octobre 1946 tendant à attribuer aux évadés la médaille des évadés et les droits y afférents,

Décrète:

Art. 1er. — La médaille des évadés est conférée aux candidats dont les noms suivent:

BRAUCOURT (Léonce-Jean-Camille), sergent de réserve, mle 8722, du 8e R. T. M., domicilié 35, avenue Mers-Sultan, à Casablanca (Maroc).

DELBA (Maurice-Jean-Baptiste), adjudant, mle A 12813, du secrétariat P. C. CRAP 201, à Essey-lès-Nancy.

KELLER (Oscar), soldat, mle 997, domicilié à Ingolsheim n° 1 (poste Hunspach) (Bas-Rhin).

MAILLET (Raymond), maréchal des logis, du 2e régiment de dragons portés, demeurant 3, rue de Châtillon, Paris (14e).

MESSAOUD BEN M'BARK, brigadier, mle 15221, du 16e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

MIDOUX (Maurice-Edmond-Louis), gendarme, mle 790, de la 2e légion de gendarmerie, brigade de Betz (Oise).

MOHA BEN DJILLALI, brigadier, mle 13980, du 16e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

MOHAMED BEN ADDOU, brigadier, mle 3941, du 16e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

MOHAMED BEN AHMED, brigadier, mle 8777, du 16e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

MOHAMED BEN DRISS, maréchal des logis, mle 16021, du 16e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

MOHAMED BEN LARBI, brigadier, mle 9972, du 16e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

MOHA BEN SAID, adjudant, mle 6180, du 16e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

MOHAMED BEN SALAH, maréchal des logis, mle 11021, du 16e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

MONDET (Emile-Louis-Antoine), conducteur de 2e classe, mle 2512, du 13e train hippomobile, actuellement domicilié route Prunières, à Gramat (Lot).

MOREAUD (Etienne-François), commandant, mle 129, de l'état-major de la subdivision de Gap.

NACHIN (André), adjudant-chef de l'annexe des subsistances militaires de Lons-le-Saunier (Jura), 7e région militaire.

NAEL (Roger), soldat de 2e classe du groupe des combattants français en Tchécoslovaquie, demeurant 93, rue de Paris, à Clichy (Seine).

NAUDY (Jean-Théophile), sergent-major, mle 399, du centre d'organisation d'infanterie n° 177 à Toulouse.

NAVET (Serge), brigadier du 3e régiment de chasseurs d'Afrique.

NERSON (Daniel-Fortuné), lieutenant de réserve de la direction du service de santé de la R. M. P. 28, avenue de Friedland, Paris (adresse personnelle: 45, rue Michel-Ange, à Paris).

NERSON (Pierre-Maxime), capitaine, mle 55585, officier de liaison G. 5 H.Q. Seine, section A. P. 887 U. S. Army.

NETANGE (Lucien-Louis), adjudant, mle 7, du 2e régiment de dragons.

NETTER (Edouard-Lucien), maréchal des logis chef, mle 1815, du 10e régiment d'artillerie nord-africains (2e D. B.), demeurant actuellement 25, place Jeanne-d'Arc, à Epinal (Vosges).

NEUNREUTHER (René), soldat de l'équipe spéciale d'Alsace et de Lorraine, 64, rue de Monceau, Paris (8e).

NICHET (Georges-Jean-Marie), capitaine du 1er régiment d'infanterie, commandant la C. A. B. 2, S. P. 53445, B. P. M. 519.

NICOL (Jacques), aspirant du 9e régiment de chasseurs d'Afrique.

NICOLAS (Louis), lieutenant du 3e bataillon de zouaves portés.

NICOLAY (Jean-Marie), chasseur, mle 5468, du 2e commando de France, S. P. 70932.

NITENBERG (Michel), sergent, mle 1019, du bureau de documentation de Mulhouse.

NOE (Georges), gardien de la paix du commissariat de police de Saint-Dié (Vosges).

NOETINGER (Louis-Henri-Marie-Joseph), brigadier-chef, mle 42, du 2e régiment de dragons (à titre posthume).

NOEL (Jacques), sergent, mle 41375, du 3e régiment de chasseurs parachutistes.

NONNENMACHER (Albert), soldat de 2e classe du C. O. T. 40-45/2, Maison-Carrée, Alger.

NOUQUERET (Pierre), chasseur, mle 5510 du 2e commando de France, S. P. 70932.

NYS (Alphonse), soldat, mle 5082, place de la République, cour Ducatillon, n° 3, à Hem (Nord).

OFFER (Samuel-Robert), lieutenant du 68e régiment d'artillerie coloniale, 2e groupe.

OLHAGARAY (Robert-Bernard), chasseur du 2e commando de France, S. P. 70932.

D'OLLONNE (Louis-Emile-Honoré), brigadier-chef, mle 41, du 2e régiment de dragons.

OMAR BEN ALI, brigadier, mle 11712, du 16e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

OMS (Louis), adjudant, mle 430, du régiment d'artillerie coloniale du Maroc, 8e batterie.

ORBAIS (Daniel-Jean), sergent-chef du bataillon de choc n° 3.

ORRU (Toussaint-Georges), adjudant du 1er G.U.I. du centre d'organisation d'infanterie n° 6 à Marrakech.

OUEDRAOGO (Edouard), adjudant, mle 12384, du 1er régiment de tirailleurs sénégalais.

OURY (Jean-Joseph), adjudant-chef du quartier général de l'état-major de l'armée de terre.

OZIL (André-Henri-René), maréchal des logis du 107e R. A. L. A., actuellement usine Peugeot, à Saint-Aimédon-de-Bressieux (Isère).

PADRETT (Paul), sergent, mle 1737, du groupe de combattants français en Tchécoslovaquie.

PAILLASSAR (Roger), chasseur, mle 5484, du 2e commando de France, S. P. 70932.

PAILLERE (Guy), zouave, mle L.M. 438, du 1er bataillon de zouaves.

PALAS (Jules), cuirassier, mle 11184, du 2e régiment de cuirassiers.

PALAZY (André-Maurice), canonnier du 1er régiment d'artillerie coloniale; adresse des parents: 71, rue de la Croix, à Nanterre (Seine) (à titre posthume).

PALEOLOGUE (Michel), médecin commandant, commandant le 11e bataillon médical.

PANICACCI (Bruno), brigadier de réserve, mle 882, du 15e G. R. C. A., 3e escadron, demeurant 7, rue Marceau, à Nice (Alpes-Maritimes).

PARISSE (Louis), adjudant, mle 5455, du 2e commando de France, S. P. 70932.

PARIZOT (Georges), soldat de 1re classe, mle 2056, du 91e régiment d'infanterie.

PARONNEAUD (Marcel-Paul), sergent-chef, mle 16149, du 43e régiment d'infanterie coloniale, 3e bataillon.

PARPAILLON (Gaëtan-Gilbert), brigadier-chef, mle 1331, du 2e régiment de chasseurs d'Afrique.

PASTERNAK (Lucien), brigadier, mle 5371, du 2e commando de France, S. P. 70932.

PATIN (Louis), adjudant-chef du 152e régiment d'infanterie, C. A. 3.

PATRI (André), chasseur, mle 330, du 3e régiment de chasseurs d'Afrique.

PAUZET (Jean-Elie), adjudant-chef de la direction régionale du service du matériel à Limoges, nouvelle adresse : direction des économats de l'armée, 161, boulevard Mortier, Paris (20e).

PAX (Lucien), chasseur, mle 5516, du 2e commando de France, S. P. 70932.

PAYEN (René), adjudant-chef F. F. I., mle 1431, du 154e R. I. F. et actuellement 75, rue de Normandy, à Charentonneau (Seine).

PARANDIER (Camille), soldat de l'ex-secteur G. des F. F. I., demeurant rue Clovis-Hugues, à Embrun (Hautes-Alpes).

PARANDIER (Isaac), soldat de l'ex-secteur des F. F. I. d'Embrun, demeurant à Saint-Cannat (Bouches-du-Rhône).

PELLERIN (Jean-Adrien-Henri), caporal, mle 448 du 131e régiment d'infanterie, et actuellement 21, passage Boutet, à Arcueil (Seine).

PELTIER (Raymond), sergent du centre d'organisation régional d'infanterie 113 à Jaligny (Allier).

PELTIER (Raymond-Marcel), adjudant, mle 4700, du 60e régiment d'infanterie.

PELTIER (Roger-Maxime), 1er canonnier, mle 6781, du 12e groupe autonome de F. T. A., batterie B.

PERE (Marceau), sergent, mle 685, du 21e régiment d'infanterie et actuellement au 10e C. O. 1/106, caserne Beurnonville, à Troyes (Aube).

PEREZ (Jean-Henri), sergent, mle 1419, du 3e bataillon de zouaves portés, S. P. 71693.

PERFETTINI (Raymond), sergent-chef, mle 4213, du centre d'organisation d'infanterie n° 6 à Marrakech.

PERIGNON (Désiré), ex-soldat du 402e R. A. D. C. A., demeurant 106, rue Daubresse-Mauviez, à Mons-en-Barœul (Nord).

PERIGNON (Roland-Joseph-Eugène), sergent de l'état-major des T. M., 3e bureau.

PERRIER (Jacques-Jean-Marcel), brigadier, mle 68, du 2e régiment de dragons.

PERRIER (Michel-Paul-Jean-Marie), lieutenant du 2e régiment de dragons, 2e escadron.

PERRIN (Georges-Emile), sapeur de 2e classe, mle F. 35, du centre d'organisation du génie n° 37 à Port-Lyautey.

PERSON (Jacques), aspirant du 10e génie, adresse actuelle : 2, rue de la Monnaie, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

PETER (Alfred), adjudant interprète stagiaire de l'E. M. G. G., section liaison, détaché au dépôt des P. G. XXIV t. a. à Marrakech.

PETER (Edmond), sous-lieutenant, mle 73114, chef du camp de Novel, à Annecy.

PETER (Maurice-Alfred), sergent de réserve du dépôt d'infanterie n° 204, demeurant à Caloire, par Unieux (Loire).

PETIT (Armand-Benjamin), maréchal des logis-chef du 9e régiment de cuirassiers à Laval (Mayenne).

PETIT (Bernard-Constant-Henri), lieutenant du 2e régiment de dragons.

PETIT (Georges), chasseur, mle 6808, du 1er commando de France.

PEYRAT (Jean), 1er canonnier, mle 6686, du 12e groupe autonome de F. T. A., batterie D.

PEYRE (Marcel-Félix), canonnier du 653e G. B. R. M. (service du matériel), 1er A. F.

PEYRES (Bernard), soldat de 1re classe de la 171e compagnie du 18e train auto, demeurant 227 *bis*, cours de l'Yser, à Bordeaux.

PEYROT (Eugène-Jean), adjudant-chef de la 25e division aéroportée à Alger A. D/25.

PEYRUCHAT (Alèxis), sergent-chef, mle 369, du B. M. 5, 2e compagnie, 1er D. M. I.

PHILIPPINE (Henri-Louis-Marcel), sergent-chef, mle 915, du 92 régiment d'infanterie et actuellement en convalescence 50, rue du Commerce, à Riom (Puy-de-Dôme).

PHILIPPON (Germain), sergent-chef, mle 5272, du dépôt de prisonniers de guerre de l'axe n° 142 à Thol (Ain).

PHILIPPOT (Emile-François), adjudant, mle 26, du 63e régiment d'artillerie d'Afrique.

PICARD (Georges-Gustave), soldat de 2e classe, mle 4304, de la D. G. E. R., demeurant 56, rue du Dôme, Billancourt.

PICARD (Pierre-Léopold), lieutenant de l'état-major du 2e corps d'armée.

PICARD (René), sergent, mle 867, de la 701e compagnie de transmissions aériennes et actuellement au groupe Jules-Ferry à Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise).

PICARD (Robert), maréchal des logis-chef, mle 731, du 3e régiment de chasseurs d'Afrique.

PICAU (Paul), brigadier, Mle 2415, du 22e groupe colonial des F. T. A. (2e D. B.).

PICAVEZ (René-Joseph), caporal-chef, mle 237, du 1er régiment d'infanterie coloniale.

PICHELIN (Marcel-Constant-Denis), adjudant du bataillon de choc n° 11 à Montlouis (Pyrénées-Orientales).

PICHENY (Emile-Adolphe), lieutenant, villa le Monnier à Théoule-sur-Mer (Alpes-Maritimes).

PICOT (Jacques), cavalier, mle 1121, du 2e régiment de dragons.

PIERREL (Paul-Antoine), caporal, mle 2775, de l'équipe spéciale d'Alsace et de Lorraine, 64, rue de Monceau, à Paris (8e).

PILLIEZ (André-Julien), adjudant-chef, mle 815, du bataillon de zouaves portés, S. P. 71693.

PINTO (Guillaume), chasseur, mle 5534, du 2e commando de France, S. P. 70932.

PIRSON (Louis-Marie-Joseph), brigadier, mle 1533, du 115e régiment d'artillerie lourde hippomobile, et actuellement 43, rue de Paris, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

PISLOT (Cyprien-Robert), cavalier, mle 100, du 2e régiment de dragons.

PITAU (Jean-Pierre), tirailleur, mle 723, détaché à l'infanterie divisionnaire de la 4e D. M. M.

PITNER (Alfred), maréchal des logis, mle 55839, du 40e régiment d'artillerie nord-africain (2e D. B.).

PLAIRE (Jules), sergent-chef, du centre d'organisation d'infanterie n° 8 à Fès.

PLANEILLE (André), brigadier, de la IIIe direction de la D. G. E. R.

PLANET (Emile-Roland-Robert), chasseur, mle 5539, du 2e commando de France, S. P. 70932.

PLANTE (Roger-Pierre-Jean), sergent-chef, mle 1195, du centre départemental de libération des prisonniers de l'Allier, à Moulins.

PLAQUET (Marcel), aspirant, demeurant actuellement 10, rue du Château-d'Eau, à Valenciennes (Nord).

PLOMNIK (Maurice), cavalier, du C. I. A. B. n° 1, E. H. R. à Saumur.

POINSOT (Pierre-Félix), adjudant-chef, mle 2196, du 68e régiment d'artillerie, division blindée.

POIRET (Georges-Félix-Marcel), maréchal des logis de réserve, mle 672, du 168e R. A. P., demeurant 8, rue Bénard, à Paris (14e).

POIRIER (Robert), adjudant-chef, du 63e régiment d'infanterie.

PONS (Guy), chasseur, mle 18957, du 1er régiment de chasseurs parachutistes.

PORTARIE (Pierre), chasseur, mle 5482, du 2e commando de France, S. P. 70932.

PORTE (Irénée-Constant-Auguste), adjudant, du 1/201e régiment de pionniers nord-africain, à Strasbourg.

PORTES (Jean-Gabriel), lieutenant-colonel, du comité de coordination scientifique de la défense nationale (secrétariat permanent), 2, rue Rouget-de-l'Isle, à Paris.

POTTIER (André-Pierre), cavalier, mle 140, du 2e régiment de dragons.

POUEY-SANCHOU (Emile-Jean), chef d'escadron, du 3e groupe du 24e régiment d'artillerie.

POUGET (Claude), cuirassier de 2e classe, du 2e régiment de cuirassiers.

POUILLART (Maurice), sergent, mle 1015, du 12e bataillon de sécurité des communications, 2e compagnie, à Châteauroux.

DE POUILLY (Guy-Henri), chasseur de 1re classe, mle F. 452, du 5e régiment de chasseurs d'Afrique.

POULOT (Antonin-Eloi), caporal-chef, du 49e régiment d'infanterie.

POULY (Maurice-Georges), sergent, de la 13e demi-brigade de légion étrangère, 1er D. F. L.

POUPIN (Amédée), 5, rue Julien-Lacroix, à Paris.

POUZOLLES (Eugène-Elie), sergent-chef, mle 2636, de la 39e compagnie autonome de secrétaires d'état-major coloniaux, à Paris.

PRADES (Célérino), maréchal des logis chef, du 196e régiment d'artillerie, S. P. 52010.

PREGUERCUELLO (Philippe), spahis, mle 3215, du 6e régiment de spahis marocains, 1er escadron, à Meknès.

PRESSARD (Louis), chef d'escadron, du 15e régiment d'artillerie, 11e groupe, S. P. 50280, B. P. M. 519.

PRESSIAT (Edouard), soldat de 2e classe au 159e R. A. P., demeurant actuellement à Poussanges (Creuse).

PREVOST (Robert-Eugène-Henri), caporal, mle 41395, du 3e régiment de chasseurs parachutistes.

PREVOT (Marcel), gendarme auxiliaire, mle 823, de la brigade de Wassy (Haute-Marne).

PRIGENT (Paul), maréchal des logis chef du 20e régiment d'artillerie.

PROLONGEAE (Louis-Marie-Robert), sergent-chef, mle 381, du centre d'instruction de l'arme blindée de la 1re armée française.

PROUST (André), chasseur du 2e commando de France, S. P. 70932.

PRUD'HOMME (Adrien), sergent, mle 1566, du 32e régiment d'infanterie.

PRUNET-FOCH (Emmanuel-Marie-André), capitaine de la 1re division française libre.

PUECHAVIE (Jean-Baptiste), demeurant 17, faubourg du Buis, à Aurillac.

QUENOUILLE (Maxime-André), du 2e régiment de dragons.

QUIGNON (Jean-Albert-Auguste), mle 113, du 2e régiment de dragons.

QUINQUENEL (Michel-Pierre-Jean-Yves), brigadier, mle 380, du 3e régiment d'artillerie coloniale du Maroc, 9e batterie.

QUINTON (Gabriel), soldat du groupe des combattants français en Tchécoslovaquie.

RABAY (Jean-Marie), soldat de 1re classe, du 13e groupe d'exploitation de la 2e D. B.

RACINE (Jean), sergent de réserve, demeurant 28, rue de Pétrograd, à Paris.

RAMETTE (Raymond), chasseur, du 2e commando de France, S. P. 70932.

RAMPON (Albert), caporal-chef, mle 995, du 3e bataillon de zouaves, 1re compagnie.

RAUFAST (Loïc), sous-lieutenant, mle 35357, du 2e régiment de chasseurs parachutistes.

RAUFFER (Eugène) adjudant-chef, de la 85e compagnie de garnison de Meknès.

RAUGEL (Jean-André-Marie), capitaine, du 2e régiment de dragons.

RAULIER (Gilbert), soldat, du 54e R. I. F., demeurant actuellement rue de l'Eglise, à Sebourg (Nord).

DE RAVINEL (Jean), capitaine demeurant 6, rue des Capucins, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

RAVOT (René-Jean), adjudant du 9e régiment de cuirassiers.

RAYNAUD (Jean-François), canonnier du 1/69e R. A. M., 1re batterie, S. P. 63192.

RAYSSAC (Raymond-Hubert), adjudant-chef de la sécurité nationale, 31, rue des Chalets, à Toulouse.

REDHON (Marcel), demeurant actuellement à Saint-Mard-la-Breuille (Creuse).

REGNIER (Jacques-Robert), lieutenant du 68e régiment d'artillerie, groupe IH, 8e batterie.

REINHARDT (Frédéric-Georges), sergent-chef du 2e commando de France.

REMADI (Antoine), demeurant 10, rue Léopold-Bellan, Paris (2e).

REMY (Marcel-Georges), gendarme, mle 387, de la brigade de gendarmerie d'Is-sur-Tille.

RENAUD (Florentin-Auguste-Joseph), adjudant, mle 1079, du service du génie, direction de Montpellier.

RENAUDIN (André-Désiré-Edmond), sergent de réserve, mle 311, du 46e R. I. et actuellement 130, rue de la Roquette, Paris (11e).

RENAULT (Robert-Auguste), aspirant, mle 9829, de l'école militaire préparatoire technique à Tulle.

RENCK (Paul), chasseur, du 3e commando de France.

RENERS (Auguste), mle 2409, conducteur de 2e classe du 23e train auto, demeurant 41, rue Defrance, à Vincennes.

RENNER (Eugène-Aimé), brigadier-chef, mle 85, du 2e régiment de dragons.

RENVOYER (André), infirmier à l'hôpital évacuation secondaire n° 2 à Bar-le-Duc et actuellement 5, rue de l'Atlas, Paris (19e).

RETHORE (Jean-Marie-Henri), colonel, du 9e régiment de chasseurs d'Afrique.

REVEILLIES (Gilbert), canonnier du 1er régiment d'artillerie divisionnaire d'Afrique B. H. R., et actuellement 15, rue de la Paix, à Menssignac (Dordogne).

REVEL (Jean-Paul), caporal-chef du 88e bataillon du génie.

REYNAUD (Louis-Jean-Marie), brigadier, mle 936, du 2e régiment de dragons.

RIBERO (Laurent-Sébastien), sous-lieutenant, mle 1478, demeurant à Lapalme (Aude).

RICHARD (Jean-Marcel), soldat du 6e régiment du génie, et actuellement 11, rue Dindron, à Angers (Maine-et-Loire).

RICHARD (René-Joseph-Auguste), adjudant-chef, mle 103, du 1/15 R. A. D., à la Fère (Aisne).

RICHELET (Rémy-Eugène), lieutenant, mle 578, de l'hôpital militaire Lyautey, à Strasbourg-Neudorf.

RICHEUX (Gustave-Henri-Pierre-Joseph), lieutenant du C. O. du génie 518, à Libourne.

RIEHS (Eugène), soldat de 2e classe du C. M. A. n° 26 E. M. de garnison, à Châlons-sur-Marne, actuellement à Sermaize (Marne).

RIGAIL (Pierre-Georges-Louis), adjudant de l'encadrement des P. G., dépôt n° 161, à Montpellier.

RIGAULEAU (Guy), sous-lieutenant, mle 6097, du gouvernement militaire en Allemagne (à Bruchsal).

RIGOLE (Sauveur-Pierre), premier canonnier, mle 6673, du 12e groupe autonome de F. T. A., batterie E. M.

RIMET (Georges-Emile), gendarme, mle 1239, de la brigade de Pierrelatte (Drôme).

RINGENBACH (André-Joseph-Louis), sergent-chef du 30le régiment d'artillerie coloniale portée.

RIPOCHE (Gabriel), brigadier, mle 160, du 2e régiment de dragons.

RIPOLL (François), maréchal des logis, mle 18190, du 653e bataillon de répartition de matériel, compagnie magasin n° 612, 1re A. F.

RITZLER (François-Xavier-Ernest), adjudant de l'encadrement des prisonniers de guerre de l'Axe, à Dagneux (Ain).

RITZNTHALER alias LECOMTE (Charles), soldat de 1re classe de la 13e demi-brigade de légion étrangère.

RIVALIN (Pierre-Henri), maréchal des logis, mle 348, du centre d'organisation 83 du service du matériel à Meknès.

ROBAS (Pierre-Marie-Jean), du 15e régiment d'artillerie à Sissonne (Aisne), adresse civile: 5, faubourg de Laon, à la Fère (Aisne).

ROBERT (Marcel), sergent de la 3e demi-brigade de chasseurs C. H. R.

ROBERT (Maurice-Georges), sous-lieutenant de la 1re compagnie du 141e B. I. A., camp d'instruction d'Aubagne, près de Marseille (Bouches-du-Rhône).

ROBERT (Yves-Marcel), gendarme de la brigade de Thoirette (Jura).

ROBERT-NICOUD (Gaston-Albert), adjudant, mle 811, du 7e régiment de tirailleurs sénégalais.

ROBIN (Georges), deuxième canonnier, mle 6777, du 12e groupe autonome de F. T. A., batterie D.

ROCHET (Auguste), chasseur du 3e commando de France, S. P. 70933.

RODA (Jean), brigadier du groupe franc divisionnaire de la 1re D. B.

RODRIGUEZ (Marius), caporal-chef, mle 5790, du 2e commando de France, S. P. 70932.

ROELLINGER (Emile), chasseur du 3e commando de France, S. P. 70933.

ROIGT (Landry-Jean), adjudant, mle 1301, du 6e R. I. C. R., et actuellement domicilié 9, avenue de Rivesaltes, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

RONSAUT (René), adjudant du 32e régiment d'infanterie.

ROQUE (André-Joseph), conducteur de 2e classe, mle 9252, du centre d'organisation du train 48, à Casablanca.

ROSSARD (Omer), ex-canonnier du 206 R. A., 1er groupe, 2e batterie, demeurant à Souvigné, par Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

ROTMANN (Walter), officier de rapatriement du corps militaire de rapatriement, demeurant 9, rue du Bouclier, Strasbourg.

ROUBLEFF (Emile-Mathieu), capitaine détaché au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

ROUCHEYROLLE (André), adjudant du 106e régiment d'artillerie, S. P. 52010.

ROULON (Henri), lieutenant, mle 16589, de l'école des cadres de Magnac-Laval (Haute-Vienne).

ROUSSEAU (André), adjudant, mle 1775, de la commission militaire de gare à Laon.

ROUSSEL (Henri), soldat, mle 1789, de la compagnie du génie 26-97 et actuellement école des douanes, à Montbéliard (Doubs).

ROUVIERE (Pierre-Louis), sergent, professeur au collège moderne à Cahors (Lot).

ROUX (François), soldat, mle 2120, du 507e R. I. et actuellement demeurant à la gare de la Porcherie (Haute-Vienne).

ROUX (Maurice-Albert), canonnier, mle 8754, du 63e régiment d'artillerie d'Afrique.

ROY (Gabriel-Henri-Lucien), adjudant-chef, mle 2962, du 13e régiment de dragons.

ROYAUX (Lucien), caporal, mle 236, domicilié 2, rue des Chauffours, à Montcy-Saint-Pierre (Ardennes).

RUBINSTEIN (Daniel), conducteur, mle 6353, du centre d'organisation du train n° 48 à Casablanca.

RUMEU (Fernand-Etienne), soldat, mle 1406, du 55e R. I. A., demeurant à Talairan (Aude).

RUSCH (Georges), soldat du 20e B. C. A. et actuellement 6, rue de la Poissonnerie, à Belfort.

RYKNER (Gabriel), sous-lieutenant, mle 340, demeurant 120, avenue Danièle-Casanova, à Ivry-sur-Seine.

SABATIER dit DARCHIVES (Germain-Henri-Charles-Joseph), lieutenant du groupe de commando de France, 3e bataillon de choc.

SAGARDOY (Pierre), brigadier, mle 5477, du 2e commando de France, S. P. 70932.

SAILLET (Eugène), sergent, mle 4682, du centre d'organisation d'infanterie n° 6 à Marrakech.

DE SAILLY (Robert-Alexandre-Jean), capitaine, mle F. F. F. 56007, du D. G. E. R., section diffusion, demeurant actuellement boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 45, à Paris (17e).

SAINT-DENIS (Joseph-Albert-Louis), cavalier, mle 69, du 2e régiment de dragons.

SAISON (Georges-Robert), sergent, mle 1436, du 57e bataillon de marche de tirailleurs marocains à El-Hajeb.

SALA (Emile), sous-lieutenant, mle 1741, de l'annexe du génie de Tlemcen.

SALGUES (Louis), soldat de 1re classe du 11e régiment d'infanterie et actuellement rue de Versailles, 32, à Aurillac (Cantal).

SALLES (Paul), chasseur de 1re classe, mle 41525, du 3e régiment de chasseurs parachutistes.

SAMALENS (André), tirailleur, mle 57, du 61e bataillon de tirailleurs marocains.

SAPINEL (Michel), soldat, mle 44, du 96e groupe de R. D. I. N. A., demeurant 37, boulevard Main, à Niort (Deux-Sèvres).

SARAIDARIAN (Joseph), soldat, mle 41671, de la base aérienne n° 325.

SARDOU (Raymond-Roger-François), pharmacien auxiliaire du D. R. S. 452, 1er A. F.

SAUERBACH (Jean-Henri-Lucien), adjudant de réserve, mle 273, demeurant 8, rue Benjamin-Godard, à Paris (16e).

SAULI (Jean), caporal-chef, mle 5466, du 2e commando de France, S. P. 70932.

SAUSSET (Maxime), caporal, du 88e bataillon du génie.

DE SAVIGNAC (Jacques), maréchal des logis, mle 7934, du 12e G. A. F. T. A., batterie D, 1er A. F., S. P. 73952.

SAVY (Albert), brigadier, mle 422, du 12e corps d'armée, E. M. 2G, et actuellement avenue de Toulouse, 26, à Limoges (Haute-Vienne).

DE SAXCE (François-Théodore), lieutenant du 2e commando de France, demeurant rue Emile-Augier, Paris (16e).

SCHACHERER (René), sergent-chef, mle 1619, du 6e sous-groupement des douairs à la Senia (Algérie).

SCHAUB (Henri), chasseur, du 3e commando de France, S. P. 70933.

SCHEIDER (Adolphe-Max-Camille), capitaine de l'état-major de la subdivision militaire de Bade-Ouest, chef du 2e bureau.

SCHEMANN (Maurice-Félix), brigadier-chef, mle 43, du 2e régiment de dragons.

SCHEURER (Henri), maréchal des logis chef, mle 2569, du 22e groupe colonial de F. T. A.

SCHEB (François), adjudant, mle 2552, de la direction régionale du matériel de la 8e région, à Dijon.

SCHILLINGER (Robert), brigadier-chef du 17e groupe des F. T. A., batterie A.

SCHLEIFFER (Paul-Jacques), sergent, mle 1538, de l'équipe spéciale d'Alsace et de Lorraine, 64, rue Monceau, à Paris (8e).

SCHLINK (Gérard-Nicolas-Théodore), adjudant, mle 904, du groupement des compagnies portées et montées du 3e régiment étranger d'infanterie, détaché au 58e bataillon de marche de tirailleurs marocains.

SCHNEIDER (Victor), brigadier, mle 285 A, de la Cie de Q. G. 97 de la 2e D. B.

SCHOLLHAMMER (Jean), secrétaire, mle 608, du service social de la subdivision de Toulon (Var).

SCHREIBER (Gaston), chasseur de 1re classe du 3e commando de France, S. P. 70933.

SCRU (Roger), soldat, mle 3012, de la 675/1 compagnie lourde de réparation automobile.

SCHULER (Jean), légionnaire de 1re classe, mle 2678, du 3e régiment étranger d'infanterie.

SCHWAK (Henry), conducteur, mle 4706, du centre d'organisation du train 48, à Casablanca.

SCHWARTZ (Bertrand), lieutenant, mle 6517, du 40e régiment d'artillerie nord-africain, 2e D. B.

SCHWINDENHAMMER (Charles-Joseph), sergent, du 3e commando de France, S. P. 70933.

SCORVIDERE (René), maréchal des logis chef, mle 6717, de la 1re Cie de commandement du 5e escadron régional du train, à Toulouse (Haute-Garonne).

SEGUIN (Pierre-Jean-Lucien), lieutenant de l'état-major de la région de Paris, 2e bureau, actuellement en stage à l'école des cadres.

SELLIER (Charles), canonnier, mle 2615, du 22e groupe colonial de F. T. A.

SEMAC (René), brigadier, mle 2509, du 22e groupe colonial de F. T. A. (2e D. B.).

SENDER (Aron), conducteur, mle 1128, de la 397e Cie de circulation routière de la 2e D. B.

SENEZ (Charles-Jean-Maurice), soldat de 2e classe, mle 1585, du groupe des combattants français en Tchécoslovaquie, et actuellement 21, rue Diderot, à Brive (Corrèze).

SERE (Georges), brigadier-chef, mle 1652, de la 497e Cie des services 2e D. B.

SEREZAC (Jean), sous-lieutenant du service cartographique de l'état-major de l'armée.

SERRIER (Pierre), chasseur, du 3e commando de France, S. P. 70933.

SERRURIER (Pierre), lieutenant, mle 204, du 22e groupe colonial des F. T. A., 2e batterie.

SERVEILLE (Georges), adjudant, mle 2608, de la justice militaire du gouvernement militaire de Paris (Hôtel des Invalides), Paris (7e).

SEULIN (Jean), professeur à l'institution Notre-Dame, 91, avenue de Liége, à Valenciennes.

SIDOLI (Robert), maréchal des logis chef du 93e régiment d'artillerie de montagne, 3e groupe, 8e batterie.

SIDOU (François), lieutenant-colonel, mle 698, du service des sports aériens, 24, boulevard Victor, Paris (15e).

SIGAL (André), sergent-chef, de la compagnie de transports-auto no 155.

SIGAUD (Pierre-Jean), capitaine, du tribunal militaire de Lyon.

SIGISMONDI (Nello), sergent de la compagnie d'instruction no 2 du D. C. R. E.

SILBERMAN-LEBEAU (Henriette), du contrôle financier des missions françaises aux Etats-Unis et au Canada.

SILVAGNOLI (Charles-Félix), gendarme, mle 14310, de la brigade de gendarmerie de Forcalquier.

SIMON (Charles), chasseur du 3e commando de France, S. P. 70933.

SIMONEAU (Léon-Paul), chef de bataillon du service de renseignements opérations de la 1re armée française.

(A titre posthume.) SIMYAN (Jacques), soldat du dépôt des équipages de la flotte à Toulon, école des fusiliers-marins, demandé par son frère le commandant Simyan (J.), commandant le groupe d'artillerie d'Afrique 51.

SIROT (Gérard-Georges), caporal, demeurant 2, rue de Bervic, à Paris (18e).

SLAMA (Alexandre), sergent-major, mle 982, de la 21e S. I. M., hôpital complémentaire du Coudiat (Constantine).

SMAGGHE (Georges), médecin sous-lieutenant du D. G. E. R., D. S. R.

SMAGGHE, née HESSE (Nicole-Marie-Louise), chargée de mission de 1re classe, du D. G. E. R., D. S. R.

SOBETSKY (Victor), caporal, mle 5487, du 2e commando de France, S. P. 70932.

SONDAG (Jean-Jules), maréchal des logis du 69e R. A. M., 1er groupe, S. P. 63192.

SOULIER (Pierre-François), maréchal des logis chef, mle L. M. 164, de l'école militaire préparatoire technique à Tulle (Corrèze).

SOURIEAU (Jean-Marie-Bernard), capitaine adjoint au commandant militaire des Invalides, 4, boulevard des Invalides, à Paris (7e).

SOURNAIT (Jean-Marc), soldat de 1re classe, mle 684, du 16e groupe de reconnaissance de corps d'armée et actuellement avenue du Quai-d'Embarquement, à Tarbes (Hautes-Pyrénées).

SPENLE (Jean-Pierre), caporal-chef du bureau de documentation de Mulhouse (Haut-Rhin).

SPENLENHAUER (René-Alex), lieutenant de l'E.-M. de la subdivision militaire du Haut-Rhin (secteur Sud).

SPILLEMAEKER (André), gendarme, mle 1968, de la brigade de gendarmerie de Montpellier.

STAPPEN (Johann), alias ESTIOT (Jean), adjudant-chef, mle 91, du 3e régiment étranger d'infanterie, compagnie de commandement.

STEINBERGER (Roger-Charles), maréchal des logis, mle 03065, du centre d'organisation du train no 48, à Casablanca.

STENGEL (Camille), colonel, commandant l'artillerie de la 9e D. I. C.

STERN (René-Pierre), sous-lieutenant dentiste, mle 375, de la base aéronavale d'Agadir.

STOS (Lucien), capitaine, demeurant 9, rue du Vivier, à Metz (Moselle).

STROHL (Raymond-Jean), chasseur, mle 5647, du 2e commando de France, S. P. 70932.

SUARD (Octave) caporal-chef du centre d'organisation du génie no 37 à Casablanca.

SUCO (Aimé-Léon), chasseur, mle 5815, du 2e commando de France, S. P. 70932.

SUGNOT (Henri), maréchal des logis, mle 779, du régiment d'artillerie coloniale du Maroc.

SUHLFLEISCH (Guillaume), adjudant-chef de la 15e compagnie portée du G. C. M. P. du 3e régiment étranger d'infanterie.

SUTRA (Robert-Lucien-Joseph), 1er canonnier, mle 6640, du 12e groupe autonome de F. T. A., batterie E. M.

SUTTO (Pierre-Paul), sergent, mle 1424, du 9e R. I. A. et actuellement 31, rue Bellevue, à Beausoleil (Alpes-Maritimes).

SZWARCBORT (Zélik), médecin lieutenant de la 87e compagnie de Q. G., 2e D. I. M.

TABURET (Guy), secrétaire général de la préfecture du Gers. Préfecture du Gers à Auch.

TAITOUCHE (Mohamed), caporal, mle 25388, demeurant 4, avenue du Collège, à Saint-Amand-les-Eaux.

TALICHET (Robert-Charles), lieutenant du S. D. E. C. E.

TARFA MOHAMED, caporal-chef, mle 1083, de l'école militaire d'Uriage.

TASSIN (Pierre-Emile), lieutenant de l'état-major du 19e corps d'armée.

TAURAND (Robert-Roger), adjudant, mle L. M. 129, de l'école des cadres de la 1re armée française.

TAVERNIER (Georges-Louis), adjudant-chef, du 1er hussards, 4e escadron.

TEDERRI (Maurice), 2e canonnier, mle 9241, du 23e groupe de F. T. A., batterie A, S. P. 73947.

TENAILLEAU (Jean-Firmin), adjudant-chef de l'état-major de la subdivision militaire du Var, 5e bureau.

TERRAS (Jean-Gabriel), adjudant de la section du chiffre de l'E. M. de la 20e région militaire.

TEYSSANDIER (Jean), adjudant-chef de la 22e compagnie auxiliaire marocaine à Oujda.

TEYSSIER (Jean), sous-lieutenant du 6e régiment de spahis marocains à Meknès.

TEULE (Marc-Edmond-Gaston), capitaine du 5e régiment de chasseurs d'Afrique à Alger.

THEPENIER (Jean-Gabriel), sous-lieutenant du 61e régiment d'artillerie d'Afrique, état-major.

THEVENIN (Jacques), cavalier, mle 47, du 2e régiment de dragons.

THIBAULT (Albert) caporal mle 482, du 46e R. I., demeurant 36, rue Paul-Bert, à Nogent-sur-Marne.

THIEBLEMONT (Julien), lieutenant de la compagnie des services, 1, boulevard Suchet, à Paris, délégation générale F. F. C. I. (caserne de la Pépinière, 15, rue Laborde, à Paris (8e).

THIERRY (Maurice-Victor-Lucien), 2e classe, mle 832 E., demeurant Trié-Château (Oise).

THIRIET (Berlin-Mesmin), adjudant-chef, mle 3, du 43e régiment d'infanterie coloniale.

THOBELLEM (Abraham-Albert), soldat, mle 1088, du 425e R. P., domicilié 18, rue de Tlemcen, à Oran.

THOMAS (Paul-Joseph), sous-lieutenant du centre d'organisation du génie 514 à Grenoble.

THOMASSIN (Robert-Louis), sergent-major, mle 22, du 4e goum marocain.

TIXIER (André-Etienne-Alexandre), adjudant, mle 655, du contrôle militaire des informations de la région de Paris.

TOCHON (Michel), sergent du 4e groupe de reconnaissance de division d'infanterie et actuellement rue de la Gallifète, à Moirans (Isère).

TORRES (Joseph-Michel-Jean), adjudant-chef, mle 3159, du 7e goum chérifien à Arbaoua.

TOUFFET (Pierre-Marie-Julien), maréchal des logis chef du C. O. A. no 16, 2e batterie, division territoriale de Fès.

TOURNADE (Paul), sergent, mle 6650, du 2e commando de France, S. P. 70932.

TRELUYER (René-Julien-Jean), demeurant 110, rue Oberkampf, Paris (11e).

TREVIE (Roger), caporal-chef, mle 8021, du 61e bataillon de tirailleurs marocains.

TROCME (Philippe-Eugène-André), chef d'escadron de la B. M. R. du régiment d'artillerie coloniale du Maroc.

TROULLIER (Jean-Henri-Pierre), sous-lieutenant de réserve, demeurant 7, rue Lamennais, à Paris (8e).

TROUSSARD (André), sous-lieutenant de la 10e compagnie du régiment de marche de la légion étrangère.

TRUHAUD (Raymond-François), sous-lieutenant du 20e R. A. D., 10e batterie.

TRYER (Etienne), sergent du 88e bataillon du génie.

TUAL (Joseph), du réseau « Quand Même », 21, avenue Albert-Ier, à Eaubonne (Seine-et-Oise).

TUPENOT (Marc-Amédée-René), maréchal des logis, mle 9, du 2e régiment de dragons.

VAISSELIER (Joseph-Jean), maréchal des logis chef de la brigade de gendarmerie de Châteaurenard.

VASSALO (Alexandre), caporal-chef du 22e B. C. A. et actuellement à Nice (Alpes-Maritimes), 28, avenue Paulhani.

VIALA (Jean-Louis-David), maréchal des logis, mle 1466 du 194e R. A. L. T. (actuellement secrétaire de police à Châteaurenard).

VICHARD (Léon-Albert), sergent du bataillon de marche 22/20, 1re compagnie, à Epinal.

VIDAL (Roger-Jean), sous-lieutenant F. F. I., mle 1583 du bureau de documentation de Clermont-Ferrand.

VUILLEFROY (Robert-Charles-Louis), demeurant 8, rue Louis-Boch, à Annecy (Haute-Savoie).

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la guerre,

PAUL COSTE-FLORET.

Décret no 47-1100 portant suppression d'emplois au ministère de la guerre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 juin 1947: au lieu de: « Matériel. — Contractuels: 47 », lire: « Génie. — Contractuels: 47 » (le reste sans changement).

TABLEAU DE CONCOURS POUR LA LÉGION D'HONNEUR

ANNÉE 1947

ARMÉE ACTIVE

POUR OFFICIER

Gendarmerie.

1 Quellenec (Jean-Hervé), chef d'escadron.
2 Davergne (Maurice-Louis-Gustave), lieutenant-colonel.
3 Samson (Maurice-Jean-Emile-Léon), colonel.
4 Brunet (Aristide-Louis), lieutenant-colonel.
5 Colonna (Antoine-Pierre-Toussaint-David), chef d'escadron.
6 Finelli (Etienne-Charles-Louis), colonel.
7 Girard (Arthur-Louis-François-Désiré), colonel.
8 Vial (Jean-Marcel), lieutenant-colonel.
9 Bobillon (Léon), lieutenant-colonel.
10 Lavillaureix (Félix), chef d'escadron.
11 Le Dall (Yves-Etienne-Marie), chef d'escadron.
12 Sivani (Sébastien), chef d'escadron.
13 Baron (Jean-Marius), lieutenant-colonel.
14 Cases (Emmanuel-Pierre-Jean), lieutenant-colonel.
15 Tucoulou-Tachoudres (Henri-Jean-Robert), colonel.
16 Rabouhams (Georges), colonel.
17 Hanarte (Paul-Charles-Wilfrid), chef d'escadron.
18 Combes (Gabriel), chef d'escadron.
19 Lissarrague (Pierre-Charles), chef d'escadron.
20 Planchon (Joseph-Henri-Hippolyte), chef d'escadron.
21 Bourdoncle (Maurice - Pierre - Jules), chef d'escadron.
22 Tressel (Pierre-Joseph), lieutenant-colonel.
23 Planche (Gustave - Marie - Antoine), chef d'escadron.
24 Barbe (Joseph-Georges-Marie), chef d'escadron.
25 Decaudin (Alphonse-Nicolas-Nestor-Désiré), lieutenant-colonel.
26 Werquin (Maurice - Louis - Joseph), chef d'escadron.
27 Guillain (Robert-Eugène-Adolphe), colonel.
28 Chauvire (Louis-Joseph-Marie), chef d'escadron.
29 Riou (Lucien-François), chef d'escadron.
30 Meygret-Collet (Gabriel-François-Marius), chef d'escadron.
31 Baujard (Lucien), chef d'escadron.
32 Rebour (Maurice), lieutenant-colonel.
33 Baubion-Broye (Jean-Baptiste), chef d'escadron.

Infanterie.

OFFICIERS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

1 Desmoulins (Octave-Simon), capitaine.
2 Meyer (Jean-René), chef de bataillon.
3 Lanibois (Daniel-René), chef de bataillon.
4 Nougaret (Gaston), chef de bataillon.
5 Alexandre (Marcel-Jules), chef de bataillon.
6 Funel (Léo-Jean), chef de bataillon.
7 David (Gaston-François), chef de bataillon.
8 Queru (Joseph-Marie), chef de bataillon.
9 Maratuel (Pierre-Bertrand), chef de bataillon.
10 Hubschwerlin (René-Joseph), chef de bataillon.
11 Tivolle (Charles-Marie), chef de bataillon.
12 Combal (Samuel-Louis), lieutenant-colonel.
13 Onfroy de Verez (Marcel-Charles), colonel.
14 Henry (Jean-Gabriel), chef de bataillon.
15 Varlet (Jean-Noël), chef de bataillon.
16 Bertron (Henri-Auguste), lieutenant-colonel.
17 Gilbert (Jean-Elie), chef de bataillon.
18 Claret de Fleurieu (Charles-Marie), chef de bataillon.
19 Renault (Marcel-Georges), lieutenant-colonel.
20 Chevalier (Georges), chef de bataillon.
21 Murat (Franc), chef de bataillon.
22 Rollinat (Maurice-Jean), chef de bataillon.
23 Prea (Paul-Marie), chef de bataillon.
24 Arnaud (André-Jean), chef de bataillon.
25 Bailly (Fernand-Denis), chef de bataillon.
26 Ferront (Antoine-Albert), lieutenant-colonel.
27 Borius (Marcel-Léon), chef de bataillon.
28 Colonna (Jean-François), chef de bataillon.
29 Dewez (Jean-Baptiste), lieutenant-colonel.
30 Dupuy (Edmond-Jean), chef de bataillon.
31 Larraye (Albert-Robert), chef de bataillon.
32 Barran (Elie-Gaston), chef de bataillon.
33 Baggio (Giovanni-Paul), chef de bataillon.
34 Apler (Jean-Gabriel), chef de bataillon.
35 D'Esparron (Marie-Paul), chef de bataillon.
36 Corraze (Marcel-Octave), chef de bataillon.
37 Levêque (Fernand-Eugène), chef de bataillon
38 Capdeboscq (Jean-Antoine), chef de bataillon.
39 Janin (Marcel-Henri), chef de bataillon.
40 Rabineau (Albert-Lucien), colonel.
41 Conchou (Jean-Jacques), chef de bataillon.
42 Herbaut (Léon-Auguste), chef de bataillon.
43 Gaudillot (Hugues-Léon), lieutenant-colonel.
44 Tisne (André), chef de bataillon.
45 Colin (Jean-Eugène), colonel.
46 De Susbielle (Marie-Jean), chef de bataillon.
47 Rollet (Jean-Alexandre), chef de bataillon.
48 Larroumets (Henri-Pierre), chef de bataillon.
49 De Fraguier (Bernard-Marie), chef de bataillon.
50 Pointin (Pierre-Emile), chef de bataillon.
51 Merlin d'Estreux de Beaugrenier (Emmanuel-Ernest), chef de bataillon.
52 Daknou (Tahar), capitaine.
53 Debraize (Louis-Hippolyte), lieutenant-colonel.
54 Boixeda (Charles-Joseph), chef de bataillon.
55 Laumond (Henri-Pierre), lieutenant-colonel.
56 Gautier (Henri-Marie), chef de bataillon.
57 Viguie (Marcel-Pierre), chef de bataillon.
58 Pothier (Marcel-Bernard), chef de bataillon.
59 Bouvattier (Hervé-Marie), lieutenant-colonel.
60 Dautel (Jean-Marie), chef de bataillon.
61 Orliac (Paul-Jean), chef de bataillon.
62 Perrier (Guy-François), chef de bataillon.
63 Leguay (Pierre-Ernest), lieutenant-colonel.
64 Carlon (Roger-Henri), chef de bataillon.
65 Saby (Edouard-Félix), lieutenant-colonel.
66 Augst (Marie-Paul), chef de bataillon.
67 Savary (Paul-Ferdinand), chef de bataillon.
68 Maurel (Paul-Marie), chef de bataillon.
69 Tremoulet (Marcel-Armand), chef de bataillon.
70 André (Eugène-Jean), capitaine.
71 Pasteur (Jean), chef de bataillon.
72 Voulgre (Max-André), lieutenant-colonel.
73 Favreau (Emile-François), chef de bataillon.
74 Odichelidze (Georges), chef de bataillon.
75 De Bertherecne de Menditte (Edouard-Marie), chef de bataillon.
76 Fournier (Léon-Marius), chef de bataillon.
77 Wenger (Louis-Eugène), lieutenant-colonel.
78 Guilhem de Pothuau (Hubert-Marie), chef de bataillon.
79 Lépine (Marcel-Jules), chef de bataillon.
80 Tuder (Jean-Etienne), chef de bataillon.
81 Levesque (Jules-Antoine), chef de bataillon.
82 Malfre (Pierre-Jean), chef de bataillon.
83 De Charette de la Contrie (François-Jean), chef de bataillon.
84 Crastre (Henri-Clément), lieutenant-colonel.
85 De Maintenant (Henri-Marie), chef de bataillon.
86 André (Jean-Eugène), chef de bataillon.
87 Jaudon (Paul-Jean), chef de bataillon.
88 Moulin (Christian-Marie), lieutenant-colonel.
89 Lendi (Charles-Hubert), chef de bataillon.
90 Lartigau (Jean-Baptiste-Roger), chef de bataillon.
91 Simon (René-Auguste), lieutenant-colonel.
92 Martinez de Hoz (Gaston-Marie), chef de bataillon.
93 Cogombles (Robert-Pierre), lieutenant-colonel.
94 Boissarie (Jean-Joseph), chef de bataillon.
95 Sohm (Louis), chef de bataillon.
96 Meyer (Paul-Emile), lieutenant-colonel.
97 Morane (Robert-Jean), chef de bataillon.
98 Le Guillou (Louis-J.-E.), lieutenant-colonel.
99 Cros (Edouard-Léon), chef de bataillon.
100 BoyerVidal (AndréMarie), lieutenant-colonel.
101 Weiss (Jean-Baptiste), lieutenant-colonel.
102 Pelletérat de Borde (Auguste-Marie), chef de bataillon.
103 Du Mesnil (Marie-Léon), lieutenant-colonel.
104 De Montigny (Jean-Hyppolite), chef de bataillon.
105 Blanche (Lucien-Charles), lieutenant-colonel.
106 Henry (Paul-Félix), chef de bataillon.
107 De Malezieux du Hamel (Guy-Henry), chef de bataillon.
108 Pierre, dit Méry (André-Louis), chef de bataillon.
109 Bailly (Edouard-Charles), chef de bataillon.
110 Maguet (Charles), chef de bataillon.
111 Orsini (Joseph-Antoine), chef de bataillon.
112 Lemière (Antonin-Edmond), lieutenant-colonel.
113 Le Bideau (Jean-Louis), colonel.
114 Segonne (Jacques-Alfred), lieutenant-colonel.
115 Loison (Gustave-Léon), chef de bataillon.
116 Gendry (Pierre-Lucien), lieutenant-colonel.
117 Gacon (Jean-François), chef de bataillon.
118 Damougeot (Roger), chef de bataillon.
119 Petit (Marceau-Auguste), chef de bataillon.
120 Tabouis (Maurice-Marie), lieutenant-colonel.
121 Lessore de Sainte-Foy (Emile-Eugène), lieutenant-colonel.
122 Beaumier (Eugène-Joseph), chef de bataillon.
123 Boulangeot (Armand-Louis), lieutenant-colonel.
124 Boinet (Lucien-Robert), commandant.
125 Dillemann (André-Joseph), colonel.
126 Alix (Edmond-Félix), lieutenant-colonel.
127 Boué (Abel-Louis), lieutenant-colonel.
128 Guérin (Jean-Marie), lieutenant-colonel.
129 Acquaviva (Marcel-Ignace), chef de bataillon.
130 Leclère (André), chef de bataillon.
131 Rocuet (André-Louis), lieutenant-colonel.
132 De Sere (Louis-Marie), colonel.
133 Lucas (Fernand-Yves), chef de bataillon.
134 Desfontaines (Léon-Victor), colonel.
135 De Stabenrath (Christian-Marie), lieutenant-colonel breveté.
136 Lindenmann (Xavier-Aloïse), chef de bataillon.
137 Monteux (Claude-Eugène), lieutenant-colonel.
138 Beharelle (Henri-Pierre), chef de bataillon.
139 Du Cheyron du Pavillon (Raymond-Marie), lieutenant-colonel.
140 Lafite (Armand-Jean), lieutenant-colonel.
141 Masson (Henry-Charles), lieutenant-colonel.
142 Girouit (André-Maurice), chef de bataillon.
143 Lorenzi (Henri-Marie), chef de bataillon.
144 Brochet (Maurice-Pierre), chef de bataillon.

NORD-AFRICAINS

1 Tounsi Tayeb ben Mohamed, capitaine.
2 Khellafi Ali, chef de bataillon.
3 Salah ben Mohamed Essid, chef de bataillon.

Arme blindée et cavalerie.

1 Lacroix (André-Antoine), chef d'escadrons.
2 Deguise (Jean-Georges-Jules), chef d'escadrons.
3 De Pindray d'Ambelle (Jehan-Edouard), chef d'escadrons.
4 Jourdier (François-Louis-Florent), chef d'escadrons.
5 Taton (Albert-Pierre), chef d'escadrons.
6 De Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau (Pierre-Louis-Marie), chef d'escadrons.
7 Brusaut (Pierre-Jules-Marie-Paul), lieutenant-colonel, breveté d'état-major.

8 Potin (Claude-Alphée), chef d'escadrons.
9 Cornubert (Robert-Patrick), chef d'escadrons.
10 Gudin de Vallerin (Maurice-Jean-Marie-Joseph), chef d'escadrons.
11 Lennuyeux (René-Jules-Commine-Albert), lieutenant-colonel.
12 De la Ruelle (François-Marie-Jules-Louis-Gabriel), chef d'escadrons.
13 Thibault (Henri-Charles-Auguste), chef d'escadrons.
14 Morel de Foucaucourt (Guy-Alphonse), chef d'escadrons.
15 De la Grange Jordan de Sury (Jean-Georges-Théodule-Maris-Joseph), chef d'escadrons, breveté d'état-major.
16 Deluc (Georges-Henri-Jean-Bernard), chef d'escadrons.
17 Nivelleau de la Brunière (Jacques-Marie-Charles), lieutenant - colonel breveté d'état-major.
18 Letellier (Michel-Philippe-Victor-Emile), chef d'escadrons.
19 Marx (Maurice-Claude-Michel), chef d'escadrons.
20 Vidal (Robert-Marcel-Joseph), lieutenant-colonel, breveté d'état-major.
21 de Cacqueray Valmenier (Robert-Marie-Joseph-Henri), colonel, breveté d'état-major.
22 Heron de Villefosse (Philippe-Antoine-Marie-Pierre), lieutenant-colonel, breveté d'état-major.
23 Miron d'Aussy (François-Marie-William-Robert), chef d'escadrons.
24 Du Mesnil (Etienne-Marie), chef d'escadrons.
25 Bailot (Robert-Alfred-Marie-Jacques), lieutenant-colonel
26 De Thomas de Labarthe (Gérard-Marie-Raphaël), colonel.
27 Schneider (Georges-Robert), chef d'escadrons.
28 Weil (Marcel-Gaston), capitaine (titre exceptionnel).
29 Huchet de Quenetain (Bertrand-Marie-Joseph), chef d'escadrons (titre exceptionnel).
30 Louf (Pierre-Gérard-Vital-Joseph), capitaine (titre exceptionnel).

FRANÇAIS MUSULMANS

1 Abdesselem ben Aomar Daoudi, chef d'escadrons.
2 Cherrid Mohamed, chef d'escadrons.
3 Meguennache Abdel Kader ben Hamlaoui, capitaine (titre exceptionnel).
4 Si Ahmed ben El Hassen Bennis, chef d'escadrons (titre exceptionnel).

Train.

1 Lemoine (Emile-Georges), capitaine.
2 Colardelle (Joseph-Pierre), lieutenant-colonel.
3 Tignères (André-Henri-Joseph), colonel.
4 Salaün (Louis-Jean), colonel.
5 Martin (Henri-Jean), colonel.
6 Reaux (Jacques-Laurent), chef d'escadron.
7 Bourcabie (Jean-Louis), lieutenant-colonel.
8 Crozet (Marius-Jean-Auguste), colonel.
9 Chapelle (Pierre-Louis), colonel.

Artillerie.

1 Girbon (François-Armand), chef d'escadron.
2 Tingry (Charles-Jean), chef d'escadron.
3 De Bodinat (Raoul-Marie-Joseph), lieutenant-colonel.
4 Parriel (Frank-Aimé-Raymond), chef d'escadron.
5 Gignous (Charles-Etienne-Roland), lieutenant-colonel.
6 Vrinat (Louis-Eugène-Auguste), colonel.
7 Maufras (Louis-Emmanuel), chef d'escadron.
8 Lanusse (Louis-Marie), colonel.
9 Druène (Bernard-Louis-Jean), chef d'escadron.
10 Collin (Louis-Joseph), chef d'escadron.
11 Bonnet (Emile-Michel-Régis), lieutenant-colonel.
12 Laporte (Raymond-Jean-Léon), lieutenant-colonel.
13 Clesca (Marcel), chef d'escadron.
14 Vigneron (Louis), colonel.
15 Jacquet-Francillon (Paul-Marie-Jules), lieutenant-colonel.
16 Bruneau (André-Louis-Jules), chef d'escadron.
17 Noë (Camille-Ernest-Aristide-Joseph), chef d'escadron.
18 Marnas (Francisque-Auguste-Henri), chef d'escadron.
19 Lamain (Hubert), lieutenant-colonel.
20 Bernard (Clément-Jean-Joseph), chef d'escadron.
21 Cazenave (François-Marie-Joseph), colonel.
22 Plantier (Pierre-Emmanuel), lieutenant-colonel.
23 Mayer (Jacques-André), lieutenant-colonel.
24 Pomes (Charles-François), colonel.
25 Sery (Robert-Louis-Marie), colonel.
26 Nobili (Antoine-Camille-Eugène), chef d'escadron.
27 Maurin (Jean-François-Edouard), colonel.
28 Pellier (François-Joseph), chef d'escadron.
29 Franiatte (Georges-Charles), colonel.
30 Huré (Robert-Eugène-Marie-Henri), lieutenant-colonel.
31 Blanc (Gaston-Jean-Eugène), lieutenant-colonel.
32 Dufourt (André-Gaston), colonel.

Génie.

1 Bonin (Roger-Jules), lieutenant-colonel.
2 Gras (Vincent-Marius), lieutenant-colonel.
3 Peltey (Georges-Marcel-Gabriel), colonel, breveté d'état-major.
4 Jean (Henri-Paul-Georges), chef de bataillon.
5 Lerède (Maurice-Emile-Paul), lieutenant-colonel, breveté d'état-major.
6 Leygue (Henri-Georges), colonel, breveté technique.
7 Legrand (Rodolphe), colonel, breveté d'état-major, breveté technique.

Services du génie.

1 Xeridat (Abel-Alphonse-Jean), chef de bataillon.
2 Camus (Georges-Léon), colonel.
3 Jonquière (Antoine-Paul-Marie), chef de bataillon.
4 Descamps (Sosthène-Jean-Marie-Alfred), chef de bataillon.
5 Camlann (Julien-Mathurin-Marie), chef de bataillon.
6 Couvidat (Raoul-Jean-Constant), chef de bataillon.
7 Martin (Henri-Emile), lieutenant-colonel.
8 Berton (Charles-Jules), chef de bataillon.
9 Oudot (Lucien-Henri), lieutenant-colonel.
10 Delarue (Georges), lieutenant-colonel.
11 Receveur (Marie-Victor-Paul), chef de bataillon.
12 Kauffeisen (Marie-Joseph), colonel.
13 Dubois (Léonard), lieutenant-colonel.
14 Piecoup (Robert-Martin), lieutenant-colonel.
15 Verrier (Pierre-André-Marie), chef de bataillon.
16 Soullisse (Maurice-Gustave), chef de bataillon.
17 Tomasi (François-Antoine), colonel.
18 Tajan (Georges-Louis), lieutenant-colonel.
19 Lemoniez (Georges), lieutenant-colonel.
20 Dessauger (Henri-Marie-Joseph), chef de bataillon.
21 Coulomb (Jules-François-Elzéard), chef de bataillon.
22 Truc (Henri-Marie-Hervé), colonel.

Transmissions.

1 Poch (Laurent - Pierre - Joseph), chef de bataillon.
2 Truttmann (René-Valentin-Léon), colonel.
3 Jousseaume de La Bretesche (Louis-Marie-Renaud), chef de bataillon.
4 Marty (René-Marc-Pierre-Yves), breveté d'état-major, colonel.
5 Léon (Edouard - Léon - Georges), breveté d'état-major, observation aviation, colonel.
6 Desblanc (Claude - François), lieutenant-colonel (à titre exceptionnel).
7 Gourdon (Robert - Rodolphe), chef de bataillon.

Service du matériel des transmissions.

A. — CADRE DES INGÉNIEURS

1 Brochu (Henri-Noël), colonel.

B. — CADRE DES ADJOINTS

1 Robert (Raphaël-Georges-Emile-Alexandre), lieutenant-colonel.
2 Veerkamp (André-Gustave-Marie), lieutenant-colonel.

Corps du matériel.

CADRE DES INGÉNIEURS

1 Morin (Armand-Henri), lieutenant-colonel.
2 Lesur (Fernand-Alfred), lieutenant-colonel.
3 Augereau (Henri), colonel.
4 Blanc (André-Jean-Louis), lieutenant-colonel.
5 D'Anselme (Jean-Claude - Marie-Edouard), colonel.
6 Auzanneau (Maurice-Marie-Joseph), lieutenant-colonel.
7 Alibert (Alexandre-Antoine), colonel.
8 Cavarrot (Henri-Antonin), lieutenant-colonel.
9 Boulet-Desbareau (Jean-Emile-Henri), commandant.
10 Chatelain (Pierre-Marie-Jean), colonel.
11 Delboy (Raymond - Henri - Gaston), lieutenant-colonel.
12 Nobili (Barthélémy - Ferdinand - Benoit), colonel.
13 Sabatier (Henri-Marie-Joseph), colonel.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

1 Vecchioni (Pierre-Antoine), capitaine.
2 Le Bail (Joseph-Marie), lieutenant-colonel.
3 Pouyet (Adrien-Paul), lieutenant-colonel.
4 Begey (Auguste-Paul-Ferjeux), commandant.
5 Fol (Georges-Jean-Vital-Arnaud), commandant.
6 Sappey-Marinier (Louis-Joseph), capitaine.
7 Cranney (Emile-Octave), commandant.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

1 Comiti (Pierre-François-Martial), commandant.
2 Girault (Charles-Emile), lieutenant-colonel.
3 Aubrée (Yves-Louis-Eugène-Marie-Joseph), commandant.
4 Nanot (Frédéric), lieutenant-colonel.
5 Voltier (Jules-Adolphe), commandant.
6 Duhem (Maurice), commandant.
7 Nahan (Gustave-Louis), lieutenant-colonel.
8 Morand (Jean - Auguste - Marie), commandant.
9 Bonnafont (Henri-Jean-Eugène), commandant.
10 Guilhamat (Maurice-Louis), commandant
11 Camus (Jules-Edouard), commandant.
12 Penot (Anselme-Gaston), commandant.
13 Mettey (Georges-Charles-Alphonse), commandant.
14 Kauffmann (Samuel), commandant.
15 Tarlavez (Albert-Marie), lieutenant-colonel.
16 Rodier (Albert), commandant.
17 Viennet (Louis-Narcisse-Marie), commandant.
18 Bardon (Guillaume-Albert-Baptiste), commandant.
19 Pouchat (Jean-Baptiste-Jonas-Pierre-Jean-Marie), lieutenant-colonel.
20 Carré (Fernand-Jules-Armand), lieutenant-colonel.
21 Bourson (Henri-Marie), commandant.
22 Petit (Henri-Jean-Baptiste), capitaine (commandant à titre temporaire).

Direction des études et fabrications d'armement.

INGÉNIEURS MILITAIRES GÉNÉRAUX DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

1 Nicolau (Jean-Pierre), ingénieur général de 1re classe.
2 De Larrigne (Jean-Baptiste-Marie-Joseph), ingénieur de 2e classe.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

4 Bouge (André-Joseph), ingénieur en chef de 2e classe.
2 Potier de Courcy (Xany-Pierre-Marie), ingénieur en chef de 2e classe.
3 Chappel (François), ingénieur en chef de 1re classe.
4 Fabre (Joseph-Jacques-Sylvain), ingénieur en chef de 1re classe.
5 Marichal (Georges-Abel-Jean), ingénieur en chef de 1re classe.
6 Schweitzer (André-Henri), ingénieur en chef de 2e classe.
7 Pic (Germain-Firmin-Antoine), ingénieur en chef de 1re classe.
8 Tarbouriech (Marius-Jean-Augustin), ingénieur en chef de 1re classe.
9 Lahonde (Pierre-Louis-Victor), ingénieur en chef de 1re classe.
10 Joly (Jean-Hubert), ingénieur en chef de 1re classe.
11 Quinchez (Edgar-Ernest-Gaston), ingénieur en chef de 1re classe.

CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

1 Lambert (Jean-André), ingénieur en chef.
2 Brisset (Eugène), ingénieur en chef.
3 Goubet (Abel-Laurent), ingénieur principal.
4 Monnereau (Pierre-Marius-Urbain), ingénieur principal.
5 Deprez (Maurice-Octave), ingénieur principal.
6 Hubert (Sébastien-Georges), ingénieur principal.
7 Gouve (Henri-Jules-François), ingénieur en chef.

CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

1 Doineau (Marcel-Louis), adjoint administratif en chef.
2 Rostan (Jean-Louis-Ernest), adjoint administratif principal.
3 Dujany (François-Ernest), adjoint administratif en chef.

Service de santé.

MÉDECINS

1 Bruas (Marcel-Noël-Léon), médecin commandant.
2 Le Carbont (Jean), médecin lieutenant-colonel.
3 Roche (Joseph-Marie-Georges-André), médecin lieutenant-colonel.
4 Desormeaux (Henri-Marie), médecin colonel.
5 Baur (Christian-Louis-André), médecin lieutenant-colonel.
6 Rouget (Léon-Pierre-Joseph-Jean-Baptiste), médecin lieutenant-colonel.
7 Champouillon (Germain-Stéphane-Charles), médecin lieutenant-colonel.
8 Chainet (Paul-Joseph), médecin lieutenant-colonel.
9 Demimuid (Charles-Pierre-Maurice), médecin lieutenant-colonel.
10 Duhart (Paul-Jean-Bertrand-Marie-Joseph), médecin lieutenant-colonel.
11 Passager (Paul-François-Michel), médecin lieutenant-colonel.
12 Geay (Maurice-Jean-Charles), médecin lieutenant-colonel.
13 Bousquet (Alcide-Joseph-Marie-Paul), médecin lieutenant-colonel.
14 Sauvez (François-Hector), médecin colonel.
15 Magnier (Louis-Georges-Emile), médecin colonel.
16 Blanchard (Pierre-André), médecin lieutenant-colonel.
17 De Molette de Morangies (Guy-Michel-Sébastien), médecin lieutenant-colonel.
18 Rone (Pierre-Eugène), médecin lieutenant-colonel.
19 Roques (Maurice-Pierre-Auguste), médecin colonel.
20 Courrier (Marie-Camille-Constant-Charles), médecin lieutenant-colonel.
21 Talbot (Alphonse-Ernest), médecin colonel.
22 Monot (Pierre-Charles), médecin colonel.
23 Ferrabouc (Odon-Louis-Jean-Pierre), médecin colonel.
24 Chabasse (Jean-Baptiste-Pierre-Emile), médecin lieutenant-colonel.
25 Lacambre (Joseph-Henri-Pierre), médecin lieutenant-colonel.
26 Pesme (Jacques-Louis), médecin colonel.
27 Chauzy (Marcel-Louis), médecin colonel.

PHARMACIENS

1 Kerny (Maurice-Marc), pharmacien colonel.
2 Gelebart (François-Marie), pharmacien colonel.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

1 Sabatini (Etienne-Louis-Vincent), commandant d'administration.
2 Segalen (Jean-Marie), commandant d'administration.
3 Mailho (Eugène-Joseph-Marie), commandant d'administration.
4 Rodet (Jean-Marius-François), commandant d'administration.
5 Hamon (Charles-François-Marie), lieutenant-colonel d'administration.
6 Dusselier (Jean-Marie-André), commandant d'administration.
7 Cavignac (Jean-Roger), lieutenant-colonel d'administration.
8 Delarce (Gaston), lieutenant-colonel d'administration.
9 Bonneau (Roger-Camille), commandant d'administration.

VÉTÉRINAIRES

1 Bel (Albert-Casimir), vétérinaire lieutenant-colonel.
2 Chaillot (François-Antoine-Léon), vétérinaire colonel.
3 Clayette (Cyprien), vétérinaire lieutenant-colonel.

Intendance.

I. — FONCTIONNAIRES

1 Dubief (André-Louis-Edouard), intendant militaire de 1re classe.
2 Guibert (Camille-Xavier-François), intendant militaire de 1re classe.
3 Parat (Georges-Paul-Victor), intendant militaire de 1re classe.
4 Peyrus (Pierre-Jacques), intendant militaire de 2e classe.
5 Boussardon (Eugène-Alfred-Marie), intendant militaire de 1re classe.
6 Batailler (Marcel-Louis), intendant militaire de 1re classe.
7 Picart (Jean-Gaston), intendant militaire de 1re classe.
8 De Lignières (Xavier-Henri-Marie), intendant militaire de 2e classe.
9 Billard (Henri-Jean-Félix), intendant militaire de 1re classe.
10 Gastine (Louis-Antoine-Marie), intendant militaire de 1re classe.
11 Beliard (Charles-Paul-Marie), intendant militaire de 1re classe.
12 Canava (Hyacinthe), intendant militaire de 1re classe.
13 Klaze (François-Maurice), intendant militaire de 1re classe.
14 Fontanaud (Louis), intendant militaire de 1re classe.
15 Rousseaux (Henri), intendant militaire de 1re classe.
16 Robillard (Raymond-Léon-Marie), intendant militaire de 2e classe.
17 Norlain (Léon-Marie-Gabriel), intendant militaire de 1re classe.
18 Guglielmi (Jean-Dominique), intendant militaire de 3e classe.
19 Gourlot (Edmond-Antoine-Jean), intendant militaire de 1re classe.
20 Gallier (Clément-François), intendant militaire de 1re classe.
21 Marion (Jean-Marie), intendant militaire de 2e classe.
22 Colas (Henri-Amédée), intendant militaire de 1re classe.
23 Paoli (Alexandre), intendant militaire de 1re classe.
24 Burgard (Pierre-Maurice-Antoine), intendant militaire de 1re classe.
25 Delon (Gaston), intendant militaire de 1re classe.
26 Pomirol (Jean), intendant militaire de 1re classe.
27 Bardou (Louis-Léon-Jacques), intendant militaire de 1re classe.
28 Marvillet (Marcel-Eugène), intendant militaire de 1re classe.

II. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

1 Barjon (Jean-Marie), capitaine d'administration.
2 Malaize (Adrien-Emmanuel), commandant d'administration.
3 Chastaing (Marie-Delage-Marcel), commandant d'administration.
4 Lombard (Louis-Joseph-Marie), commandant d'administration.
5 Douat (Jean-Gaston), commandant d'administration.
6 Benech (Eugène-Jean), commandant d'administration.
7 Rabecq (Maxime-Edmond), commandant d'administration.
8 Pla (Thomas-Baptiste), commandant d'administration.
9 Bastelica (Joseph-Marie), commandant d'administration.
10 Le Cars (Philippe-Eugène), lieutenant-colonel d'administration.
11 Cure (Marcel-Maurice), commandant d'administration.
12 Marchocki (Joseph-Eugène-Marie), commandant d'administration.
13 Etève (Marcel-Auguste-Camille), lieutenant-colonel d'administration.
14 Denekre (Hildebert-Alexandre-Augustin), commandant d'administration.
15 Defretière (Charles), lieutenant-colonel d'administration.
16 Chemin (Albert-Léon), lieutenant-colonel d'administration.

Chancellerie.

CADRE DES CHANCELIERS

1 Brossat (Félix-Maurice-Emile), lieutenant-colonel.
2 Vauquelin (Jean-Camille-Clotaire), lieutenant-colonel.
3 Pelle (Jean-Henri), commandant.
4 Faivre (André-Laurent-Joseph), commandant.
5 Choppin (Lucien-Joseph), lieutenant-colonel.

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

1 Gayrard (Claude-Antoine), commandant.
2 Vianes (Paul-Julien), commandant.
3 Antonini (François), commandant.
4 Zimmermann (Jean-Baptiste-René), capitaine.
5 Leger (Jean-Roger), lieutenant-colonel.
6 Cart (Adrien-René), commandant.
7 D'Ussel (Anne-Pierre), commandant.
8 Mauqui (Jean-Marie-Raymond), commandant.
9 Pasquier (Jean-Auguste), lieutenant-colonel.
10 Mongin (Auguste-Louis), commandant.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

1 Primet (Georges-Louis), commandant.
2 Girault (Victor-Julien), commandant.
3 Mazoyer (Marcel), commandant.
4 Cabourdin (Charles-Eugène), commandant.
5 Rayeur (Georges-Louis), commandant.
6 Bègue (Jean-Marie-François), commandant.
7 Marchal (Charles-Gaston), commandant.
8 Rabe (Maurice), commandant.
9 Giocanti (Charles-Laurent), commandant.
10 Fromont (Adolphe-Marie), commandant.
11 Serdet (Gaston-René-Georges-Marie), commandant.
12 Le Crenn (Jean-René-Joseph-Marie), commandant.
13 François (Marcel-Auguste), commandant.
14 Monge (Isidore-Eugène-Raoul), capitaine.

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

1 Butel (René-Germain), commandant.
2 Bassac (Maurice-André), commandant.
3 Brochier (Louis), commandant.
4 Montgobert (Henri-Louis), commandant.
5 Mazet (René-Marie), commandant.
6 Jude (Charles-Jules-Pierre), commandant.
7 Michelangeli (Paul-Alcide-Antoine), commandant.

Recrutement, statistique.

1 Brit (Joseph-Cyprien), commandant.
2 Vialle (Joseph), capitaine.
3 Boule (Etienne-Jean), commandant.
4 Moreau (René-Marie-Eugène-Félix), commandant.
5 Gaudy (Jean-Marius), commandant.
6 Padroutie (Lucien-Marie-Alfred), commandant.
7 Briard (Jean-Justin-Joseph), commandant.
8 Dupuy (Serge-Paul-Raoul), capitaine.
9 Chauveau (Maurice-Eugène), commandant.
10 Giraud (Marius-Emile-François), commandant.

Justice militaire.

TRIBUNAUX MILITAIRES

I. — *Officiers de justice militaire.*

2 Canadeau (Marcel-René), lieutenant-colonel de justice militaire.
4 Loireau (Roger), colonel de justice militaire.
3 De Tanouarn (Henri-Joseph-Xavier), lieutenant-colonel de justice militaire.
4 Durbet (Louis-Eugène), colonel de justice militaire.
5 Audrain (Gilbert-Donatien-Joseph), colonel de justice militaire.
6 Fournier (Antoine-Roger), colonel assimilé de justice militaire.

II. — *Officiers greffiers.*

4 Coq (Michel-Hyacinthe-Sébastien), lieutenant-colonel greffier.
3 Chastang (Eugène-Antoine), commandant greffier.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

1 Armani (Nonce), chef de bataillon.
2 De Sury d'Aspremont (Jean-Patrice-Stanislas), lieutenant-colonel.
3 Boudet (Kléber-Charles), chef de bataillon.
4 Planet (Paul-Roger-Marie), chef de bataillon.
5 Barrault (Gaston-Joseph), chef de bataillon.
6 Miguet (Marcel-Alexandre), capitaine.
7 Reynaud (Louis-Marcel), chef de bataillon.
8 Deve (Charles-André), chef de bataillon.
9 Parat (Louis-Emile-Auguste), lieutenant-colonel.
10 Simon (André-François-Jean), chef de bataillon.
11 Bourguet (Samuel-Paul), capitaine.
12 Arbanere (Jacques), lieutenant-colonel.
13 Marchand (Jean-Paul), colonel.
14 Thommelou (André-Marcel), chef de bataillon.
15 Grangier (Edouard-Joseph), capitaine.
16 Picot d'Aligny d'Assignies (Ghislain-André), lieutenant-colonel.
17 Buchet (Fernand), chef de bataillon.
18 Pocard de Cosquer de Kerviller (Philippe-Antoine), chef de bataillon.
19 Gasset (Emmanuel), colonel.
20 Jacquinot (Georges-François), chef de bataillon.
21 Vallerian (Gonzague-Pierre-Joseph), lieutenant-colonel.
22 Romanacce (Charles-Joseph-Emile), chef de bataillon.
23 Poggi (Marie-Aimé-Robert), chef de bataillon.
24 Lasnier (Marcel-Adrien), chef de bataillon.
25 Degrigny (Maurice-Léopold), lieutenant-colonel.
26 Paoli (Dominique-Pascal-Napoléon-Lydéric), chef de bataillon.
27 Campos-Huguenet (Georges-Jules), lieutenant-colonel.
28 Graille (Martial-Marie-Joseph-Jean-Baptiste-Emile), chef de bataillon.
29 Dubosc de Pesquidoux (Juste-Marie), lieutenant-colonel.
30 Mathias (Pierre-Claude-Marie), lieutenant-colonel.
31 Gueritat (Henri-Léon), chef de bataillon.
32 Babel (Lucien-Charles-Georges-Joseph), chef de bataillon.
33 Fourgeot (André-Adolphe), chef de bataillon.
34 Bonardi (Martin), chef de bataillon.
35 Girard (Jean-Marie-Stanislas), chef de bataillon.
36 Chevalier (Charles-Thomas), chef de bataillon.
37 Weisbecker (Charles-Edouard), colonel.
38 Eveillard (René-François), chef de bataillon.
39 Duffner (Georges-Jean), chef de bataillon.
40 Gilbert (Jean-Roger), lieutenant-colonel.
41 Richardot (Camille-Louis-André), chef de bataillon.
42 Chapouty (André-Gilbert), chef de bataillon.
43 Le Bailly (Jacques-Louis-Eugène), chef de bataillon.
44 Demougeot (Robert), chef de bataillon.
45 Marty (Yves-Justin-Félix), lieutenant-colonel.
46 Le Hiress (Gaston-Pierre), chef de bataillon.
47 Naudo (Lucien-Marc-Michel), chef de bataillon.
48 Le Housset (Pierre-Jules-Paul), chef de bataillon.
49 D'Adeler (Gustave-Frédéric-Antoine), chef de bataillon.
50 De Lerminat (Stanislas-Marie-Henri), chef de bataillon.
51 Auban (Jules-Marie-Robert), chef de bataillon.
52 Lacroix (Louis-Adrien), colonel.
53 Sicardon (Henri-Bernard-Jean-François), lieutenant-colonel.
54 Lecarpentier (Georges-Honoré), chef de bataillon.
55 Boutin (Emile-Jean-Joseph), lieutenant-colonel.
56 Martin (Jean-Adolphe-Auguste), chef de bataillon.
57 Gravil (Jean-Louis), chef de bataillon.
58 Nicolazo de Barmon (Henri-Louis-Marie-Jacques), chef de bataillon.
59 Stoeber (Eloi-Alphonse-Ignace), lieutenant-colonel.
60 Amiel (Henri-François), lieutenant-colonel

Artillerie.

1 Nevière (Jean-Alexis-Louis), lieutenant-colonel.
2 Poirée (Jacques), lieutenant-colonel.
3 Le Roux (Marcel-Joseph), chef d escadron.
4 Artigaud (Emmanuel-Julien-Pierre-Antoine), lieutenant-colonel.
5 Nougarède (Pierre-Camille), lieutenant-colonel.
6 Vayssières (Jean-Paul-Antoine), lieutenant-colonel.
7 Lebland (Georges-Lucien-Marie), lieutenant-colonel.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

1 André (Marcel-Joseph), intendant militaire de 2e classe.
2 Darcy (Charles-Léon), intendant militaire de 1re classe.
3 Lavau (Marie-Victor), intendant militaire de 1re classe.
4 Hélie (Georges-Emile), intendant militaire de 1re classe.
5 Schwob (Roger), intendant militaire de 2e classe.
6 Souchal (André-Lucien-Antoine), intendant militaire de 1re classe.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

1 Lacher (Pierre-Félix-Camille), commandant d'administration.

Service de santé colonial.

MÉDECINS

1 Gaffiero (Edouard-Laurent), médecin colonel.
2 Goinet (Edmée-Eugène), médecin colonel.
3 Chevais (René-Louis-Théophile), médecin colonel.
4 Pons (Georges-Marius-Fernand-Louis), médecin colonel.
5 Rivoalen (Auguste-François-Marie), médecin colonel.
6 Farinaud (Marie-Francis), médecin colonel.
7 Montagne (Marcel), médecin colonel.
8 Huard (Pierre-Alphonse), médecin colonel.
9 Talec (Désiré-Alain), médecin colonel.

PHARMACIENS

1 Reydet (Henri-Léandre), pharmacien lieutenant-colonel.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

1 Roy (Gaston-Florentin), commandant.
2 Boutaud (Henri-Léger-Constant), lieutenant-colonel d'administration.

Service administratif des corps de troupe.

1 Menet (Jean), commandant.
2 Campenaire (Emile), commandant.
3 Piljoux (Adrien-Ernest), commandant.
4 Ferrouillat (Paul-Roger-Marcel), commandant
5 Denat (Jean), commandant.
6 Huet (Francis-Louis), commandant.
7 Pellous (Marcel-François-Joseph), commandant.
8 Maudhuit (Paul-Henri-Elisée), commandant.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

1 Gillaizeau (Théodule), chef d'escadron.

Service des essences des armées.

1 Ranger (André-Raymond), ingénieur principal des travaux.
2 Denjean (Jules-Baptiste), adjoint d'administration en chef.

POUR CHEVALIER

Gendarmerie.

1 Fregnac (Alphonse-Jean-Marie), capitaine
2 Auger (Marcel-Auguste-Antoine), capitaine.
3 Allouard (Joseph-Auguste), lieutenant.
4 Fabre (Charles), lieutenant.
5 Cauchoix (André-Albert-Anthime), capitaine.
6 Ciret (Raoul), capitaine.
7 Parrod (Arthur-Clément), lieutenant.
8 Jacquier (Léon-Antoine), capitaine.
9 Darracq (Jean), capitaine.
10 Bily (Arsène-Pierre), lieutenant.
11 Le Mouel (Emile-Joseph), lieutenant.
12 Noirot (Georges-Henri), capitaine.
13 Merian (Henri-François), capitaine.
14 Jezède (Robert-François-Jean-Dieudonné), capitaine.
15 Léonard (Alfred-Cyrille-Marcel), capitaine.
16 Préa (Léon-François), chef d'escadron.
17 Pelatrat (Cyprien-Pierre), lieutenant.
18 Prost (Antonin-Jérémie), lieutenant.
19 Leuillet (Jean-Marie), sous-lieutenant.
20 Basle (Georges-Jules-Pierre-Marie), lieutenant.
21 Renaudin (Maurice-Pierre), lieutenant.
22 Broise (Jean), capitaine.
23 Gaulard (André-Joseph), chef d'escadrons.
24 Chanteclair (Paul-Auguste), lieutenant.
25 Roger (Louis), lieutenant.

26 Charles (Théodule-Gabriel), chef d'escadrons.
27 Lacour (Georges-Jules-Auguste), capitaine.
28 Le Meur (Joseph-Louis-Marie), capitaine.
29 Parriaux (Marc-Marie-Camille), capitaine
30 Leloup (Edmond-Gabriel), capitaine
31 Role (Hyacinthe-Eugène-Marie-Gustave-Alphonse), chef d'escadrons.
32 Lemoine (Léon-Pierre), capitaine.
33 Wahart (Gaston-Jean-Baptiste), chef d'escadron.
34 Guérin (André-Joseph), capitaine.
35 Chipaux (Charles), capitaine.
36 Dorin (Roger-Anselme-René), lieutenant colonel.
37 Chaumet (Eugène-Léon), chef d'escadron
38 Tassart (Marcel-Clément-Alfred).
39 Gauthier (Jean-Marie-Pierre), chef d'escadron.
40 Degre (Marcel-Adrien), lieutenant-colonel.
41 Jaud (Alfred-Louis-Pierre), chef d'escadron.
42 Secher (Gérard-Clément-Calixte), chef d'escadron.
43 Decommelaere (Henri), lieutenant.
44 Longeret (Joseph-Adrien), capitaine.
45 Py (Clément-Louis-François), chef d'escadron.
46 Edmond (Guy-Jean), capitaine.
47 Serignan (Pierre-Charles), colonel.
48 Pelabon (André), lieutenant-colonel.
49 Patou (Georges-Henri-Auguste), chef d'escadron.
50 Tassy (Lucien-Etienne), chef d'escadron.
51 Stanguennec (Pierre-Louis-Marie), chef d'escadron.
52 Bezanger (Maurice-Marcel), chef d'escadron.
53 Oudin (Pierre-Marcel), capitaine.
54 Le Mao (Emile-Charles-Joseph), capitaine.
55 Tocabens (Elie-René-Joseph), chef d'escadron.
56 Crozafon (Emile-Charles-Alexandre), chef d'escadron.
57 Cussac (Jean-Maurice), capitaine.
58 Colinet (Yves-René), chef d'escadron.

SOUS-OFFICIERS

1 Cambou (Clément-Marius-Emilien-Antonin), gendarme.
2 Franchi (Toussaint), maréchal des logis-chef.
3 Lacoste (Bernard-Pierre), adjudant-chef.
4 Latulipe (Etienne), adjudant.
5 Moser (Joseph), gendarme.
6 Rossi (Ours-Louis), adjudant-chef.
7 Revollat (Joseph-François-Augustin), adjudant-chef.
8 Lamouroux (Paul-Louis), adjudant-chef.
9 Trefond (Antoine), adjudant-chef.
10 Gralepois (Ocatve-Alphonse-Louis), maréchal des logis-chef.
11 Brocas (Adrien), adjudant-chef.
12 Simon (Charles-Arthur), adjudant-chef.
13 Girardin (Marius-François), adjudant-chef.
14 Topein (Maurice-Henri-Jean-Baptiste), maréchal des logis-chef.
15 Martignon (Eugène-Alix), adjudant-chef.
16 Susini (Cyprien), adjudant-chef.
17 Lepage (Michel-Alfred-Maurand), adjudant.
18 Somveille (Auguste), adjudant-chef.

Infanterie.

OFFICIERS

1 Havelka (Edouard), capitaine.
2 Cambriels (Baptistin-François), lieutenant.
3 Ithier (Jean-André), lieutenant.
4 Guilhem (Jean), lieutenant.
5 Guion (Louis-Pierre), lieutenant.
6 Baret (Gaston-Marie), lieutenant.
7 Guynot de La Boissière (Yves-Edgard), capitaine.
8 Hasdenteufel (Georges-Guillaume), lieutenant.
9 Ducreu (Georges-Louis), lieutenant.
10 Rochat (Pierre-Jean), capitaine.
11 Deschamps (Albin-Gustave), lieutenant.
12 Doucede-Capdevielle (Pierre), lieutenant.
13 Santini (Jean), lieutenant.
14 Courberes (Louis-Jean), capitaine.
15 Berche (Flor-Victor), lieutenant.
16 Provost (Georges-Louis), lieutenant.
17 Perronny (Roger-Maurice), capitaine.
18 Bernard (Albert-Elie), chef de bataillon.
19 Roquejoffre (Auguste-Désiré), lieutenant.
20 Denouel (Robert), lieutenant.
21 Tonnelle (Pierre-Georges), lieutenant.
22 Boulay (Raymond-Victor), lieutenant.
23 Charbonneau (Roger-Georges), capitaine.
24 Bouquet (Paul-Guy), chef de bataillon.
25 Vollais (André-Jules), lieutenant.
26 Pardonnet (Georges-Louis), lieutenant.
27 Rhodes (Jean-Marie), lieutenant.
28 Thiebaut (Marie-Charles), lieutenant.
29 Aladel (Maurice-Robert), lieutenant.
30 Idalgo (Joseph-Sylvain), capitaine.
31 Pique (Marcel), lieutenant.
32 Martrice (Désiré), sous-lieutenant.
33 Allandrieu (Marcel-Camille), capitaine.
34 Pourcelot (Joseph-Antoine), capitaine.
35 Guenin (Pierre-Rémy), chef de bataillon.
36 Barbou des Places (Gabriel-Marie), chef de bataillon.
37 Przezdziecki (Marie-Jean), chef de bataillon.
38 Lansoy (René-Laurent), capitaine.
39 Savidan (Emile-Pierre), capitaine.
40 Ferrand (Antonin-Jules), lieutenant.
41 Verdier (Maurice-Georges), chef de bataillon.
42 Polidori (Paul-Hyacinthe), capitaine.
43 Bruna (Jules-Henri), lieutenant.
44 Hispa (Edouard-Augustin), capitaine.
45 Etchebarne (Roger-Louis), lieutenant.
46 Muller (Marcel-Antoine), capitaine.
47 Bouchet-Virelle (Georges-Henri), chef de bataillon.
48 Chapon (Marcel-Henri), lieutenant.
49 Baniere (Maurice), lieutenant.
50 Cazes (Amédée-Emilien), lieutenant.
51 Personnier (Henri-Léon), lieutenant.
52 Queant (Victor-Philippe), lieutenant.
53 Jezequel (Jean-François), lieutenant.
54 Ney (Paul-Joseph), capitaine.
55 De Marcillac (Arthur-Jean), chef de bataillon.
56 Lauga (Jean), lieutenant.
57 Zanchetta (Mirko-Giovanni), capitaine.
58 Heuillet (Henri-Félix), capitaine.
59 Grenier de Monner (Fernand-Gabriel), chef de bataillon.
60 Voiron (Flavien-Félix), lieutenant.
61 Desideri (Xavier), sous-lieutenant.
62 Darbois (René-Pierre), capitaine.
63 Aubert de Vincelles (François-Hubert), chef de bataillon.
64 Ferrière (Antoine-Albert), lieutenant.
65 Roger (Henri-Germain), chef de bataillon.
66 Carlot (Roger-Nicolas), chef de bataillon.
67 Duval (Marcel-Jean), chef de bataillon.
68 Porcher (Robert-Lucien), chef de bataillon.
69 Marcou (Emile-René), lieutenant.
70 Nicolet (Paul-Marie), chef de bataillon.
71 Ettori (Léopold-Jean), chef de bataillon.
72 Chanay (Adolphe-Louis), capitaine.
73 Piroulas (Jean-Henri), lieutenant.
74 Gobis (Léon-Laurent), chef de bataillon.
75 Paqueron (Maurice), chef de bataillon.
76 Nommay (René-Albert), lieutenant.
77 Cresson (Alphonse-Edouard), lieutenant.
78 Desgene (Marie-Pierre), lieutenant.
79 Rederon (Louis-Marie), capitaine.
80 Gandon (Robert-Octave), lieutenant.
81 Bonnet (Elie), chef de bataillon.
82 Galabru (André-Etienne), chef de bataillon.
83 Job (Marcel-Charles), lieutenant.
84 Bouvet (André-Marie), chef de bataillon.
85 Frey (Henri), lieutenant.
86 Burg (Nicole-Charles), chef de bataillon.
87 Bondils (Marcel-Marie), lieutenant.
88 Mioche (Henri-Louis), chef de bataillon.
89 Munerot (Jean-Eustache), chef de bataillon.
90 Bertin (Marcel-Marie), chef de bataillon.
91 Kuhnast (André), chef de bataillon.
92 Charton (Edouard-Henri), capitaine.
93 Audric (Georges-Léandre), chef de bataillon.
94 Laurent (Achille-André), chef de bataillon.
95 Thouvenot (Félix-Paul), lieutenant.
96 Conte (Louis-Prosper), chef de bataillon.
97 Poirey (Marcel-Gustave), chef de bataillon.
98 Jacquemin (Charles-Jules), lieutenant.
99 Roy (Germain-Victor), chef de bataillon.
100 Le Bescond de Coatpont (Léon-Edmond), chef de bataillon.
101 Britsch (Jacques-Paul), chef de bataillon.
102 Ornano (Antoine-Simon), chef de bataillon.
103 Paillot (Jean-Marie), chef de bataillon.
104 Petit (Jean-Maurice), lieutenant.
105 Josson (René-Jean), lieutenant.
106 Jouet (Lucien-Camille), chef de bataillon.
107 Marty (René), lieutenant.
108 Creusot (Roger-Paul), lieutenant.
109 Helme-Guizon (Raoul-Alfred), chef de bataillon.
110 Sarazin (Jean-Henri), chef de bataillon.
111 Mouillet (Daniel-Raymond), chef de bataillon.
112 Blin (Maurice-Louis), lieutenant.
113 Randon (Louis-André), chef de bataillon.
114 De Mouxy de Loche (Robert-Hughes), chef de bataillon.
115 Mathon (Marcel-Joseph), lieutenant.
116 Perlin (Georges-Antoine), lieutenant.
117 Davezan (Marcel-Jean), chef de bataillon.
118 Rebour (Roger-René), lieutenant.
119 Liberos (Jean-Georges), chef de bataillon.
120 Grandin de L'Eprevier (Alfred-Louis), chef de bataillon.
121 Bonnaire (Maurice-Alfred), chef de bataillon.
122 Chaintreuil (Jean-Joseph), chef de bataillon.
123 Body (Robert-Alexandre), chef de bataillon.
124 Medy (Lucien), sous-lieutenant.
125 Hilaire (Marcel-Henri), chef de bataillon.
126 Mosnier (René-Michel), lieutenant-colonel.
127 Claveau (Jean-Lucien), chef de bataillon.
128 De Willecot de Rincquesen (Marie-Joseph), chef de bataillon.
129 Tinel (Georges-Henri), chef de bataillon.
130 Fons (Marcel-Pierre), chef de bataillon.
131 Costantini (Aimé), chef de bataillon.
132 Briand (Marcel-Joseph), chef de bataillon.
133 De Poutier (Hubert), chef de bataillon.
134 Bertrand (Emile-Eloi), chef de bataillon.
135 Romillat (Jean), chef de bataillon.
136 Pillard (Gabriel-Pierre), chef de bataillon.
137 David (Maurice-Félix), chef de bataillon.
138 Bonnefoy-Clerc (Robert-Paul), chef de bataillon.
139 Santos-Cottin (François), chef de bataillon.
140 Rolland (Romain-Pierre), lieutenant
141 Bessaguet (Marcel), lieutenant.
142 Patois (Léon-Alfred), lieutenant.
143 Guiguet (Robert-Henri), chef de bataillon.
144 Colomb (Marcel-Henri), chef de bataillon.
145 Cabantous (Joseph-Charles), chef de bataillon.
146 Cunot (Fernand-Louis), chef de bataillon.
147 Boulanger (Raymond), lieutenant.
148 Malaterre (René-Albert), chef de bataillon.
149 Lagasquie (Marie-Joseph), chef de bataillon.
150 Barbeaux (Paul-Camille), lieutenant.
151 Jabiol (André-Eugène), chef de bataillon.
152 Tumelaire (Albert-Charles), lieutenant.
153 Boutan (Paul-Emile), chef de bataillon.
154 De Martin du Tyrac de Marcellus (Marie-Gabriel), chef de bataillon.
155 Pellion (Charles-Louis), chef de bataillon.
156 Autrand (Emile-Louis), chef de bataillon.
157 Henry (Raymond-Gabriel), capitaine.
158 Marchand (François-Lucien), chef de bataillon.
159 François (Yves-Marie), chef de bataillon.
160 Bois (Georges-Alexis), chef de bataillon.
161 Husband (Jean-Edouard), chef de bataillon.
162 Souchet (Robert-Henri), capitaine.
163 Boutry (Félix-Charles), chef de bataillon.
164 Henry (Alfred-Norbert), chef de bataillon.
165 May (Pierre-Louis), chef de bataillon.
166 Appolinaire-Esteux (Raymond-Eugène), chef de bataillon.
167 Blanchard (Pierre-Francis), chef de bataillon.
168 Sandreschi (Antoine-Barthélémy), chef de bataillon.
169 Ruiz (Joseph-Antoine), capitaine.
170 Debras (Pierre-Henri), capitaine.
171 Jacquot (Lucien), lieutenant.
172 Meyer (Louis-Charles), lieutenant.
173 Le Blanc (Jean-Eugène), capitaine.
174 Lecoanet (André-Frédéric), chef de bataillon.
175 Le Gac (Paul-Joseph), capitaine.
176 Bouvier d'Yvoire (François-Paul), capitaine
177 Amprino (Félix-Charles), chef de bataillon.
178 Audibert (Georges-Henri), chef de bataillon.
179 Fauconnier (René-Eugène), chef de bataillon.

OFFICIERS NORD-AFRICAINS

1 Bacteche (Seghir ben Mohamed), lieutenant.
2 Cadi Lakhdar ben Mekki, capitaine.
3 S. N. P. Ahmed ben Deblaoui, capitaine.
4 Brick ben Aida, lieutenant.
5 Ahmed ben Kaddour, lieutenant.
6 Sayad Tayeb ben Cheikh, lieutenant.
7 Bairi Mohamed ben Ali, lieutenant.
8 Benhessa Alsa, capitaine.
9 Mohamed ben Lachemi, lieutenant.
10 Graine Tayeb, sous-lieutenant.

CHEF DE MUSIQUE

1 Marcellin (Gustave-Eugène), capitaine.

SOUS-OFFICIERS

1 Kaladjew (Sahba-Davidor), adjudant-chef.
2 Plaasch (Hans-Kurt), adjudant.
3 Toussaint (Del-Emile), adjudant-chef.
4 Koder (Otto), adjudant-chef.
5 Zois (Haralambo), adjudant-chef.

Arme blindée et cavalerie.

1 Gondicart (Vincent-Mathurin-Pierre), lieutenant.
2 Moutier (Paulin-Désiré-Clément), lieutenant.
3 Fege (Roger-Léo-Delphin), capitaine.
4 Frantz (Jean-Philippe-Marie-Gabriel), chef d'escadrons.
5 Blondel (Raymond-Albert), chef d'escadrons.
6 Veyre de Soras (Marie-Robert-Jean), capitaine.
7 Ducrocq (Raymond-Elie-Henri-Achille), capitaine.
8 Escude (Louis-Paul-Henri), chef d'escadrons.
9 Le Chevrete (Pierre-Adolphe), capitaine.
10 De Niort (Jean-Marie-Baptiste), capitaine.
11 Soulé (Alphonse-Henri-Marie), capitaine.
12 Trinquard (Pierre-Marie-Louis-Marcel), capitaine.
13 Duprez (Robert-César), capitaine.
14 Brun (Pierre-François), capitaine.
15 Goyet (René-Camille), chef d'escadrons.
16 Fuchs (Alois-Paul), lieutenant.
17 D'Hoffelize (Bernard), chef d'escadrons.
18 Boudy (Robert-René), capitaine.
19 Dugue (Marc-Carthy-Marcel) capitaine.
20 Thiriat (Bertrand-Gaston-Paul), capitaine.
21 Decroix (Jean-Jules-Marc-Antoine), chef d'escadrons.
22 Patis d'Illiers (Jacques), capitaine.
23 Portevin (André-Paul-Henri), capitaine.
24 Roze des Ordons (Mary-Fred-Saint-Ange), chef d'escadrons.
25 Le Vacon (Yves-Jean-Marie), chef d'escadrons.
26 Onnée (Jean-Pierre-Yves), lieutenant.
27 De Chateaubodeau (Pierre-Stanislas-François-Xavier), capitaine.
28 Cler (Henri-Camille), capitaine.
29 Aubry de Maraumont (Guy-Pierre-Désiré), lieutenant.
30 Lambert (Jean-Marie-Alphonse), capitaine.
31 Le Gall du Tertre (Alain-René-Louis), chef d'escadrons.
32 Loyseau (Jean-Marie-Constantin), chef d'escadrons.
33 Voinot (Jean), capitaine.
34 Du Port de Poncharra (Stanislas-Dominique-Alfred), capitaine.
35 De Mas-Latrie (Jacques-Marie-Henri-René), chef d'escadrons.
36 Turcat (Marc-François-Simon), capitaine (chef d'escadrons à T. T.). (Titre exceptionnel.)

FRANÇAIS MUSULMANS

1 Madani ben Yahia ben Taouti, lieutenant.
2 Mohamed Salah ben Bouchemal, lieutenant.

SOUS-OFFICIER

1 Foucher (Joseph), adjudant-chef.

Train.

1 Claircelin (Roger-Gustave), capitaine.
2 Cure (Jean-François), chef d'escadron.
3 Monnier (Roger), chef d'escadron.
4 Lamouret (Marcel), capitaine.
5 Beautheac (Paul-Emile-Alexandre), chef d'escadron.
6 Farnochia (Louis), capitaine.
7 Longeron (André-Léon-Ernest), sous-lieutenant.
8 Cornuault (Robert-Henri-Augustin), lieutenant-colonel.
9 Berard (Louis-Joseph), chef d'escadron.
10 Levy (Israël) dit Lucien, chef d'escadron.
11 Marulier (Jean-François-Nicolas), lieutenant.
12 Riou (Jean-Emile), capitaine.
13 Brunaud (Roger-Georges-Félix), lieutenant-colonel.
14 Delebecque (Germain-François), capitaine.

Artillerie.

1 Bernard (Moïse-Raoul-Joseph), capitaine.
2 Bernole (Raymond-Pierre-Bonaventure), capitaine.
3 Bertrand (Emile), lieutenant.
4 Petit (Marie-Ernest-Hélier), chef d'escadron.
5 Dupont (Jean-Marie-Alfred-Frédéric), chef d'escadron.
6 Breton (Georges), lieutenant.
7 Renaud (Antoine-Jean-Baptiste), lieutenant.
8 Lermon (Fernand), lieutenant.
9 Boudre (Paul-Robert), capitaine.
10 Boucher (Pierre), chef d'escadron.
11 Roques (Camille-Marie-Paul), chef d'escadron.
12 Perrin (Georges-Marc-Julien), capitaine.
13 Pont (Henri-Alexandre-Lucien), chef d'escadron.
14 Jarrige (Ernest), capitaine.
15 Giraud (Fernand-Amour), capitaine.
16 Quechon (Charles-Fernand), chef d'escadron.
17 Basset (Paul), chef d'escadron.
18 Eches (Louis-Marie-Jean), chef d'escadron.
19 Travers (Abel-Jules-Emile), chef d'escadron.
20 Bertran (Marius-Lucien), capitaine.
21 Grandchamp (Marcel-Ange), chef d'escadron.
22 Combet (Louis-Emile-Angely), lieutenant.
23 Jean (René-Joseph), chef d'escadron.
24 Green de Saint-Marsault de Châtelaillon (Louis-Marie-Pierre), chef d'escadron.
25 Parisot (Jules-Emile), lieutenant.
26 Prévost (Marcel-Auguste), lieutenant.
27 Cortasse (Jean-André), capitaine.
28 Courteaux (Paul-Marie-Gaston), chef d'escadron.
29 Dorso (Edouard-Mathurin-Marie), chef d'escadron.
30 Versaveaux (Robert-Jean), capitaine.
31 Bertrand (Alfred-Eugène), capitaine.
32 Salomé (André-Ovide-René), capitaine.
33 Tournaire (Louis-Léon-Paul), chef d'escadron.
34 Bartoli (Antoine-Napoléon), chef d'escadron.
35 Moncaut (Jean), chef d'escadron.
36 Puycouyoul (Lucien), chef d'escadron.
37 Bodin (Bernard-Jules-Louis), chef d'escadron.
38 De Verbigier de Saint-Paul (Jacques-Gaston-Marie), chef d'escadron.
39 Le Normand (Jean-Gaston-Célestin), capitaine.
40 Souilhol (Léon), capitaine.
41 Mottez (Yves-Jean-Raphaël), lieutenant-colonel.
42 Delauche (Jean-Pierre), chef d'escadron.
43 Weiss (Jean-Joseph-Robert), chef d'escadron.
44 Piat (Pierre-Jules), lieutenant-colonel.
45 Chapuis (Lucien-Marcel), capitaine.
46 Lancrenon (Robert-André-Marie), chef d'escadron.
47 Lamon (Jacques-Pierre-Jean-Joseph), chef d'escadron.
48 Deneef (Jean-Julien), chef d'escadron.
49 Gely (Fabien-Félix), lieutenant-colonel.
50 Gaymard (Jean), chef d'escadron.
51 Aupepin de Lamothe-Dreuzy (Henri-Gaston-Augustin-Marie), chef d'escadron.
52 Lafite (Marcel-Eugène-Baptiste), chef d'escadron.
53 Ruas (André-Alphonse-Charles), chef d'escadron.
54 Azambre (Gustave-Auguste-Etienne-André), chef d'escadron.
55 Coudert (René-Antoine-François), chef d'escadron.
56 Seynave (Henri-Léon-Louis), chef d'escadron.
57 David (Georges-Honoré), capitaine.
58 Derogis (Etienne-Marcel), chef d'escadron.
59 Petitcler (Georges-Alfred-Gabriel), chef d'escadron.
60 De Seguins Pazzis d'Aubignan (Roger-Henri-Marie-Jean), capitaine.

Génie.

1 Marmier (Henri-René), lieutenant.
2 Sarramegna (Jean-Charles), chef de bataillon.
3 Gillois (Jean-François), capitaine.
4 Roubinet (Marcel-François-Gaston), lieutenant-colonel breveté technique.
5 Steinebrunner (Edouard-Marius-Valère), lieutenant.
6 De Vathaire (Philippe-Pierre-Marie), lieutenant-colonel.
7 Roux (Henri-Denis), lieutenant-colonel.
8 Quéré (Marcel-Noël), chef de bataillon.
9 Carnoy (Emile-Charles), chef de bataillon.
10 Debray (Jean-Henri), chef de bataillon.
11 Langlet (Frédéric-Etienne), lieutenant-colonel breveté d'état-major, breveté technique.
12 Heimburger (Robert-André), chef de bataillon.
13 Rouvillois (Jacques-Frédéric), lieutenant-colonel.
14 Durr (François-Xavier), lieutenant-colonel breveté technique.
15 Dudelou (Paul-Alexandre-Henri), chef de bataillon.
16 Leveque (Louis-René), chef de bataillon.
17 Lopin (Pierre-Joseph-Alphonse), chef de bataillon.
18 Bergeon (Jean-Gaston-Lucien), lieutenant-colonel.
19 Costet (Jean-Paul), lieutenant-colonel.
20 Peon (Jean-Marie), capitaine.
21 Obier (Pierre-Alfred), chef de bataillon.

Services du génie.

1 Costa (Maurice), capitaine.
2 Farinacci (Auguste-Henri), capitaine.
3 Martinez (Gabriel-Gaston), capitaine.
4 Foissez (Gaston-Armand-Augustin), capitaine.
5 Brehier (Jacques-Charles), capitaine.
6 Berthet (Jean-François), lieutenant.
7 Rollet (Jean), capitaine.
8 Arens (Gabriel-Robert-Emile), capitaine.
9 Pelletier (Valentin-Elie-Isidor), capitaine.
10 Grall (Jean-Yves), chef de bataillon.
11 Reybaud (Robert-Albert-Désiré), chef de bataillon.
12 Jacquot (Jules-Antoine-Rodolphe), chef de bataillon.
13 Franceschi (Jean-Paul-Louis), lieutenant-colonel.
14 Bouy (Henri-Joseph), capitaine.
15 Devillas (Justin-Marcel-Jacques), chef de bataillon.
16 Terrienne (Maurice-Jean-Gabriel), lieutenant-colonel, breveté technique.
17 Geoffroy (Jean-Robert), lieutenant-colonel, breveté technique.

PERSONNEL SOUS-OFFICIER

1 Lopez (José), adjudant-chef.
2 Barquon (Paul-Antoine-Lucien), adjudant-chef.
3 Zerafa (Albert-Moïse), adjudant-chef.

Transmissions.

1 Grand (Maurice-Aimé-Alexandre), lieutenant.
2 Vendeuil (Paul-Henri), chef de bataillon.
3 Rebille (Aimé-Jean-Emile), lieutenant-colonel.
4 Boucher (Arsène-Léandre-Henri), chef de bataillon.

5 Lebigue (Pierre-François-Eugène), lieutenant-colonel.
6 Badard (Georges-Robert), chef de bataillon.
7 Loiseau (Gabriel-Eugène), chef de bataillon.
8 Lemarchand (Louis-Jean), lieutenant-colonel.
9 Desfemmes (Jean-Noël-Paul), breveté état-major observation aviation, lieutenant-colonel.
10 Veyron-La Croix (Claude-Marie-Charles), breveté état-major, lieutenant-colonel.
11 Moutte (Louis-Joseph), capitaine.
12 Le Bras (André-Guillaume), chef de bataillon.
13 Marcou (Jean-Camille-Pierre), lieutenant-colonel.

Service du matériel des transmissions.

CADRE DES ADJOINTS

1 Bruie (Cyprien-Emile), capitaine.
2 Andurand (Hippolyte-Adrien-Joseph), capitaine.
3 Coichot (Maurice), capitaine.

Poste militaire.

(Assimilés.)

1 Cornu (Maurice-Jean-Paul), commandant.
2 Gillette (Marcel), commandant.

Corps du matériel.

CADRE DES INGÉNIEURS

1 Mazereau (Henri-Edouard-Adrien-Joseph), commandant.
2 Tourcille (Georges-David-Isaac), lieutenant-colonel.
3 Masquelin (Jean-Joseph-Auguste-Marie), lieutenant-colonel.
4 Desportes (Louis-Antoine), commandant.
5 Raffy (Charles-Antoine-Paul-Louis), lieutenant-colonel
6 Robergeaud (Edmond-Louis-Joseph), commandant.
7 Darre (Jean-Louis-Henri), lieutenant-colonel.
8 Floucaud-Penardille (Jean-Eugène-Marie-Jacques), lieutenant-colonel.
9 Festas (Albert-Charles-Amédée), commandant.
10 Barre (Jean-Jacques-Joseph), lieutenant-colonel
11 Halle (Jean-Mathias), commandant.
12 Moneton (André-Joseph-François-Xavier), lieutenant-colonel.
13 Goudinoux (Michel), commandant.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

1 Grastilleur (Jacques-Raymond), lieutenant.
2 Poncet (Francisque), capitaine.
3 Sorel (André-Octave), sous-lieutenant.
4 Lapoire (Robert-Eugène), lieutenant.
5 Mercier (Jean-Alfred-Louis), capitaine.
6 Bedel (Henri), capitaine.
7 Innocenti (Robert-Henri), capitaine.
8 Mongey (Lucien-Charles), lieutenant.
9 Soulier (Auguste-Louis), capitaine.
10 Claudin (Gustave), capitaine.
11 Calvès (Yves-Marie), capitaine.
12 Beau (Albert), lieutenant.
13 Franoux (Pierre), capitaine.
14 Garreau (Jules-Jean-Marius), capitaine.
15 Chalufour (Félix-Marie-Auguste-Jean), capitaine (commandant à titre temporaire).
16 Julien (Raoul-Adolphe-Louis), commandant.
17 Izallier (Raymond-Gabriel), commandant.
18 Chavonnet (Georges), capitaine.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

1 Jacquemain (Léon-Eugène), lieutenant.
2 Amouiflin (Paul-Jean-Baptiste), capitaine.
3 Cesaio (Paul-Gaston), lieutenant.
4 Hullo (Jean), capitaine.
5 Gazele (Ludovic-Paul-Rose), capitaine.
6 Garnier (Louis-Emile), capitaine.
7 Catanes (Armand-Charles), capitaine.
8 Peyre (Jean-Pierre-Augustin), capitaine.
9 Tramini (Faust-François-Jérôme-Constant), capitaine.
10 Julie (Georges-Paul-Camille), lieutenant.
11 Gastault (Etienne-Louis-Adrien), capitaine.
12 Rambert (Pierre-Eugène-Clément), capitaine.
13 Berthiaux (André-Charles), commandant
14 Bouvet (Henri-Joseph-Gabriel-Marie), commandant.
15 Lefay (Armand-Gabriel), capitaine.
16 Pasquier (Georges-Arsène), capitaine.
17 Pech (Jean), lieutenant.
18 Vincent (Abel-Jean-Charles), capitaine.
19 Hennequin (Lucien-Henri), capitaine.
20 Lecat (Eugène-Robert-Alfred), commandant.
21 Barbara (Michel), lieutenant.
22 Picaud (Jean-Eugène-Marcel), capitaine.
23 Le Lièvre (Georges-Edmond-Jules), lieutenant.
24 Solton (Louis-Joseph-Aimé), commandant.
25 Branchoux (Albert-Pierre-Louis), capitaine.

SOUS-OFFICIERS

1 Bernard (Henri-Charles), adjudant-chef.
2 Ferre (Henri-Jean-Marie), adjudant-chef.

Direction des études et fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

1 Aune (Edmond-Lucien), ingénieur en chef de 1re classe.
2 Laforge (Claude-François), ingénieur en chef de 2e classe.
3 Ricaud (Jean-Marie-Léonard), ingénieur en chef de 2e classe.

CORPS DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX D'ARMEMENT

1 Meizelaire (Lucien-Eugène), ingénieur de 1re classe.
2 Norais (Raoul-Eugène), ingénieur de 1re classe.
3 Ancouturier (Antoine), ingénieur de 1re classe.
4 Spire (Pierre-Claude), ingénieur principal.

CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

1 Brunon (Claude), adjoint administratif principal.

Service de santé.

MÉDECINS

1 Jean dit Aman-Jean (François-Henri), médecin lieutenant.
2 Oudjari (Louis-Alfred), médecin commandant.
3 Bolzinger (Raymond-François-Louis), médecin lieutenant-colonel.
4 Gorsse (Pierre-Marie), médecin commandant.
5 Baenziger (Paul-Henri), médecin commandant.
6 Cosnier (André-Clément), médecin lieutenant-colonel.
7 Graby (André-Paul-Louis), médecin commandant.
8 Delmas (Jacques-Antoine-Jean-Marie-René), médecin commandant.
9 Undreiner (Joseph), médecin capitaine.
10 Piana (Louis), médecin capitaine.
11 Retat (Louis-Vincent-Pierre), médecin lieutenant-colonel.
12 Duran (Maurice-Marie-Amédée-Jacques), médecin capitaine.
13 Luigi (Dom-Marc), médecin commandant.
14 Delaby (Jean-Charles-Albert), médecin commandant.
15 Vaillant (Pierre-Joseph-Adolphe), médecin commandant.
16 Dain (Marie-Gustave-Gaston), médecin commandant.
17 Moret (Henri-Joseph-Marie), médecin commandant.
18 Dravet (Pierre-André-Eugène), médecin commandant.
19 Deramaix (Robert-Pierre-Joseph), médecin commandant.
20 Miquel (Jean-Emile-Louis), médecin commandant.
21 Duranceau (Georges-Baptiste-Augustin), médecin commandant.
22 Matinier (Louis-Barthélemy), médecin commandant.
23 Ravel (Georges-Marie-Paul), médecin lieutenant-colonel.
24 Sarda (Alfred-Guy-Fortuné), médecin commandant.
25 Rocquet (Jean-Jules-Louis-Marie), médecin commandant.
26 Huc (André-Henri), médecin commandant.
27 Hamon (Joseph-Marie-Mathurin), médecin lieutenant-colonel.
28 Faugere (Pierre-Roger-Maurice-Marie), médecin commandant.
29 Giraed (Fernand-Georges-Marcel), médecin commandant.
30 Carlier (Pierre-Etienne), médecin commandant.
31 Hannequin (Jean-Ernest), médecin commandant.
32 Delard (Louis-Raymond-Antoine-Julien), médecin commandant.
33 Gouyrand (Jean-Emile), médecin lieutenant-colonel.
34 Aubert (Maurice-Paul), médecin commandant.
35 Dubau (Raymond-Auguste-Charles-Victor), médecin lieutenant-colonel.
36 Rozier (Gilbert-Gérard-Jean-Bernard), médecin commandant.
37 Desorthes (Jean-Paul-Albert), médecin capitaine.
38 Lacaux (Jean-Marie-Fernand), médecin lieutenant-colonel.
39 Santini (Pascal-Pierre-Paul-François-Martin), médecin commandant.
40 Durand (Paul), médecin commandant.
41 Mialhe (Aimé-Jean-Victor), médecin capitaine.
42 Bertrand (Jean-Marius), médecin commandant.

PHARMACIENS

1 Coulbeaux (Pierre-Marie-Ange), pharmacien commandant.
2 Le Dall (Maurice), pharmacien capitaine.
3 Le Moult (Marcel-Fernand), pharmacien capitaine.
4 Billant (Octave-Jean), pharmacien commandant.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

1 Braka (Raoul-Haïm), capitaine d'administration.
2 Malifas (Albert-Léon-Marie-Ernest-Honoré), capitaine d'administration.
3 Jacquemin (Clovis-Charles-Alphonse), capitaine d'administration.
4 Angibeaud (Victor-Martial), capitaine d'administration.
5 Decurey (Georges-Marie-Gabriel), capitaine d'administration.
6 Landolfini (François-Auguste-Alexandre), commandant d'administration.
7 Raoux (Octave-Pierre), commandant d'administration.

SOUS-OFFICIERS

1 Burdet (Louis-René), adjudant-chef.
2 Campana (Simon-Baptiste), adjudant-chef.

VÉTÉRINAIRES

1 Abadie (Pierre-Joseph-Marie), vétérinaire capitaine.
2 Prevot (Bernard-Louis), vétérinaire commandant.
3 Rouquier (André-Etienne), vétérinaire commandant.
4 Bardez (Louis-Victor), vétérinaire mandant.
5 Lauzerte (Jean-Marcel-René commandant.
6 Comby (Louis), vétér lonel.

OFFICIERS NORD-AFRICAINS

1 Baelche (Seghir ben Mohamed), lieutenant.
2 Cadi Lakhdar ben Mekki, capitaine.
3 S. N. P. Ahmed ben Beblaoui, capitaine.
4 Brick ben Aida, lieutenant.
5 Ahmed ben Kaddour, lieutenant.
6 Sayad Tayeb ben Cheikh, lieutenant.
7 Bairi Mohamed ben Ali, lieutenant.
8 Benhessa Alssa, capitaine.
9 Mohamed ben Lachemi, lieutenant.
10 Graine Tayeb, sous-lieutenant.

CHEF DE MUSIQUE

1 Marcellin (Gustave-Eugène), capitaine.

SOUS-OFFICIERS

1 Kaladjew (Sabba-Davidor), adjudant-chef.
2 Plasch (Hans-Kurt), adjudant.
3 Toussaint (Del-Emile), adjudant-chef.
4 Koder (Otto), adjudant-chef.
5 Zois (Haralambo), adjudant-chef.

Arme blindée et cavalerie.

1 Gondicart (Vincent-Mathurin-Pierre), lieutenant.
2 Moutier (Paulin-Désiré-Clément), lieutenant.
3 Fege (Roger-Léo-Delphin), capitaine.
4 Frantz (Jean-Philippe-Marie-Gabriel), chef d'escadrons.
5 Blondel (Raymond-Albert), chef d'escadrons.
6 Veyre de Soras (Marie-Robert-Jean), capitaine.
7 Ducrocq (Raymond-Elie-Henri-Achille), capitaine.
8 Escude (Louis-Paul-Henri), chef d'escadrons.
9 Le Chevrel (Pierre-Adolphe), capitaine.
10 De Niort (Jean-Marie-Baptiste), capitaine.
11 Soulé (Alphonse-Henri-Marie), capitaine.
12 Trinquard (Pierre-Marie-Louis-Marcel), capitaine.
13 Duprez (Robert-César), capitaine.
14 Brun (Pierre-François), capitaine.
15 Goyet (René-Camille), chef d'escadrons.
16 Fuchs (Alois-Paul), lieutenant.
17 D'Hoffelize (Bernard), chef d'escadrons.
18 Boudy (Robert-René), capitaine.
19 Dugue (Marc-Carthy-Marcel) capitaine.
20 Thiriat (Bertrand-Gaston-Paul), capitaine.
21 Decroix (Jean-Jules-Marc-Antoine), chef d'escadrons.
22 Patis d'Illiers (Jacques), capitaine.
23 Portevin (André-Paul-Henri), capitaine.
24 Roze des Ordons (Mary-Fréd-Saint-Ange), chef d'escadrons.
25 Le Vacon (Yves-Jean-Marie), chef d'escadrons.
26 Onnée (Jean-Pierre-Yves), lieutenant.
27 De Chateaubodeau (Pierre-Stanislas-François-Xavier), capitaine.
28 Cler (Henri-Camille), capitaine.
29 Aubry de Maraumont (Guy-Pierre-Désiré), lieutenant.
30 Lambert (Jean-Marie-Alphonse), capitaine.
31 Le Gall du Tertre (Alain-René-Louis), chef d'escadrons.
32 Loyseau (Jean-Marie-Constantin), chef d'escadrons.
33 Voinot (Jean), capitaine.
34 Du Port de Poncharra (Stanislas-Dominique-Alfred), capitaine.
35 De Mas-Latrie (Jacques-Marie-Henri-René), chef d'escadrons.
36 Turcat (Marc-François-Simon), capitaine (chef d'escadrons à T. T.). (Titre exceptionnel.)

FRANÇAIS MUSULMANS

1 Madani ben Yahia ben Taouti, lieutenant.
2 Mohamed Salah ben Bouchemal, lieutenant.

SOUS-OFFICIER

1 Foucher (Joseph), adjudant-chef.

Train.

1 Claircelin (Roger-Gustave), capitaine.
2 Cure (Jean-François), chef d'escadron.
3 Monnier (Roger), chef d'escadron.
4 Lamouret (Marcel), capitaine.
5 Beautheac (Paul-Emile-Alexandre), chef d'escadron.
6 Farnochia (Louis), capitaine.
7 Longeron (André-Léon-Ernest), sous-lieutenant.
8 Cornuault (Robert-Henri-Augustin), lieutenant-colonel.
9 Berard (Louis-Joseph), chef d'escadron.
10 Levy (Israël) dit Lucien, chef d'escadron.
11 Marulier (Jean-François-Nicolas), lieutenant.
12 Riou (Jean-Emile), capitaine.
13 Brunaud (Roger-Georges-Félix), lieutenant-colonel.
14 Delebecque (Germain-François), capitaine.

Artillerie.

1 Bernard (Moïse-Raoul-Joseph), capitaine.
2 Bernole (Raymond-Pierre-Bonaventure), capitaine.
3 Bertrand (Emile), lieutenant.
4 Petit (Marie-Ernest-Hélier), chef d'escadron.
5 Dupont (Jean-Marie-Alfred-Frédéric), chef d'escadron.
6 Breton (Georges), lieutenant.
7 Renaud (Antoine-Jean-Baptiste), lieutenant.
8 Lermon (Fernand), lieutenant.
9 Boudre (Paul-Robert), capitaine.
10 Boucher (Pierre), chef d'escadron.
11 Roques (Camille-Marie-Paul), chef d'escadron.
12 Perrin (Georges-Marc-Julien), capitaine.
13 Pont (Henri-Alexandre-Lucien), chef d'escadron.
14 Jarrige (Ernest), capitaine.
15 Giraud (Fernand-Amour), capitaine.
16 Quechon (Charles-Fernand), chef d'escadron.
17 Basset (Paul), chef d'escadron.
18 Eches (Louis-Marie-Jean), chef d'escadron.
19 Travers (Abel-Jules-Emile), chef d'escadron.
20 Bertran (Marius-Lucien), capitaine.
21 Grandchamp (Marcel-Ange), chef d'escadron.
22 Combet (Louis-Emile-Angely), lieutenant.
23 Jean (René-Joseph), chef d'escadron.
24 Green de Saint-Marsault de Châtelaillon (Louis-Marie-Pierre), chef d'escadron.
25 Parisot (Jules-Emile), lieutenant.
26 Prévost (Marcel-Auguste), lieutenant.
27 Cortasse (Jean-André), capitaine.
28 Courteaux (Paul-Marie-Gaston), chef d'escadron.
29 Dorso (Edouard-Mathurin-Marie), chef d'escadron.
30 Versaveaux (Robert-Jean), capitaine.
31 Bertrand (Alfred-Eugène), capitaine.
32 Salomé (André-Ovide-René), capitaine.
33 Tournaire (Louis-Léon-Paul), chef d'escadron.
34 Barloli (Antoine-Napoléon), chef d'escadron.
35 Moncaut (Jean), chef d'escadron.
36 Puycouyoul (Lucien), chef d'escadron.
37 Bodin (Bernard-Jules-Louis), chef d'escadron.
38 De Verbigier de Saint-Paul (Jacques-Gaston-Marie), chef d'escadron.
39 Le Normand (Jean-Gaston-Célestin), capitaine.
40 Souilhol (Léon), capitaine.
41 Mottez (Yves-Jean-Raphaël), lieutenant-colonel.
42 Delauche (Jean-Pierre), chef d'escadron.
43 Weiss (Jean-Joseph-Robert), chef d'escadron.
44 Piat (Pierre-Jules), lieutenant-colonel.
45 Chapuis (Lucien-Marcel), capitaine.
46 Lancrenon (Robert-André-Marie), chef d'escadron.
47 Lamon (Jacques-Pierre-Jean-Joseph), chef d'escadron.
48 Deneef (Jean-Julien), chef d'escadron.
49 Gely (Fabien-Félix), lieutenant-colonel.
50 Gaymard (Jean), chef d'escadron.
51 Aupepin de Lamothe-Dreuzy (Henri-Gaston-Augustin-Marie), chef d'escadron.
52 Lafite (Marcel-Eugène-Baptiste), chef d'escadron.
53 Ruas (André-Alphonse-Charles), chef d'escadron.
54 Azambre (Gustave-Auguste-Etienne-André), chef d'escadron.
55 Coudert (René-Antoine-François), chef d'escadron.
56 Seynave (Henri-Léon-Louis), chef d'escadron.
57 David (Georges-Honoré), capitaine.
58 Derogis (Etienne-Marcel), chef d'escadron.
59 Petitclerc (Georges-Alfred-Gabriel), chef d'escadron.
60 De Seguins Pazzis d'Aubignan (Roger-Henri-Marie-Jean), capitaine.

Génie.

1 Marmier (Henri-René), lieutenant.
2 Sarramegna (Jean-Charles), chef de bataillon.
3 Gillois (Jean-François), capitaine.
4 Roubinet (Marcel-François-Gaston), lieutenant-colonel breveté technique.
5 Steinebrunner (Edouard-Marius-Valère), lieutenant.
6 De Vathaire (Philippe-Pierre-Marie), lieutenant-colonel.
7 Roux (Henri-Denis), lieutenant-colonel.
8 Quéré (Marcel-Noël), chef de bataillon.
9 Carnoy (Emile-Charles), chef de bataillon.
10 Debray (Jean-Henri), chef de bataillon.
11 Langlet (Frédéric-Etienne), lieutenant-colonel breveté d'état-major, breveté technique.
12 Heimburger (Robert-André), chef de bataillon.
13 Rouvillois (Jacques-Frédéric), lieutenant-colonel.
14 Durr (François-Xavier), lieutenant-colonel breveté technique.
15 Dudelou (Paul-Alexandre-Henri), chef de bataillon.
16 Leveque (Louis-René), chef de bataillon.
17 Lopin (Pierre-Joseph-Alphonse), chef de bataillon.
18 Bergeon (Jean-Gaston-Lucien), lieutenant-colonel.
19 Costet (Jean-Paul), lieutenant-colonel.
20 Peon (Jean-Marie), capitaine.
21 Obier (Pierre-Alfred), chef de bataillon.

Services du génie.

1 Costa (Maurice), capitaine.
2 Farinacci (Auguste-Henri), capitaine.
3 Martinez (Gabriel-Gaston), capitaine.
4 Foissez (Gaston-Armand-Augustin), capitaine.
5 Brehier (Jacques-Charles), capitaine.
6 Berthet (Jean-François), lieutenant.
7 Rollet (Jean), capitaine.
8 Arens (Gabriel-Robert-Emile), capitaine.
9 Pelletier (Valentin-Elie-Isidor), capitaine.
10 Grall (Jean-Yves), chef de bataillon.
11 Reybaud (Robert-Albert-Désiré), chef de bataillon.
12 Jacquot (Jules-Antoine-Rodolphe), chef de bataillon.
13 Franceschi (Jean-Paul-Louis), lieutenant-colonel.
14 Bouy (Henri-Joseph), capitaine.
15 Devillas (Justin-Marcel-Jacques), chef de bataillon.
16 Terrienne (Maurice-Jean-Gabriel), lieutenant-colonel, breveté technique.
17 Geoffroy (Jean-Robert), lieutenant-colonel, breveté technique.

PERSONNEL SOUS-OFFICIER

1 Lopez (José), adjudant-chef.
2 Barquon (Paul-Antoine-Lucien), adjudant-chef.
3 Zerafa (Albert-Moïse), adjudant-chef.

Transmissions.

1 Grand (Maurice-Aimé-Alexandre), lieutenant.
2 Vendeuil (Paul-Henri), chef de bataillon.
3 Rebille (Aimé-Jean-Emile), lieutenant-colonel.
4 Boucher (Arsène-Léandre-Henri), chef de bataillon.

5 Lebigue (Pierre-François-Eugène), lieutenant-colonel.
6 Badard (Georges-Robert), chef de bataillon.
7 Loiseau (Gabriel-Eugène), chef de bataillon.
8 Lemarchand (Louis-Jean), lieutenant-colonel.
9 Desfemmes (Jean-Noël-Paul), breveté état-major observation aviation, lieutenant-colonel.
10 Veyron-La Croix (Claude-Marie-Charles), breveté état-major, lieutenant-colonel.
11 Moulte (Louis-Joseph), capitaine.
12 Le Bras (André-Guillaume), chef de bataillon.
13 Marcou (Jean-Camille-Pierre), lieutenant-colonel.

Service du matériel des transmissions.

CADRE DES ADJOINTS

1 Brule (Cyprien-Emile), capitaine.
2 Andurand (Hippolyte-Adrien-Joseph), capitaine.
3 Coichot (Maurice), capitaine.

Poste militaire.

(Assimilés.)

1 Cornu (Maurice-Jean-Paul), commandant.
2 Gilette (Marcel), commandant.

Corps du matériel.

CADRE DES INGÉNIEURS

1 Mazereau (Henri-Edouard-Adrien-Joseph), commandant.
2 Toureille (Georges-David-Isaac), lieutenant-colonel.
3 Masquelin (Jean-Joseph-Auguste-Marie), lieutenant-colonel.
4 Desportes (Louis-Antoine), commandant.
5 Raffy (Charles-Antoine-Paul-Louis), lieutenant-colonel.
6 Robergeaud (Edmond-Louis-Joseph), commandant.
7 Darre (Jean-Louis-Henri), lieutenant-colonel.
8 Floucaud-Penardille (Jean-Eugène-Marie-Jacques), lieutenant-colonel.
9 Festas (Albert-Charles-Amédée), commandant.
10 Barre (Jean-Jacques-Joseph), lieutenant-colonel.
11 Halle (Jean-Mathias), commandant.
12 Moneton (André-Joseph-François-Xavier), lieutenant-colonel.
13 Goudinoux (Michel), commandant.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

1 Grastilleur (Jacques-Raymond), lieutenant.
2 Poncet (Francisque), capitaine.
3 Sorel (André-Octave), sous-lieutenant.
4 Lapotre (Robert-Eugène), lieutenant.
5 Mercier (Jean-Alfred-Louis), capitaine.
6 Bedel (Henri), capitaine.
7 Innocenti (Robert-Henri), capitaine.
8 Mongey (Lucien-Charles), lieutenant.
9 Soulier (Auguste-Louis), capitaine.
10 Claudin (Gustave), capitaine.
11 Calvès (Yves-Marie), capitaine.
12 Beau (Albert), lieutenant.
13 Franoux (Pierre), capitaine.
14 Garreau (Jules-Jean-Marius), capitaine.
15 Chalufour (Félix-Marie-Auguste-Jean), capitaine (commandant à titre temporaire).
16 Julien (Raoul-Adolphe-Louis), commandant.
17 Izallier (Raymond-Gabriel), commandant.
18 Chavonnet (Georges), capitaine.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

1 Jacquemain (Léon-Eugène), lieutenant.
2 Amouilfin (Paul-Jean-Baptiste), capitaine.
3 Cessio (Paul-Gaston), lieutenant.
4 Hullo (Jean), capitaine.
5 Gazele (Ludovic-Paul-Rose), capitaine.
6 Garnier (Louis-Emile), capitaine.
7 Catanes (Armand-Charles), capitaine.
8 Peyre (Jean-Pierre-Augustin), capitaine.
9 Tramini (Faust-François-Jérôme-Constant), capitaine.
10 Julie (Georges-Paul-Camille), lieutenant.
11 Gastault (Etienne-Louis-Adrien), capitaine.
12 Rambert (Pierre-Eugène-Clément), capitaine.
13 Berthiaux (André-Charles), commandant
14 Bouvet (Henri-Joseph-Gabriel-Marie), commandant.
15 Lefay (Armand-Gabriel), capitaine.
16 Pasquier (Georges-Arsène), capitaine.
17 Pech (Jean), lieutenant.
18 Vincent (Abel-Jean-Charles), capitaine.
19 Hennequin (Lucien-Henri), capitaine.
20 Lecat (Eugène-Robert-Alfred), commandant.
21 Barbara (Michel), lieutenant.
22 Picaud (Jean-Eugène-Marcel), capitaine.
23 Le Lièvre (Georges-Edmond-Jules), lieutenant.
24 Solton (Louis-Joseph-Aimé), commandant.
25 Branchoux (Albert-Pierre-Louis), capitaine.

SOUS-OFFICIERS

1 Bernard (Henri-Charles), adjudant-chef.
2 Ferre (Henri-Jean-Marie), adjudant-chef.

Direction des études et fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

1 Aune (Edmond-Lucien), ingénieur en chef de 1re classe.
2 Laforge (Claude-François), ingénieur en chef de 2e classe.
3 Ricaud (Jean-Marie-Léonard), ingénieur en chef de 2e classe.

CORPS DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX D'ARMEMENT

1 Metzelaire (Lucien-Eugène), ingénieur de 1re classe.
2 Norais (Raoul-Eugène), ingénieur de 1re classe.
3 Aucouturier (Antoine), ingénieur de 1re classe.
4 Spire (Pierre-Claude), ingénieur principal.

CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

1 Brunon (Claude), adjoint administratif principal.

Service de santé.

MÉDECINS

1 Jean dit Aman-Jean (François-Henri), médecin lieutenant.
2 Oudjart (Louis-Alfred), médecin commandant.
3 Bolzinger (Raymond-François-Louis) médecin lieutenant-colonel.
4 Gorsse (Pierre-Marie), médecin commandant.
5 Baenziger (Paul-Henri), médecin commandant.
6 Cosnier (André-Clément), médecin lieutenant-colonel.
7 Graby (André-Paul-Louis), médecin commandant.
8 Delmas (Jacques-Antoine-Jean-Marie-René), médecin commandant.
9 Undreiner (Joseph), médecin capitaine.
10 Piana (Louis), médecin capitaine.
11 Refat (Louis-Vincent-Pierre), médecin lieutenant-colonel.
12 Duran (Maurice-Marie-Amédée-Jacques), médecin capitaine.
13 Luigi (Don-Marc), médecin commandant.
14 Delaby (Jean-Charles-Albert), médecin commandant.
15 Vaillant (Pierre-Joseph-Adolphe), médecin commandant.
16 Dain (Marie-Gustave-Gaston), médecin commandant.
17 Moret (Henri-Joseph-Marie), médecin commandant.
18 Dravet (Pierre-André-Eugène), médecin commandant.
19 Deramaix (Robert-Pierre-Joseph), médecin commandant.
20 Miquel (Jean-Emile-Louis), médecin commandant.
21 Duranceau (Georges-Baptiste-Augustin), médecin commandant.
22 Matinier (Louis-Barthélemy), médecin commandant.
23 Ravel (Georges-Marie-Paul), médecin lieutenant-colonel.
24 Sarda (Alfred-Guy-Fortuné), médecin commandant.
25 Rocquet (Jean-Jules-Louis-Marie), médecin commandant.
26 Huc (André-Henri), médecin commandant.
27 Hamon (Joseph-Marie-Mathurin), médecin lieutenant-colonel.
28 Faugere (Pierre-Roger-Maurice-Marie), médecin commandant.
29 Giraed (Fernand-Georges-Marcel), médecin commandant.
30 Cartier (Pierre-Etienne), médecin commandant.
31 Hannequin (Jean-Ernest), médecin commandant.
32 Delard (Louis-Raymond-Antoine-Julien), médecin commandant.
33 Gouyrand (Jean-Emile), médecin lieutenant-colonel.
34 Aubert (Maurice-Paul), médecin commandant.
35 Dubau (Raymond-Auguste-Charles-Victor), médecin lieutenant-colonel.
36 Rozier (Gilbert-Gérard-Jean-Bernard), médecin commandant.
37 Desorbes (Jean-Paul-Albert), médecin capitaine.
38 Lacaux (Jean-Marie-Fernand), médecin lieutenant-colonel.
39 Santini (Pascal-Pierre-Paul-François-Martin), médecin commandant.
40 Durand (Paul), médecin commandant.
41 Mialhe (Aimé-Jean-Victor), médecin capitaine.
42 Bertrand (Jean-Marius), médecin commandant.

PHARMACIENS

1 Coulbeaux (Pierre-Marie-Ange), pharmacien commandant.
2 Le Dall (Maurice), pharmacien capitaine.
3 Le Moult (Marcel-Fernand), pharmacien capitaine.
4 Billant (Octave-Jean), pharmacien commandant.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

1 Braka (Raoul-Haïm), capitaine d'administration.
2 Matifas (Albert-Léon-Marie-Ernest-Honoré), capitaine d'administration.
3 Jacquemin (Clovis-Charles-Alphonse), capitaine d'administration.
4 Angibeaud (Victor-Martial), capitaine d'administration.
5 Decurey (Georges-Marie-Gabriel), capitaine d'administration.
6 Landolfini (François-Auguste-Alexandre), commandant d'administration.
7 Raoux (Octave-Pierre), commandant d'administration.

SOUS-OFFICIERS

1 Burdet (Louis-René), adjudant-chef.
2 Campana (Simon-Baptiste), adjudant-chef.

VÉTÉRINAIRES

1 Abadie (Pierre-Joseph-Marie), vétérinaire capitaine.
2 Prevot (Bernard-Louis), vétérinaire commandant.
3 Rouquier (André-Etienne), vétérinaire commandant.
4 Bandez (Louis-Victor), vétérinaire commandant.
5 Lauzerte (Jean-Marcel-René), vétérinaire commandant.
6 Comby (Louis), vétérinaire lieutenant-colonel.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

1 Rescanières (Jules-Robert), intendant militaire de 2e classe.
2 Grillot (Paul-Louis-Charles), intendant militaire de 2e classe.
3 Carrie (René-Jean-Emile), intendant militaire de 1re classe.
4 Grimaud (Henri-Georges-François), intendant militaire de 2e classe.
5 Huguet (Raymond-Georges-Albert), intendant militaire de 2e classe.
6 Bonnichon (René-Alexandre), intendant militaire de 2e classe.
7 Achard (Charles-Auguste-Eugène), intendant militaire de 2e classe.
8 Kandel (Roger), intendant militaire de 3e classe.
9 Gaultier de Kermoal (Claude-Hubert-Hippolyte), intendant militaire de 2e classe.
10 Verdier (Fernand-Hubert), intendant militaire de 2e classe.
11 Berard (André-Cyprien), intendant militaire de 2e classe.
12 Vilatte (Jean-Jouanaud), intendant militaire de 2e classe.
13 Peries (Pierre-Augustin), intendant militaire de 2e classe.
14 Juramy (Léon-Augustin), intendant militaire de 1re classe.
15 Teyssier (Désiré-Auguste), intendant militaire de 2e classe.
16 Merlinge (Octave-Joseph), intendant militaire de 3e classe.
17. Fondville (Robert-Louis-Laurent), intendant militaire de 3e classe
18 Desaunettes (Henri-Désiré-René), intendant militaire adjoint.
19 Ferrand (Georges-Pierre-Claude), intendant militaire de 3e classe.
20 Dispons (Paul-Justin), intendant militaire de 2e classe.
21 Charon (Pierre-Eugène), intendant militaire de 1re classe.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

1 Lannette (Jean-René-Joseph), capitaine d'administration.
2 Moustels (Louis), capitaine d'administration.
3 Rozeron (Pierre-Jean), capitaine d'administration.
4 Fontobo (André), lieutenant d'administration.
5 Dupuis (Gabriel), capitaine d'administration.
6 Suaudeau (Raymond-Jean-Marie), commandant d'administration.
7 Huguet (Lucien-Antoine-Augustin), commandant d'administration.
8 Turc (Adrien-Paul-Gabriel), capitaine d'administration.
9 Rieutord (Georges-Louis-Gabriel), commandant d'administration.
10 Paquet (Vital-Henri), commandant d'administration.

SOUS-OFFICIER C.O.M.A.

1 Hotzé (Paul), adjudant-chef.

Chancellerie.

CADRE DES CHANCELIERS

1 Cazala (Pierre-Raymond), commandant.
2 Marchal (Jean-Joseph-Henri), lieutenant-colonel.
3 Colonna (Toussaint), commandant.

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

1 Lerch (Louis), lieutenant.
2 Guedes (François-Marie), capitaine.
3 Trimardeau (Louis-Laurent-Jules), capitaine.
4 Albertini (Jean-Antoine), lieutenant.
5 Agnès (Georges), lieutenant.
6 Pottier (Pierre-Désiré), capitaine.
7 Boulanger (René-Emile), capitaine.
8 Marteau (Robert-Charles), lieutenant.
9 Gillet (Ovide-Pierre-Joseph), capitaine.
10 Thiery (Maurice-Alfred), commandant.
11 Lande (Georges-Aimé), capitaine.
12 Lacourrège (Pierre), commandant.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

1 Louis (Pierre), lieutenant.
2 De Ona (Emilio), capitaine.
3 Saint-Martin (Pierre), capitaine.
4 Delarche (Marcel-René), lieutenant.
5 Guardiola (Gabriel-Jacques), capitaine.
6 Bertrand (Dominique-François), lieutenant.
7 Jacquin (René-Marie), capitaine.
8 Aubailly (Maurice-Albert), capitaine.
9 Demengel (Auguste-Marie), lieutenant.
10 Schaeffer (Marcel-Lucien), lieutenant.
11 Nègre (Maxime-Joseph), capitaine.
12 Bergounioux (René-Germain-Jean), capitaine.
12 Rocca (René-Pierre), lieutenant.
14 Druilhe (Albert-Marcel-Lambert), capitaine.
15 Houtmann (Albert), capitaine.
16 Robic (Joseph-Marie), capitaine.
17 Arnould (Georges), lieutenant.
18 Latanière (Gabriel-Antonin), commandant.
19 Colin (Maurice-Marcel), lieutenant.
20 Jamme (André-René-Célestin), capitaine.
21 Marguinat (Henri), lieutenant.
22 Filippi (Etienne), lieutenant.

CORPS DES OFFICIERS DES AFFAIRES MILITAIRES MUSULMANES

1 Petit (Alexis-Pierre-Honoré), commandant.
2 Lacoux (Louis-Fernand), capitaine.

TRÉSORERIE AUX ARMÉES

1 Carbonnel (Claude-Marius), payeur particulier de 2e classe (capitaine).

AUMÔNERIE MILITAIRE AUX ARMÉES

1 Parent de Curzon (Paul-Charles-Joseph), aumônier militaire titulaire.

CADRE DES AGENTS DE CHANCELLERIE

1 Rey (Pierre-Léon-Joseph), adjudant-chef.
2 Rourre (Jean-François), adjudant-chef.

CADRE DES AGENTS DES CORPS DE TROUPE

1 Donsimoni (Charles-Louis), sous-lieutenant de réserve.
2 Quentin (André-Louis), adjudant-chef.
3 Michaut (Auguste-Jean), adjudant-chef.
4 Douvier (Marie-Rémy), adjudant-chef.
5 Coustham (Paul-Arthur-Roger), adjudant-chef.
6 Lopez (Joseph), adjudant-chef.

Recrutement, statistique.

1 Nerin (Antoine), capitaine.
2 Courtellemont (André), commandant.
3 Gloux (Roger-Jean-Baptiste), commandant.
4 Brigard s (Albert-Pierre-François), commandant.
5 Dujon (Gabriel-Alphonse-Eugène), commandant.
6 Viard (Auguste-Gabriel), commandant.
7 Demollien (Raymond-Sylvain), capitaine.

Sous-officier.

1 Martinelli (Jean-Antoine), adjudant-chef.

Justice militaire.

A. — TRIBUNAUX MILITAIRES

Officiers de justice militaire.

1 Bourely (René-Henri-Léopold), commandant de justice militaire.
2 Gros (Jean-Marius), commandant de justice militaire.
3 Belin (Raymond-Albert), lieutenant-colonel de justice militaire.

Officiers greffiers.

1 Pliquet (Charles-André), capitaine greffier.
2 Gouan (Albert-Vincent), capitaine greffier.
3 Maurisque (Georges-Sylvestre), capitaine greffier.

ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

1 Arnaud (Antonin), capitaine comptable.

SOUS-OFFICIERS

Sous-officiers des tribunaux militaires.

1 Demy (Marcel-Marie), adjudant-chef huissier appariteur.
2 Pfeiffer (Théodore), adjudant huissier appariteur.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

1 Coty (Dominique-Paul), lieutenant.
2 Huet (Henri-Gustave), lieutenant.
3 Denis (Roger-Albert-Marie), lieutenant.
4 Toulouse (André-René-Albert), lieutenant.
5 Gayet (Gustave-Arthur), lieutenant.
6 Geslin (Robert-Alexandre), capitaine.
7 Honoré (Charles-Hector), lieutenant.
8 Timotei (Paul-Félix-Pascal), lieutenant.
9 Scotto (Joseph-Nicolas), lieutenant.
10 Pare (Henri-Joseph-Paul), lieutenant
11 Di Scala (Julien), lieutenant.
12 Ortet (Joseph-Fernand), lieutenant.
13 Deheaulme (Victor-Adrien), lieutenant.
14 Ricord (Lourdessamy-Louis), lieutenant
15 Creusot-Eon (Paul-Camille-Lucien), capitaine.
16 Drouin (Jean-Victor-Henri), capitaine.
17 Payot (René-Louis), capitaine.
18 Dulery (Louis), lieutenant.
19 Farina (Célestin-François), capitaine
20 Bachschmiot (André-Félix-Eugène), chef de bataillon.
21 Kormann (Robert-René), lieutenant.
22 Manach (Fernand-Henri), lieutenant.
23 Anduze-Faris (Xavier-Marie-Gustave), capitaine
24 Larochette (Georges-François), lieutenant.
25 Clemenceau (Jean-Louis), lieutenant.
26 Masse (Ferdinand-Alphonse-Ghislain), lieutenant.
27 Comi (Raymond-Victor-Alexandre), lieutenant.
28 Sauvage (Léon-Jean-Jules-Camille), capitaine.
29 Pajot (Maurice-Pierre), capitaine.
30 Clausse (Georges-René-Pierre), chef de bataillon.
31 Giafferi (Antoine), sous-lieutenant.
32 Cayrol (Paul-Louis), chef de bataillon.
33 Saint-Martin (Raoul-Joseph-Laurent), lieutenant.
34 Marty (Raymond-Jean-Paul), chef de bataillon.
35 Euzière (Camille-Célestin-Antoine), chef de bataillon.
36 Billard (Roger-Alexandre), capitaine.
37 Grimaldi (Charles-Jean), chef de bataillon.
38 Le Page (Léon-Jean), chef de bataillon.
39 Pouliquen (Hervé), lieutenant.
40 Revol (Jean-Louis-Joseph), chef de bataillon.
41 Geneau (René-Maurice), capitaine.
42 Amilhat (Jean-Alfred-Alexandre), capitaine.
43 Poullet-Osier (Marie-Emmanuel), capitaine.
44 Saoutic (Yves-Marie), chef de bataillon.
45 Quint (Léon-Victor-Charles), chef de bataillon.
46 Seriat-Gautier (Jean-Maurice), chef de bataillon.
47 Pagnier (Pierre-Alexis-Gaston), chef de bataillon.
48 Chalnot (Claude-Marie-Henri), chef de bataillon.
49 Bouyer (Jean), capitaine.
50 Athiel (Julien), lieutenant.
51 Lecoq (Yves-Alfred-Marie), lieutenant-colonel.
52 Suberbie (Baptiste-Louis), chef de bataillon.
53 Jaume (Jean-François), lieutenant-colonel.
54 Ecarlat (Jean-Joseph), chef de bataillon.
55 Merling (André-Francis), chef de bataillon.
56 Fabre (Louis-Calixte), capitaine.
57 Pate (Edouard-Pierre-Lucien), chef de bataillon.
58 Bourgeois (Serge-Henri), capitaine.
59 Ronsin (Marcel-Joseph-Marie-Jules), chef de bataillon.
60 Villemur (Pierre-Firmin), capitaine.

61 Brasseur (Jean-Marie-Amédée), chef de bataillon.
62 Copi (Jean-Joseph-Théophile), chef de bataillon.
63 Louvet (Robert-Victor-Lucien), chef de bataillon.
64 Esplau (Gaston-Jean-René), lieutenant-colonel.
65 Caumont (Robert-Jean), lieutenant.
66 Baylon (Marie-Etienne), chef de bataillon.
67 Cavaignac (Godefroy), chef de bataillon.
68 Demaret (Jules), lieutenant.
69 Goutherot (Paul-Emile-Stanislas), chef de bataillon.
70 Rosel (Charles - Honorat - Henri - Ernest), chef de bataillon.
71 Mayer (Louis-Gabriel-Charles-Emile), capitaine.
72 Rodbaz (Claude), chef de bataillon.
73 Supplisson (Henri-Jules), capitaine.
74 Orsini (Jean-Dominique), capitaine.
75 Fabre (Jean-Maximin), capitaine.
76 Capodanno (Ferdinand - Lucien - Pascal), chef de bataillon.
77 Marsac (Jean-René), capitaine.
78 Domens (René-Jean-Michel), capitaine.
79 De Fritsch (Jean-Marie-Simon-P.-A.), chef de bataillon.
80 Lorotte (Charles-Jean), lieutenant-colonel.
81 Talon (Edmond-Pierre), chef de bataillon.
82 Seven (Maurice-Jean-Edmond-Marie), chef de bataillon.
83 Berdel (Louis-Ferdinand), chef de bataillon.
84 Requin (Fernand-Valentin-Léon), chef de bataillon.
85 Chaigneau (Jean-Gaston), chef de bataillon.
86 Trinquier (Roger-Paul), capitaine.
87 Guglielmi (Georges-Eugène-François), capitaine.
88 Guillermaz (Gustave), chef de bataillon.
89 Foubert (Jacques-Pierre), capitaine.
90 Fayaud (Eugène-Louis), capitaine.
91 Gisquet (Jacques-Raphaël-Louis), lieutenant.
92 Leclerc (Marc-Jean) capitaine
93 Duault (Raoul-Joseph-Louis-Pierre), chef de bataillon.
94 Lethur (Raoul-Louis-André), capitaine.
95 Malecot (André-Francis-Auguste), capitaine.
96 Emeyriat (Marcel-Jean-Louis), capitaine.
97 De Pins (Henri - Marie - Joseph - Auguste-Charles), capitaine.

Infanterie coloniale.

1 Thomas-Koffi, capitaine.

SOUS-OFFICIERS EUROPÉENS

1 Albarède (Jean-Louis), adjudant-chef.
2 Hibon (Antoine), adjudant-chef.
3 Aoussat (Antoine), adjudant-chef.
4 De Taxis de Poet (Charles-François-Henri), sergent.
5 Belhomme (Paul-Jean), adjudant-chef.
6 Henny (Charles), adjudant-chef.

Artillerie.

1 Quercioli (François), lieutenant.
2 Salaun (François), sous-lieutenant.
3 Casanova (Dominique), lieutenant.
4 Postollec (Yves), chef d'escadron.
5 Canavaggio (Jean), chef d'escadron.
6 Contat (Philippe), chef d'escadron.
7 Vaude (Pierre), lieutenant-colonel.
8 Brasseur (Raymond), chef d'escadron.
9 Moron (Charles), capitaine.
10 Le Prince (Marcel), lieutenant-colonel.
11 Julien (Louis), capitaine.
12 Castaing (Jacques), chef d'escadron.
13 Lambert (Raymond), chef d'escadron.
14 Bas (Louis), chef d'escadron.
15 Lennuyeux-Commene (Marcel), chef d'escadron.
16 Vaillant (Paul), chef d'escadron.
17 Denesvre (André), capitaine.
18 Poupard (Marcel), capitaine.
19 Busquet (Daniel), chef d'escadron.
20 Blanc (Henri), chef d'escadron.
21 Meiffre (Jean), capitaine.
22 Mutel (René), capitaine.
23 Tartaroli (Henri), capitaine.
24 Urvoy (Henri), chef d'escadron.
25 Leclerc (Robert), chef d'escadron.
26 Naulleau (Georges), capitaine.
27 Ceccaldi (Roger-Edmond), chef d'escadron.
28 Buchet (Guy), capitaine.
29 Andreani (Paul), lieutenant.
30 Wernert (Philippe), lieutenant-colonel.

Artillerie coloniale.

SOUS-OFFICIERS

1 Agricole (Eugène-Joseph-Ferdinand), adjudant-chef.

Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRES

1 Brugère (Edouard-Jean-René), intendant de 3e classe.
2 De Villoutreys (Roland-Marie-Paul-Maurice), intendant de 2e classe.
3 Bodin (Henri-Ernest), intendant de 2e classe.
4 Gayan (Jean-Baptiste-Auguste-Théophile), intendant de 3e classe.
5 Chauvaud (André), intendant de 3e classe.
6 Guyot (Fernand-François), intendant de 2e classe.
7 Angles-Dauriac (Louis-Marie-Félix), intendant de 1re classe.
8 Rouot (Gaston-Charles-René), intendant de 2e classe.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

1 Le Merrer (Jean-Baptiste), capitaine d'administration.
2 Arbey (Charles-Marcel), lieutenant d'administration.
3 Chiaroni (Paul-Marie), capitaine d'administration.
4 Dodu (Marcel-Elie), capitaine d'administration.
5 Beziau (Léon-Eugène), capitaine d'administration.
6 Giannelli (Pascal), commandant d'administration.

SOUS-OFFICIERS

1 Schmitt (Aloïse), adjudant-chef.

MAITRES OUVRIERS

1 Lafon (Etienne), sergent-major maître ouvrier tailleur.

Service de santé colonial.

MÉDECINS

1 Vaisseau (Georges-Albert), médecin lieutenant-colonel.
2 Balzeau (Emile-Paul), médecin lieutenant-colonel.
3 Bernard (Pierre-Maurice), médecin lieutenant-colonel.
4 Pelissier (Théodore-Jean), médecin commandant.
5 Beaudiment (Amable-Benoit-Raymond), médecin lieutenant-colonel.
6 Carrière (Maxime-Charles-Joseph), médecin lieutenant-colonel.
7 Taillard (Paul), médecin commandant.
8 Favier (Gilbert-Marie-Joseph), médecin lieutenant-colonel.
9 Bautes (Omer-Gabriel), médecin lieutenant-colonel.
10 Hostier (Yves-Sylvestre), médecin commandant.
11 Baque (Louis-Maurice), médecin commandant.
12 Dias-Cavaroni (Joseph-François), médecin commandant.
13 Lorre (André-Joseph), médecin commandant.
14 Duvey (Pierre-Alphonse-Joseph), médecin commandant.
15 Dot (Jean-Eugène-Elzéard), médecin commandant.
16 Mallet (Raymond-Jules-Alexandre), médecin lieutenant-colonel.
17 Le Scouezec (Pierre-Edmond), médecin lieutenant-colonel.
18 Robin (Charles-Paul-Alexandre), médecin lieutenant-colonel.
19 Guibert (Jean-Maurice), médecin commandant
20 Borrey (Maurice-Francis), médecin commandant.
21 Tereau (Hilaire-Maurice), médecin lieutenant-colonel.
22 Lemasson (Gilbert-Denis-Paul), médecin commandant.
23 Berthon (Georges-Théodore), médecin lieutenant-colonel.
24 Dupuy (Maurice-Joseph), médecin commandant.
25 Raboisson (Pierre-Louis-Jean), médecin colonel.
26 Branche (André-Georges), médecin commandant.
27 Saint-Pau (Jean-Pierre-Arthur), médecin commandant.
28 Le Blouch (Georges-Albert-Jean), médecin capitaine.
29 Helfft (Jacques-Célestin-Gérard), médecin lieutenant-colonel.
30 Dupin (André - Marie - Antoine), médecin commandant.
31 Fabre (Jean-Marie-Louis-Joseph), médecin commandant.
32 Queneudec (René-Alphonse), médecin commandant.
33 Vignes (Charles-Eugène-Valère), médecin lieutenant-colonel.
34 Seyberlich (Alfred-Charles-Henri), médecin commandant.
35 Seite (Paul - Yves - Louis - Marie), médecin commandant.
36 Garbies (Jean), médecin commandant
37 Robin (Michel-Paul-Marie), médecin commandant.
38 Astesiano (Roger-Gabriel), médecin commandant.
39 Phelippaud (Jean-Yves), médecin commandant.
40 Truong-Dinh-Tri (Maurice), médecin capitaine.

PHARMACIENS

1 Le Querec (Henri-Léopold), pharmacien lieutenant-colonel.
2 Dewannieux (Roger - Jules), pharmacien commandant.
3 Randier (Edmond-Henri-Paul), pharmacien commandant.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

1 Coil (Joseph-Antoine-Etienne), commandant d'administration.
2 Saoli (Aimé-Roch), commandant d'administration.
3 Barrière (Gabriel), commandant d'administration.

SOUS-OFFICIERS

1 Penel (Joseph - Louis - Daniel), adjudant-chef.

Service administratif des corps de troupe.

1 Roux (Claude-Henri), capitaine.
2 Santoni (Venture), lieutenant.
3 Rocca Serra (Jean-Baptiste), capitaine.
4 Fratacci (Jacques-André), capitaine.
5 Rieu (Marcel-Joseph-Adrien), lieutenant.
6 Dutartre (Robert-Ferdinand), capitaine.
7 Lavergne (Jean - Edouard - Gaston), capitaine.
8 Zell (Emile-Alexis-Marie), lieutenant.
9 Roussel (Léonce - Clément - Anicet), capitaine.
10 Mazouet (Paul-Henri-Léon), lieutenant.
11 Farenc (Dominique-Félix), capitaine.
12 Fauvel (Paul-Louis-Victor), lieutenant.

SOUS-OFFICIERS

1 Faussart (Louis-Charles), adjudant-chef.
2 Sales (Jean), adjudant-chef.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

1 Vinel (Louis-Jacques), capitaine.
2 Raibaud (Victor-Edmond-Joseph), capitaine.
3 Fondras (Amable-Michel), capitaine artificier.
4 Leygue (Robert - Antoine - Marcel), capitaine.
5 Pastres (Antoine-Jean-Pierre), capitaine.
6 Coez (Louis-Adrien), capitaine.
7 Farnallier (Gabriel-Louis), chef d'escadron.

9 Badia (Henri-Joseph), lieutenant.
9 Pacini (François-Marie), capitaine.
10 Chopin (Louis-Jean), lieutenant.
11 Le Cornec (Marcel-Louis), capitaine.
12 Courounet (Paul-Julien), lieutenant.

SOUS-OFFICIERS

1 Bigoin (Antoine-Joseph), adjudant-chef.

Chancellerie coloniale.

1 Balmelli (Henri-Alexandre), capitaine.
2 Pagenel (Fernand-Etienne), capitaine.
3 Broch (Marcel-Etienne-Julien), capitaine.

Service des essences des armées.

1 Schwaller (André), ingénieur de 1re classe des travaux.

Fait à Paris, le 28 juin 1917.

PAUL COSTE-FLOREL.

TABLEAU DE CONCOURS POUR LA LÉGION D'HONNEUR

RÉSERVE

Sont inscrits au tableau de concours pour la Légion d'honneur, les militaires de réserve désignés ci-après :

POUR OFFICIER

TROUPES METROPOLITAINES

Gendarmerie nationale.

1 Lacalmonie (Pierre-Fernand), lieutenant colonel.
2 Berthelot (Achille-Joseph-Eugène).

Infanterie.

1 Prost (Pierre-Zéphirin), chef de bataillon.
2 Aumont (Robert-Ernest), chef de bataillon.
3 Parizel (Louis-Emile), chef de bataillon.
4 Noblet (Raoul-Louis), chef de bataillon.
5 Rochet (Daniel-Louis), chef de bataillon.
6 Lejeune (Victor), chef de bataillon.
7 Herzog (Robert), lieutenant.

Arme blindée et cavalerie.

1 Varin de La Brunelière (Pierre-Marie-François-de Salles), lieutenant-colonel.
2 Astier (Marcel-Paul).

Train.

1 Velcre (Etienne), chef d'escadron.

Artillerie.

1 Thevenon (Hippolyte-Auguste), chef d'escadron.
2 Crete (Maxime-Virgile-Louis), lieutenant-colonel.
3 Holtzer (Gaston-Pierre), chef d'escadron.

Génie.

1 Angot (Edmond-Lucien), chef de bataillon.

Transmissions.

1 Normand (René-Auguste-François), chef de bataillon.

Corps du matériel.

1 Combal (Marcel), commandant.
2 Brunet (Jacques-Joseph-Marie), commandant.
3 Misery (Louis-Joseph-Eugène), commandant.

Service de santé.

1 Ravina (André-Jean-Marie), médecin commandant.
2 Braine (Jean-André-René), médecin lieutenant-colonel.

Intendance.

1 Corne (Eugène-Adolphe), intendant militaire de 3e classe.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

1 Combet (Emmanuel-Philippe-Edmond), commandant.
2 Zuccherelli (Jacques), commandant.

Recrutement et statistique.

1 Brun (Marcel-Eugène), commandant.

Justice militaire.

1 Bontemps (Georges-André), colonel de justice militaire.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

1 Montchamp (Henri-Marie-Ferdinand-Auguste), lieutenant-colonel.
2 Rivier (Louis), lieutenant-colonel.
3 Bouju (Auguste-Eugène), chef de bataillon.

Service de santé colonial.

MÉDECINS

1 Gorjux (Joseph-Marius-Etienne), médecin lieutenant-colonel.

Services des matériels et bâtiments coloniaux.

1 Cauchon (Albert-Bon-Edouard), lieutenant-colonel.

Service des essences des armées.

1 Cartier (Jean-Joseph), lieutenant-colonel.

POUR CHEVALIER

TROUPES METROPOLITAINES

Gendarmerie nationale.

1 Dubois (René), lieutenant.
2 Theret (Raymond-Lucien-Clément), capitaine.
3 Missioux (Henri-Gabriel), lieutenant.
4 Laforêt (René-Louis-Auguste), lieutenant
5 Dahuron (Emile-Narcisse), capitaine.
6 Guilbert (Maurice-Jules-Georges), lieutenant.
7 Treussart (Henri-Mathurin), lieutenant.
8 Lambert (Roger-Victor), lieutenant.

Infanterie.

1 Castaing (René-Pierre), chef de bataillon
2 Petrovsky (Paul), lieutenant.
3 Scellos (Pierre-Gustave), capitaine.
4 Bischoff (Georges-Ernest), capitaine.
5 Bérard (Jean-Charles), chef de bataillon.
6 Rolland (Auguste-Marie), capitaine.
7 Delacquis (Lucien-Adolphe), chef de bataillon.
8 Burleth (Marcel-Charles), capitaine.
9 Vidal (Albert-Henri), chef de bataillon.
10 Pinet (André-Charles), capitaine.
11 Richard (Claude-Joseph), chef de bataillon.
12 De L'Escaille (François-Rémy), chef de bataillon.
13 Herzog (Raymond-Michel), chef de bataillon.
14 Charie-Marsaines (Robert), capitaine.
15 Vanderhaghen (Robert-Henri), chef de bataillon.
16 Bouvier (Xavier-Pierre), capitaine.
17 Catelle (Pierre-Joseph), chef de bataillon.
18 Couvreur (Jean-Baptiste), capitaine.
19 Bachasson (Eugène-Louis), capitaine.
20 Gibert (Pierre-Marie), capitaine.

Arme blindée et cavalerie.

1 Nicolai (Don-Bianco), lieutenant.
2 Winmenauer (Frédéric-Paul-Gustave), lieutenant.
3 Desrosiers (Jean-Louis), capitaine.
4 Murat (Achille-Alain-Joachim-Napoléon), lieutenant.
5 Dore (Louis-Joseph-Marie-Georges), capitaine.
6 Fraisse (Guy-Louis-Pierre), lieutenant.
7 De Legge de Kerlean (Geoffroy-Paul-Louis-Marie), chef d'escadrons.

Train.

1 Bonnet (Henri), capitaine.
2 Philippe (Lucien-Eugène), lieutenant.
3 Guillez (Léon), capitaine.
4 Aubanel (Jules-Louis-Auguste), capitaine.
5 De Moro Giafferi, sous-lieutenant.

Artillerie.

1 Tainturier (Louis-Laurent-Charles), chef d'escadron.
2 Partiot (Marie-Guillaume-Léon-Jean), chef d'escadron.
3 Vial-Mazel (Georges-Marie-Léopold), capitaine.
4 Tournier (Albert-Paul), chef d'escadron.
5 Calais-Auloy (Philibert-Jude-Marie-Gaston), capitaine.
6 De Gaulle (Pierre-Julien-Joseph-Marie), capitaine
7 Sauphar (Pierre), chef d'escadron.
8 Clouet (Xavier-François), capitaine.
9 Collier de La Marlière (Denis-Roger-Marie), capitaine.
10 Goualle (Cornély-Louis), lieutenant.

Génie.

1 Felip (Ferdinand), capitaine.
2 Orliia (Joseph-Lucien), lieutenant.
3 Gril (Lucien-Baptiste), capitaine.
4 Lévy (Léon-Avron), capitaine.

Transmissions.

1 Benezech (Jules-Germain-Pierre), lieutenant-colonel.
2 Quesnel (Paul-Louis), chef de bataillon.

Service du matériel des transmissions.

1 Richard (Pierre-Auguste), chef de bataillon.

Corps du matériel.

1 Berger (Louis-Frédéric-Emmanuel), capitaine.
2 Gachet (Antoine-Marius), lieutenant.
3 Orsoni (Louis-Alexandre), capitaine.
4 Alexandre (Valentin-Victor), lieutenant
5 Bervas (Jean-Marie), lieutenant.
6 Bertaux (Arthur-Lucien), capitaine.

Direction des études et de fabrications d'armement.

1 Chabrillangeas (Jean-Baptiste), ingénieur principal des travaux d'armement.

Service de santé.

1 Roux (Jean-Félicien), capitaine d'administration.
2 Masse (Pierre-Claude-Louis), pharmacien commandant.
3 Benoît (Félicien-Ovise), médecin capitaine.
4 Souron (Emile-René), médecin commandant.
5 Bernasconi (Albert-Lucien), dentiste capitaine.
6 Pradal (Alphonse-Marie-Charles), médecin capitaine.
7 Hillemand (Pierre-Hippolyte), médecin capitaine.
8 Leprestre (Lucien-Victor), pharmacien capitaine.

Service vétérinaire.

1 Dedieu (Paul-Pierre-Joseph), vétérinaire capitaine.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

1 Cusin (Jean-Paul), intendant militaire de 2e classe.
2 Cazes (Moïse-Maurice), intendant militaire adjoint.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

1 Laux (René), lieutenant d'administration.
2 Tavet (Yves-Gabriel), capitaine d'administration.
3 Beaudouin (André-Octave), capitaine d'administration.

Chancellerie.

1 Saint-Raymond (Marius-Alexandre-François), lieutenant.
2 Baveux (Jules-Eugène-Alexandre), sous-lieutenant.
3 Foulon (Georges-Eugène), sous-lieutenant.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

1 David (Albert-Maximin), capitaine.
2 Bataille (Henri), capitaine.
3 Journeaux (Pierre-Georges), lieutenant.

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

1 Rouvier (Paul-Jean), commandant
2 Charvet (Félix), commandant.

Recrutement et statistiques.

1 Gaillard (Jean-Marie-René), lieutenant.
2 Batrosse (Eugène-Valentin), lieutenant.
3 Girard (Marcel-Jean-Henri), commandant.

Justice militaire.

1 Schembri (Henri-Charles), lieutenant-colonel de justice militaire.
2 Babylon (Antoine-Gabriel), capitaine greffier.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

1 Dheilly (Marcel-Emile), sous-lieutenant.
2 Lartigolle (Georges-Henri), capitaine.
3 Le Ru (René-Marie), sous-lieutenant.
4 Abadie (Gabriel), sous-lieutenant.
5 Trojani (Philippe), lieutenant.
6 Clerc (Marie-Maurice-Philippe), capitaine
7 Voisin (Pierre-Auguste), lieutenant.

SOUS-OFFICIERS

1 Genier (Edmond), adjudant-chef.
2 Sidibe Mamadou, adjudant.

Artillerie.

1 Chipon (Pierre), sous-lieutenant.

Service de santé colonial.

MÉDECINS

1 Fabry (Benjamin-François-Eugène), médecin lieutenant-colonel.
2 Auclert (Jean-Edmond), médecin capitaine
3 Gras (André-Félix-Clément), médecin capitaine.

Officiers d'administration.

1 Germoni (Ange-François), capitaine.
2 Zambelly (Thomas-Marc-Etienne), capitaine.

Services administratifs des corps de troupe coloniaux.

SOUS-OFFICIERS

1 Delpy (François-Gérôme), adjudant-chef.

Service des essences des armées.

1 Cenac (Gustave-Joseph-Cyprien), adjoint administratif principal.

Fait à Paris, le 28 juin 1947.

PAUL COSTE-FLORET.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 juin 1947: page 5561, 1re colonne, Personnel civil de la marine (décoration sans traitement au grade de chevalier), M. Muselec (Charles), agent technique de 1re classe; 18 ans 9 mois de services civils et militaires, ajouter: « pour compter du 11 novembre 1946 ».

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 octobre 1946: page 8707, 2e colonne, 31e ligne, au lieu de: « Audren (Robert), gendarme, 5-28-2, 18 ans 11 mois de services, dont 7 ans 8 mois à la mer », lire: « Audren (Jean), gendarme, 397 B 33, 13 ans 7 mois de services, dont 6 ans 3 mois à la mer ».

Décret portant promotion dans le corps des officiers d'administration des directions de travaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 mai 1947: page 4864, 1re colonne, 7e ligne, au lieu de: « port matriculaire: Brest », lire: « port matriculaire: Toulon ».

Décret portant promotion dans le corps des ingénieurs des directions de travaux (branche unique).

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 mai 1947 page 4864, 1re colonne, 61e ligne, au lieu de: « Le Conte (R.) », lire: « Le Comte (R.) ».

Liste des désignations pour campagne des premiers maîtres du service général (tour colonial).

Références: A. M. du 28 juillet 1926 modifié le 16 mai 1947; C. M. 819 P. M. 2/E du 18 avril 1947; C. M. 965 P. M. 2/E du 28 mai 1947

Cette liste a été établie en tenant compte des services effectués par les gradés ci-dessous, conformément à l'arrêté du 28 juillet 1926, modifié le 16 mai 1947.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		Premiers maîtres de manœuvre.		
		1° N'ayant pas fait campagne.		
Le Rousseau (François)	3627 B 29	1er octobre 1929.	*Duguay-Trouin.*	
Ely (Marcel)	3933 B 28	1er avril 1930.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Raude (Pierre)	1355 L 32	19 octobre 1932.	Mission dragage, 2e rég.	
Guillevic (Robert)	1420 L 32	1er octobre 1937.	*Lac-Chambon.*	
		2° Ayant fait campagne.		
Diraison (Pierre)	2797.26.H.	1er octobre 1934.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Le Bivic (Auguste)	3124 B 29	5 décembre 1934.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Jaffret (Olivier-Marie)	2359 B 30	10 décembre 1934.	V. P. 31 Cdt.	T. D.
Le Glas (Paul)	401 R 32	23 mai 1935.	*Alphée.*	
Perchoc (Gabriel)	561.27.H.	15 octobre 1935.	U. M. Oran.	T. D.
L'Hostis (Joseph)	3633 B 31	9 juin 1936.	*Implacable.*	
Helliet (Pierre)	1263 B 28	1er octobre 1936.	D. P. Bizerte.	T. D.
Tristant (Jean-Pierre)	1169 L 28	20 octobre 1936.	D. P. Bizerte.	T. D.
Bily (Auguste)	2617 B 28	17 juillet 1937.	Mne Bône.	T. D.
Le Gal (Michel)	84 L 31	18 août 1942.	B. 253 Lorient.	
Larhantec (François)	2963 B 29	22 août 1942.	*Georges-Leygues.*	
Person (Hervé)	436.26.H.	8 octobre 1942.	D. P. Bizerte.	T. D.
Tanguy (Léon-Alix)	608 L 32	18 novembre 1944.	D. C. I. M. Paris.	
Colin (Georges)	1575 B 32	23 décembre 1944.	Ecole des mousses.	
Mamon (Guillaume)	489.24.H.	1er janvier 1945.	2e dépôt cadre.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		Premiers maîtres timoniers.		
		1° N'ayant pas fait campagne.		
Camus (Henri)	123.362.II.	25 avril 1923.	Remorqueur Cdt. *Têtu.*	T. D.
Berthelé (Michel)	2163.27.II.	1er juin 1927.	*Hussard.*	
Cabon (Yves)	1089 B 28	27 février 1928.	*Arromanches.*	
Bonder (Yves)	1657 B 28	18 juin 1928.	*Le Glorieux.*	
Bernard (Arsène)	3773 B 29	9 octobre 1929.	*Le Volontaire.*	
Maguer (Pierre)	2906 B 30	9 décembre 1930.	Sous-marin *Centaure.*	
		2° Ayant fait campagne.		
Baudon (Pierre)	180.26.IV.	2 février 1931.	Flo. III D. 355	
Bouchez (Roger)	3946 C 28	7 février 1932.	E. M. Al. Méditerranée.	T. D.
Barre (Auguste)	2685.27.III.	1er juillet 1932.	*Lac-Noir.*	
Salaun (Jacques)	2701.27.II	1er janvier 1934.	Remorqueur Cdt. *Fort.*	T. D.
Mevel (Jean)	2547 B 31	1er février 1935.	*La Sétoise.*	
Auffret (René)	1762.25.II.	1er janvier 1936.	Marine Paris (S. C. D. S.).	
Lanoe (Raymond)	1470 C 30	1er février 1937.	V. P. 7 Cdt.	T. D.
Le Gall (Jean)	2610 B 30	1er juillet 1937.	B. 252.	
Lieber (Oscar)	93.448.V.	1er avril 1938.	O. C. D. Bizerte.	T. D.
Saout (Yves)	1146 B 29	1er septembre 1939.	F. M. F. Rhin.	
Le Lann (François)	3809 B 29	14 mars 1942.	*Etel.*	
Drean (Jules)	943 L 29	29 mars 1942.	Flo. III D. 365.	
Arthur (Ferdinand)	992.27.II.	21 mai 1942.	E. M. G./TER.	
Mailloux (Alain)	876 B 29	21 septembre 1942.	Ecole navale.	
Le Sauinier (François)	4438.26.II.	1er novembre 1942.	*Lac-Tonle-SAP.*	
		Premiers maîtres charpentiers.		
		1° N'ayant pas fait campagne.		
Bernicot (François)	1570.25.II.	15 mai 1925.	BAN Larligue.	T. D.
Dolique (Henri)	897 C 30	1er avril 1930.	5e dépôt.	
		2° Ayant fait campagne.		
Brezellec (Marcel)	134.577.II.	29 novembre 1934.	*Jean-Bart.*	
Guillamet (Guillaume)	13.24.II.	4 août 1935.	2e dépôt.	
Evano (Roger)	1388 B 28	11 octobre 1935.	Corse.	
		Premiers maîtres canonniers.		
		1° N'ayant pas fait campagne.		
Herri (Louis)	268 B 29	22 octobre 1929.	EM Toulon.	
Bellorgeay (Jean)	993 T 30	17 septembre 1930.	*Lorraine.*	
Gentric (Jean)	3358 B 30	22 octobre 1930.	CFI Sidi-Abdallah.	T. D.
		2° Ayant fait campagne.		
Pelle (François)	122034.II.	5 septembre 1925.	C. A. M. Paris.	
Le Sonn (Hervé)	2659.25.II.	1er juillet 1928.	*Georges-Leygues.*	
Pestel (Georges)	2428 B 28	21 janvier 1929.	*Lorraine* (écoles).	
Py (Ollivier)	383.27.IV.	1er octobre 1930.	QG ministère.	
Maubras (Clet)	131005.II.	31 décembre 1930.	*Montcalm.*	
Jollin (Camille)	7744.27.I.	1er janvier 1931.	BAN St Mandrier.	
Stéphan (Etienne)	3140 B 29	1er mai 1931.	*Gloire.*	
Roudaut (Guillaume)	943 B 30	1er juillet 1934.	*Triomphant.*	
Knobloch (Edouard)	766 T 34	7 octobre 1934.	Ecole canonnage.	
Lcheul (Jean)	129880.II.	4 juillet 1937.	2e dépôt.	
Richard (Marcel)	3852 B 28	1er septembre 1938.	*Montcalm.*	
L'Heveder (Joseph)	999 B 28	16 avril 1939.	*Lorraine.*	
Le Roy (Jean)	128282.II.	24 juillet 1939.	Ecoles CAM Paris.	
Quentric (Yves)	2118.27.II.	6 juin 1940.	Compagnie garde, Oran.	T. D.
Lanoé (Joseph)	1438 L 28	10 juin 1940.	*Richelieu.*	
Broche (Lucien)	62406 I.	18 novembre 1940.	Base dragueurs, la Pallice.	
Le Saout (Maurice)	3657 B 28	4 novembre 1941.	Compagnie garde, baie Ponty.	T. D.
		Premiers maîtres canonniers de défense des côtes.		
		1° N'ayant pas fait campagne.		
Terrom (Auguste)	129529.II.	4 février 1924.	A. C. Casablanca.	T. D.
Guillou (Jean)	1864.25.II.	6 avril 1925.	A. C. Marseille.	
		2° Ayant fait campagne.		
Duchene (Guillaume)	69030.I.	17 août 1934.	A. C. Brest.	
Julou (Jean)	67986 I.	9 décembre 1941.	M G. Toulon.	
Boussard (Yves)	130581.II.	1er novembre 1944.	2e dépôt.	
		Premiers maîtres opticiens télémétristes.		
		1° N'ayant pas fait campagne.		
Loaec (Pierre)	753 B 28	21 janvier 1929.	BEM Metz.	
Bourhis (François)	292 B 29	4 août 1931.	Ecole canonnage *Lorraine.*	
Faget (Jean)	970 R 31	26 janvier 1928.	Ecole canonnage.	
Dabadie (Henri)	285 R 32	1er octobre 1933.	DCAN Toulon.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		2° Ayant fait campagne.		
Spitz (Isidore)	4005.25.V.	1er juillet 1929.	BMR Toulon.	
Merret (Chrétien)	2215.27.D.	1er juillet 1933.	2e dépôt.	
Lebeau (Marcel)	160 R 28	1er juillet 1939.	*Richelieu.*	
		Premiers maîtres armuriers.		
		1° N'ayant pas fait campagne.		
Boennec (Guillaume)	128808.H.	19 mars 1919.	2e dépôt.	
Madec (Yves)	129652.H.	21 février 1924.	Marine Paris.	
Collin (André)	1751.27.H.	5 avril 1927.	C. F. Mimizan.	
Auberneau (Fernand)	172 R 28	5 mai 1928.	*Jeanne-d'Arc.*	
Lagadec (Yves)	401 T 30	19 mars 1930.	Ecole des armuriers.	
Bachelot (Pierre)	3713.27.22	10 novembre 1934.	*Gloire.*	
		2° Ayant fait campagne.		
Verdollin (Antoine)	518.26.V.	1er juillet 1929.	*Richelieu.*	
Le Gall (René)	712..26.H.	1er août 1929.	C. F. Mimizan.	
Lacime (Albert)	1093.25.IV.	1er juillet 1930.	Armes navales Casablanca.	
Fafin (Louis)	2082.27.V.	1er octobre 1931.	*Montcalm.*	
Messat (Abel)	1214.27.IV.	30 juillet 1932.	Ecole des armuriers.	
Le Guen (Aimé)	130493.H.	13 juin 1933.	Artillerie navale, Toulon.	
		Premiers maîtres fusiliers.		
		1° N'ayant pas fait campagne.		
Dit Le Cadet (Marcel)	120402.H.	14 janvier 1920.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Kerhornou (Jean)	128064.H.	22 novembre 1923.	B. A. N. Cuers.	
Dagorn (Louis)	4088.27.III.	3 octobre 1927.	B. A. N. Rochefort.	
Berlholom (Jean)	2250.27.III.	2 novembre 1927.	2e dépôt.	
Toullion (François)	1543 L 28	28 septembre 1928.	Flo. III.	
Rolles (Nicolas)	1011 C 29	26 janvier 1929.	A. C. Corse.	
Miry (Jean)	355 B 29	28 janvier 1929.	Ecole navale.	
Jehanno (Eugène)	977 L 29	24 août 1929.	Compagnie garde, Lorient.	
Ollivier (Jean)	255 B 30	14 janvier 1930.	Marine Alger.	T. D.
Cloarec (Jean)	1139 B 30	2 avril 1930.	B. A. N. Kourihga.	T. D.
Saintot (Henri)	4382 C 28	27 mai 1930.	A. C. Bizerte.	T. D.
Mouron (Raphaël)	3044 T 29	15 septembre 1930.	Centre Siroco.	T. D.
Boare (Tanguy)	1508 B 30	1er octobre 1930.	*Paris.*	
Maillard (Denis)	3942 B 30	23 octobre 1930.	*Gloire.*	
Le Dru (Jean)	1748 B 31	22 avril 1931.	*Emile-Bertin.*	
Saliou (Jean)	2579 B 31	1er octobre 1932.	E. M. 3e région.	
Beullier (Germain)	1629 B 30	23 mai 1932.	Centre Siroco.	T. D.
Guezennec (Charles)	2538 B 31	1er octobre 1932.	Centre Siroco.	T. D.
Pellennec (Yves)	4090 B 28	9 mai 1933.	2e dépôt cadre.	
Parquic (Louis)	2569 B 31	1er décembre 1933.	*Georges-Leygues.*	
Marie (Pierre)	1848 B 31	2 octobre 1934.	E. M. 1re région.	
Dromain (André)	975 C 32	8 août 1935.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Le Chevretel (Joseph)	1565 C 32	1er septembre 1935.	Centre Siroco.	T. D.
Michaudet (Arsène)	635 T 31	10 novembre 1935.	Cours B. S. fusilier.	
		2° Ayant fait campagne.		
Guernigou (François)	127039 H.	20 juillet 1929.	C. P. I. cadre.	T. D.
Cornet (Eugène)	18.24.5.	1er janvier 1932.	*Suffren.*	
Saillet (Félix)	71762.I.	19 août 1932.	Mne Marseille.	
Samzun (Lucien)	230.27.III.	12 mars 1933.	*Le Malin.*	
Sandrin (Lucien)	541 C 28	26 avril 1933.	Centre Gambetta.	T. D.
Lienhardt (Fernand)	2567.26.H.	29 juin 1933.	*Lac-de-Constance.*	
Le Gall (Ernest)	4473.27.H.	1er août 1933.	E. A. M. Toulon.	
		Premiers maîtres torpilleurs.		
		1° N'ayant pas fait campagne.		
Mocaer (Pierre)	120861.H.	6 juillet 1921.	2e dépôt.	
Derrien (François)	123381.H.	5 juillet 1922.	U. M. Marseille.	
Le Bihan (Alexandre)	128212.H.	7 juin 1923.	C. F. Mimizan.	
Mallet (Auguste)	3024.26.H.	18 février 1926.	*Arromanches.*	
Le Brocher (Jean)	2342.26.H.	18 février 1926.	E. A. M. Toulon.	
Bodilis (Jean)	125.507.2.	2 mai 1926.	Centre dragage, Lorient.	
Goupil (François)	2617.26.H.	24 juin 1926.	Ecole des torpilleurs.	T. D.
Prual (Pierre)	849.27.H.	13 mars 1927.	Q. G. Paris.	
Schreiber (Gérard)	5232 C 28	1er octobre 1929.	Délg. sup. de Bade.	
Le Disez (Pierre)	4048 B 28	1er janvier 1930.	Ecole torpilleurs Casa.	T. D.
Courtes (Laurent)	3159.26.H.	16 janvier 1930.	Sous-marin *L'Africaine.*	
Le Bricon (Albert)	2250 B 31	1er octobre 1932.	Sous-marin *123.*	
		2° Ayant fait campagne.		
Fichou (Joseph)	119555.H.	1er octobre 1927.	5e dépôt.	
Marchand (Jean)	737.25.H.	10 janvier 1931.	Sous-marin *Centaure.*	
Gouriet (Paul)	1555 L 28	1er octobre 1934.	*Tourville.*	
Duval (Yves)	3103.26.H.	10 avril 1942.	*Conseil contrôle Allemagne,*	
Lunel (Prosper)	119589.H.	1er novembre 1942.	D. C. A. N. Bizerte.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		Premiers maîtres électriciens.		
		1° N'ayant pas fait campagne.		
Castel (Jean)	128010.H.	9 avril 1923.	*Richelieu.*	
Goanach (Louis)	129878.H.	3 avril 1924.	B. A. N. Lanvéoc.	
Le Roux (Henri)	4268.26.H.	4 novembre 1926.	Sous-marin *Le Glorieux.*	
Boucher (Yves)	133.861.H.	16 mars 1927.	*Georges-Leygues.*	
Le Querrec (Yves)	128723.H.	1er avril 1927.	C. F. Mimizan.	
Guillerm (Alexandre)	1234.27.H.	11 avril 1927.	*Gloire.*	
Arzur (Paul)	2176.27.H.	7 juin 1927.	D. 313.	
Cabon (Nicolas)	2699.27.H.	15 décembre 1927.	E. M. Al. Méditerranée.	T. D.
Mens (Guillaume)	131341.H.	1er avril 1928.	Atelier militaire, Brest.	
Lamotte (Paul)	40930.III.	1er juillet 1928.	Ecole d'électriciens, Cherbourg.	
Allain (Jean)	339 B 28	21 août 1928.	*Richelieu.*	
Picot (Emile)	70126.I.	26 septembre 1928.	*Duquesne.*	
Salaun (Pierre)	3853 B 28	1er janvier 1929.	*Jean-Bart.*	
Thomas (Pierre)	128687.H	13 février 1929.	*Centaure.*	
Kerguelen (Yves)	3131 B 29	1er octobre 1929.	*Marceau.*	
		2° Ayant fait campagne.		
Le Goff (René)	128943.H.	1er janvier 1928.	*Emile-Bertin.*	
Courvennec (Robert)	128985.H.	20 juillet 1929.	Flo. III.	
		Premiers maîtres radios.		
		1° N'ayant pas fait campagne.		
Causeur (Léon)	570.24.H.	7 juillet 1924.	Trans. Bizerte.	T. D.
Durose (René)	127735.H.	4 janvier 1925.	T. E. R. Porquerolles.	
Louarn (Charles)	3576.25.H.	3 février 1927.	*Montcalm.*	
Bechennec (Alain)	1171.27.H.	1er janvier 1930.	Marine Paris.	
		2° Ayant fait campagne.		
Quemar (Jean)	69100.I.	4 novembre 1925.	Trans. Oran.	T. D.
Grop (Henri)	303.26.5	18 octobre 1930.	*Suffren.*	
Antoine (Charles)	4313.27.I.	14 décembre 1930.	Trans. Oran.	T. D.
Guicher (Paul)	4211.26.H.	1er février 1931.	Ecole T. E. R., Toulon.	
Olivier (Charles)	553.25.H.	7 février 1934.	*Gloire.*	
Buisson (Joseph)	709 B 28	19 février 1934.	Trans. Tunisie.	T. D.
Streutz (Marie)	121664.H.	5 septembre 1938.	S. D. E. C. E.	
Lacaste (Jean)	360 R 28	28 avril 1940.	T. E. R. Toulon.	
Castel (Francis)	543.24.H.	17 juin 1941.	*Montcalm.*	
Branquet (Jean)	907.26.H.	12 juillet 1941.	Trans. Alger.	T. D.
		Premiers maîtres mécaniciens.		
		1° N'ayant pas fait campagne.		
Le Guerch (René)	129483.H.	28 janvier 1925.	A. C. F. Bizerte.	T. D.
Kerangouarec (Eugène)	460.26.III.	23 août 1926.	C. A. M. Tunisie.	T. D.
Bazin (Pierre)	5119 B 28	1er octobre 1929.	*Le Malin.*	
Drevillon (Alain)	97.24.H.	1er octobre 1929.	*Richelieu.*	
Le Goff (Pierre)	4470 B 30	1er avril 1931.	*Grenadier.*	
Keribin (Charles)	404.27.H.	1er mai 1931.	*Alphée.*	
Louedec (Alain)	2749 B 28	11 juin 1932.	Frégates U. S. A.	
		2° Ayant fait campagne.		
Kerloch (Joseph)	130332.H.	1er octobre 1927.	D. 354.	
Cloarec (Louis)	127530.H.	1er septembre 1931.	*Duguay-Trouin.*	
Moigne (Jean)	36982.III.	8 août 1932.	Centre Siroco.	
Le Gann (René)	36867.III.	1er janvier 1934.	*Arromanches.*	
Bardy (Emilien)	1193 R 30	1er janvier 1936.	*Jeanne-d'Arc.*	
Maze (Jean)	38136.III.	15 avril 1936	Centre amphibie, Cherbourg	
Segalen (Emile)	4298 B 29	22 juillet 1936.	*Sabre.*	
Leveque (Robert)	4268.25.I.	1er janvier 1937.	Ecole des mousses, Alger.	T. D.
Colonna (Victor)	2163.25.V.	1er février 1937.	U. M. Casa.	T. D.
Moigne (Emile)	4286 B 29	5 avril 1937.	*Richelieu.*	
Le Gosseles (Pierre)	1325.25.III.	15 juillet 1939.	Marine marchande.	
Malgorn (Aimé)	2789.26.III.	2 octobre 1939.	*Marocain.*	
Blanville (Arsène)	71650.I.	1er janvier 1940.	*Georges-Leygues.*	
Gourmelen (Alain)	4372.27.H.	10 mars 1940.	10e groupe escorteurs, Bizerte.	T. D.
Roland (Louis)	4014.27.H.	3 juillet 1941.	*Bisson.*	
Thomas (Paul)	2306.26.H.	24 janvier 1942.	D. P. Casa. *Hippotame.*	T. D.
Floch (Gabriel)	3623 T 29	20 avril 1942.	*Elan.*	
Morvan (François)	203.25.H.	15 mai 1942.	*Cimeterre.*	
Lauer (Emile)	4072 C 28	8 octobre 1942.	*Algérien.*	
François (Gaston)	2257.26.V.	11 janvier 1942.	Tal. Mine. Casablanca.	
Cassac (Marcel)	38792.III.	18 novembre 1943.	*Lac-Chambon.*	
Keryhuel (Pierre)	412.28.III.	1er janvier 1943.	B. M. P. Marseille.	
		Premiers maîtres mécaniciens motoristes.		
		1° N'ayant pas fait campagne.		
Baulleret (Léon)	63841.I.	5 octobre 1922.	*Duguay-Trouin.*	
Pierre (Jean)	61590.I.	20 avril 1923.	*Centaure.*	
Le Hen (Gaston)	1199 L 29	2 octobre 1929.	*Hova.*	
Le Men (René)	129557.H.	1er décembre 1929.	*Emile-Bertin.*	
Bizien (Louis)	4449 B 30	1er octobre 1930.	*Surprise.*	
Pichon (Jacques)	2774.26.H.	1er janvier 1931.	*Commandant-Bory.*	
Bibes (Pierre)	890 R 32	11 octobre 1932.	Frégates U. S. A.	
Jaffry (Jean)	3505 B 31	6 septembre 1934.	U. M. Berlin.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		2° Ayant fait campagne.		
Le Corff (Bertrand)	40610.III.	1er juillet 1932.	Sous-marin *Casablanca*.	
Bisacher (Henri)	9292S.V.	26 juillet 1933.	Dépôt Casa.	T. D.
Rolland (Jean)	38920.III.	14 mars 1934.	*Arromanches*.	
Clément (François)	36889.III.	1er mars 1936.	*Lac Noir*.	
Bidet (Lucien)	407 T 28	1er juillet 1939.	Sous-marin *Iris*.	
Lagrange (André)	592.27 V.	1er juillet 1939.	*Lac-Tchad*.	
Clech (Jean)	1371 B 28	1 août 1939.	*Marceau*.	
Tournut (Emile)	3127.27.V.	2 septembre 1939.	Sidi-Abdallah.	T. D.
Floch (Joseph)	2107 B 29	11 mars 1940.	*La Découverte*.	
Pinguet (Pierre)	4681.27.I.	15 mai 1941.	Sous-marin *Sfax*.	
Goyet (Georges)	2717.26.II.	19 décembre 1941.	Base Flo. I.	
Arri (Charles)	773 T 28	20 septembre 1942.	Flo. III.	
Goude (Victor)	3452.26 II.	1er octobre 1943.	*Gracieuse*.	
Drogou (Jean)	1318 B 28	13 novembre 1943.	Sous-marin *Ajax*.	
Le Gall (Jean-Marie)	2324.26.II.	21 septembre 1944.	A. C. F. Brest.	
Prigent (Georges)	4177 B 30	26 octobre 1944.	Sous-marin *Sfax*.	
Sider (Joseph)	2288.27.II.	4 novembre 1944.	S. T. M.	
Le Pape (Yves)	36969.III.	19 novembre 1944.	*Goumier*.	
		Premiers maîtres chauffeurs.		
		1° N'ayant pas fait campagne.		
Bideau (Louis)	131515 II.	17 novembre 1924.	2e dépôt.	
Bitsch (Armand)	4344.27.I.	16 septembre 1927.	E. M. 3e région.	
Lagadec (François)	4098 B 30	4 novembre 1930.	2e dépôt.	
		2° Ayant fait campagne.		
Deglise (Joseph)	381 T 30	24 juin 1942.	*Lorraine*.	
Raffray (Athanase)	131544 II.	16 septembre 1941.	*Jean-Bart*.	
		Premiers maîtres fourriers.		
		1° N'ayant pas fait campagne.		
Le Calvé (René)	38333.III.	13 novembre 1922.	B. A. N. Lartigue.	T. D.
Lorou (François)	3952 B 28	3 octobre 1928.	B. A. N. Kouribga.	T. D.
Josse (Toussaint)	4228 B 29	12 novembre 1929.	F. N. G. B.	T. D.
Senechal (Louis)	1911 B 30	18 juin 1930.	U. A. F. M. Tunisie.	T. D.
Denis (Jean)	2035 B 30	30 juin 1930.	5e dépôt.	
Pey (René)	1063 T 28	18 septembre 1930.	5e dépôt.	
Tanguy (Jean)	2507 B 30	1er octobre 1930.	Centre Siroco.	T. D.
Le Bec'n (Maurice)	2535 B 31	1er octobre 1931.	T. E. R. Porquerolles.	
Le Formal (Pierre)	751 L 32	2 mai 1932.	*Duguay-Trouin*.	T. D.
Soret (Ludovic)	712 R 32	5 août 1932.	C. A. M. Paris.	
Laurent (Louis)	1340 L 29	1er septembre 1932.	P. M. 2/E.	
Gloaguen (Jean)	41 C 33	6 mars 1933.	C. A. M. Paris.	
Huby (François)	553 B 32	1er avril 1933.	1er dépôt.	
Ropars (Robert)	1715 B 30	6 septembre 1933.	S. A. M. A. N.	
		2° Ayant fait campagne.		
Floch (Yves)	1520.26.V.	10 juillet 1930.	Flo. III.	
Fernbach (Antoine)	8.28.I.	1er août 1931.	Mne. Strasbourg.	
Tanguy (Jean)	1506 R 28	3 février 1932.	*Casafy*.	T. D.
Perrot (Jean)	127667.II.	1er avril 1934.	U. A. F. M. Tunisie.	T. D.
Le Page (Henri)	2468 B 31	7 juin 1935.	B. M. R. Cherbourg.	
Calliot (Maurice)	859 R 32	26 septembre 1935.	Marine Paris.	
Moro (Edmond)	2667 B 29	1er octobre 1935.	C. A. M. Paris.	
Le Gall (Alain)	485.24.II.	5 juin 1936.	C. A. Constance.	
Le Guillou (Jean)	2928 R 28	27 juillet 1936.	C. A. M. Paris.	
		Premiers maîtres secrétaires.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Hureau (Paul)	5.27.S.	5 mars 1926.	Marine Oran.	T. D.
Meyer (René)	2532 T 28	10 mai 1928.	B. M. R. Casablanca.	T. D.
Muller (André)	1081 T 28	21 mai 1928.	E. M. Marine Tunisie.	T. D.
Goupil (Angé)	2347 B 28	15 juin 1928.	P. M. 2/E.	
Calvarin (François)	4218 B 28	8 octobre 1928.	Q. G. Paris.	
Guillerm (Auguste)	624 B 30	24 février 1930.	Ecole fourriers.	
Nedelec (Eugène)	1185 L 30	12 septembre 1930.	Q. G. Paris.	
Faujour (Pierre)	3625.25.II.	10 octobre 1930.	Q. G. Paris.	
Pichavant (Alfred)	3396 B 30	15 octobre 1930.	2e dépôt.	
Marrec (Louis)	1875 B 31	4 mai 1931.	E. M. G./3.	
Aloe (Maurice)	1786.27 III.	10 août 1931.	Q. G. Paris.	
		Premiers maîtres commis aux vivres.		
		1°. N'ayant pas fait campagne.		
Le Gall (Alexandre)	1671.25.V.	25 septembre 1925.	C. F. I. Bizerte.	T. D.
Gouhant (Eugène)	2469.27.II.	29 janvier 1930.	*Jeanne-d'Arc*.	
Bernard (François)	4230 B 30	12 novembre 1930.	S. L. O. M. Paris.	
		2° Ayant fait campagne.		
Guillou (Pierre)	127968.II.	15 mai 1932.	Centre Siroco.	T. D.
Bonnet (Lucien)	2788 B 29	1er mai 1938.	*Gloire*.	
Madec (Yves)	1099 B 29	21 août 1944.	C. A. Flo. III.	
Huet (Arthur)	1180 R 33	1er octobre 1944.	Ecole de santé navale, Bordeaux.	
Mazurier (Yves)	3639 B 30	26 octobre 1944.	C. F. Pont-Réan.	
Raude (Laurent)	192 L 29	1er janvier 1945.	D. P. Toulon.	
Grenouillon (Paul)	607 C 29	1er janvier 1945.	Q. G. Paris.	

MINISTÈRE DE L'AIR

Décret du 28 juin 1947 portant annulation de nomination, dans la réserve, admission dans les cadres actifs, dans les conditions de l'ordonnance du 29 novembre 1944, nominations et promotions.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'air,

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air, plusieurs fois modifiée;

Vu le décret du 7 janvier 1944 sur les promotions des officiers pendant la durée de la guerre;

Vu l'ordonnance du 29 novembre 1944 concernant la réintégration des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires révoqués, mis à la retraite d'office licenciés ou rétrogradés;

Vu l'avis émis par la commission de liquidation et règlement de la résistance, instituée par arrêté du 14 février 1947 du ministre de l'air,

Décrète:

Art. 1er. — Est annulée la nomination au grade d'aspirant de réserve de M. Buffont (Adrien-François-Albert).

Art. 2. — Est réintégré dans les cadres actifs de l'armée de l'air:

Corps du personnel navigant.

Avec le grade de sergent.

(A compter du 25 janvier 1941, pour prendre rang du 13 février 1937.)

M. Buffont (Adrien-François-Albert).

Art. 3. — Est nommé, dans les cadres actifs, à titre définitif, le sous-officier dont le nom suit:

Corps du personnel navigant.

Au grade d'aspirant.

(A compter du 25 mars 1944.)

M. le sergent Buffont (Adrien-François-Albert).

Art. 4. — Est nommé, dans les cadres actifs, à titre définitif, le sous-officier dont le nom suit:

Corps des officiers de l'air.

Cadre navigant.

Au grade de sous-lieutenant.

M. l'aspirant Buffont (Adrien-François-Albert).

Art. 5. — Est promu, dans les cadres actifs, à titre définitif:

Corps des officiers de l'air.

Cadre navigant.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le sous-lieutenant Buffont (Adrien François-Albert).

Art 6. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris le 28 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'air,

ANDRÉ MAROSELLI.

Décret portant nominations et promotions dans l'armée de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 juin 1947.

Page 5752, 3e colonne, 70e ligne, supprimer dans le cadre navigant, 1er tour (ancienneté), M. Bertrand (Hubert-André-Joseph), en remplacement de M. le capitaine du Bessey de Contenson nommé dans le corps du contrôle de l'aéronautique; le reporter dans le cadre sédentaire (page 5753, 3e colonne), après: 1er tour (ancienneté) M. Gomez en remplacement de...

Page 5753, 1re colonne, 22e ligne, au lieu de: « 2e tour (ancienneté) », lire: « 1er tour (ancienneté) »; 2e colonne, 51e ligne, au lieu de: « M. le capitaine Lagraise », lire: « M. le capitaine Lagrasse ».

Page 5754, 2e colonne, 10e ligne, au lieu de: « M. Picamoles (Robert-Jacques) », lire: « M. Picamoles (Robert-Jacques) ».

Dégagement des cadres d'un officier de l'armée de l'air (active).

Le ministre de l'air,

Vu le titre II de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 portant fixation du budget général (dépenses militaires) de l'exercice 1946;

Vu le décret n° 46-2955 du 31 décembre 1946 portant prorogation de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946;

Vu l'instruction n° 1607/EMAA/Lég. du 7 octobre 1946 pour l'application à l'armée de l'air des dispositions du titre II de la loi n° 46-607 susvisée;

Vu l'avis n° 388 en date du 30 avril 1947 émis par la commission de liquidation et règlement « résistance » instituée par arrêté du 14 février 1947,

Arrête:

Article unique. — L'arrêté en date du 12 avril 1947, inséré au *Journal officiel* du 23 avril 1947, portant admission au bénéfice de l'article 6 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 d'officiers de l'armée de l'air est rapporté en ce qui concerne l'officier dont le nom suit:

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

M. le lieutenant Espuna (Emile-Ismaël).

Fait à Paris, le 12 mai 1947.

ANDRÉ MAROSELLI.

Administration centrale.

Mlle Dahan (Suzanne), nommée, à titre temporaire, commis d'ordre et de comptabilité principal hors classe à l'administration centrale du ministère de l'air à compter du 1er novembre 1945, est rayée des contrôles du personnel de l'administration centrale du ministère de l'air à compter du 1er juin 1946, date de la nomination de l'intéressée à l'emploi de rédacteur principal de préfecture.

Tableau d'avancement des chefs de travaux de l'air et agents techniques de l'aéronautique.

Par arrêté en date du 23 juin 1947, le tableau d'avancement des chefs de travaux de l'air et des agents techniques de l'aéronautique au titre de l'année 1947, a été fixé comme suit:

Inscription pour chef de travaux de l'air.

M. Debus, agent technique principal.

Inscriptions pour agent technique principal.

a) Cadre normal.

MM. Turpin, agent technique de 1re classe.
Queyroy, agent technique de 1re classe.
Vernet, agent technique de 1re classe.
Poisson, agent technique de 1re classe.
Meyrat, agent technique de 1re classe.
Villegente, agent technique de 1re classe.

b) Cadre latéral.

MM. Duperrier, agent technique de 1re classe.
Lucas, agent technique de 1re classe.
Rouannet, agent technique de 1re classe.
Sochard, agent technique de 1re classe.
Vancon, agent technique de 1re classe.
Belières, agent technique de 1re classe.

Inscription pour agent technique de 1re classe.

Cadre latéral.

M. Meyer, agent technique de 2e classe.

Inscriptions pour agent technique de 2e classe.

a) Cadre normal.

MM. Lebel, agent technique de 3e classe.
Auzou, agent technique de 3e classe.

b) Cadre latéral.

M. Manot, agent technique de 3e classe.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Délégation de signature.

Le ministre de l'économie nationale,

Vu le décret du 22 janvier portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu les décrets du 2 novembre 1945 et les textes subséquents relatifs au contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public et à l'exercice du droit de réquisition au profit des services publics,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Gardellini (Robert), directeur de l'administration générale au ministère de l'économie nationale, de signer au nom du ministre, tous actes individuels ou réglementaires, correspondances, décisions, arrêtés, à l'exclusion des décrets, en ce qui concerne les attributions confiées au ministre de l'économie nationale par les décrets du 2 novembre 1945 visés au présent arrêté et les textes subséquents.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 1947.

A. PHILIP.

MINISTÈRE DES FINANCES

Décret n° 47-1211 du 27 juin 1947 portant annulation de crédits pour le premier semestre de l'exercice 1947, au titre du budget de l'économie nationale, comme conséquence des suppressions d'emplois effectuées en application de l'article 11 de la loi du 23 décembre 1946.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des finances,
Vu la loi n° 46-2914 du 23 décembre 1946, et notamment son article 11;
Vu la loi n° 47-579 du 30 mars 1947, et notamment son article 7;
Vu le décret du 16 avril 1947,

Décrète:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre de l'économie nationale, au titre du budget de l'économie nationale, pour le premier semestre de l'exercice 1947, par les lois n° 46-2914 du 23 décembre 1946 et n° 47-579 du 30 mars 1947 et par des textes spéciaux, une somme de 14 millions 30 000 F est définitivement annulée, conformément au détail ci-après:

NUMEROS des chapitres	SERVICES	MONTANT des annulations
		francs.
102	Administration centrale et services annexes. — Rémunération du personnel contractuel	871.000
103	Administration centrale et services annexes. — Salaire du personnel auxiliaire	2.806.000
112	Inspection générale de l'économie nationale. — Salaires	958.000
123	Institut national de la statistique et des études économiques. — Rémunération du personnel contractuel	1.781.000
124	Institut national de la statistique et des études économiques. — Salaire du personnel auxiliaire..	4.402.000
132	Indemnités de résidence..	2.892.000
133	Supplément familial de traitement	26.000
400	Allocations familiales.....	294.000
	Total général.....	14.030.000

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Mode de calcul des remises sur la vente des allumettes.

Le ministre des finances,

Vu la loi du 7 août 1926 ayant pour objet la création d'une caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale et d'amortissement de la dette publique;

Vu le décret du 13 août 1926 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 7 août 1927;
Vu le décret du 21 septembre 1935 rattachant le service des allumettes à la caisse autonome d'amortissement;
Vu l'arrêté du 9 janvier 1945 portant fixation des remises accordées pour la vente des allumettes;
Vu le décret du 25 juin 1947 portant relèvement du prix de vente dès allumettes;
Vu l'avis donné par le conseil d'administration de la caisse autonome d'amortissement dans sa séance du 25 juin 1947,

Arrête:

Art. 1er. — Les réfactions à opérer sur le prix de vente au détail pour établir les prix de vente des allumettes livrées aux grossistes, aux demi-grossistes et aux détaillants sont fixées ainsi qu'il suit, pour la France continentale et la Corse, à partir du 1er juillet 1947:

Grossistes.

A. — Pour des achats effectués en une seule fois, représentant, d'après le prix de vente aux consommateurs, une valeur d'au moins 1.200.000 F, et sous la condition que l'ensemble des commandes remises dans le cours de la même année civile atteindra au moins la valeur de 10.800.000 F par entrepôt destinataire:

12 p. 100 du prix de vente au détail des allumettes de tous types comprises dans les commandes.

B. — Pour des achats ne remplissant pas les conditions fixées ci-dessus sans que le montant de chaque commande puisse être inférieur à 90.000 F:

9,5 p. 100 du prix de vente au détail des allumettes de tous types comprises dans les commandes.

Lorsque la commande sera de 1.200.000 francs au moins pour une même destination, le taux de 9,5 p. 100 ci-dessus sera augmenté de 0,5 p. 100 et porté à 10 p. 100.

Demi-grossistes.

Les marchands en gros devront allouer aux demi-grossistes commissionnés qui leur passent des commandes les remises ci-dessous:

Pour un achat de 90.000 F au moins livrable en une seule fois:

9,5 p. 100 du montant du prix de vente au détail des allumettes de tous types comprises dans la commande.

Pour un achat de 1.200.000 F au moins livrable en une seule fois:

10 p. 100 du montant du prix de vente au détail des allumettes de tous types comprises dans la commande.

Détaillants.

Les marchands en gros ou en demi-gros devront allouer aux détaillants qui leur passent des commandes les remises ci-dessous:

1° Pour des achats inférieurs à 45.000 F:

6,75 à 7,25 p. 100 du prix de vente au détail des allumettes de tous types comprises dans les commandes.

2° Pour des achats supérieurs à 45.000 F livrables en une seule fois:

6,75 à 8 p. 100 du prix de vente au détail des allumettes de tous types comprises dans les commandes.

Art. 2. — Remises allouées aux services administratifs de l'Etat, aux entreposeurs des contributions indirectes chargés de la vente des allumettes et aux bureaux de vente directe:

Ces livraisons bénéficieront de la remise de 12 p. 100.

Art. 3. — Les directeurs généraux des contributions indirectes et du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 juillet 1947.

Le ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Indemnité (Institut national de la recherche agronomique).

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances,

Vu la loi n° 46-1086 du 18 mai 1946 portant organisation de la recherche agronomique et création d'un institut national de la recherche agronomique;
Vu le décret n° 46-1728 du 5 août 1946 relatif au fonctionnement de l'institut national de la recherche agronomique;
Vu le décret n° 46-2702 du 26 novembre 1946 fixant les conditions de rémunération du personnel de l'institut national de la recherche agronomique,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est alloué à l'agent comptable de l'institut national de la recherche agronomique une indemnité de caisse et de responsabilité, dont le montant est fixé à 18.000 F par an.

Art. 2. — Le présent arrêté aura effet à compter du 1er juillet 1946 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juin 1947.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre de l'agriculture et par délégation:
Le chef de cabinet,
JACQUES FÉLISSIER.

Le ministre des finances.
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
ANTOINE BANSILLON.

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 25 juin 1947, un crédit de 2.529.753 F provenant de fonds de concours a été ouvert au chapitre ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1947: « Chap. 329. — Surveillance des fabriques de margarine et d'oléo-margarine ».

Par arrêté interministériel en date du 25 juin 1947, un crédit de 1.741.499,10 F provenant de fonds de concours a été ouvert aux chapitres ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1947:

Chap. 151. — Direction de la répression des fraudes (art. 1er).	281.248 »
Chap. 153. — Direction de la répression des fraudes. — Emoluments du personnel contractuel (art. 1er).....	160.251 10
Chap. 155. — Direction de la répression des fraudes. — Indemnités (art. 2).....	100.000 »
Chap. 305. — Indemnités pour frais de déplacements (art. 12)..	960.000 »
Chap. 315. — Contrôle à l'importation des semences fourragères	300.000 »
	1.741.499 10

Dévolution de l'actif du syndicat corporatif agricole local de Sagy (Saône-et-Loire)

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 12 octobre 1944 modifiée déclarant nuls et de nul effet les actes et textes tendant à l'organisation corporative de l'agriculture, remplaçant l'ordonnance du 26 juillet 1944 relative au même objet et prévoyant une organisation professionnelle provisoire de l'agriculture;

Vu le décret du 26 décembre 1944 relatif au régime provisoire d'une organisation professionnelle de l'agriculture;
Vu le décret du 31 août 1945 relatif à la dévolution de l'actif et à l'imputation du passif des organismes agricoles dont la dissolution a été opérée ou maintenue en application de l'ordonnance du 12 octobre 1944;
Vu l'arrêté du 5 août 1946 relatif à la dévolution de l'actif des syndicats corporatifs agricoles locaux de Saône-et-Loire;
Vu l'avis du comité départemental d'action agricole de Saône-et-Loire;
Vu les propositions de l'administrateur provisoire de la corporation nationale paysanne,

Arrête:

Art. 1er. — La dévolution de l'actif du syndicat corporatif agricole local de Sagy (Saône-et-Loire), qui s'élève à la somme de 272.935,75 francs se décomposant comme suit:

1° Un immeuble: 200.000 F;
2° Matériel et sacherie: 34.625 F;
3° Une somme disponible de 38.310,75 F,

et comprenant les biens de l'ancien syndicat agricole auquel le syndicat corporatif a été substitué, est prononcée au profit du syndicat d'exploitants agricoles de Sagy et Saint-Martin-du-Mont (Saône-et-Loire).

Art. 2. — Seront acquis à l'organisme dévolutaire ou supporté par lui tous les éléments d'actif et de passif qui viendraient à se révéler postérieurement à la date de publication du présent arrêté et concernant l'organisme corporatif sur la dévolution de biens duquel il est statué par ledit arrêté.

Art. 3. — L'organisme dévolutaire de biens meubles (matériel ou mobilier) et immeubles (constructions et installations) ne pourront aliéner ces biens ni à titre gratuit, ni à titre onéreux, sauf à des organismes ou services agricoles et avec l'autorisation préalable du ministre de l'agriculture.

Art. 4. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui aura effet à partir de la date de sa publication au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juin 1947.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
R. LYON.

Dévolution de l'actif des syndicats corporatifs agricoles locaux de la Charente-Maritime.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 12 octobre 1944 modifiée par la loi du 12 mars 1946, déclarant nuls et de nul effet les actes et textes tendant à l'organisation corporative de l'agriculture, remplaçant l'ordonnance du 26 juillet 1944 relative au même objet et prévoyant une organisation professionnelle provisoire de l'agriculture;
Vu le décret du 26 décembre 1944 relatif au régime provisoire d'une organisation professionnelle de l'agriculture;
Vu le décret du 31 août 1945 relatif à la dévolution de l'actif et à l'imputation du passif des organismes agricoles dont la dissolution a été opérée ou maintenue en application de l'ordonnance du 12 octobre 1944;
Vu l'avis en date du 11 juillet 1946 de la section n° 6 complétée du conseil supérieur de l'agriculture;
Vu les propositions de l'administrateur provisoire de la corporation nationale paysanne,

Arrête:

Art. 1er. — La dévolution de l'actif net des syndicats corporatifs agricoles locaux excédentaires de la Charente-Maritime, dont la liste figure au tableau annexé au présent arrêté, qui s'élève à la somme disponible de 457.893,60 francs, est prononcée au profit de la fédération des syndicats d'exploitants agricoles de la Charente-Maritime, affiliée à la confédération générale de l'agriculture.

Art. 2. — Seront acquis à l'organisme dévolutaire ou supporté par lui tous les éléments d'actif et de passif qui viendraient à se révéler postérieurement à la date de publication du présent arrêté et concernant les organismes corporatifs sur la dévolution de biens desquels il est statué par ledit arrêté.

Art. 3. — L'organisme dévolutaire de biens meubles (matériel ou mobilier) ne pourra aliéner ces biens, ni à titre gratuit, ni à titre onéreux, sauf à des organismes ou services agricoles et avec l'autorisation préalable du ministre de l'agriculture.

Art. 4. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet à partir de la date de sa parution au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juin 1947.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
R. LYON.

Organismes de mutualité agricole du département d'Ille-et-Vilaine.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 12 octobre 1944, modifiée par la loi du 12 mars 1946, remplaçant l'organisation corporative de l'agriculture par une organisation professionnelle provisoire;
Vu l'arrêté du 31 mai 1943 portant unification des caisses de réassurance mutuelle agricole des départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine;
Vu la demande présentée par la caisse intéressée;
Vu l'avis du conseil supérieur de la mutualité agricole en date du 19 juin 1947,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions prévues à l'article 3 de l'arrêté du 31 mai 1943 sont annulées en ce qui concerne la caisse de réassurance « Bétail » ayant son siège social à Rennes, 11, galeries Méret.

Art. 2. — La caisse visée par les dispositions ci-dessus est admise à reprendre son activité dans les conditions fixées par ses statuts.

Art. 3. — Les mesures prévues aux articles 1er et 2 du présent arrêté prendront effet à compter du 1er juillet 1947, en ce qui concerne la gestion de cet organisme.

Art. 4. — La caisse régionale de réassurance « Bétail » de Bretagne, ayant son siège à Landerneau, restituera à la caisse reconstituée la valeur des réserves transférées au jour de la fusion.

Art. 5. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 juin 1947.

TANGUY PRIGENT.

Homologation de statuts-types pour associations de jardins ouvriers.

STATUTS N° 1

Rectificatifs au *Journal officiel* du 6 juin 1947:

Page 5208, 2e colonne, au lieu de: « Chapitre III. — Conseil d'administration. — Bureau commission de contrôle », lire: « Chapitre III. — Conseil d'administration. — Bureau. — Commission de contrôle »; 3e colonne, article 10, 6e ligne, au lieu de: « Le conseil ne délibère valablement que si la moitié de ses membres assistent à la séance », lire: « Le conseil ne délibère véritablement que si la majorité de ses membres assistent à la séance ».

Page 5209, 2e colonne, article 23, 3e ligne, au lieu de: « l'agrément du ministère de l'agriculture », lire: « l'agrément du ministre de l'agriculture ».

STATUTS N° 2

Rectificatifs au *Journal officiel* du 11 juin 1947: page 5401, 1re colonne, article 2, 4e, au lieu de: « sans résiliation d'aucun bénéfice », lire: « sans réalisation d'aucun bénéfice »; article 8, 10e ligne, au lieu de: « elles devient effective », lire: « elle devient effective ».

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Répartition des emplois supprimés sur les effectifs de l'office central de répartition des produits industriels.

Le ministre de la production industrielle,

Vu la loi n° 46-2914 du 23 décembre 1946 portant ouverture de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget ordinaire (services publics) pour le premier trimestre de l'exercice 1947 et tendant à une réduction d'effectifs des personnels de l'Etat et des administrations publiques;
Vu le décret du 16 avril 1947 portant suppression d'emplois au ministère de la production industrielle;
Vu les arrêtés du 10 mai 1947 portant création d'une commission chargée d'étudier la réduction des effectifs de l'office central de répartition des produits industriels;
Vu l'avis de ladite commission,

Arrête:

Article unique. — Les 1.200 emplois supprimés par le décret du 16 avril 1947 sur les effectifs à la date du 1er janvier 1947 de l'office central de répartition des produits industriels seront répartis comme suit entre les organismes de cet office rattachés aux différentes directions:

	Emplois.
1° Direction des mines ..... dont 138 à la section de répartition du charbon et 23 à la section de répartition des matériaux de construction.	161
2° Direction de l'électricité	47
3° Direction des carburants..... sur la section de répartition du pétrole.	80
4° Direction des industries mécaniques et électriques.....	205
5° Direction des industries chimiques	208
6° Direction des textiles et des cuirs	140
7° Direction des industries diverses.. dont 40 sur la direction et les services administratifs, 88 sur les divisions maintenues au ministère de la production industrielle et 52 sur les divisions passées au ministère du commerce.	180
8° Direction du commerce intérieur.. dont 12 sur le comptoir administratif et financier de la récupération.	36
9° Direction de la coordination industrielle	7
10° Direction des programmes économiques	6
11° Direction des services administratifs et financiers centraux de la répartition	38
12° Service de l'action sociale.....	17
13° Caisse centrale d'émission des titres de répartition.....	27
14° Contrôle général de la répartition	25
15° Service juridique et financier....	18
16° Commissariat général aux économies de matières.....	7
	1.200

Fait à Paris, le 13 juin 1947.

ROBERT LACOSTE

Mines grisouteuses.

Le ministre de la production industrielle,

Vu les décrets du 13 août 1911 et du 30 juillet 1930, portant règlement général sur l'exploitation des mines de combustibles et notamment l'article 218 de ce règlement;

Vu l'avis en date du 6 mai 1947 de la station d'essais des charbonnages de France (C. G. 690 A);

Sur la proposition du directeur des mines,

Arrête:

Art. 1er. — Sont agréées pour être employées dans les mines grisouteuses les boîtes de jonction haute et basse tension types J 7923 et J 7924, construites par la « Société d'usinage de matériel électrique », 26, rue Gambetta, à Boulogne-Billancourt (Seine) dont les caractéristiques sont définies par la notice descriptive et les plans suivants joints au présent arrêté:

27700/32. — Ensemble de la boîte J 7923.
27701/32. — Ensemble de la boîte J 7924.
27702/51. — Plan des joints de la boîte J 7923.
27703/51. — Plan des joints de la boîte J 7924.
27704/60. — Disposition des entrées sur les boîtes J 7923 et J 7924.
27705/60. — Joint entre l'entrée 1221 et le bâti.
27707/60. — Joint entre l'entrée 1222 et le bâti.

Art. 2. — Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé et leurs carters, où chacun des éléments de ceux-ci devront avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 7 Hpz pour la boîte type J 7923 et 6 Hpz pour la boîte J 7924.

Chaque carter ou chaque partie devra porter:

1° Le nom du constructeur;
2° La désignation du type agréé;
3° La date du présent arrêté.

Si ces indications ne sont pas gravées directement sur les pièces, elles doivent figurer sur une plaque fixée à demeure sur l'appareil.

Un certificat de conformité, une copie du présent arrêté et un procès-verbal rendant compte des conditions d'épreuve, établis les uns et les autres par le constructeur, sous sa responsabilité, doivent accompagner chaque appareil livré.

Art. 3. — Les usagers ne pourront utiliser ces boîtes que si elles satisfont aux conditions suivantes:

1° Elles devront être munies d'entrées de câbles d'un type agréé et conformes aux règles d'agrément adoptées le 29 mai 1946;

2° Ces entrées devront faire avec le corps de la boîte un joint d'au moins 25 mm. de largeur et leurs vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur des boîtes.

Art. 4. — L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Fait à Paris, le 24 juin 1947.

Pour le ministre de la production industrielle:
Le directeur des mines,
PERRINEAU.

Comité consultatif de la céramique.

Le ministre de la production industrielle,

Vu l'ordonnance du 28 novembre 1944 relative à l'organisation de la production industrielle;

Vu l'arrêté du 30 novembre 1945 portant création de comités consultatifs auprès des directions du ministère de la production industrielle, complété et modifié par arrêtés en date du 18 décembre 1945 et 27 mars 1946;

Vu l'arrêté du 25 juin 1946 instituant un comité consultatif de la céramique,

Arrête:

Article unique. — M. Prévost, représentant du syndicat des cadres, ingénieurs, techniciens et assimilés de la céramique (C. G. T.) est nommé membre du comité consultatif de la céramique, en remplacement de M. Périgault.

Fait à Paris, le 26 juin 1947.

ROBERT LACOSTE.

Emploi des appellations « couture » et « couturier » et statut des maisons de couture en gros.

Le ministre de la production industrielle,

Vu la loi n° 46-287 en date du 26 avril 1946, modifiée par la loi n° 47-651 du 9 avril 1947 portant dissolution d'organismes professionnels et organisant pour la période transitoire la répartition des produits industriels;

Vu le décret n° 46-1882 du 15 juillet 1946;

Vu l'avis émis par le comité consultatif de l'habillement dans sa séance du 7 mai 1947;

Vu l'arrêté du 25 avril 1947 portant délégation de signature;

Vu l'arrêté du 20 mai 1947 (*Journal officiel* du 24 mai 1947),

Arrête:

Art. 1er. — Les décisions V3 A7-V3 A8 du 18 mars 1943, V3 A12 du 10 mai 1943 et V3 A14 du 24 avril 1945 du directeur responsable du comité d'organisation de la branche des industries de la confection féminine sont abrogées et remplacées par les dispositions ci-après.

Art. 2. — L'appellation « Maison de couture en gros » est réservée aux entreprises françaises de confection féminine remplissant les conditions prévues aux articles ci-après. Ces maisons peuvent utiliser ladite appellation à condition que celle-ci soit écrite en caractères de même importance.

La production des maisons de couture en gros ne peut être vendue aux détaillants que sous la qualification de « Couture en gros ».

Art. 3. — Il est interdit aux entreprises fabriquant en série des vêtements de dessus, ainsi qu'à celles qui vendent ou revendent des vêtements féminins de dessus tout faits, d'utiliser les appellations « couture » ou « couturier », qu'elles soient seules ou précédées ou suivies d'un qualificatif quelconque.

Cette interdiction s'applique tant à la raison sociale qu'aux enseignes, griffes, papiers commerciaux, actes administratifs ou civils, et à toutes les formes de publicité (annonces, placards, publicité radiophonique, cinématographique, photographique, etc.).

Art. 4. — Les entreprises autorisées à se servir de la dénomination « Maison de couture en gros » sont désignées sur proposition d'une commission, dite commission de qualification.

Cette commission comprend au maximum dix membres qui sont choisis chaque année par le directeur des textiles et des cuirs au ministère de la production industrielle, ci-après dénommé le directeur, parmi des personnalités ne faisant pas partie de la profession telles que: les représentants de métiers d'art, de la clientèle de gros et de la clientèle de détail.

Le directeur ou son représentant peut assister aux réunions de la commission.

Art. 5. — La commission de qualification formule ses propositions au directeur après avoir examiné les collections des entreprises désireuses de bénéficier de ladite appellation et ayant satisfait aux formalités fixées chaque année par un règlement établi dans les conditions visées à l'article 6.

Art. 6. — En dehors des présentations devant la commission prévues à l'article 5, le directeur arrête chaque année, après avis de l'association des maisons françaises de couture en gros, le règlement fixant les conditions que doivent remplir les entreprises de confection féminine pour pouvoir bénéficier de la dénomination « Maison de couture en gros ». Celui-ci est porté chaque année à la connaissance des confectionneurs pour dames et fillettes au moins trois mois avant la date de la présentation.

Exceptionnellement pour l'année 1947, ce délai sera réduit à deux mois.

Art. 7. — Le nombre des entreprises autorisées à se servir de la dénomination « Maison de couture en gros » et la liste de celles-ci sont arrêtés par le directeur et communiqués à l'ensemble des confectionneurs, au plus tard un mois après la clôture de l'examen des collections.

Art. 8. — L'autorisation de se servir de l'appellation « Maison de couture en gros » est valable un an à compter de la date de publication des résultats.

Toutefois, les entreprises non classées au cours d'une session pourront conserver leur titre pendant une année, au cas où elles auraient pendant les trois années précédant immédiatement cet examen, présenté avec succès leur collection devant la commission de qualification. Elles devraient, bien entendu, pour conserver le titre au delà de ce délai, subir à nouveau avec succès les épreuves prescrites par le règlement.

Art. 9. — L'autorisation d'emploi du titre « Maison de couture en gros » peut être retirée par le directeur à la suite de fautes professionnelles graves constatées dans les conditions prévues par le règlement, et après avis du président de l'association des maisons françaises de couture en gros.

Le retrait ou le non-renouvellement de cette dénomination n'ouvre, en aucun cas, droit à des indemnités en faveur des maisons atteintes par de telles mesures.

Art. 10. — L'organisation des conditions matérielles de l'examen destiné à sélectionner les maisons de couture en gros pourra être confiée à un organisme professionnel par le directeur, tel que le Centre d'études techniques des industries de l'habillement.

Art. 11. — Toute infraction aux prescriptions ci-dessus exposera son auteur aux sanctions prévues par les lois en vigueur.

Fait à Paris, le 27 juin 1947.

Le ministre de la production industrielle,
Par délégation:
Le directeur des textiles et des cuirs,
JEAN-PIERRE LÉVY.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Médecins et adjointes de l'hygiène scolaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 juin 1947: page 5396, 2e colonne, 23e ligne, au lieu de: « les médecins scolaires et les adjointes d'hygiène scolaire visés aux articles 12 et 16 du décret... », lire: « les médecins scolaires et les adjointes d'hygiène scolaire visés aux articles 12 à 16 du décret... ».

Modalités de fonctionnement de la visite médicale d'admission dans les écoles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 juin 1947: page 5397, 2e colonne, 73e ligne, au lieu de: « examents », lire: « examens »; 75e et 76e ligne, au lieu de: « des examens de laboratoire ou des soins nécessaires », lire: « des examens de laboratoire ou de soins sont nécessaires ».

Certificats médicaux à produire lors de l'inscription d'un enfant de six ans dans une école.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 juin 1947: page 5398, 1re colonne, 68e ligne, au lieu de: « les opérations de vaccination concernant les élèves de première année de scolarité obligatoire se font dans le cours au premier trimestre scolaire », lire: « les opérations de vaccination concernant les élèves de première année de scolarité se font dans le cours du premier trimestre scolaire »; 2e colonne, Modèle de certificat, au-dessous de visite médicale d'admission dans les écoles, au lieu de: « (arrêté du 25 mars 1947) », lire: « (arrêté du 3 juin 1947) ».

Administration centrale.

Par arrêté en date du 25 juin 1947, Mme Barabacheff, née de Chatillon (Geneviève), est réintégrée, en qualité de dame sténodactylographe de 1re classe, à l'administration centrale et affectée au centre national de la recherche scientifique, à compter du 16 octobre 1946.

Concours de 1947 pour l'entrée à l'école normale supérieure de jeunes filles (Sèvres) et pour les bourses de licence.

Liste, par académie, des candidates déclarées admissibles aux épreuves orales (section des lettres).

ACADÉMIE DE PARIS

Mlles Andro (Marie-Thérèse).
Bargues (Claudine).
Beurton (Michèle).
Cochard (Josette).
Cuvellier (Berthe).
Dougnerc (Simone).
Mme Duchet (Michèle).
Mlles Ducouret (Hélène).
Eck (Suzanne).
Fernandez (Irène).
Gautier (Colette).
Guilet (Lucile).
Hémart (Jeanine).
Legrand (Jacqueline).
Le Queurre (Odile).
Letellier (Claire).
Musset (Suzanne).
Picoche (Jacqueline).
Rebour (Huguette).
Rondeau (Marie-Josèphe).

ACADÉMIE DE DIJON

Mlle Rouget (Françoise).

ACADÉMIE DE LILLE

Mlle Fairelle (Geneviève).

ACADÉMIE DE LYON

Mlles Bois (Andrée).
Drecq (Janine).
Galea (Andrée).
Michalet (Marie-Louise).
Rosary (Andrée).

ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Mlles Avesque (Jacqueline).
Larguier (Alice).

ACADÉMIE DE POITIERS

Mlle Tesseraud (Madeleine).

ACADÉMIE DE TOULOUSE

Mlles Chabanne (Paulette).
Eychenne (Marguerite).

Concours de 1947 pour l'entrée à l'école normale supérieure et pour les bourses de licence.

Liste, par académie, des candidats déclarés admissibles aux épreuves orales.

(Section des sciences, groupes I et II.)

GROUPE I

Académie de Paris.

MM.	Blanchard.
Allais.	Bougé.
Bailloux.	Bourquard.
Baud.	Bouscarle.
Berger.	Chabert.
Bernard (Daniel).	Chevaillier
Billiet.	Cordié.
Croce.	May.
Delloue.	Morel.
Deval.	Mounier.
Durand.	Plurien.
Gautier.	Ramain.
Gillet.	Ricadat.
Gillot.	Rigal.
Grace.	Rutman.
d'Herbes.	Sicard.
Jacrot.	Soleilhavoup.
Klein.	Soulmagnon.
Larquetout.	Tarquis.
Lattés.	Thouvenin.
Le Gall.	Touren.
Lévy-Lattés.	Tubeuf.
Lurçat.	Vandier.
Malatian.	Villevieille.
Malgrange.	Weill.
Marchand.	Zannotti.
Massart.	

Académie d'Aix.

MM.	Mounier.
Aragnol.	Nègre.
Lions.	

Académie d'Alger.

MM.	Champier.
Anton.	Malfettes.

Académie de Besançon.

M. Girardot.

Académie de Bordeaux.

M. Cayrel.

Académie de Caen.

MM.	Goutlefangeas.
Garreta.	Vigué.

Académie de Lille.

M. Vilain.

Académie de Lyon.

MM.	Mignot.
Davier.	Peretti.
Faure.	Yoccoz.
Jay.	

Académie de Montpellier.

M. Verdet.

Académie de Strasbourg.

M. Cerf.

Académie de Toulouse.

MM.	Galy.
Berthomieu.	Tugayé.

Centre de Rabat.

M. Keramsi.

GROUPE II

Académie de Paris.

MM.	Lestel.
Boischot.	Masse.
Carré.	Payen de La Garanderie.
Duverney.	Prevost.
Katz.	

Académie de Bordeaux

M. Dupont.

Académie de Grenoble.

M. Hollard.

Les épreuves orales commenceront le mardi 1er juillet, à 8 heures, à l'école normale supérieure, 45, rue d'Ulm, Paris (5e).

Concours de 1947 pour l'entrée à l'école normale supérieure de jeunes filles (Sèvres) et pour les bourses de licence.

Liste par académie des candidates déclarées admissibles aux épreuves orales.

(Section des sciences, groupes I et II).

GROUPE I

Académie de Paris.

Mlles.	La Ravoire.
Alix.	Lecointre.
Cadoul.	Loquineau.
Camus.	Montadre.
Comte.	Palous.
Cuny.	Quilliet.
Denis.	Serieys.
Giovannangelli.	Taillandier.
Goube.	Tison.

Académie de Clermont.

Mlles.	Grandsard.
Agutles.	

Académie de Lyon.

Mlles.	Girandot.
Basset.	Schoendoerffer.
Berthet.	

Académie de Montpellier.

Mlles	Manière.
Gleizes.	

GROUPE II

Académie de Paris.

Mlles.	Guillaume.
Bordier.	Monnot.
Delannoy.	

Les épreuves orales du groupe I commenceront à l'Institut de mécanique des fluides à la Sorbonne, escalier E:

Pour les candidates de l'académie de Paris, le mercredi 2 juillet 1947, à 8 heures.

Pour les candidates des académies de province, le vendredi 4 juillet 1947, à 8 heures.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 47-1118 portant application à l'Afrique occidentale française des dispositions des articles 1er et 2 de l'ordonnance du 25 juin 1945 concernant le concours des citoyens à la justice et à la sécurité publique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 juin 1947: page 5814, 3e colonne, 60e ligne et suivantes:

Au lieu de:

« Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française ».

Lire:

« Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française ».

Commission prévue pour représenter le ministre de la France d'outre-mer.

Par arrêté du 30 juin 1947, sont désignés comme membres militaires de la commission prévue à l'article 2 du décret n° 47-1106 du 23 juin 1947, pour représenter le ministre de la France d'outre-mer:

M. Robert Lebegue, inspecteur de 1re classe des colonies.

M. Jean Curutchet, intendant militaire de 1re classe des troupes coloniales.

Administrateurs des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 10 juin 1947, M. Avinen (Paul), administrateur adjoint de 1re classe des colonies, a été délégué dans les fonctions d'inspecteur du travail aux colonies et mis à la disposition du haut commissaire de la République au Cameroun.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 juin 1947, M. Bacou (Paul), administrateur adjoint de 1re classe des colonies, a été délégué dans les fonctions d'inspecteur du travail et mis à la disposition du haut commissaire de la République, gouverneur général de l'Afrique occidentale française.

Par arrêté en date du 10 juin 1947, M. Liurette (Georges), administrateur de 2e classe des colonies, a été délégué dans les fonctions d'inspecteur du travail pour la Côte française des Somalis, en remplacement de M. Boutonnat, autorisé à rentrer en congé en France.

Médecins, pharmaciens et sages-femmes africains.

Par arrêté en date du 25 juin 1947, est intégrée dans le cadre des médecins, pharmaciens et sages-femmes africains, pour compter de la date de sa reprise effective de service en conservant l'ancienneté qu'elle avait à sa révocation du cadre des sages-femmes auxiliaires:

Au grade de sage-femme africaine de 2e classe.

Mme Ba, née Marthe Fauloumata (4 mois 13 jours).

Services de l'agriculture aux colonies.

Par arrêté en date du 20 juin 1947, M. Fressanges (Eugène), ingénieur de 3e classe des services de l'agriculture aux colonies conserve dans son emploi actuel un rappel d'ancienneté pour services militaires de deux ans.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Circulaire du 1er juillet 1947 relative à l'application de l'arrêté du 31 mars 1947 portant attribution d'une indemnité mensuelle temporaire exceptionnelle modifié par l'arrêté du 31 mai 1947.

Paris, le 1er juillet 1947.

MM. les inspecteurs divisionnaires du travail et de la main-d'œuvre, MM. les directeurs départementaux du travail et de la main-d'œuvre, MM. les ingénieurs en chef des ponts et chaussées, MM. les ingénieurs en chef des mines, MM. les ingénieurs en chef des circonscriptions électriques.

L'arrêté du 31 mai 1947 (publié au *Journal officiel* du 1er juin 1947, rectificatif au *Journal officiel* du 29 juin 1947), modifiant les taux de l'indemnité mensuelle temporaire et exceptionnelle, créée par la loi du 31 mars 1947, apporte au régime résultant de l'arrêté du 31 mars 1947 trois modifications essentielles à compter du 1er juin 1947:

1° Le salaire à prendre en considération est désormais non plus le salaire mensuel brut, mais le salaire mensuel net, c'est-à-dire le salaire après déduction des retenues afférentes à la sécurité sociale et des retenues afférentes aux impôts cédulaires sur les traitements et salaires;

2° Pour pouvoir prétendre au bénéfice de l'indemnité, les salariés doivent avoir accompli, s'ils sont rémunérés au mois, une durée de travail effectif au moins égale par mois, non plus à 151 heures, mais à 108 heures; s'ils sont rémunérés à la semaine ou à la journée ou à l'heure, une durée de travail effectif au moins égale non plus à 70 heures par quatorzaine, mais à 50 heures;

3° Les chiffres figurant au tableau annexé à l'arrêté du 31 mars 1947 sont différents de ceux qui étaient retenus dans le tableau annexé à l'arrêté du 31 mars: le chiffre mensuel de 7.000 F par mois correspond désormais, dans la première zone de la région parisienne, non plus à une durée de travail hebdomadaire effectif de 48 heures, mais à une durée hebdomadaire de travail effectif de 46 heures.

Sous réserve des modifications ci-dessus rappelées, les dispositions de la circulaire Tr. 29/47 du 4 avril 1947 restent valables.

Pour faire suite à cette circulaire, je vous prie de trouver, ci-dessous, des instructions complémentaires relatives à l'application de l'arrêté susvisé du 31 mars 1947, modifié par l'arrêté du 31 mai 1947.

1° *Cas des salariés accomplissant exceptionnellement une durée de travail effectif inférieure à la durée minima requise.*

Ainsi que je l'ai rappelé plus haut, pour pouvoir prétendre au bénéfice de l'indemnité, les salariés doivent avoir accompli, s'ils sont rémunérés au mois, une durée de travail effectif au moins égale à 108 heures par mois; s'ils sont rémunérés à la semaine, à la journée ou à l'heure, une durée de travail effectif au moins égale à 50 heures par quatorzaine.

Vous recommanderez toutefois aux employeurs de verser l'indemnité proportionnellement à la durée du travail accomplie, lorsque la durée du travail effectif est exceptionnellement inférieure à la durée minima exigée:

a) Par suite de mise au chômage partiel;

b) Par suite de maladie, d'accident du travail, d'embauchage ou de résiliation du contrat de travail en cours de quatorzaine ou de mois;

c) Par suite d'une fête légale qui n'a pas été récupérée.

En ce qui concerne les ouvriers du bâtiment qui bénéficient des indemnités d'intempéries, j'estime que l'indemnité devra également leur être versée proportionnellement à la durée du travail effectif accomplie, quand bien même cette durée serait inférieure, du fait des intempéries, à la durée minima exigée.

Je précise également que les périodes de congé payé doivent être assimilées à des périodes de travail effectif et que les indemnités de congé payé doivent être assimilées à un salaire pour l'application de l'arrêté du 31 mars 1947, modifié le 31 mai 1947.

2° *Cas des salariés ayant plusieurs employeurs.*

La question m'a été posée de savoir si les salariés ayant plusieurs employeurs peuvent bénéficier de l'indemnité, lorsqu'ils n'accomplissent dans aucun des établissements qui les emploient, la durée minimum de travail effectif exigée (c'est le cas notamment du personnel des entreprises de nettoyage et des femmes de ménage travaillant pour plusieurs établissements industriels et commerciaux).

J'estime qu'il convient de tenir compte de durées de travail effectif inférieures dans chaque établissement à celles que fixe l'arrêté, quand le total des heures effectuées dans les divers établissements, par le même salarié, atteint les chiffres limites exigés; le salarié qui apporte la preuve au moyen des bulletins de paye ou des certificats de travail de ses divers employeurs qu'il est employé régulièrement un nombre d'heures suffisant, doit recevoir de chacun de ses employeurs, l'indemnité proportionnellement à la durée de travail accomplie pour son compte.

3° *Cas des concierges d'usine.*

Ainsi que vous le savez, l'arrêté du 1er avril 1946 a fixé les salaires des concierges employés dans les établissements industriels et commerciaux, les professions libérales, les offices publics et ministériels, les syndicats, sociétés civiles et associations de toute nature, sur la base mensuelle, à un taux correspondant à une durée hebdomadaire du travail effectif de quarante heures.

En ce qui concerne la 3e catégorie (coefficient 501), le taux de l'indemnité sera diminué de moitié.

Les divers avantages en nature dont bénéficient en outre les concierges intéressés devront être évalués à leur valeur réelle.

Quant au logement, à défaut d'accord, on devra retenir l'évaluation admise en matière de sécurité sociale.

4° *Cas des salariés payés à la quinzaine.*

Le barème annexé à l'arrêté du 31 mai 1947 comporte deux chiffres: l'un établi sur la base mensuelle, l'autre sur la base de la quatorzaine.

Pour les salariés payés à la quinzaine, il y a lieu d'appliquer le barème mensuel en divisant par deux.

5° *Cas où le nombre des heures de travail effectif ne correspond pas à un nombre unitaire.*

S'agissant surtout de salariés pour lesquels la réglementation de la durée du travail prévoit une équivalence entre durée de travail effectif et durée de présence, la durée de travail effectif à prendre en considération peut être constituée par un nombre d'heures qui ne correspond pas à un chiffre unitaire. Il conviendra en l'espèce d'établir le chiffre intermédiaire exact entre les deux échelons les plus proches figurant au tableau annexé à l'arrêté susvisé, au moyen d'une règle de trois.

6° *Cas des apprentis.*

Les apprentis liés par un contrat d'apprentissage ne sont pas susceptibles de bénéficier des dispositions de l'arrêté du 31 mars 1947 puisque leur rémunération est fixée par leur contrat; par contre, les apprentis sans contrat d'apprentissage doivent être assimilés aux jeunes ouvriers et recevoir, dans les mêmes conditions que ces derniers, l'indemnité dont il s'agit.

7° *Avantages en nature.*

Lorsque les salariés bénéficient d'avantages en nature, il convient de tenir compte, pour l'appréciation de leur salaire net, de la valeur de ces avantages.

En l'absence de dispositions contraires dans l'arrêté de remise en ordre applicable dans un établissement déterminé, et à défaut d'accord, la nourriture devra être évaluée à deux fois le salaire horaire minimum légal du manœuvre de la métallurgie et du travail des métaux dans la zone considérée.

Toutefois, en ce qui concerne les ouvriers et employés des hôtels, cafés, restaurants, en raison du caractère particulier de leur travail et du fait que la gratuité de la nourriture a été admise à leur égard pour compenser les inconvénients du travail du soir et du dimanche, qui ne comporte aucune majoration, et l'incommodité des heures des repas, j'estime, en équité, que la valeur représentative de la nourriture fournie gratuitement aux intéressés, ne doit pas entrer en considération pour l'appréciation du salaire net.

Quant au logement, à défaut également d'indications dans les arrêtés, ou d'accord, il y a lieu de l'évaluer à 4 F par jour pour une personne seule et à 6 F pour un ménage.

8° *Treizième mois.*

Lorsque le treizième mois est versé par fractions et, notamment, par douzièmes, j'estime qu'il doit entrer en compte pour l'appréciation du salaire mensuel net, dans le mois ou les mois au cours desquels il a été attribué en tout ou en partie.

9° *Primes diverses.*

La circulaire Tr. 29/47 a précisé que pour déterminer le salaire brut à prendre en considération afin de le comparer au chiffre de la rémunération, il ne faut pas tenir compte, notamment, des primes de danger et d'insalubrité, ainsi que des indemnités représentatives de frais. Aux primes de danger et d'insalubrité doivent être assimilées les primes analogues: primes d'incommodité, de chaleur, de froid, etc...

Par contre, il y a lieu de tenir compte de toutes les autres primes et notamment des primes d'ancienneté, de rendement, d'assiduité, de production, etc...

Vous voudrez bien veiller à la correcte application des dispositions de l'arrêté du 31 mars 1947, modifié par l'arrêté du 31 mai 1947, et me rendre compte des difficultés dont vous seriez saisis et que votre intervention n'aurait pas suffi à résoudre.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 47-1155 complétant le décret du 24 février 1947 portant diminution générale des prix.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juin 1947: page 5916, 1re colonne, 6e ligne, lire: « l'article 7 *b*)... », au lieu de: « l'article 5 *b*)... ».

Budgets primitifs des établissements nationaux de bienfaisance pour l'exercice 1947.

Par arrêté en date du 13 juin 1947, le budget primitif de l'asile national des convalescents du Vésinet, pour l'exercice 1947, est fixé, en recettes et en dépenses, à 47.600.200 francs.

Par arrêté en date du 13 juin 1947, le budget primitif du sanatorium national Vancauwenberghe, pour l'exercice 1947, est fixé, en recettes et en dépenses, à 30.886.000 F.

Par arrêté en date du 13 juin 1947, le budget primitif de l'hospice national des Quinze-Vingts, pour l'exercice 1947, est fixé à 38 millions 635.433 F.

Praticiens étrangers autorisés à exercer leur profession.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, de chirurgien dentiste et de sage-femme, et spécialement les articles 2 et 70;

Vu l'ordonnance du 6 août 1945 relative à l'exercice de la médecine par des médecins étrangers, ensemble l'avis de la commission prévue par ladite ordonnance,

Arrête:

Art. 1er. — Les autorisations provisoires d'exercer la médecine, accordées aux praticiens étrangers dont les noms suivent, titulaires du diplôme d'Etat français de docteur en médecine ou de chirurgien dentiste, sont renouvelées, à compter de leur expiration, pour une durée de six mois renouvelable:

M. le docteur Goumaros (Jean), né le 1er juin 1907 à Micra Valisa (Grèce), demeurant à Puttelange-les-Farschwiller (Moselle).

Mlle le docteur Cheorgin (Elina), née le 28 octobre 1910 à Bazardie (Roumanie), demeurant 2, rue Charles-Gilles, à Tours.

M. le docteur Sufrin (Edouard), né le 22 octobre 1903 à Falticeni (Roumanie), demeurant 113, route de Paris, à Livry-Gargan (Seine-et-Oise).

M. le docteur Gallo (Michel), chirurgien dentiste, né le 6 février 1923 à Monaco, demeurant 32, boulevard Auguste-Reynaud, à Nice (Alpes-Maritimes).

Art. 2. — Les demandes de renouvellement d'autorisation d'exercice provisoire présentées par les praticiens dont les noms suivent, titulaires du diplôme d'Etat français de docteur en médecine ou de chirurgien dentiste, sont rejetées:

M. le docteur Grodzenczyk (David), né le 16 février 1905 à Vilno (Pologne), demeurant 12, rue des Ursins, à Rouen (Seine-Inférieure).

M. le docteur Mitracos, né le 8 août 1908 à Sparte (Grèce), demeurant à Salagnac (Dordogne).

Art. 3. — Les praticiens étrangers dont les noms suivent, titulaires du diplôme d'Etat français de docteur en médecine, sont autorisés à exercer la profession de médecin, pour une durée de six mois renouvelable, dans les conditions des articles 1er et 4 de l'ordonnance du 6 août 1945:

M. le docteur Bregman (Roman), né le 3 avril 1915 à Kichineff (Russie), demeurant 26, rue de l'Argentine, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

M. le docteur Brzezinzki (Josef), né le 24 août 1902 à Lodz (Pologne), demeurant 36, rue Chardon-Lagache, à Paris (16e).

M. le docteur Rochlin (Norbert), née le 22 mai 1912 à Leningrad (Russie), demeurant 9, rue Bausset, à Paris.

M. le docteur Fagelsohn (Jacques), né le 21 avril 1911 à Varsovie (Pologne), demeurant cité universitaire, 9, boulevard Jourdan, à Paris.

M. le docteur Fiszelzon (Majzte), né le 6 mai 1903 à Klenwan (Pologne), demeurant 5, rue Gérard-Blote, à Talence (Gironde).

Art. 4. — Les praticiens étrangers dont les noms suivent, titulaires du diplôme d'Etat français de chirurgien dentiste, sont autorisés à exercer la profession de chirurgien dentiste pour une durée de six mois renouvelable, dans les conditions des articles 1er et 4 de l'ordonnance du 6 août 1945:

M. Roditti (Albert), chirurgien dentiste, né le 9 mai 1916 à Smyrne (Turquie), demeurant 13, rue Presles, à Paris.

M. Rojz (Icchok), chirurgien dentiste, né le 2 septembre 1914 à Rowno (Pologne), demeurant 136, rue Bolleau, à Lyon (Rhône).

Art. 5. — Les autorisations ci-dessus accordées le sont, en principe, pour l'exercice dans les départements figurant à l'adresse de chaque intéressé. En cas de changement de résidence professionnelle, ceux-ci sont tenus, sous peine de retrait immédiat de la présente autorisation, d'en aviser au moins quinze jours à l'avance le directeur départemental de la santé et le ministre de la santé publique et de la population.

Art. 6. — Les demandes présentées par les praticiens dont les noms suivent, titulaires du diplôme d'Etat de chirurgien dentiste, sont rejetées:

M. Antrassian (Héraud), chirurgien dentiste, né le 16 juin 1922 à Istambul (Turquie), demeurant 20, boulevard du Docteur-Périni, à Saint-Barnabé-Marseille (Bouches-du-Rhône).

M. Tzancoff (Boter), chirurgien dentiste, né le 30 janvier 1905 à Saint-Stambolowe (Bulgarie), demeurant à Sermaize-les-Bains (Marne).

Art. 7. — Le directeur de l'hygiène publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 juin 1947.

R. PRIGENT.

Exercice des professions d'assistant et d'assistante ou auxiliaire de service social.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 8 avril 1946 relative à l'exercice des professions d'assistant, d'assistante ou d'auxiliaire de service social et, notamment, ses articles 2 et 13;

Vu l'arrêté du 21 mars 1947, fixant les modalités d'application des articles 2 et 13 de la loi du 8 avril 1946;

Sur la proposition du directeur général de la population,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté susvisé du 21 mars 1947 fixant la composition de la commission régionale est ainsi complété:

Après « le directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre », 3e alinéa, ajouter: « Le contrôleur des lois sociales en agriculture ».

Après: « Un représentant de la caisse régionale de sécurité sociale », 6e alinéa, ajouter: « Un représentant des caisses de mutualité sociale agricole ».

Le 9e alinéa est modifié comme suit: « 10 assistantes sociales diplômées d'Etat dont 7 désignées par les oragnisations syndicales d'assistantes sociales de la circonscription et 3 choisies par le préfet parmi les assistantes sociales les plus qualifiées ».

Art. 2. — L'article 5 de l'arrêté du 21 mars 1947 fixant la composition de la commission centrale est ainsi complété:

Après: « Un représentant du ministère du travail et de la sécurité sociale », 7e alinéa, ajouter: « Un représentant du ministère de l'agriculture ».

Après: « Un employeur désigné par la confédération nationale du patronat français », 10e alinéa, ajouter: « Un exploitant agricole désigné par la confédération générale de l'agriculture ».

Après: « Un représentant de la fédération nationale des caisses de sécurité sociale », 11e alinéa, ajouter: « Un représentant des caisses centrales de la mutualité sociale agricole ».

Le 15e alinéa est modifié comme suit: « 10 assistantes sociales diplômées d'Etat dont 7 choisies par les organisations syndicales d'assistantes sociales et 3 choisies par le ministre de la santé publique et de la population parmi les assistantes les plus qualifiées ».

Art. 3. — Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Art. 4. — Le directeur général de la population et, dans chaque département, le préfet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 30 juin 1947.

R. PRIGENT.

Direction départementale de la santé publique.

Par arrêté en date du 14 juin 1947, a été rapporté l'arrêté du 13 décembre 1946 incorporant Mme Babel (Marie) en qualité de commis principal de classe exceptionnelle à la direction départementale de la santé du Morbihan.

Par arrêté en date du 14 juin 1947, a été rapporté l'arrêté du 28 novembre 1946 incorporant M. Truchot (Georges) en qualité de chef de bureau à la direction départementale de la santé du Doubs.

Par arrêté en dat du 29 mai 1947, modifiant un précédent arrêté du 2 décembre 1946, Mlle Desmigneux (Jacqueline), rédactrice de 1re classe à la préfecture de la Côte-d'Or, est incorporée, à compter du 1er juillet 1946, dans

le cadre des services extérieurs du ministère de la santé publique et de la population et affectée, en cette qualité, à la direction départementale de la santé de la Côte-d'Or, à Dijon.

Par arrêté en date du 24 mai 1947, modifiant un précédent arrêté du 13 décembre 1946, M. Petitpas (René), commis de 2e classe à la préfecture de l'Isère, est incorporé, à compter du 1er juillet 1946, dans le cadre des services extérieurs du ministère de la santé publique et de la population, affecté en cette qualité à la direction départementale de la santé de l'Isère et promu à la 1re classe de son grade à compter du 1er septembre 1946.

Par arrêté en date du 11 juin 1947, modifiant un précédent arrêté du 31 décembre 1946, Mlle Ehler (Janny), rédactrice de 3e classe à la préfecture de la Haute-Garonne, est incorporée, à compter du 1er juillet 1946, dans le cadre des services extérieurs du ministère de la santé publique et de la population et affectée, en cette qualité, à la direction départementale de la santé de la Haute-Garonne, à Toulouse.

Inspection de la population.

Par arrêté en date du 21 juin 1947, M. Bommart, inspecteur principal stagiaire de la population du Bas-Rhin, a été titularisé dans son emploi en qualité d'inspecteur principal de la population à la 3e classe du grade, à compter du 1er avril 1947.

Liste des candidats reçus au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 19 juin 1947, sont déclarés reçus au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques de 1947 les sept candidats suivants classés par ordre de mérite:

Les docteurs:

1 MM. Duc.
2 Rouault de la Vigne.
3 Beaudouin (J.-L.).
4 Mlle Plattard.
5 MM. Garrigues.
6 Digo.
7 Lubtchansky.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Conditions d'application de la loi du 26 avril 1946 portant dissolution des sections de répartition et organisant, pour la période transitoire, la répartition des produits industriels (section de récupération et de mobilisation).

Le ministre de la production industrielle, le ministre du commerce, le ministre de l'économie nationale et le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 46-827 en date du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisant, pour la période transitoire, la répartition des produits industriels, modifiée par la loi du 9 avril 1947;

Vu le décret n° 46-1286 en date du 3 juin 1946 portant dissolution de comités d'organisation et offices professionnels, et notamment de la section de récupération et de mobilisation;

Vu le décret n° 47-459 du 18 mars 1947 fixant les attributions du ministre du commerce;

Vu l'avis du comité consultatif,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les différentes tâches dévolues à la section de récupération et de mobilisation de l'office central de répartition des produits industriels sont ou totalement supprimées ou confiées aux services du ministère du commerce.

Art. 2. — Est modifiée et remplacée par les dispositions des articles 3 à 5 suivants, la décision SRI du 1er février 1943 du secrétaire à la répartition portant interdiction de détruire les déchets et vieilles matières devenus inutiles.

Art. 3. — Il est interdit, d'une façon générale, de brûler, jeter ou détruire, sauf les cas de nécessité et, notamment, pour raison de salubrité et d'intérêt public, les déchets et vieilles matières devenues inutiles, dont l'énumération est donnée ci-après:

Vieux papiers ou déchets de papiers ou de carton;
Chiffons et déchets textiles, y compris la friperie;
Ferrailles et déchets de fers et d'acier;
Vieux métaux et déchets de métaux non ferreux;
Vieux caoutchouc et déchets de caoutchouc;
Os;
Cornes, ongles et sabots;
Peaux brutes de lapins;
Déchets de cuir;
Crins, poils et soies animales;
Plumes.

Art. 4. — Toute entreprise, collectivité ou administration publique détenant des matières visées par l'article 3 est tenue de les préserver et de les céder ou remettre à des négociants récupérateurs de vieilles matières ou à des utilisateurs autorisés.

Art. 5. — Les négociants en vieilles matières sont tenus de recevoir les déchets et vieilles matières visées à l'article 3 qui leur seront apportés ou, le cas échéant, offerts. Ils devront les classer avant de les vendre à des utilisateurs ou les céder à des classeurs.

Art. 6. — Sont abrogés, à compter de la date de publication du présent arrêté, les décisions suivantes du directeur de la section de récupération:

Décisions Z.1 du 27 juillet 1943 et Z.36 du 11 septembre 1946 relatives à la récupération et au commerce des chiffons;
Décisions 1.68/Z.3 du 20 février 1944 et 1.109/Z.22 du 13 mars 1946 concernant la récupération des débris et déchets de cuir et peaux tannées;
Décisions Z.4 du 29 mars 1944 et Z.25 du 22 mai 1946 relatives à la récupération et au commerce des soies de porc et crins;
Décision Z.5 du 25 avril 1944 réglementant les apports d'articles textiles lors des actions textiles;
Décisions Z.6 du 28 avril 1944 et Z.45 du 6 août 1945 concernant la récupération et le commerce des films cinématographiques, radiographiques hors d'usage;
Décision Z.10 du 4 juillet 1944 portant réglementation des livraisons des chiffons d'actions textiles;
Décision Z.12 du 23 mai 1945 relative au transfert et au blocage des déchets et vieilles matières en provenance des armée alliées;
Décision Z.17 du 27 juillet 1945 relative à l'échange des os contre tickets de savon;
Décision Z.23 du 23 mars 1946 concernant la récupération des cornes, onglons et sabots.

Art. 7. — Sont abrogés, à compter de la date de publication du présent arrêté, les arrêtés suivants relatifs au ramassage et au commerce des matières de récupération:

Arrêté du 16 août 1941 sur la récupération et le commerce des déchets de caoutchouc;
Arrêté du 4 décembre 1941 sur la récupération et le commerce des débris et déchets de cuir;
Arrêté du 16 décembre 1941 sur la récupération et le commerce des crins, poils et soies d'animaux;
Arrêté du 17 janvier 1942 sur la récupération et le commerce des os;
Arrêté du 29 janvier 1942 sur la récupération et le commerce des chiffons;
Arrêté du 26 mars 1942 sur la récupération des cornes, onglons et sabots;
Arrêté du 26 mars 1942 sur la récupération et le commerce des déchets provenant des coupes de cheveux;
Arrêté du 11 mai 1942 portant réglementation du commerce et de l'industrie des vieux métaux et alliages non ferreux;
Arrêté du 11 mai 1942 sur la récupération et le commerce des disques et cylindres phonographiques brisés ou hors d'usage;

Art. 8. — Les infractions au présent arrêté seront constatées et punies conformément aux lois et règlements en vigueur et, notamment, à la loi validée du 29 juillet 1943 réglant le contrôle et la répression des infractions en matière de répartition des produits industriels.

Art. 9. — Le directeur du commerce intérieur au ministère du commerce est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 juin 1947.

Le ministre du commerce,
JEAN LETOURNEAU.

Le ministre de l'intérieur,
EDOUARD DEPREUX.

Le ministre de l'économie nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI FAURE.

Le ministre de la production industrielle,
ROBERT LACOSTE.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES ARTS ET DES LETTRES

Budget additionnel de l'école nationale supérieure des arts décoratifs (exercice 1946).

Par arrêté en date du 20 mai 1947, les prévisions du budget autonome primitif de l'école nationale supérieure des arts décoratifs, pour l'exercice 1946, sont augmentées, en recettes et en dépenses, de la somme de 263.044 F.

Inspection générale de l'enseignement musical.

Le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,

Vu les lois des 23 décembre 1946, 20 mars 1947 et 27 juin 1947 portant ouverture de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget ordinaire (services civils);

Vu le décret du 24 mai 1924 relatif au mode de nomination des inspecteurs de l'enseignement musical;

Vu l'acte dit décret du 1er septembre 1943 provisoirement applicable fixant les cadres du personnel des services d'inspection des beaux-arts,

Arrête:

Article unique. — M. Amable Massis est nommé inspecteur général de l'enseignement musical pour une période de cinq ans, en remplacement de M. Szyfer, décédé.

M. Amable Massis est rangé à la 4e classe de son grade, au traitement de base de 210.000 F.

Cette décision aura effet du 1er juillet 1947.

Fait à Paris, le 1er juillet 1947.

PIERRE BOURDAN.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Commission chargée de donner son avis sur le droit de la victime ou de ses ayants droit à une rente accident du travail.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu la loi 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles;

Vu le décret 46-2956 du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée;

Vu le décret 47-711 du 15 avril 1947 relatif à l'application aux régimes spéciaux de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, et notamment son article 3,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué dans chaque ville où siège une cour régionale des pensions une commission chargée de donner son avis sur le droit de la victime ou de ses ayants droit à une rente accident du travail et sur le montant de celle-ci.

Art. 2. — Ladite commission connaîtra des accidents du travail survenus dans le ressort de la cour régionale des pensions.

Art. 3. — Cette commission sera composée de la manière suivante:

L'intendant militaire, directeur départemental, président, ou pour le département de la Seine, le directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre de la Seine;

Le directeur départemental du lieu de l'accident ou, à défaut lorsque l'accident est survenu dans le département où siège la cour régionale des pensions, le chef de section adjoint à l'intendant militaire, directeur départemental, ou pour la Seine, le sous-directeur des anciens combattants et victimes de guerre de la Seine;

Un médecin expert désigné par l'intendant militaire, directeur départemental, ou pour la région de Paris, par le directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre de la Seine;

Deux représentants du syndicat du personnel C. G. T.;

Un représentant du syndicat du personnel C. F. T. C.

Art. 4. — Il est institué à Paris une commission chargée de donner son avis sur le droit de la victime ou de ses ayants droit à une rente accident du travail et sur le montant de celle-ci. Cette commission connaîtra de tous les accidents du travail survenus au personnel de l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Art. 5. — Cette commission sera composée de la manière suivante:

Le directeur de l'administration générale ou son représentant, président;

Le contrôleur des dépenses engagées;

Le chef du bureau des litiges ou son représentant;

Deux représentants du syndicat du personnel C. G. T.;

Un représentant du syndicat du personnel C. F. T. C.

Art. 6. — La compétence des commissions instituées aux articles 1er et 4 s'étendra à tous les accidents du travail survenus au personnel non titulaire du ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Art. 7. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1947.

Pour le ministre des anciens combattants et victimes de guerre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ROBERT MITTERRAND.

Commission supérieure de revision des pensions abusives.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu la loi validée du 29 décembre 1942 sur la revision des pensions abusives modifiées par les lois n° 329 du 6 juillet 1943 et n° 47-718 du 11 mars 1947,

Arrête:

Art. 1er. — Par application des dispositions de l'article 22 de la loi du 29 décembre 1942, sont nommés rapporteurs auprès de la commission supérieure de revision des pensions abusives:

MM. Huet, Mosset, Juvigny, Jean de Broglie, Querrien, Dufour, Alain de Lacoste-Lareymondie, auditeurs au conseil d'Etat.

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1947.

Pour le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ROBERT MITTERRAND.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Commission supérieure F. F. C. I.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'arrêté du ministre de la guerre, du ministre de la marine, du ministre de l'air et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil en date du 27 juin 1947,

Arrête:

Article unique. — M. le général de brigade Dejussieu (Pierre-Marie-Philippe) est nommé à la commission supérieure F. F. C. I. comme représentant permanent du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

Fait à Paris, le 1er juillet 1947.

PAUL BÉCHARD.

Agents de poudrerie.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil,

Vu la loi du 16 avril 1935 sur le service des poudres;

Vu l'arrêté du 17 décembre 1935 relatif au recrutement du personnel militaire du service des poudres;

Vu la liste de classement pour le grade d'agent de poudrerie de 3e classe approuvée le 20 mai 1947,

Décide:

Art. 1er. — Sont nommés au grade d'agent de poudrerie de 3e classe (active) pour prendre rang du 1er juillet 1947, les ouvriers des établissements des poudres dont les noms suivent:

MM.

Lenoble (René), poudrerie nationale de Vonges.

Le Bec (Roger), poudrerie nationale du Pont-de-Buis.

Arnoux (Marc), poudrerie nationale de Saint-Chamas.

Mounier (Guy), poudrerie nationale d'Angoulême.

Mauron (Robert), poudrerie nationale d'Angoulême.

Gourier (Paul-Robert), poudrerie nationale de Vonges.

Bizien (Pierre), poudrerie nationale de Sevran-Livry.

Berre (Jean), poudrerie nationale de Sevran-Livry.

Menez (Jean), poudrerie nationale de Pont-de-Buis.

Chaillie (Edmond), poudrerie nationale de Vonges.

Pallier (Marcel), poudrerie nationale du Moulin-Blanc.

Tessier (Francis), distillerie nationale de Morcenx.

Grebet (Victor), poudrerie nationale d'Esquerdes.

Schmit (Alfred), poudrerie nationale de Sevran-Livry.

Guinlot (Pierre), poudrerie nationale de Toulouse.

Courbin (Georges), poudrerie nationale d'Angoulême.

Nedelec (Yves), poudrerie nationale de Bergerac.

Art. 2. — Le directeur des poudres est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Paris, le 25 juin 1947.

PAUL BÉCHARD.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du jeudi 3 juillet 1947.

A dix heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1947 (dépenses civiles). (Nos 1180-1556. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1947 (dépenses civiles). (Nos 1180-1556. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1947 (dépenses civiles). (Nos 1180-1556. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Séances du jeudi 3 juillet 1947.

Des billets portant la date dudit jour, et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Servin, jusques et y compris M. Taillade.

Tribunes. — Depuis M. Teitgen, jusques et y compris M. Touchard.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 3 juillet 1947.

N° 54. — Proposition de loi de M. Meck relative aux rentes d'accidents du travail.

N° 1108. — Proposition de loi de M. Sauder relative au cumul de l'allocation aux vieux travailleurs et des rentes d'assurances sociales.

(Supplément.)

N° 1791. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux relative à la déduction du salaire du conjoint pour les entreprises artisanales et moyennes.

N° 1812. — Proposition de loi formulée par M. Fodé Mamadou Touré et transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire en Afrique occidentale française en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo.

N° 1814. — Proposition de loi formulée par M. Simon et transmise par M. le président du Conseil de la République relative aux élections des membres des conseils municipaux.

N° 1818. — Rapport par M. Jean-Paul David sur la proposition de résolution relative à la répartition et au prix du carburant.

N° 1826. — Proposition de résolution de M. Girardot relative à la culture de la lavande et du lavandin.

N° 1834. — Proposition de loi de M. Jean-Paul David relative aux réquisitions françaises en matière automobile.

N° 1836. — Avis de M. Defos du Rau sur la proposition de loi relative au statut du fermage (article 24 de l'ordonnance du 17 octobre 1945).

N° 1865. — Proposition de loi formulée par M. Simon et transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à appliquer au scrutin de liste la règle de la proportionnelle avec panachage et vote préférentiel.

N° 1877 (rectifié). — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'élection des membres des comités d'entreprise.

N° 1878 (rectifié). — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à instituer le régime de la représentation proportionnelle dans l'élection des délégués du personnel dans les entreprises.

N° 1883. — Rapport par M. Valay sur la proposition de loi transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à organiser l'agriculture par la création de fermes-témoins.

N° 1884. — Avis de M. Pouyet sur le projet de loi visant à la réalisation d'un plan de congélation de la viande.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 2 juillet 1947.

Présents. — MM. Berel, Bergeret, Catrice, Chausson, Christiaens, Duforest, Guérin (Maurice (Rhône), Joubert, Leenhardt, Mme Le Jeune (Hélène) (Côtes-du-Nord), M. Mauroux, Mme Nédelec, MM. Palewski, Pflimlin, Poimboeuf, Mme Poinso-Chapuis, MM. Ribeyre (Paul), Rigal (Albert) (Loiret), Solinhac, Taillade, Vedrines, Willard.

Excusés. — MM. Bergasse, Pflimlin, Ramonet.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 2 juillet 1947.

Présents. — MM. Bas, Baurens, Blanchet, Bocquet, Mme Boutard, MM. Caron, Charpentier, Chevallier (Pierre) (Loiret), Delcos, Garavel, Gros, Guille, Guillou (Louis) (Finistère), Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Laurens (Camille) (Cantal), Lucas, Mabrut, Masson (Jean) (Haute-Marne), Monin, Montagnier, Moussu, Paumier, Perdon (Hilaire), Pirot, Pouyet, Rochet (Waldeck), Roulon, Ruffé, Sesmaisons (de), Signor, Terpend, Valay, Vée, Zunino.

Excusés. — MM. Lamarque-Cando, Olmi.

Suppléant. — M. Asseray (de M. Martineau).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 2 juillet 1947.

Présents. — MM. Anxionnaz, Arnal, Augarde, Bartolini, Billoux, Bougrain, Capdeville, Chaban-Delmas (le général), Chevigné (de), Clemenceau (Michel), Coulibaly-Ouezzin, Cudenet, Froment, Gosnat, Guyomard, Joinville (le général) (Alfred Malleret), Lécrivain-Servoz, Le Troquer (André), Livry-Level, Manceau, Maurellet, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer, Michelet, Montell (André) (Finistère), Montel (Pierre), Penoy, Pierre-Grouès, Recy (de), Tourné, Pierre Villon.

Excusé. — M. Bouvier-O'Cottereau.

Suppléants. — MM. Bayrou (de M. Clostermann), Doutrellot (de M. Just Evrard).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 2 juillet 1947.

Présents. — MM. Bentaieb, Billères, Binot, Boysson (de), Cayol, Mme Charbonnel, MM. Coulibaly Ouezzin, Deixonne, Mlle Dienesch, MM. Doyen, Farine (Philippe), Finet, Garaudy, Mme Guérin (Lucie) (Seine-Inférieure), MM. Hamani Diori, Hamon, Jules-Julien (Rhône), Kir, Mlle Lamblin, MM. Le Sciellour, Marc-Sangnier, Masson (Albert) (Loire), Mlle Rumeau, MM. Simonnet Sissoko (Fily-Dabo), Viatte, Mlle Weber.

Excusé. — M. Lhuissier.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 2 juillet 1947.

Présents. — MM. Arthaud, Barbier, Barrot, Boulet (Paul), Bouxom, Cayeux (Jean), Chassaing, Cordonnier, Dubois, Duprat (Gérard), Mme François, MM. Frédet (Maurice), Gallet, Guilbert, Mme Herlzog-Cachin, MM. Lacaze, Mazuez, Mora, Mmes Poinso-Chapuis, Rabaté, MM. Roques, Savard, Segelle, Thamier, Vergès, Mme Viénot, M. Vuillaume.

Suppléant. — M. Coudray (de M. Fauvel).

Commission des finances.

Séance du mercredi 2 juillet 1947.

Présents. — MM. Pierre Abelin, Auguste Allonneau, Albert Aubry, Gaston Auguet, Charles Barangé, Robert Bétolaud, Jean Blocquaux, Maurice Bourgès-Maunoury, Maurice Brillouet, André Burlot, Robert Buron, Léon Dagain, Joseph Denais, Joannès Dupraz, Roger Dusseaulx, Pierre Gabelle, Félix Garcia, Gilles Gozard, Jacques Gresa, André Guillant, Jean-Raymond Guyon, Jean-Moreau, René Lamps, Joseph Laniel, Max Lejeune, Pierre Mendès-France, Pierre Meunier, Bernard Paumier, Christian Pineau, René Pleven, Arthur Ramette, Paul Reynaud, Pierre Schneiter, Lionel de Tinguy, Auguste Tourtaud, Pierre Truffaut, Maurice Violette.

Assistaient en outre à la séance. — MM. Poulain et Louvel, délégués de la commission de la production industrielle.

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 2 juillet 1947.

Présents. — MM. Aragon (d'), Astier de La Vigerie (d'), Badiou, Ballanger (Robert), (Seine-et-Oise), Barrachin, Beauquier, Bentaieb, Borra, Bouret (Henri), Chevallier (Fernand) (Alger), Cristofol, Demusois, Dreyfus-Schmidt, Fagon (Yves), Fiévez, Fonlupt-Esperaber, Godin, Guyomard, Jaquet, Jeanmot, L'Huillier (Waldeck), Marcellin, Mokhtari, Pantaloni, Petit (Albert) (Seine), Rabier, Reneurel, Serre, Servin, Mme Sportisse, M. Viard.

Excusés. — MM. Biondi, Kuehn.

Commission de la justice et de législation.

Séances du mercredi 2 juillet 1947.

Présents. — MM. Amiot, Angeletti, Berger, Bourbon, Chamant, Charpin, Chautard, Citerne, Courant, David (Marcel) (Landes), Defos du Rau, Delahoutre, Dominjon, Gallet, Garet, Grimaud, Mme Herlzog-Cachin, MM. Juge, Kriegel-Valrimont, Llante, Mabrut, Médecin, Minjoz, Mondon, Montiflot, Moro-Giafferri (de), Péron (Yves), Peyrat, Rollin (Louis), Silvandre, Tinaud (Jean-Louis), Toujas, Valentino, Wasmer.

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 2 juillet 1947.

Présents: MM. Binot, Bissol, Cance, Cayol, Carmolacce, Colin, Coudray, Courant, David, Félix (colonel), Félix-Tchicaya, Gaborit, Gavini, Gouge, Guiguen, Guilbert, Guitton, Hamon, Henneguelle, Laurelli, Mazier, Michaud (Louis) (Vendée), Monteil (André (Finistère), Pleven (René), Reeb, Mme Reynaud, MM. Rousseau, Siefridt, Signor, Yvon.

Suppléants: MM. Chassaing (de M. Chevallier), Mercellin (de M. Bergasse), Dutard (de M. Calas), Dufour (de M. Pierrard), Barthélémy (de M. Martine).

Commission des moyens de communication.

Séance du mercredi 2 juillet 1947.

Présents: MM. Auban, Babet (Raphaël), Barbier, Barthélémy, Beauquier, Benoist (Charles) (Seine-et-Oise), Bianchini, Billat, Bour, Bruyneel, David (Jean) (Seine-et-Oise), Genest, Livry-Level, Maillocheau, Martel (Louis), (Haute-Savoie), Jean Meunier (Indre-et-Loire), Midol, Morand, Poumadère, Reeb, Regaudie, Mme Reynaud, MM. Rousseau, Schaff, Schmitt (Robert) (Haute-Vienne), Schmitt (René) (Manche), Taillade, Vergès, Vuillaume.

Excusé: M. Moynet.

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 2 juillet 1947.

Présents. — MM. Bessac, Boccagny, Cartier (Marius) (Haute-Marne), Catoire, Cousion, Degoutte, Deixonne, Denis (André) (Dordogne), Fiévez, Furaud, Gavini, Krieger (Alfred), Loustau, Louvel, Mallez, Marcellin, Maton, Mehaignerie, Mudry, Orvoen, Penoy, Peyrat, Rincent, Sauder, Mme Schell, M. Sion.

Excusé. — M. Bouvier-O'Cottereau.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 2 juillet 1947.

Présents. — MM. Bichet, Chastellain, Chevallier (Pierre) (Loiret), Coudray, Crouzier, Darou, Devemy, Fouyet, Gaborit, Garet, Gau-

(Supplément. — Fin.)

Hier, Gernez, Gouge, Guiguen, Guillon (Jean) (Indre-et-Loire), Guitton, Halbout, Henneguelle, Lareppe, Le Couteller, Lenormand, Michaud (Louis) (Vendée), Michaut (Victor) (Seine-Inférieure), Morice, Nisse, Petit (Eugène) dit Claudius, Prot, Siefridt, Thiriet, Triboulet, Yvon.

Excusés. — MM. Brault, Greffier, Kuehn, Midol.

Suppléants. — MM. Renard (de M. Thuillier), Pantaloni (de M. Chastellain).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le jeudi 3 juillet 1947, à neuf heures et à quinze heures trente (local de la commission n° 263):

A neuf heures.

Examen du budget du ministère de l'économie nationale.

A quinze heures trente.

I. — Nomination de rapporteurs pour les propositions de loi:

(N° 1637) De M. Lespès et plusieurs de ses collègues tendant à soumettre au Parlement les directions générales de la politique économique;

(N° 1824) De Mme Raymonde Nedelec et plusieurs de ses collègues tendant à régulariser la situation de fait des entreprises réquisitionnées de Marseille.

II. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 1843) de M. Pierre Juge et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à défendre l'artisanat français et le petit commerce par le retour à la liberté de vente pour certains produits, une plus juste répartition des produits qui leur sont indispensables et la suppression des droits perçus par les organismes répartiteurs lorsque l'artisan n'aura pas eu d'attribution ou lorsque ses bons n'auront pas été honorés.

III. — Discussion du rapport de Mme Poinso-Chapuis sur la proposition de loi (n° 1282) de M. Leenhardt et plusieurs de ses collègues tendant à régulariser la situation des entreprises placées sous réquisition. (Le rapporteur du conseil économique sera entendu.)

IV. — Discussion du rapport de M. Jules-Julien sur la proposition de loi (n° 139) tendant à réglementer l'emploi de la dénomination de qualité « fait main » et l'emploi de l'expression « bottier » dans l'industrie et le commerce.

V. — Communication de M. Maurice Guérin sur la procédure de consultation au conseil économique.

VI. — Discussion du rapport préalable de M. Bergeret sur la situation des établissements thermaux en France.

VII. — Examen du projet de loi (n° 1786) tendant à autoriser le Gouvernement à ratifier:

1° L'arrangement de Neuchâtel du 8 février 1947;

2° L'accord franco-américain du 4 avril 1947, relatifs à la conservation et à la restauration des droits de propriété industrielle atteints par la deuxième guerre mondiale.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 3 juillet 1947, à quatorze heures trente (local de la commission, n° 232):

I. — Examen des rapports:

1° De M. Montagnier sur la proposition de loi (n° 1018) de M. Albert Rigal et plusieurs de ses collègues tendant à organiser rationnellement la pratique de la chasse;

2° De M. Terpend sur la proposition de loi (n° 1145) de M. Valay et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'un groupement national interprofessionnel des engrais et amendements;

3° De M. Durroux sur la proposition de loi (n° 419) de M. Baurens et plusieurs de ses collègues tendant à l'institution d'un office national des engrais, amendements et pesticides;

4° De M. Baurens sur la proposition de loi (n° 497) de M. Guille tendant à créer une caisse nationale des calamités agricoles;

5° De M. Masson sur la proposition de résolution (n° 714) de M. Edgar Faure tendant à inviter le Gouvernement à suspendre la perception de la taxe dite du fonds forestier national;

6° De M. Guille sur le projet de loi (n° 1281) tendant à modifier certaines dispositions du statut viticole.

II. — Suite de l'examen du rapport de M. Baurens sur la proposition de loi (n° 451) de M. Jean-Raymond Guyon tendant à la création du conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux.

La commission de l'intérieur se réunira le jeudi 3 juillet 1947, à dix-sept heures (local de la commission, n° 207):

I. — Suite du rapport de M. Badiou sur l'avis (n° 1419) du Conseil de la République relatif à la réalisation exceptionnelle de certains contrats passés par les collectivités locales.

II. — Rapport de Mme Sportisse sur les propositions de loi (n° 425) de M. Fayet, (n° 457) de M. Augarde et (n° 1762) de M. Rabier relatives à la sécurité sociale en Algérie.

La commission des finances se réunira le vendredi 4 juillet 1947, à neuf heures trente et à quatorze heures trente (local de la commission des finances):

I. — Projet de loi (n° 1635) approuvant une convention passée avec la Banque de Syrie et du Liban. (M. Jacques Duclos, rapporteur.)

II. — Budget ordinaire de 1947 (dépenses civiles) (n° 1180). — Finances (M. Pierre Mendès-France, rapporteur).

III. — Désignation de deux membres supplémentaires de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte.

IV. — Projet de loi (n° 1033) relatif au payement dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle des indemnités afférentes à certaines catégories d'opérations d'assurances dommages et d'assurances de personnes (M. André Burlot, rapporteur).

V. — Projet de loi (n° 1175) tendant à la fusion des groupements entre sociétés d'assurances sur la vie pour la garantie des risques de guerre institués dans la métropole et en Afrique du Nord. (M. André Burlot, rapporteur).

VI. — Rapport (n° 746) de M. Cordonnier sur le projet de loi (n° 299) relatif à l'organisation et au fonctionnement de la lutte contre les maladies vénériennes (M. Marc Dupuy, rapporteur pour avis).

VII. — Projet de loi (n° 1466) portant réforme du contentieux des contributions directes (M. le rapporteur général).

VIII. — Communication du projet d'arrêté interministériel fixant les recettes et les dépenses à effectuer en marks et en schillings dans les zones françaises d'occupation d'Allemagne et d'Autriche au cours du deuxième trimestre de l'année 1947 (application de l'article 76 de la loi du 23 décembre 1946 (M. le rapporteur général).

La commission de la justice et de législation se réunira le vendredi 4 juillet 1947, à neuf heures trente et à quinze heures (local de la commission n° 250):

I. — Suite du rapport de M. Grimaud sur le projet, les propositions de loi et de résolution relatifs aux loyers (n°s 779, 22, 23, 57, 92, 95, 509, 633, 270).

II. — Examen des amendements au projet de loi portant amnistie renvoyés à la commission par l'Assemblée.

La réunion de la commission des pensions prévue pour le mercredi 2 juillet 1947, à seize heures, est reportée au jeudi 3 juillet 1947, à quatorze heures quinze. (Même ordre du jour.).

La commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945 se réunira le vendredi 4 juillet 1947, à neuf heures trente (local n° 249):

Audition de M. Pierre-Etienne Flandin.

La commission chargée d'enquêter sur les problèmes du vin se réunira le jeudi 3 juillet 1947, à vingt et une heures (local de la commission n° 232):

Audition de M. Demont.

La commission chargée d'enquêter sur les problèmes du vin se réunira le vendredi 4 juillet 1947, à neuf heures trente (local de la commission n° 232):

Audition de M. Félix Gouin.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des territoires d'outre-mer, le jeudi 3 juillet 1947, à quinze heures (local de la commission n° 254):

Nomination du rapporteur du projet de loi (n° 1857) tendant à proroger jusqu'au 31 décembre 1947 la période d'application de l'article 2 de la loi du 19 mars 1946 tendant au classement comme département français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française, modifié par l'article 84 de la loi n° 46-2214 du 23 décembre 1946.

Réunions de commissions du jeudi 3 juillet 1947.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures trente. — Local n° 261.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 254.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

Commission du ravitaillement, à dix heures trente. — Local n° 232.

Commission de la presse, à dix heures. — Local n° 230.

Commission des pensions, à quatorze heures quinze. — Local n° 206.

Commission de l'intérieur, à dix-sept heures. — Local n° 207.

Commission chargée d'enquêter sur les problèmes du vin, à vingt et une heures. — Local n° 232.

Commission de l'agriculture, à quatorze heures trente. — Local n° 232.

Commission des affaires économiques, à neuf heures et quinze heures trente. — Local n° 263.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du jeudi 3 juillet 1947.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier les amendements adoptés à la constitution de l'organisation internationale du travail et la convention n° 80

portant revision des articles finals, adoptés par la 29e session de la conférence internationale du travail. (Nos 324 et 376, année 1947. — M. Jarrié, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Dorey et Philippe Gerber tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'arrêté du 22 juillet 1944 relatif à l'application de l'article 5 de la loi du 15 janvier 1943 concernant la dévolution successorale des exploitations agricoles. (Nos 224 et 330, année 1947. — M. René Simard, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Chochoy et Vanrullen tendant à inviter le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour que le maximum soit fait en faveur des victimes des inondations du Pas-de-Calais qui ont eu à souffrir dans leur personne et dans leurs biens des ravages causés par cette calamité. (Nos 137 et 305, année 1947. — M. Couteaux, rapporteur; et no année 1947. — Avis de la commission des finances. — M. Avinin, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de résolution de M. Salomon Grumbach et des membres de la commission des affaires étrangères tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures en vue d'effectuer une réforme de structure des services de l'administration dans les zones d'occupation française en Allemagne. (Nos 262 et 312, année 1947. — M. Salomon Grumbach, rapporteur.)

5. — Débat sur la question orale de Mme Lefaucheux qui demande à M. le ministre de la France d'outre-mer de bien vouloir lui faire connaître: 1° l'évolution de la situation à Madagascar; 2° les grandes lignes des mesures qu'il compte mettre en œuvre, dans l'île, une fois l'ordre rétabli, pour restaurer l'économie et créer le climat de compréhension et de confiance qui doit présider à l'organisation de l'Union française.

6. — Discussion de la proposition de résolution de M. de Menditte tendant à inviter le Gouvernement à récompenser les passeurs français et étrangers ayant aidé les prisonniers de guerre évadés, les réfractaires et, d'une façon générale, les membres de la résistance pendant l'occupation. (Nos 275 et 312, année 1947. — M. de Menditte, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour, et valables pour la journée, comprennent:

1er étage. — Depuis M. Gasser, jusques et y compris M. Gustave.

Tribunes. — Depuis M. Amédée Guy, jusques et y compris M. Lero.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 3 juillet 1947.

N° 310. — Proposition de loi de M. Léo Hamon tendant à fixer le régime électoral applicable aux élections des membres des conseils municipaux.

N° 345. — Proposition de résolution de M. Liénard tendant à assurer l'immigration d'une main-d'œuvre agricole qualifiée.

N° 351. — Proposition de loi de M. Fodé Mamadou Toure tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire en Afrique occidentale française.

N° 368. — Projet de loi relatif à la nomination dans la réserve de l'armée de mer des officiers auxiliaires.

N° 369. — Projet de loi relatif à la codification des textes législatifs concernant les pensions militaires d'invalidité.

N° 370. — Projet de loi relatif à la convention de payement des pensions aux victimes de la guerre conclue entre la France et la Pologne.

N° 371. — Projet de loi modifiant l'article 595 du code d'instruction criminelle.

N° 372. — Projet de loi tendant à constater la nullité de l'acte portant réquisition de main-d'œuvre pour les exploitations agricoles.

N° 373. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la création, par le département de la Seine, d'un cadre unique de professeurs spéciaux d'enseignement primaire.

N° 374. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'ordonnance du 6 décembre 1843 relative aux cimetières.

N° 376 (1). — Rapport de M. Jarrie sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier les amendements adoptés à la constitution de l'organisation internationale du travail.

---

(1). — NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de la République le 2 juillet 1947.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 2 juillet 1947.

Présents. — MM. Aguesse, Baron, Mme Brossolette, MM. Buard, Chataigner, Gatuing, général Delmas, Salomon Grumbach, Hellen, Jacques-Destrée, Jullien, Léonetti, Nicod, Ott, Mme Patenôtre (Jacqueline-André-Thôme), MM. Ernest Pezet, Pinton, Sérot (Robert), Vittori, Willard (Marcel), Zyromski.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 2 juillet 1947.

Présents. — MM. Bellon, Bène (Jean), Cardin (René), Chochoy, Coudé du Foresto, Dadu, Dulin, Félice (de), Gravier (Robert), Laurenti, Le Coent, Le Goff, Lemoine, Montalembert (de), Morel (Charles), Prévost, Roudel (Baptiste), Saint-Cyr, Sempé, Simard (René), Tognard, Mme Vigier.

Excusés. — MM. Brune (Charles), Jayr.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mercredi 2 juillet 1947.

Présents. — MM. Baron, Bouloux (Alphonse), Gilson, Grangeon, Amédée Guy, La Gravière, Lero, Morel (Charles), Ott, Mme Pacaut, MM. Pajot (Hubert), Pfleger, Pinton, Poisson, Pujol, Racault, Mme Saunier, MM. Southon, Victoor.

Excusés. — Mlle Dumont, MM. Champeix, Fraisseix, Janton.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 2 juillet 1947.

Présents. — MM. Ascenso (Jean), Baret (Adrien), Mlles Dubois, Dumont (Mireille), M. Fraisseix, Mme Girault, MM. Amédée Guy, Jouve (Paul), Liénard, Mmes Oyon, Pican, Rollin, Vigier, M. Vourc'h.

Excusés. — M. Leuret, Pernot.

Commission des finances.

1re séance du mercredi 2 juillet 1947.

Présents. — MM. Berlioz, Boyer (Jules), Cardonne (Gaston), Courrière, Dorey, Gerber (Marc), Grenier (Jean-Marie), Hocquart, Janton, Lacaze (Georges), Landaboure, Merle (Toussaint), Monnet, Pauly, Peschaud, Poher, Reverbori, Mme Roche (Marie), MM. Roubert (Alex), Sauer, Thomas (Jean-Marie), Vieljeux.

Assistait à la séance. — M. Charles Brune (au titre de la commission de l'agriculture).

2e séance du mercredi 2 juillet 1947.

Présents. — MM. Boyer (Jules), Cardonne (Gaston) Courrière, Dorey, Gerber (Marc), Hocquart, Janton, Lacaze (Georges), Landaboure, Landry, Merle (Toussaint), Monnet, Pauly, Peschaud, Poher, Reverbori, Roubert (Alex), Sauer, Thomas (Jean-Marie), Vieljeux.

Assistait à la séance. — M. Charles Brune (au titre de la commission de l'agriculture).

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 2 juillet 1947.

Présents. — MM. André (Max), Anghiley, Aussel, Brunhes (Julien), Brunot, Claireaux, Cozzano, David (Léon), Diop, Djamah (Ali), Giacomoni, Guirriec, Guissou, Jaouneau, Jayr, Lafleur, Mme Lefaucheux, MM. Le Sassier-Boisauné, Maïga (Mohamadou-Djibrilla), Mostefaï (El Hadi), Poisson, Rucart (Marc), Serrure, Soce (Ousmane), Streiff, Subhiah (Callacha), Touré (Fodé-Mamadou), Verdier.

Excusé. — M. Grassard.

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 2 juillet 1947.

Présents. — MM. Berthelot (Jean-Marie), Calonne (Nestor), Chambriard, Coudé du Foresto, Delforterie, Depreux (René), Doucouré (Amadou), Grimal, Gustave, Lazare, Molinié, Pairault, Paumelle, Poirot (René), Rehault, Rochette, Victoor.

Excusés. — MM. Armengaud, Mauvais, Siaut.

Commission du ravitaillement.

Séance du mercredi 2 juillet 1947.

Présents. — MM. Aussel, Boisrond, Bossanne (André), Mmes Brion, Cardot (Marie-Hélène), M. Chataigner, Mlle Dubois, MM. Gustave, Poincelet, Racault, Roudel, Schiever, Tognard, Wehrung.

Excusés. — MM. Brune (Charles), Dadu, Lefranc, Sarrien.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le jeudi 3 juillet 1947, à neuf heures quinze (local de la commission):

I. — Rapport sur le budget du haut commissariat à la distribution. — Rapporteur: M. Monnet.

II. — Rapport sur la proposition de loi portant reprise par l'Etat des installations du canal de Pierrelatte. — Rapporteur: M. Merle (Toussain).

III. — Avis sur la proposition de résolution tendant à annuler l'abattement de 7 p. 100 sur le budget de l'éducation nationale. — Rapporteur: M. Reverbori.

IV. — Rapport sur le budget des affaires étrangères. — Rapporteur: M. Landry.

La commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions se réunira le vendredi 4 juillet 1947, à quatorze heures trente (local no 221):

I. — Désignation d'une sous-commission des pétitions.

II. — Examen de cinq pétitions transmises à la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

III. — Questions diverses.

Réunions du jeudi 3 juillet 1947.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, à neuf heures. — Local n° 274.

Commission de l'intérieur, à dix heures. — Local n° 221.

Commission de la justice et de la législation civile, criminelle et commerciale, à dix heures trente. — Local n° 202.

Commission des moyens de communication et des transports (postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer, lignes aériennes), à dix heures. — Local n° 215.

Commission des pensions, à la première suspension ou, à défaut, à la fin de la séance. — Local n° 217.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma, à dix heures. — Local n° 261.

Commission des finances, à neuf heures quinze. — Local de la commission.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Avis de concours pour l'emploi d'économe à l'hôpital Paul Morel de Vesoul.

Un concours pour l'emploi d'économe de l'hôpital de Vesoul (420 lits) s'ouvrira audit établissement le 10 septembre 1947.

Peuvent être admis à concourir:

a) Les candidats des deux sexes, titulaires du diplôme du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du diplôme du brevet supérieur, du diplôme de sortie des écoles supérieures du commerce, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent;

b) Les chefs de bureau et rédacteurs d'établissements hospitaliers ne remplissant pas les conditions ci-dessus, mais comptant au moins 7 ans de fonctions.

Conditions d'âge. — Vingt-cinq à trente ans. Cette limite d'âge sera prolongée du temps de services militaires accomplis par les candidats, ainsi que du temps passé dans un autre établissement et susceptible d'être pris en compte pour la retraite. Elle sera également prolongée dans les conditions prévues par l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 sur le code de la famille.

Le registre d'inscription sera clos irrévocablement le 1er septembre 1947, et seuls seront admis à concourir les candidats qui auront reçu l'agrément du préfet.

Les candidats devront déposer ou faire parvenir leur demande avant cette date au secrétariat de l'hôpital de Vesoul.

Pour tous renseignements sur le concours (programme des épreuves et pièces à produire) et sur l'emploi mis au concours, les intéressés doivent s'adresser, soit à la préfecture de la Haute-Saône (2e division, 4e bureau), soit au secrétariat de l'hôpital Paul Morel à Vesoul.

Ministère de l'économie nationale et présidence du conseil (secrétariat général au ravitaillement).

Avis aux importateurs de crevettes en provenance des Pays-Bas.

En application de l'avis aux importateurs de produits alimentaires en provenance des Pays-Bas, publié au *Journal officiel* du 13 mai 1947, il est procédé à une importation de crevettes cuites (poste 22 *bis*) suivant les modalités ci-après:

Les importateurs de crustacés sont invités à faire parvenir à l'office des changes (sous-direction des licences) 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), avant le 30 juillet 1947, à dix-sept heures trente, une demande d'autorisation d'importation établie sur formule AC dans les conditions réglementaires.

Les importateurs joindront à l'appui de leur demande une confirmation de leur vendeur hollandais (facture ou télégramme) précisant notamment le numéro de la licence d'exportation de ce vendeur, le tonnage net, la taille et le prix.

Les importateurs devront en outre justifier du versement à l'office des changes (agence comptable) d'une caution s'élevant à 5 p. 100 de la valeur de la marchandise faisant l'objet de la demande d'autorisation (valeur franco-frontière).

Seront également acceptées les attestations délivrées par les banques intermédiaires agréées certifiant le versement à leur caisse de ladite caution pour le compte de l'office des changes.

Le versement de cette caution devra être certifié par l'office des changes ou la banque agréée sur l'exemplaire vert de la demande AC avant l'envoi à l'office des changes. Cette caution devra être apposée sur l'exemplaire vert dans le cadre réservé à l'avis du ministère responsable.

Le reçu proprement dit délivré par l'office des changes ou par la banque agréée sera conservé par le demandeur, à toutes fins utiles.

Le remboursement de la caution sera effectué immédiatement par l'office des changes ou par la banque agréée:

Dans le cas de refus de délivrance de licence sur présentation du reçu de l'exemplaire vert et de la notification du refus envoyé par l'administration;

Dans le cas de réalisation complète de l'importation au cours de la période de validité de la licence, sur présentation du reçu et de la licence régulièrement annotée par le service des douanes et par la banque qui aura délivré les devises destinées au payement de la marchandise.

En cas d'exécution partielle de la licence, le remboursement de la caution ne sera effectué, après la période de validité de l'autorisation, qu'au prorata des importations effectuées.

En cas d'inexécution totale de la licence pendant la période de validité de l'autorisation, le cautionnement déposé sera acquis à l'Etat, et l'importateur défaillant pourra être exclu des futures importations.

Les demandes devront porter à l'encre rouge en haut et à gauche la référence expresse du présent avis.

Les offres devront porter sur des crevettes cuites, de moins de 625 au kilogramme.

La marchandise devra être de qualité saine, loyale et marchande, et de tout premier choix.

Les demandes qui ne seront pas conformes aux prescriptions du présent avis, ainsi que celles qui seront parvenues après la date limite fixée ci-dessus seront rejetées.

Les demandes qui seront parvenues avant l'expiration du délai prévu seront examinées par les services compétents qui, dans la limite des crédits, donneront avis favorable aux demandes les plus avantageuses, tant du point de vue prix, que du point de vue qualité.

Toutefois, les demandes peuvent être éventuellement réduites par rapport aux quantités prévues et l'administration se réserve le droit de n'accepter aucune demande, notamment en cas de prix excessifs.

Les licences délivrées auront la durée de validité normale de six mois.

Une destination sur le marché intérieur pourra être éventuellement donnée aux marchandises par les services compétents.

Ministère de l'économie nationale.

Avis aux importateurs de marchandises titulaires de licences ou d'accords préalables estampillés « Crédit national n° X ».

Le Crédit national doit assurer, sur le montant du prêt qui lui a été consenti récemment par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le financement de certains achats de matières premières et d'équipement à effectuer aux Etats-Unis ou dans d'autres pays, et le payement du fret correspondant.

Afin de permettre au Crédit national de remplir ses engagements, les importateurs devront exécuter scrupuleusement les formalités indiquées ci-dessous, lorsqu'une licence à eux délivrée par l'office des changes aura été estampillée « Crédit national n° X »:

1° Formalités à accomplir par les titulaires de licences ou d'accords préalables estampillés « Crédit national n° X » dans le cas de payement effectué sur l'intervention d'une banque en France.

a) Lorsque l'office des changes apposera l'estampille « Crédit national n° X » sur une licence d'importation ou sur un accord préalable, il remettra à l'importateur, en même temps que la licence ou l'accord préalable, deux exemplaires, portant également le numéro X, d'une fiche dite « Fiche Crédit national » (voir modèle ci-joint), lesquels seront revêtus d'un timbre apposé par ce dernier établissement;

b) L'importateur devra porter sur ces fiches les indications nécessaires dans le cadre qui lui est réservé à cet effet;

c) Il présentera les deux exemplaires des fiches, en même temps que la licence ou l'accord préalable, à la banque en France qui intervient pour l'obtention des devises nécessaires au payement des produits importés.

La remise des fiches est obligatoire pour obtenir de la banque en France qu'elle adresse à son correspondant aux Etats-Unis des ordres de payement en faveur du fournisseur;

d) La banque en France remplit, sur ces fiches, le cadre qui lui est destiné et adresse:

L'une des fiches au Crédit national, 45, rue Saint-Dominique, à Paris, qui l'acheminera à son représentant à Washington;

L'autre fiche à son correspondant aux Etats-Unis en stipulant dans les conditions d'ouverture de crédit qu'il doit se conformer, pour ses payements, aux indications particulières que les banques aux Etats-Unis ont reçues de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement au sujet de la notification au représentant du Crédit national aux Etats-Unis des payements imputables sur l'emprunt consenti au Crédit national;

e) Aussitôt que le payement aura été effectué, ou (en cas de payements échelonnés), aussitôt que le dernier payement aura été effectué, la fiche dûment remplie sera adressée par la banque aux Etats-Unis au Crédit national, 1822 Massachusetts Avenue — N. W. Washington 6 D-C;

2° Formalités à accomplir par les titulaires de licences ou d'accords préalables estampillés « Crédit national n° X », dans le cas où le payement est effectué autrement que sur l'intervention d'une banque en France.

L'importateur établira la fiche de renseignements Crédit national et effectuera les deux envois indiqués à la rubrique précédente. Il demandera à la banque aux Etats-Unis de joindre un exemplaire de la facture à la fiche et d'adresser ces deux documents au Crédit national, 1822 Massachusetts Avenue — N. W. Washington 6 D-C;

3° Cas de groupements d'importation.

La procédure applicable aux opérations d'importation des groupements d'importation et organismes assimilés est fixée par des instructions particulières.

Toutefois, en cas de payement effectué sur l'intervention d'une banque en France, lesdits groupements ou organismes assimilés devront se conformer aux instructions données ci-dessus dans le paragraphe 1°.

NOTA. — Dans le cas où il n'est pas donné suite à l'importation projetée et où, en conséquence, les fiches prévues ci-dessus ne sont pas utilisées, celles-ci devront être renvoyées au Crédit national, 45, rue Saint-Dominique, à Paris, par l'importateur intéressé.

N°.....

RECTO

SYMBOLE I. B. ..... FR. .....
(SYMBOL).

Si, pour une raison quelconque la licence n'est pas utilisée l'importateur devra renvoyer les deux exemplaires de la fiche au Crédit national, 45, rue Saint-Dominique, à Paris.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS « CREDIT NATIONAL »
(INFORMATION FORM)

Payement de la marchandise et du fret.
Payment of goods and freight.

PARTIE A REMPLIR PAR L'IMPORTATEUR FRANÇAIS
TO BE FILLED OUT BY IMPORTER

N° et date de la licence d'importation française ou de l'accord préalable (1)
.....
Number and date of the French Import License.....
Nom et adresse de l'importateur.....
Name and address of Importer.....
Nom et adresse du fournisseur américain.....
Name and address of American supplier.....
Nature des produits importés.....
Description of imported goods.....
Date de la commande (Date of order).....
Date prévue pour la livraison.....
Estimate date of delivery.....
Montant de la licence.....
Amount of license.....
Destination des produits importés (France métropolitaine ou territoires d'outre-mer)
.....
Destination of imported goods (Metropolitan France or overseas Territory).....
.....
Utilisation envisagée des produits importés.....
End use of imported goods.....

Signature de l'Importateur (Signature of Importer) :

CADRE A REMPLIR PAR LA BANQUE EN FRANCE
TO BE FILLED OUT BY THE BANK IN FRANCE

Nom et adresse de la banque en France.....
Name and address of the Bank in France.....
Nom et adresse de la banque aux Etats-Unis.....
Name and address of the Bank in the United States.....

PARTIE A REMPLIR PAR LA BANQUE AUX ÉTATS-UNIS
TO BE FILLED OUT BY THE BANK IN THE UNITED STATES

Bank which made payment.....

DATE of payment.	AMOUNT of payments for merchandise.	AMOUNT of freight payments.	AMOUNT of banking commission.

Stamp of the Bank : *Signature of responsible Officer :*

Cette fiche sera adressée après le dernier payement par la banque aux Etats-Unis au
This form will be sent, after the last payment, by the Bank in the United States to

Crédit national,
1822 *Massachusetts Avenue, N. W.*
Washington 6, D. C.

(1) Numéro qui est porté en haut et à droite de la licence d'importation, formule AC ou AC *bis*. En cas d'accord préalable, les licences de régularisation ne donnent pas lieu à l'établissement de fiches.

Voir instructions au verso. — See Instructions other side.

VERSO

FICHE / FORM — CREDIT NATIONAL

ANNEXE A L'AVIS AUX IMPORTATEURS en date du.....
ANNEXE TO INSTRUCTION TO IMPORTERS dated .....

(A faire remplir par les importateurs privés bénéficiaires de licences ou d'accords préalables portant l'estampille « Crédit national ».)
(To be filled out by private importers using import licenses stamped « Credit national ».)

Afin de permettre au Crédit national d'assurer le financement de certains achats de matières premières et d'équipement, il est demandé aux importateurs de remplir en double exemplaire la présente formule dans les « parties réservées à l'importateur ».

L'importateur présentera les deux exemplaires en même temps que la licence à sa banque en France. La remise de ces fiches est obligatoire pour obtenir des banques en France qu'elles adressent à leur correspondant aux Etats-Unis un ordre de payement en faveur du fournisseur.

Après avoir rempli la partie de cette fiche qui lui est réservée, la banque en France adressera l'un des exemplaires au Crédit national, 45, rue Saint-Dominique, à Paris, et enverra l'autre exemplaire à son correspondant aux Etats-Unis, en lui précisant qu'il devra se conformer pour ces payements aux indications particulières que les banques américaines ont reçues de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, au sujet de la notification des payements imputables sur le prêt consenti au Crédit national.

La banque aux Etats-Unis devra :

Notifier chaque payement de matières premières et d'équipement et le payement du fret correspondant au représentant du Crédit national aux Etats-Unis, 1822 Massachusetts Avenue, N.W. Washington 6, D.C., en utilisant les formules spéciales « Bank's report of payment, form 1 or 2 » qui seront mises à sa disposition par les soins de la Banque fédérale de réserve à laquelle elle est rattachée, si elle ne les a pas déjà reçues d'autres sources. Ces fiches devront être adressées en double exemplaire.

Adresser cette fiche, dûment remplie, au bureau du Crédit national, 1822 Massachusetts Avenue, N. W. Washington 6, D. C., aussitôt que le dernier payement aura été effectué.

In order to enable the « Credit national » to ascertain that the purchase of certain goods and equipment will be financed, the French Government requires that importers fill out this form with duplicate copy as indicated herein.

Each importer will submit the two forms to his own Bank in France together with the Import License. This is compulsory in order that the Bank in France may transmit to its correspondent in the United States the necessary payment orders in favor of the supplier.

After filling out its part or the form, the Bank in France will direct one of the two copies to the Credit national, 45, rue Saint-Dominique, Paris, and the other to the Bank in the United States, along with instructions that no payment will be made without complying with the regulations that Banks in the United States will have received from the International Bank for Reconstruction and Development concerning the report of payments to be financed on the loan granted to the Credit national.

THE BANKS IN THE UNITED STATES WILL NOTIFY TO THE CREDIT NATIONAL, 1822 MASSACHUSETTS AVENUE, N. W. WASHINGTON 6, D. C. EACH PAYMENT OF GOODS AND EQUIPMENT AND EACH PAYMENT OF FREIGHT BY USING SPECIAL FORMS (« BANK'S REPORT OF PAYMENT » FORM 1 OR 2) WHICH WILL BE AT THEIR DISPOSAL AT THE FEDERAL RESERVE BANK, UNLESS THEY HAVE ALREADY OBTAINED THESE FORMS FROM OTHER SOURCES. THIS NOTIFICATION WILL HAVE TO BE SENT IN DUPLICATE.

AS SOON AS THE LAST PAYMENT WILL BE MADE, THE BANK IN THE UNITED STATES WILL COMPLETE THIS FORM AND WILL SEND IT TO THE CREDIT NATIONAL, 1822 MASSACHUSETTS AVENUE, N.W. WASHINGTON, 6 D.C.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1943
DE LA
Société l'Energie industrielle.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1943) de la société l'Energie industrielle, société anonyme au capital de 500 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 15 septembre 1947. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement 1945.

241 et 242 — 246 à 250 — 874 — 2.662 — 3.697 — 3.699 et 3.700 — 4.281 — 4.288 à 4.290 — 4.463 à 4.466 — 5.001 à 5.003 — 5.005 à 5.010 — 5.771 à 5.775 — 6.501 à 6.508 — 7.251 et 7.252 — 7.257 et 7.258 — 7.260 — 7.711 à 7.714 — 7.718 et 7.719 — 8.541 à 8.543 — 8.546 et 8.547 — 8.550 — 8.802 à 8.806 — 9.691 à 9.700 — 10.741 à 10.750 — 11.011 à 11.014 — 11.016 et 11.017 — 11.261 et 11.262 — 12.536 — 12.941 à 12.950 — 13.361 — 14.311 à 14.319 — 15.313 et 15.314 — 15.961 à 15.969 — 16.581 à 16.590 — 16.691 à 16.700 — 17.341 — 17.343 — 17.581 et 17.582 — 17.587 à 17.590 18.101 et 18.102 — 18.107 à 18.110 — 19.971 — 19.973 à 19.980 — 20.146 — 20.481 à 20.490 — 23.451 à 23.456.

Amortissement 1946.

61 à 70 — 81 à 90 — 641 à 650 — 941 à 950 — 1.111 à 1.120 — 2.351 à 2.360 — 2.991 à 3.000 — 3.152 à 3.155 — 3.160 — 3.751 à 3.760 — 3.831 à 3.840 — 4.161 — 4.169 et 4.170 — 5.271 à 5.280 — 5.711 à 5.720 — 6.691 à 6.700 — 6.771 à 6.780 — 7.915 et 7.916 — 8.391 à 8.400 — 8.941 à 8.950 — 9.531 à 9.536 — 10.291 à 10.300 — 10.681 à 10.690 — 11.271 à 11.276 — 11.381 à 11.390 — 11.921 à 11.930 — 12.211 à 12.215 — 12.613 à 12.620 — 12.821 et 12.822 — 12.831 à 12.830 — 12.851 à 12.860 — 13.281 à 13.290 — 13.511 à 13.513 — 31.518 à 13.520 — 14.891 à 14.900 — 15.571 à 15.574 — 16.051 à 16.060 — 16.601 à 16.610 — 16.821 à 16.830 17.331 à 17.340 — 17.831 à 17.840 — 18.501 à 18.510 — 18.530 — 19.171 à 19.180 — 19.291 à 19.300 — 19.882 à 19.890 — 20.971 à 20.978 — 21.771 à 21.780 — 22.061 — 22.101 à 22.110 — 23.551 à 23.560 — 23.791 à 23.800.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 1/4 0/0 1943
DE LA
Société des forces motrices du Cantal.

Les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 de 5.000 F (émission 1943) de la Société des forces motrices du Cantal, société anonyme au capital de 150 millions de francs, dont le siège est à Paris, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 1er septembre 1947. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement 1945.

2.736 et 2.737 — 2.740 — 4.282 à 4.287 — 4.321 à 4.330 — 4.770 — 5.111 à 5.120 — 5.708 à 5.710 — 6.363 à 6.366 — 7.331 à 7.333 — 7.339 et 7.340 — 7.385 — 8.071 — 8.074 et 8.075 — 8.191 à 8.196 — 8.200 — 8.253 et 8.254 — 8.471 à 8.480 — 9.004 à 9.008 — 9.119 — 9.551 à 9.553 — 9.555 à 9.559 — 14.261 à 14.268 — 15.101 — 15.104 à 15.106 — 15.109 et 15.110.

Amortissement 1946.

603 à 610 — 7.771 à 7.778 — 9.881 — 11.241 à 11.250 — 11.771 à 11.780.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 2.000 F 4 1/2 0/0 1944
DE LA
Société d'électricité du Haut-Vivarais.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 900.000 F AYANT SON SIÈGE SOCIAL A ANNONAY (ARDÈCHE), RUE ANTOINE-GRIMAUD

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

Tirages du 9 juin 1947.

Vingt-sept obligations remboursables à partir du 1er juillet 1947, avec le coupon du 1er janvier 1948 attaché à 2.000 F.

Amortissement 1945.

5 108 120 147 165 209 304 385 414.

Amortissement 1946.

190 201 225 350 375 426 447 488 499.

Amortissement 1947.

18 46 92 110 152 247 290 322 347.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 500 obligations de 2.000 F 4 1/2 0/0 1944 de l'ex-Société d'électricité du Haut-Vivarais remboursables en 30 années.

1er juillet	1945....	9	1er juillet	1960....	16
—	1946....	9	—	1961....	17
—	1947....	9	—	1962....	17
—	1948....	10	—	1963....	18
—	1949....	11	—	1964....	19
—	1950....	11	—	1965....	20
—	1951....	11	—	1966....	20
—	1952....	12	—	1967....	21
—	1953....	12	—	1968....	22
—	1954....	13	—	1969....	23
—	1955....	13	—	1970....	24
—	1956....	14	—	1971....	25
—	1957....	14	—	1972....	26
—	1958....	15	—	1973....	26
—	1959....	15	—	1974....	28

Total : 500 obligations.

Le Matériel Electrique S. W.

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 32, COURS ALBERT-Ier, PARIS
R. C. : Seine 240120 B.

Obligations 4 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a racheté en Bourse les 180 obligations dont l'amortissement a été prévu pour le 15 juillet 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

L'amortissement antérieur a été effectué par voie de rachat en Bourse.

Le conseil d'administration.

A. DUBOIS & FILS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 57.800.000 F
SIÈGE SOCIAL : 67-69, RUE DE CRÉQUI, LYON
Registre du commerce : Lyon B 3008.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 3.000 obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F, la société A. Dubois et fils a racheté en Bourse 108 obligations correspondant à l'annuité prévue au tableau d'amortissement de l'emprunt pour le 1er août 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort sur ces titres.

Liste des obligations amorties antérieurement et non remboursées.

Premier tirage 1946.

1871 à 1880	=	10	2510	=	1
2131 à 2140	=	10	2971 à 2976	=	6
2421 à 2440	=	20			
2501	=	1	Total		48

COMPAGNIE
DES
MESSAGERIES MARITIMES

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 80.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
12, BOULEVARD DE LA MADELEINE, PARIS
R. C. : Seine 31016

OBLIGATIONS 5 0/0 1931

Liste des 3.267 obligations sorties au tirage du 8 mai 1947 et remboursables à partir du 1er juillet 1947, coupons n° 33 et suivants attachés, au taux net de 1.000 F.

61 à 80 — 865 à 870 — 1.401 à 420 — 1.444 à 460 — 2.461 — 2.471 à 476 — 2.479 et 480 — 3.561 à 580 — 4.325 à 340 — 5.021 — 5.024 à 027 — 5.030 à 040 — 5.261 et 262 — 5.264 à 270 — 5.272 à 280 — 5.601 à 610 — 6.221 et 222 — 6.225 à 240 — 6.241 à 260 — 7.281 à 300 — 7.501 à 520 — 8.441 à 460 — 8.721 à 730 — 8.841 à 844 — 8.846 à 849 — 9.326 — 9.330 à 334 — 9.337 à 340 — 9.561 à 578 — 9.580 — 9.601 à 620 — 10.161 à 180 — 11.141 à 160 — 11.501 à 514 — 11.516 à 520 — 11.901 à 903 — 12.061 à 080 — 12.741 à 754 — 12.756 à 760 — 12.941 à 949 — 12.952 à 960 — 13.121 à 140 — 13.465 à 480 — 13.741 à 745 — 13.756 à 758 — 13.781 à 784 — 13.792 à 800 — 14.061 à 080 — 14.614 à 653 — 14.659 et 660 — 14.701 à 713 — 14.716 à 720 — 14.781 à 800 — 15.421 à 440 — 15.706 à 710 — 16.489 à 494 — 16.498 à 500 — 16.981 à 17.000 — 17.561 à 568 — 17.571 à 580 — 17.722 à 740 — 18.621 à 640 — 18.821 à 840 — 19.421 à 440 — 19.581 à 600 — 20.441 à 449 — 20.451 à 455 — 20.821 à 832 — 20.839 et 840 — 20.934 à 940 — 21.081 à 096 — 21.321 à 326 — 21.328 et 329 — 21.331 et 332 — 21.334 à 340 — 21.421 à 440 — 21.521 à 523 — 21.532 — 21.539 et 540 — 21.541 à 560 — 21.801 à 820 — 22.661 à 680 — 22.741 et 742 — 22.758 à 760 — 22.913 à 918 — 22.959 et 960 — 23.002 à 009 — 23.014 à 020 — 23.021 — 23.026 à 033 — 23.101 à 120 — 23.241 à 243 — 23.250 à 259 — 23.521 à 540 — 23.701 à 720

25.281 et 282 — 25.581 à 592 — 25.603 à 607 — 25.610 à 620 — 25.841 à 847 — 25.858 à 860 — 25.941 à 960 — 26.704 — 26.708 — 26.719 et 26.720 — 26.761 à 764 — 26.769 à 778 — 26.821 à 827 — 26.941 à 952 — 26.956 à 960 — 27.021 — 27.023 et 024 — 27.030 — 27.035 à 040 — 27.243 — 27.245 à 255 — 27.258 à 260 — 27.481 à 485 — 27.487 — 27.489 à 500 — 27.821 à 835 — 27.839 et 840 — 28.021 à 038 — 28.040 — 28.068 et 069 — 28.228 à 240 — 28.368 à 380 — 28.469 à 475 — 28.480 — 28.581 à 600 — 28.989 à 29.000 — 29.121 à 140 — 29.901 à 904 — 29.913 à 920 — 30.053 à 057 — 30.059 et 060 — 30.401 à 403 — 30.408 à 413 — 30.521 à 540 — 30.761 à 764 — 30.766 à 771 — 30.778 à 780 — 31.661 à 665 — 31.669 à 673 — 31.686 à 689 — 31.696 à 700 — 32.201 à 208 — 32.211 à 213 — 32.411 à 460 — 33.061 à 074 — 33.076 à 080 — 33.081 à 086 — 33.089 à 094 — 33.345 à 353 — 34.501 à 508 — 34.518 et 519 — 34.841 à 860 — 35.381 à 391 — 35.396 à 400 — 35.862 à 874 — 35.880 — 36.281 à 298 — 36.461 — 36.463 — 36.465 et 466 — 36.469 — 36.474 et 475 — 36.477 et 478 — 36.484 — 36.487 à 490 — 36.492 — 36.494 à 500 — 36.741 à 760 — 37.546 à 560 — 37.861 et 862 — 37.865 à 880 — 38.161 à 180 — 38.763 à 780 — 38.861 à 876 — 38.880 — 38.954 à 960 — 39.021 à 023 — 39.035 à 040 — 39.321 à 327 — 39.353 à 360 — 39.801 à 805 — 39.807 à 812 — 39.820 — 39.841 à 860 — 39.981 à 985 — 40.022 à 028 — 40.033 — 40.038 à 040 — 40.061 à 070 — 40.785 à 800 — 41.001 et 002 — 41.010 et 011 — 41.015 à 020 — 41.021 à 040 — 41.041 — 41.044 à 046 — 41.049 à 053 — 41.056 à 060 — 41.761 à 780 — 42.341 à 360 — 42.601 à 603 — 42.607 à 620 — 43.141 à 154 — 43.156 et 157 — 43.761 à 780 — 43.836 à 840 — 43.841 à 860 — 44.241 à 251 — 44.257 à 260 — 44.801 à 820 — 45.315 à 320 — 45.361 à 380 — 45.661 à 678 — 45.680 — 45.746 à 760 — 45.861 à 868 — 45.875 à 878 — 45.921 à 938 — 46.403 à 415 — 46.418 à 420 — 46.781 à 784 — 46.786 à 800 — 46.870 à 873 — 46.880 — 47.389 à 394 — 48.181 à 200 — 48.253 à 259 — 48.481 à 500 — 48.501 à 520 — 49.601 à 608 — 49.612 à 620 — 49.821 à 834 — 49.981 à 50.000 — 50.223 à 227 — 50.744 à 751 — 50.753 à 759 — 51.509 à 511 — 51.514 et 515 — 51.561 à 568 — 51.571 à 575 — 52.621 à 628 — 52.632 à 635 — 52.639 à 640 — 52.741 à 760 — 52.881 à 896 — 53.101 à 120 — 53.261 à 271 — 53.273 à 280 — 53.922 à 928 — 53.931 à 940 — 54.161 à 171 — 54.173 et 174 — 54.177 à 180 — 54.244 à 260 — 54.526 à 540 — 54.961 à 971 — 54.976 à 980 — 55.671 — 55.921 à 923 — 55.925 à 932 — 55.935 à 938 — 55.940 — 57.061 à 080 — 57.221 à 232 — 57.237 à 240 — 58.061 à 080 — 58.781 à 783 — 60.561 à 580 — 60.781 à 795 — 60.803 — 60.807 à 820 — 61.225 à 240 — 61.421 à 431 — 61.621 à 631 — 61.635 et 636 — 61.647 à 651 — 61.657 à 660 — 61.721 à 729 — 61.924 à 940 — 62.241 à 225 — 62.231 et 232 — 62.762 à 766 — 62.773 à 780 — 63.121 à 140 — 63.261 à 272 — 63.276 à 280 — 63.551 à 557 — 63.621 à 636 — 63.721 et 722 — 63.733 à 740 — 63.861 à 880 — 64.046 à 020 — 64.141 à 150 — 64.281 à 300 — 64.550 et 351 — 64.461 à 480 — 64.541 à 559 — 64.821 à 840 — 65.020 — 66.081 à 089 — 66.100 — 66.201 à 212 — 66.218 à 220 — 66.241 à 249 — 66.253 — 66.260 — 66.641 à 660 — 66.861 à 871 — 66.875 à 880 — 66.981 à 67.000 — 67.301 à 320 — 67.481 à 500 — 67.801 à 807 — 67.811 à 820 — 68.041 à 060 — 68.223 à 226 — 68.239 et 240 — 68.521 et 522 — 68.526 à 534 — 68.701 à 719 — 68.943 à 950 — 68.954 à 960 — 69.001 à 007 — 69.701 — 68.707 à 709 — 76.141 à 149 — 70.321 à 324 — 70.330 à 340 — 70.581 à 600 — 70.781 à 785 — 70.788 — 70.796 à 798 — 70.800 — 70.915 à 920 — 71.421 à 431 — 71.433 à 435 — 71.941 à 960 — 72.881 à 900 — 72.961 à 971 — 72.978 à 980 — 73. 461 et 462 — 73.464 à 473 — 73.478 à 480 — 73.801 à 806 — 73.888 à 819 — 73.827 — 73.830 à 834 — 73.837 à 840 — 73.961 à 967 — 73.973 à 980 — 74.201 — 74.209 à 220 — 74.301 à 311 — 74.314 à 320 — 74.581 à 583.

Numéros des obligations amorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées.

6 à 20, 101 à 111 (année 1945) — 381 à 400 (1946) — 431 et 432 (1945) — 515 à 519, 542 à 560 (1944) — 595 et 596 (1945) — 821 à 837 (1943) — 1.241 à 260 (1945) — 1.381 à 386, 1.388 à 390, 1.393 à 400 (1946) — 1.595 à 597, 1.599 et 600 (1945) — 1.668 à 673 (1944) — 1.882 à 884 (1943) — 1.961 à 975, 1.977 à 980 (1946) — 2.061 à 061, 2.066 à 074 (1945) 2.081 à 085, 2.095 à 100 (1946) — 2.121 à 127 (1945) — 2.161 à 180 (1946) — 2.302 à 313, 2.318 à 320 (1945) — 2.516 à 520 (1942) — 2.521 à 533 (1941) — 2.561 et 562, 2.564 à 568, 2.576 à 580 (1946) — 2.908 à 916 (1945) — 2.941 à 947, 2.950, 2.958 à 960 1946) — 3.013 (1943) — 3.021 à 028, 3.031 à 040 (1946) — 3.086 à 090, 3.094 à 097 (1943) — 3.121 à 140 (1945) — 3.161 à 163, 3.167, 3.171, 3.174 à 177 (1946) — 3.219 et 220 (1945) — 3.531 à 540, 3.861 à 863, 3.865, 3.868 à 880 (1946) — 3.926 à 929, 3.938 à 940 (1945) — 4.048 à 051, 4.056 à 060, 4.061 à 075, 4.077 à 079 (1944) — 4.201 à 214 (1945) — 4.361 à 373, 4.376 à 380, 4.401 à 420 (1946) — 4.461 à 466, 4.471 à 473, 4.479 à 480, 4.482 à 492 (1945) — 4.521 à 540 (1946) — 4.552 à 560 (1944) — 4.580 (1941) — 4.605 à 609 (1943) 4.661 à 680 (1946) — 4.861 à 863 (1941) — 4.882 à 885, 4.899 et 900, 5.141 à 143, 5.145 à 147, 5.150 à 160 (1946) — 5.281, 5.300 (1945) — 5.424, 5.429 à 433, 5.463 à 465 (1944) — 5.481, 5.483 et 484, 5.488 et 489, 5.492 à 500 (1946) — 5.506 à 511, 5.517 à 520 (1945) — 5.706 à 708, 5.768 et 769 (1944) — 5.801 à 803, 5.806 à 812, 5.815 à 819 (1946) — 5.886 à 890, 5.897 à 900 (1945) — 5.941 à 952, 6.001 à 005, 6.013 à 020 (1946) — 6.361 à 363, 6.365 à 376 (1945) — 6.384 à 393, 6.395 à 400 (1946) — 6.514 et 515, 6.517 à 520 (1944) — 6.603, 6.606, 6.618 à 620 (1945) — 6.642 à 644, 6.646 à 660, 6.703 à 720 (1946) — 6.862, 6.864 à 866, 6.877 et 878, 6.880 (1944) — 7.041 à 046, 7.048 à 056, 7.059 et 060, 7.841 à 847, 7.850 à 853, 7.881 et 782, 7.885 à 890 (1945) — 7.914 (1942) — 8.021 à 025, 8.028 à 040 (1946) — 8.057 à 059 (1943) — 8.083 à 094, 8.103 à 116 (1945) — 8.132 à 136, 8.140 (1944) — 8.221 à 235, 8.238 à 240 (1945) — 8.403 à 405, 8.419 et 420 (1946) — 8.502 à 508 (1945) — 8.661 et 662, 8.673 à 680 (1946) — 8.883 (1944) — 8.981, 8.994 à 996, 8.998 (1945) — 9.009, 9.014 à 020 (1946) — 9.081 à 083 (1941) — 9.281 à 287, 9.289 à 300 (1945) — 9.421 à 430, 9.481 à 487, 9.491 à 496, 9.499 et 500 (1946) — 9.504 à 503, 9.512 et 513, 9.536 à 538 (1944) — 9.741 à 745, 9.747 et 748, 9.750 à 752 (1946) — 9.781 à 793, 9.795 à 800 (1945) — 9.982 à 10.000 (1946).

10.021 à 035 (1946) — 10.121 à 125, 10.130 à 140 (1945) — 10.181 à 200 (1946) — 10.249 à 260 (1944) — 10.286 à 300, 10.642 à 644, 10.659 et 660 (1945) — 10.701 à 720 (1946) — 10.801 à 820 (1945) — 10.961 à 965, 10.968 à 973, 10.976, 10.978 à 980 (1946) — 11.182, 11.187 à 200 (1945) — 11.312 à 314, 11.319 (1944) — 11.323 et 324, 11.337 à 340, 11.474 à 480 (1946) — 11.613 (1941) — 11.681 à 700, 11.741 à 743, 11.753 à 755, 11.757 à 760 (1946) — 11.806 à 809, 11.820 (1945) — 11.868 (1943) — 12.091, 12.098 à 100 (1944) — 12.182 à 195, 12.198 à 200 (1945) — 12.421 à 428, 12.430 à 440, 12.481 à 500, 12.501 à 510, 12.519 à 520 (1946) — 12.549, 12.554 à 559, 12.901 à 909, 12.911 à 915, 12.917 à 919 (1945) — 12.041 à 057 (1946) — 13.101 et 102, 13.110 à 115 (1945) — 13.141 à 148, 13.155 à 160, 13.541 à 546, 13.558 à 560, 13.861 à 864, 13.874 à 880 (1946) — 14.101 (1944) — 14.123 à 140 (1945) — 14.190 à 200 (1946) — 14.443 à 451, 14.486 à 490, 14.492 à 494 (1945) — 14.661 à 670, 14.675 à 680 (1946) — 14.721 à 740, 15.101 à 102, 15.104, 15.146 à 149, 15.159 (1945) — 15.385 à 396 (1946) — 15.441 à 449, 15.451 à 460, 15.524 à 527, 15.532 à 533, 15.537 à 540, 15.561 à 563, 15.566 à 580 (1945) — 15.725 à 735 (1944) — 15.821 à 836, 15.838 et 839 (1946) — 15.888 (1943) — 15.901 à 920 (1946) — 16.189, 16.197 (1944) — 16.269 et 270 (1945) — 16.288 à 300, 16.341 à 360 (1946) — 16.426 (1942) — 16.441 à 445 (1944) — 16.698, 16.788 et 789 (1943) — 17.140, 17.141, 17.170 (1944) — 17.281 à 288, 17.292 à 300 (1945) — 17.385 à 387, 17.391 à 400 (1946) — 17.402 à 420 (1945) — 17.541 à 560 (1946) — 17.714 (1944) — 17.905 (1943) — 17.944 à 952, 17.955 à 959, 18.047 à 056, 18.059 à 060 (1944) — 18.101 à 117, 18.119 et 120, 18.281 à 300 (1946) — 18.401 à 420, 18.421 à 424, 18.436 et 437, 18.501 à 520 (1945) — 18.561 à 580, 18.686 à 700 (1946) — 18.741 à 753 (1945) — 18.921 à 927, 18.937 à 940, 18.961 à 966 (1946) — 19.172 à 178 (1945) — 19.647, 19.669 (1944) — 19.681 à 692, 19.696 et 697 (1946) — 19.710 à 718 (1945) — 19.780 (1943) — 19.881 à 886 (1945).

20.101 à 120, 20.181 à 200, 20.201 à 220, 20.246 et 247, 20.251 à 256, 20.260 (1946) — 20.273 à 280 (1945) — 20.281 à 300 (1946) — 20.341, 20.343 à 346, 20.357 à 360 (1945) — 20.421 à 426, 20.613 à 620 (1944) — 20.782, 20.785 à 787, 20.791 à 795 (1945) — 21.289 à 291, 21.293 à 300, 21.561 à 575, 21.578 à 580, 21.661 à 670, 21.672, 21.674, 21.680 (1946) — 21.681 et 682, 21.697 (1944) — 21.701 à 704, 21.712 à 720 (1946) — 21.768 à 771, 21.861 et 862, 21.879 (1944) — 22.001 à 016, 22.020, 22.321 à 339 (1946) — 22.343 à 347 (1945) — 22.440 (1944) — 22.501 à 520 (1945) — 22.635 à 640 (1944) — 22.860 (1946) — 23.201 à 209, 23.216 à 218 (1945) — 23.236 (1944) — 23.401 à 420 (1945) — 23.561, 23.579 et 580 (1944) — 23.610 à 620 (1945) — 23.661 et 662, 23.667 à 680 (1946) — 23.761 à 776, 23.779 et 780, 23.901 à 920 (1945) — 24.142, 24.147 à 154, 24.157 à 160 (1944) — 24.203 et 204, 24.206 à 217, 24.220 (1946) — 24.223, 24.225 à 229, 24.235 à 240, 24.241 et 242 (1944) — 24.281 à 300, 24.582 à 600 (1946) — 24.637 à 640, 24.687 à 690 (1945) — 24.743 et 744 (1944) — 24.850 à 853 (1943) — 25.027 à 040 (1946) — 25.159 et 160, 25.205 à 210, 25.215 à 217, 25.219 et 220 (1945) — 25.421 à 424, 25.430 à 440 (1946) — 25.721 et 722, 25.731, 25.735 et 736 (1944) — 25.876 et 877, 25.880, 25.981 à 988, 25.995 à 26.000 (1945) — 26.121 à 123, 26.129, 26.133 et 140, 26.161 à 168 (1946) — 26.263 à 268, 26.271 (1945) — 26.392, 26.411 à 415, 26.420 (1944) — 26.501 à 520 (1946) — 26.601 à 603, 26.605, 26.614 et 615 (1944) — 26.961 à 971, 26.973 à 976, 26.978 (1945) — 27.003 à 018, 27.020 (1944) — 27.421, 27.424, 27.428 à 431, 27.433 à 439 (1946) — 27.578 à 580 (1942) — 27.681 à 696, 27.699 (1946) — 27.731, 27.820 (1944) — 28.281 à 290, 28.296 à 300, 28.701 à 705, 28.715 à 718 (1946) — 28.844 à 853, 28.858 (1944) — 28.921 à 932, 28.935 à 940, 29.081 (1945) — 29.262 à 280 (1946) — 29.441, 29.446 à 449 (1944) — 29.603 à 605, 29.609 à 618, 29.620 (1945) — 29.662 à 664, 29.669 à 684

(1946) — 29.681, 29.687 à 700, 29.761 à 761, 29.767 à 780 (1945) — 29.813 à 815, 29.851 à 899 (1943).

30.061, 30.066 à 069, 30.077 à 079 (1945) — 30.232 à 235 (1943) — 30.290 à 296 (1944) — 30.621 à 640 (1946) — 30.661 à 665, 30.673 à 679 (1945) — 30.825 à 833, 30.838 et 839 (1944) — 30.884 à 884, 30.890 à 900 (1946) — 31.225 à 237 (1945) — 31.307 et 308 (1942) — 31.438 à 452, 31.456 à 460, 31.623 à 640 (1946) — 31.728 à 731 (1944) — 31.967 à 976 (1943) — 31.984 (1944) — 32.181 et 182, 32.189 à 198, 32.200, 32.301 à 319 (1946) — 32.604 à 607, 32.609 et 610 (1944) — 32.781 à 783, 32.794 à 800 (1945) — 32.801 à 818 (1944) — 32.921 à 928, 32.939, 33.106 à 111 (1946) — 33.208 et 209 (1941) — 33.276 à 280 (1943) — 33.381 à 383, 33.385 à 400 (1946) — 33.401, 33.407 à 409, 33.413 à 417 (1945) — 33.726 et 727 (1944) — 33.863 (1943) — 33.907, 33.909 et 910, 33.912, 33.915 à 919 (1945) — 34.001 à 005, 34.016 à 020 (1944) — 34.021 à 027, 34.035 à 040 (1946) — 34.121 à 140 (1945) — 34.181 à 185, 34.187 à 200 (1946) — 34.522, 34.524 à 540 (1944) — 34.598 à 600 (1946) — 34.752 et 753, 34.756 et 757, 34.759 (1944) — 34.781 et 782, 34.789 et 800, 34.885 et 886, 34.921 à 932 (1945) — 34.973 à 975 (1944) — 35.022 à 035, 35.039 et 040, 35.232, 35.280 (1946) — 35.461 à 470, 35.476 à 480 (1945) — 35.481 et 482, 35.486, 35.498 (1944) — 35.822, 35.833 à 840 (1943) — 35.841 à 857 (1944) — 36.021 à 025, 36.027 à 033, 36.035 à 040, 36.061, 36.063, 36.064, 36.066 à 070, 36.077 à 080, 36.184 à 200 (1946) — 36.241 à 245, 36.247 à 260 (1944) — 36.336 et 347, 36.349 à 360 (1945) — 36.521 à 523, 36.526 à 528, 36.530 et 531, 36.563 et 564, 36.568 à 574, 36.579 et 580 (1946) — 36.601, 36.609 à 620, 36.647 et 648, 36.653 à 655 (1943) — 36.661 et 662, 36.667, 36.669 à 673, 36.675 à 678, 36.819 et 820, 36.901 à 903, 36.917 à 919 (1944) — 36.992 à 000 (1946) — 37.023 à 024 (1944) — 37.151 à 158 (1946) — 37.251 à 254, 37.256 et 257, 37.260 (1945) — 37.363 à 380 (1946) — 37.881 à 887, 37.895, 37.942 à 945, 37.947 à 960, 38.321 à 326, 38.331 à 340, 38.361 à 377, 38.379 et 380 (1945) — 38.481 et 482, 38.484, 38.488, 38.493, 38.498 à 500 (1944) — 38.621 à 640 (1945) — 38.721 à 723 (1943) — 38.801 à 806, 38.810 à 816 (1946) — 38.892 à 897, 38.900 (1944) — 39.203 à 207, 39.211 à 220, 39.246 et 247, 39.255 à 260, 39.305 et 306 (1945) — 39.501 à 520 (1944) — 39.621 à 630, 39.678 à 680, 39.701 à 709, 39.715 à 720 (1946) — 39.762 à 780 (1945) — 39.851 et 862, 39.866, 39.868 à 871, 39.874 (1943) — 39.923 à 933, 39.937 et 938 1946.

40.001 et 002 (1943) — 40.201 à 205, 40.214 à 219, 40.235 et 236, 40.239 à 251, 40.256 à 260 (1946) — 40.341 à 355, 40.360 (1944) — 40.446 à 457, 40.459 (1946) — 40.461 à 462, 40.476 et 477 (1944) — 40.491, 40.493, 40.682 à 686, 40.822 à 837 (1943) — 41.107 à 116, 41.125 à 132, 41.135 à 140 (1946) — 41.202 à 206, 41.214 à 220 (1944) — 41.401 et 402, 41.408, 41.411 à 413 (1946) — 41.442, 41.454 à 460 (1945) — 41.461 à 480 (1944) — 41.609 à 620 (1946) — 41.661 à 663, 41.669 à 680, 41.961 à 963, 41.981 à 992, 41.994 à 42.000 (1945) — 42.004 à 009, 42.015 à 020 (1946) — 42.061 à 064 (1944) — 42.101 à 108, 42.288 à 295 (1946) — 42.302 à 306, 42.312 à 316 (1945) — 42.401 à 404, 42.406 à 420, 42.581 à 596, 42.599 et 600 (1944) — 42.621 à 624, 42.633 à 640 (1945) — 42.690 à 695 (1944) — 42.726 à 740, 43.082 à 085, 43.095 à 100 (1944) — 43.262 à 265 (1945) — 43.341 à 356 (1946) — 43.521 à 523, 43.574, 43.601 à 610, 43.612 à 616, 43.861 à 880 (1945) — 43.969 à 978 (1944) — 44.141 à 160 (1946) — 44.161 à 169, 44.189 à 194, 44.225 à 240 (1945) — 44.461 à 480 (1946) — 44.640 (1945) — 44.701 et 702, 44.704, 44.715 à 720, 44.761 à 769, 44.773 à 778, 45.096 à 100 (1946) — 45.267 à 280 (1944) — 45.441 à 460, 45.553 à 556, 45.558 à 560 (1946) — 45.611 et 612, 45.681 à 692, 45.694 à 700, 45.981 à 994, 45.997 et 998, 46.073 et 074, 46.080 (1945) — 46.201 à 215 (1946) — 46.287 à 291, 46.321 à 324, 46.333, 46.336 à 340 (1944) — 46.981 à 47.000, 47.041 à 060 (1946) — 47.168 à 170, 47.175, 47.233 à 245, 47.467 à 470, 47.474 à 480, 47.562 et 563, 47.573, 47.580 (1945) — 47.721, 47.725 à 727 (1944) — 47.823 à 832 (1945) — 47.901 à 914, 47.919 et 920 (1946) — 47.937 à 940 (1942) — 48.348 à 353, 48.385 à 387 (1946) — 48.662 (1943) — 48.701, 48.703, 48.707 à 720, 48.841 à 860, 48.882 à 886, 48.888 à 898, 48.900 (1945) — 48.901 à 914, 48.928 à 931 (1944) — 48.972, 49.061 à 066 (1943) — 49.101 et 102, 49.161 à 180 (1945) — 49.260 (1946) — 49.261 à 265, 49.267 à 280 (1945) — 49.561 et 562 — 49.571 à 580 (1946) — 49.651 et 652, 49.656 et 657 (1945) — 49.798 à 800 (1946) — 49.963 à 967, 49.974 à 977, 49.979 et 980 (1945).

50.001 à 009, 50.020 (1944) — 50.163 à 171, 50.176, 50.259 et 260, 50.321 à 339 (1945) — 50.362 et 363, 50.370 à 380 (1946) — 50.423 à 440 (1945) — 50.625 à 629 (1942) — 50.645 à 647, 50.650 à 660 (1946) — 50.721 à 733 (1945) — 51.001 à 004, 51.006 à 008, 51.013 à 019 (1946) — 51.189, 51.241 à 244, 51.247, 51.250 à 257 (1944) — 51.585, 51.592, 51.595, 51.695 à 699, 51.741 à 747, 51.758 à 760 (1945) — 51.845 à 869, 51.971 à 974, 51.976 et 977, 52.004 à 017, 52.163 à 180, 52.184 à 193 (1946) — 52.201 à 213 (1944) — 52.262 à 270, 52.280 (1943) — 52.301 à 307, 52.381, 52.383 à 400 (1946) — 52.441 à 447 (1945) — 52.541 (1944) — 52.781 à 792, 52.791 à 796 (1946) — 53.021 à 040 (1945) — 53.055 à 057, 53.181 à 184, 53.483 à 492 (1944) — 53.761 à 775, 53.780 (1945) — 53.883 à 900 (1946) — 54.006 à 009 (1942) — 54.101 à 106, 54.113, 54.115 à 120 (1945) — 54.181 à 189, 54.193 à 198, 54.221 et 222, 54.239 et 240 (1944) — 54.321 à 332, 54.339 et 340 (1946) — 54.461 à 480, 54.621 à 640 (1945 — 54.781 à 791 (1946) — 55.041 à 045 (1944) — 55.392, 55.394 (1946) — 55.558 à 560 (1945) — 55.622 à 624 (1946) — 55.715 (1944) — 55.809 à 820 (1946) — 56.148 à 159 (1944) — 56.207 à 209, 56.241 (1943) — 56.381 à 383, 56.386, 56.391, 56.398 à 400, 56.426 et 427, 56.436 et 437, 56.441 à 448 (1944) — 56.701 à 710, 56.712 et 713, 56.717 à 720 (1946) — 56.801 à 818 (1945) — 56.941 à 945, 56.949 à 952 (1944) — 57.041, 57.043 à 060, 57.126 à 140 (1946) — 57.278, 57.360 (1944) — 57.433 à 435, 57.437, 57.440 (1946) — 57.548 à 550, 57.552 à 559 (1944) — 57.681 à 685, 57.689 à 698 (1946) — 57.711 à 718 (1944) — 57.722 et 723, 57.729 à 734, 57.906 à 913 (1945) — 58.208 à 211 (1944) — 58.388 à 400 (1945) — 58.625 à 629, 58.635 (1943) — 58.641 à 647, 58.650 à 654, 58.656 à 660 (1946) — 58.661 et 662, 58.664 à 668 (1945) — 58.746 et 747 (1943) — 59.123 à 140 (1946) — 59.171 (1945) — 59.261 à 270, 59.272 à 280 (1946) — 59.341 et 342, 59.344 à 355, 59.541, 59.548 à 558 (1945) — 59.601 à 620, 59.682 à 685, 59.688 à 700 (1946) — 59.709, 59.713 à 717, 59.778 à 780 (1944) — 59.821 à 826, 59.831, 59.836 à 838, 59.840 (1946) — 59.861 à 880 (1945) — 59.921 à 940, 59.941 à 947, 59.956 à 960 (1945).

60.165 (1944) — 60.621 à 627, 60.636 et 637, 60.640 (1945) — 60.661 à 669, 61.121 à 128, 61.134 à 140, 61.281 à 300 (1946) — 61.301, 61.318 à 320 (1945) — 61.442 et 443, 61.447 à 449, 61.452 à 460, 61.512, 61.514, 61.518 à 520 (1946) — 61.521 à 527, 61.530 à 535, 61.537 (1944) — 61.702 à 720 (1945) — 62.001, 62.116 à 120 (1944) — 62.321 à 328, 62.335 à 338, 62.350 (1946) — 62.371 à 375 (1944) — 62.401 à 405, 62.410 à 412 (1945) — 62.441 à 460 (1946) — 62.501 à 503, 62.547 (1944) — 62.681 à 691 (1946) — 62.788 à 790 (1942) — 62.801 à 816, 62.819 et 820 (1946) — 62.821 à 831, 62.833, 62.839 (1945) — 62.941 à 960 (1946) — 63.001, 63.016 à 020 (1944) — 63.101 à 108, 63.112 à 120 (1946) — 63.201 à 215, 63.220 (1944) — 63.524 et 525, 63.561 à 566 (1946) — 63.981, 63.984 à 989 (1944) — 64.202 à 220 (1945) — 64.570 à 579 (1944) — 64.601 à 608, 64.610 à 620 (1946) — 64.661 à 664, 64.668 à 674, 64.841 à 844, 64.848 à 852, 64.858 à 860 (1945) — 64.897 à 899 (1943) — 64.941 à 951, 65.152 à 160 (1946) — 65.241 à 260 (1945) — 65.301 à 303 (1946) — 65.354 à 360 (1945) — 65.361 à 366 (1944) — 65.407 à 409 (1944) — 65.645 à 656 (1944) — 65.761 à 780 (1945) — 66.073 à 080, 66.101 à 120 (1944) — 66.121 à 124, 66.133 à 137 (1943) — 66.301 à 311, 66.313 et 314 (1945) — 66.521 à 539 (1946) — 66.781 et 782 (1945) — 66.850 à 860 (1946) — 67.062 à 080, 67.081 et 082, 67.091 à 097, 67.100 (1944) — 67.181, 67.191, 67.196 à 200 (1945) — 67.261 à 280, 67.581 à 584, 67.587 à 600, 67.661 et 662, 67.665 à 673, 67.675, 67.678 à 680, 67.701 à 709, 67.716, 67.720 (1946) — 67.861 à 873, 67.877 à 880, 67.901 à 919 (1945) — 67.940 (1946) — 68.161 à 163 (1944) — 68.402, 68.404 et 405, 68.408 à 411, 68.419 et 420 (1946) — 68.422, 68.429 à 433 (1945) — 68.501 et 502, 68.505, 68.513 à 520 (1946) — 68.550 à 560, 68.561 à 567, 68.571 à 580 (1945) — 68.921 à 923, 68.925 à 940 (1946) — 69.262 à 265, 69.287 à 289, 69.293 et 294, 69.299 et 300 (1944) — 69.301 à 305, 69.307 et 308, 69.313 à 315 (1945) — 69.383, 69.389 à 396, 69.399 et 400 (1946) — 69.469 et 470, 69.472 et 473, 69.476 à 480 (1944) — 69.609 à 620 (1945) — 69.612 à 654 (1946) — 69.662 et 663, 69.666 à 669, 69.675 et 676, 69.679 et 680 (1945) — 69.729 à 740 (1946) — 69.807 à 811, 69.813 à 820 (1945) — 69.921 à 940, 70.101 à 110 (1946) — 70.772 à 780 (1944) — 70.921 à 940 (1945) — 71.183 à 186, 71.194 (1943) — 71.209 à 211, 71.216, 71.218, 71.220, 71.321 à 338, 71.343 à 352, 71.355 à 360 (1945) — 71.383 à 390, 71.393, 71.398 à 400 (1944) — 71.622 à 636 (1946) — 71.782 à 791, 71.800 (1945) — 71.832 (1942) — 72.081 à 084, 72.087 et 088 (1945) — 72.461 à 464, 72.468 à 477, 72.480 (1946) — 72.510 à 520, 72.561 à 578, 72.601 à 616, 72.781 à 793, 72.795 et 796, 72.798 et 799, 73.018 à 051, 73.055 et 056, 73.060 (1945) — 73.385 à 387, 73.389 et 390, 73.395 (1944) — 73.523 à 529, 73.533 (1945) — 73.661 à 680 (1944) — 73.681 à 684, 73.687 à 689, 73.691 à 698, 73.861 à 880, 73.901 à 907, 73.912 à 919 (1945) — 73.927 à 940 (1946) — 74.046 à 052, 74.056 à 060 (1944) — 74.182 à 200 (1946) — 74.463 et 464, 74.468, 74.470, 74.477 et 478 (1945) — 74.486 à 493, 74.497 à 516 (1946) — 74.556 (1942) — 74.561 à 565, 74.575 à 580 (1945).

Société immobilière du Béarn

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 16 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL :

A PAU (BASSES-PYRÉNÉES), PLACE CLEMENCEAU

R. C. : Pau n° 7495.

NOUVEAU TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 16.000 obligations hypothécaires de 500 F 4 0/0 (ex-6 0/0 1929) conformément à la délibération de l'assemblée générale des porteurs desdites obligations du 20 décembre 1944 dont les résolutions ont été homologuées par jugement du tribunal civil de Pau du 2 janvier 1945.

Dates des remboursements et nombre de titres à amortir.

16 août	1947...	1.158	16 août	1952...	1.620
—	1948...	1.241	—	1953...	1.734
—	1949...	1.320	—	1954...	1.862
—	1950...	1.418	—	1955...	1.990
—	1951...	1.516	—	1956...	2.138

Total : 16.000 obligations.

UNION DES COOPÉRATEURS DU CENTRE

SOCIÉTÉ ANONYME

A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL :

AVENUE PIERRE-LEROUX, GUÉRET (CREUSE)

R. C. : Guéret 379.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 4 1/4 0/0 1947 de 10 millions de francs représenté par 10.000 obligations de 1.000 F nominal, amortissable en 20 ans.

Nombre de titres à amortir.

1er mai	1948.....	327	1er mai	1958.....	498
—	1949.....	341	—	1959.....	517
—	1950.....	355	—	1960.....	539
—	1951.....	371	—	1961.....	562
—	1952.....	387	—	1962.....	586
—	1953.....	402	—	1963.....	611
—	1954.....	420	—	1964.....	636
—	1955.....	438	—	1965.....	664
—	1956.....	457	—	1966.....	692
—	1957.....	476	—	1967.....	723

Total : 10.000 obligations.

Le tirage au sort s'effectuera de la manière suivante : un numéro sera tiré au sort, les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties ou rachetées antérieurement jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer. Pour application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES ET DES CHEMINS DE FER

Imprimerie Paul Dupont

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 60 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 4, RUE DU BOULOI, PARIS (1er)

Obligations 4 1/4 0/0 1943 et 4 1/4 0/0 1944.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de:

410 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont l'amortissement est prévu pour le 1er août 1947;

50 obligations 4 1/4 0/0 1944 dont l'amortissement est prévu pour le 10 juillet 1947.

En conséquence il ne sera pas effectué de tirage en 1947.

(Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 6 septembre 1943 pour les obligations 1943, au Journal officiel du 3 octobre 1944 pour les obligations 1944.)

Obligations restant à rembourser.

Tirage du 3 juillet 1945.

4 1/4 0/0 1943.

151 à 160 — 231 à 240 — 1.543 — 1.544 — 1.547 — 1.548 — 1.549 — 1.550 — 1.986 — 1.987 — 1.988 — 3.281 à 3.290 — 3.431 — 3.458 — 3.459.

Tirage du 13 juin 1945.

4 1/4 0/0 1944

241 à 250 — 786.

Société Française des Cylindres de Laminoirs

(J. Marichal, Kétin et Cie.)

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 6 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A BERLAIMONT (NORD)

R. C.: Avesnes no 1032 B.

Obligations 4,25 0/0 1946.

Premier amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé, par voie de rachats en Bourse, à l'amortissement prévu des vingt obligations de 5.000 F nominal.

En conséquence, il n'a pas été procédé au tirage au sort.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel du 3 juillet 1946.)

Société La Mure Combustibles, Industrie

CARBURANTS HELIOS

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 40 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 75, RUE SAINT-LAZARE, A PARIS

SIÈGE ADMINISTRATIF: 47, AVENUE ALSACE-LORRAINE, GRENOBLE (ISÈRE)

R. C.: Paris 226195 B; Grenoble 12844.

Obligations 4 0/0 de 5.000 F émises en 1945.

Deuxième amortissement du 1er août 1947.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 100 obligations devant être amorties le 1er août 1947.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel du 30 septembre 1945.)

Demandes de changement de nom

M. Ornstein (Marcel), né à Paris (16e) le 17 février 1911, commerçant, demeurant à Paris, 24, rue Raynouard, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille mineure, Murielle-Gloria-Denise-France, née à Paris (16e) le 27 décembre 1936, dépose un pourvoi auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de Ornstein celui de Orsenne.

Mme Herla (Flora), née Grand, demeurant à Paris, 2, square Gabriel-Fauré, agissant au nom de son fils mineur, Marc Halpern, né le 13 février 1929 à Paris (16e), demeurant à Paris, même adresse, de la garde duquel elle est investie en vertu d'un jugement du tribunal civil de la Seine du 23 juin 1933, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de faire substituer au nom patronymique de Marc Halpern celui de Herla.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 juin 1947: page 6003, 3e colonne, 5e insertion, au lieu de: « M. Mirtil (Jean-Joseph-B'och) », lire: « M. Bloch (Mirtil-Jean-Joseph) ».

PUBLICITÉ

CONCERNANT LES DÉPARTEMENTS

du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

SIGNIFICATION PUBLIQUE

Mme Omlor (Anne), née Illen, sans profession, demeurant à Basse-Yutz, 38, rue Louise-Michel, représentée par Me Walter, avocat à Thionville, actionne son époux, Ernest Omlor, actuellement sans domicile ni résidence connus, pour excès, sévices et injures graves, et requiert de prononcer le divorce entre les époux et de le condamner aux dépens.

Mme Omlor assigne M. Omlor aux débats oraux qui auront lieu le 6 octobre 1947, à quatorze heures, devant le tribunal de première instance de Thionville, avec sommation de constituer avocat admis près ledit tribunal.

La présente publication vaut signification publique.

Greffe du tribunal de première instance,

Thionville, le 7 juin 1947.

Le greffier du tribunal de première instance,

CAISSE D'EPARGNE DE SELESTAT

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Relevé des comptes abandonnés par leurs titulaires depuis l'année 1916.

NUMÉRO du livret.	NOM ET PRÉNOMS du titulaire.	DOMICILE	PROFESSION	SOLDE au 31 décembre 1917	DERNIÈRE opération.
				francs.	
	Siège central de Sélestat.				
635/20106	Feucht (Adam).....	Châtenois.	»	4.079 05	27 avril 1915.
1231/20367	Molitor (Anna).....	Sélestat.	»	2.543 05	4 décembre 1913.
20416/23275	Fischer (Elise), née Kutter	Sélestat.	»	619 55	5 juin 1914.
20423/23327	Staab (Auguste).....	Sélestat.	Ouvrier.	561 35	14 mai 1914.
20428/23354	Molle (Guillaume).....	Sélestat.	Ouvrier.	1.103 95	22 juillet 1914.
25780/20712	Alef (Marguerite).....	Sélestat.	»	697 75	11 janvier 1915.
24152/20546	Clauss (Madeleine)....	Sélestat.	»	684 45	15 novembre 1916.
24585/20563	Heym (Anna), née Decker	Châtenois.	»	2.427 85	26 septembre 1916.
24632/20567	Heym (Marthe).....	Châtenois.	»	636 65	26 septembre 1916.
26148/20751	Esser (Thérèse).....	Sand.	»	3.345 45	3 mai 1916.
	Succursale de Benfeld.				
639	Rohmer (Joseph).....	Huttenheim.	Fondeur.	1.065 16	24 octobre 1915.
1955	Roesch (Bernard).....	Matzenheim.	Tailleur.	1.193 32	25 octobre 1896.
2225	Sur (Joseph).....	Westhouse.	»	714 04	25 septembre 1898.
2584	Flory (Xavier).....	Sermersheim.	Domestique.	525 83	31 décembre 1905.
3522	Grimm (Narcisse).....	Erstein.	»	1.061 07	2 juillet 1905.
	Agence de Villé.				
S128/55529	Dumen (Mathilde).....	Niederhaslach.	»	3.441 80	28 mai 1911.
4613/54580	Hollecker (Joseph-Georges	Breitenbach.	»	765 30	12 mars 1910.
4315/54570	Dillenseger (Joséphine)	Triembach.	»	3.527 90	2 juin 1912.
4143/54560	Fuchs (Alberline), sœur Augustine.....	Strasbourg.	Garde-malades.	3.451 70	16 novembre 1913.
3723/54541	Lavigne (Maria).....	Steige.	»	3.069 60	8 novembre 1908.

L'avoir des titulaires désignés ci-dessus sera réparti à raison de 2/5 pour les caisses d'épargne intéressées et de 3/5 pour les sociétés de secours mutuels possédant des caisses de retraites, si les ayants droit ne prennent pas dans un délai de six mois les dispositions nécessaires.

Le président du conseil d'administration,

Demandes d'envoi en possession de successions

Le tribunal civil de première instance de Dreux, par jugement en date du 23 octobre 1946, enregistré, rendu sur la requête du directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre, au ministère des finances, rue de Rivoli, à Paris, a donné acte à M. le directeur général de sa demande d'envoi en possession des successions de: 1° Dlle Elisa-Berthe Walgraffe, en son vivant directrice de la maternité Bodeau, à Dreux, décédée à l'hôpital de Rochefort, le 2 juillet 1940; 2° Louis-Frédéric Louveau, décédé en son domicile à Auney-sous-Crécy, le 21 mars 1941; 3° Mohamed ben Abdesalam Zeronali, sans domicile fixe, décédé à l'hôpital de Dreux, le 24 décembre 1941; 4° Emile-Marie Guiottel, veuf en premières noces de dame Eugénie Buster et en secondes noces de dame Isabelle Tessier, retraité de la préfecture de la Seine, domicilié à Nogent-le-Roi, 7, rue des Petits-Souliers, décédé à l'hôpital de cette localité, le 12 février 1943, tous sans laisser aucun héritier connu au degré successible, et avant faire droit sur ladite demande a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait conforme:

Le greffier en chef.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DES VOSGES

ADJUDICATION PUBLIQUE RESTREINTE

à EPINAL, le 23 juillet 1947, à 14 heures.

Cité des cheminots d'Epinal, tranche M. R. U. (40 logements.)

4e ET 5e LOTS. — PRIX FORFAITAIRES

Description des travaux:

4e lot. — 3 bâtiments à 2 logements jumelés de 3 pièces; 5 bâtiments à 2 logements jumelés de 4 pièces; 4 bâtiments à 1 logement jumelé de 5 pièces.

5e lot. — 5 bâtiments à 2 logements jumelés de 3 pièces; 3 bâtiments à 2 logements jumelés de 4 pièces; 4 bâtiments à 1 logement jumelé de 5 pièces.

Les entreprises pourront soumissionner: soit à l'entreprise générale, soit par corps d'état.

Les demandes d'admission devront parvenir au délégué départemental du M. R. U., rue de la Chipotte, à Epinal, au plus tard le 8 juillet 1947.

Les soumissions devront parvenir au délégué départemental du M. R. U., à Epinal, au plus tard le 22 juillet 1947, à dix-huit heures.

Il pourra être pris connaissance des pièces du projet tous les jours, de quatorze heures trente à dix-sept heures, dimanches, fêtes et samedis après-midi exceptés, dans les bureaux suivants:

Délégation départementale du M. R. U., rue de la Chipotte, à Epinal, service « Travaux »;

Cabinet de MM. Chabraison et Mathieu, architectes de la S. N. C. F., section V. B. 37, 23, rue des Etats-Unis, à Epinal;

Chef du 3e arrondissement V. B. S. N. C. F., 38, avenue Foch, à Nancy;

Bureau de M. Rousset, chef de la section V. B./M (bureau n° 432), 23, avenue d'Alsace, à Paris;

Arrondissement M. R. U. de Saint-Dié, parvis de la Cathédrale.

Pour renseignements complémentaires, consulter les affiches.

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Travaux de transformation du bâtiment A de la caserne Rohan à Ancenis.

Un appel d'offres concernant les travaux de transformation à exécuter au bâtiment A de la caserne Rohan, en un seul lot, est ouvert à la délégation départementale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à Nantes.

Les entrepreneurs pourront consulter le dossier à partir du 1er juillet:

1° A la délégation départementale du M. R. U., 52, rue de Carcouët, à Nantes;

2° A la mairie d'Ancenis;

3° Au cabinet de M. Sortais, architecte, 21, avenue de la Pajaudière, Nantes.

Montant approximatif des travaux: 5 millions.

Seules les entreprises générales de bâtiment agréées par la commission départementale du M. R. U. seront admises à soumissionner.

Dépouillement des offres: 18 juillet à la délégation de Nantes, à dix heures.

Les soumissions, sous enveloppe séparée, et accompagnées des pièces prévues au dossier d'appel d'offres devront parvenir le 16 juillet au plus tard à la délégation départementale de la Loire-Inférieure, 52, rue de Carcouët, Nantes.

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

en vue de la conclusion d'un marché sur appel d'offres.

Une consultation par voie de marché sur appel d'offres sera ouverte vraisemblablement courant août 1947 en vue de l'attribution du lot d'entreprise générale relatif à la construction du centre de dérangement de Bordeaux (69, avenue Thiers).

Montant approximatif du lot: 4.800.000 F.

Les entrepreneurs qui seraient désireux de prendre part à cette consultation devront remettre ou faire parvenir par lettre recommandée à l'inspecteur général, directeur du service des lignes à grande distance, 24, rue Bertrand, Paris (7e), avant le 15 juillet 1947, à midi dernier délai:

1° Une note indiquant la constitution de leur entreprise, ses moyens financiers et en matériel (préciser en particulier le nombre et la nature des camions, le nombre des bétonnières, etc.);

2° Une liste des travaux récemment effectués ou en cours par leur entreprise, avec indication du montant et des ingénieurs ou architectes sous la direction desquels ils ont été ou sont effectués;

3° Deux certificats de capacité établis sur papier timbré et délivrés par des hommes de l'art. Ces certificats ne devront pas avoir plus d'un an de date. Ils seront restitués sur demande. Ces deux certificats de capacité pourront éventuellement être remplacés par une liste de référence aux travaux déjà exécutés par l'entreprise pour le compte de l'administration des P. T. T.;

4° Une pièce justifiant que le candidat est patenté pour l'année courante et pour la spécialité d'objet de la consultation;

5° Une pièce authentique constatant la qualité de Français du concurrent;

6° Un certificat d'un organisme qualifié dépendant du ministre du travail et de la sécurité sociale attestant la régularité de la situation du candidat en matière de sécurité sociale;

7° Une pièce justifiant qu'il appartient à l'une des professions dont relèvent les travaux envisagés.

Les entrepreneurs intéressés seront informés ultérieurement de la suite réservée à leur candidature.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 23 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Castelmeyer (Mathis) et (Thérèse), née Landmann, ressortissants allemands, ayant demeuré à Colmar, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 23 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Klaiber (Martin) et (Emilie), née Karnahl, ressortissants allemands, ayant demeuré à Colmar, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 23 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée veuve Knapp, née Hasselkus (Paula), ressortissante allemande, ayant demeuré à Colmar, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 23 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Kollert (Marguerite), ressortissante allemande, ayant demeuré à Colmar, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 23 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Loch (Hilde), ressortissante allemande, ayant demeuré aux Trois-Epis, commune d'Ammerschwihr (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 23 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au nommé Boehler (Franz), ressortissant allemand, ayant demeuré à Colmar, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 23 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits

et intérêts appartenant à la nommée Bossert (Paula), ressortissante allemande, ayant demeuré à Colmar, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 23 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Furger (Elfriede), ressortissante allemande, ayant demeuré à Colmar, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 23 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Eckerle (Auguste) et (Louise), née Baumstarck, ressortissants allemands, ayant demeuré à Colmar et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 23 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au nommé Ertzner, ressortissant allemand, ayant demeuré à Biesheim (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 23 avril 1947, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au nommé Euler (Johann), ressortissant allemand, ayant demeuré à Colmar, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1915, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

29 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. LES AMIS DU THÉATRE LYRIQUE. But: société d'encouragement à l'art dramatique et lyrique. Siège social: 100, rue d'Amsterdam, Paris.

2 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. COMITÉ FAMILIAL SCOLAIRE DE RAMBOUILLET. But: faire fonctionner des œuvres d'éducation populaire, morale, intellectuelle et d'enseignement de toute nature. Siège social: 21, rue Lachaux, à Rambouillet.

2 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. AMICALE DES ANCIENS ET ANCIENNES ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES DE PUSSAY. But: pratiquer et entretenir la solidarité entre les élèves et les anciens élèves des écoles. Siège social: mairie de Pussay.

3 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENNES ÉLÈVES DE SAINT-JOSEPH-DE-CLUNY. But: maintien des relations amicales. Siège social: 110, rue Jean-Jaurès, Maisons-Alfort.

2 juin 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire. ASSOCIATION DES ARTISANS ÉLECTRICIENS DE LA RÉGION STÉPHANOISE ET DU FOREZ. But: resserrer les liens d'amitié existant entre ses membres, défense de leurs intérêts, coordination des efforts pour la sécurité professionnelle, groupement pour les achats. Siège social: chambre des métiers, 31, rue de la République, Saint-Etienne.

2 juin 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. FANFARE MUNICIPALE DE PIERRE BUFFIÈRE. But: apprendre et favoriser l'art musical. Siège social: mairie de Pierre-Buffière.

2 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. AMICALE DES ANCIENS F. F. I., section du canton de Lure. But: resserrer les liens d'amitié des anciens F. F. I., leur procurer le concours moral et matériel dont ils peuvent avoir besoin et commémorer le souvenir des disparus. Siège social: chez le président, M. Rappart, 5, rue Kléber, Lure.

2 juin 1947. Déclaration à la préfecture d'Alger. ASSOCIATION DES ANCIENS D'ITALIE. But: question sociale aux veuves et aux orphelins des anciens du corps expéditionnaire français en Italie. Siège social: 15, rue Horace-Vernet, Alger.

2 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. ORPHELINAT SAINT-LOUIS. But: éducation physique, sports. Siège social: 67, rue de Sèvres, Paris.

2 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION NATIONALE DES MÉDAILLÉS DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE. But: resserrement des liens de solidarité et d'entr'aide entre les médaillés de la résistance. Siège social: 10, rue des Pyramides, Paris.

3 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort. Association LES GOÉLANDS, cours complémentaire Champlain. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social : école Champlain, Royan.

3 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENNES ÉLÈVES DE L'INSTITUT SAINTE-AGNÈS D'ASNIÈRES. But: entr'aide morale et matérielle des élèves et des professeurs. Siège social: 89, rue du Château, Asnières.

3 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES DIRECTEURS DE COMPTABILITÉ. But: grouper les directeurs de comptabilité, étude des méthodes comptables. Siège social: 21, avenue Quihon, Saint-Mandé.

3 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. GROUPEMENT DE DÉFENSE DES LOCATAIRES DES HABITATIONS A LOYERS MOYENS DE LA VILLE DE PARIS (porte d'Asnières). But: défense des droits et revendications des locataires de ce groupe dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Siège social: 12, rue de l'Abbé-Rousselot, Paris.

3 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. GROUPEMENT DES BOUCHERS FALGUIÈRE. But: achats de viandes en commun. Siège social: 121, rue de Vaugirard, Paris.

3 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION AMICALE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NATIONALE D'ASSURANCES (E.N.A.), cycle normal. But: développer l'entr'aide entre ses membres. Siège social: 292, rue Saint-Martin, Paris.

3 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. LES CLOCHETTES DE SAINTE-GENEVIÈVE. But: défense de la liberté de l'enseignement. Siège social: 9, rue du Foin, Paris.

3 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. ENTENTE SPORTIVE INTERCOMMUNALE. But: pratique des sports en particulier football-association. Siège social: mairie de Montreuil.

4 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Blois. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ÉCOLE LIBRE SAINTE-ANNE-D'ONZAIN. But: entretien de l'école libre d'Onzain. Siège social : école libre Sainte-Anne, Onzain.

4 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. LE RALLYE SAINT-HUBERT DE SAINT-SIGISMOND ET MERCURY. But: pratiquer et reprendre la pratique de la trompe de chasse, instrument de tradition essentiellement français. Siège social: café Chevalier, Saint-Sigismond.

4 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. JEUNESSE SPORTIVE CALESIENNE. But: pratique des sports. Siège social: mairie de Cales.

4 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Foix. SKI-CLUB TARASCONNAIS. But: vulgarisation des sports de montagne d'hiver ou d'été et permettre à ses membres la pratique de ces sports dans les meilleures conditions. Siège social: café Bernadac, à Tarascon-sur-Ariège.

4 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES ET AMIS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE D'ECOUFLANT. But: entretien des liens d'amitié et création d'activités sociales. Siège social: école publique, Ecouflant.

4 juin 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. UNION SPORTIVE DE BONNŒUVRE. But: pratique de tous les sports. Siège social: mairie de Bonnœuvre.

4 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. L'Association Nouveau Cercle change son titre et devient CERCLE FRANÇOIS-Ier. Siège social: 37, rue de Tontenelle, le Havre.

4 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. COMITÉ FAMILIAL SCOLAIRE DE BERLAIMONT. But: gestion et administration de l'école libre et des œuvres scolaires et défense de leurs intérêts. Siège social: M. Léon Cauderlier, Berlaimont.

5 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. UNION SPORTIVE PELLERINAISE. But: football-association. Siège social: café de la Mairie, le Pellerin.

5 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CHEVANCEAUX. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles rurales. Siège social: mairie de Chevanceaux.

5 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. COLONIE DE VACANCES DES ENFANTS DE RAMBOUILLET. But: promouvoir, soutenir, favoriser les œuvres d'éducation populaire, notamment: séances récréatives, artistiques, cinématographiques, musicales. Siège social: mairie de Rambouillet.

5 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. L'Union des commerçants et industriels de Boulogne-Billancourt change son titre qui devient UNION DES COMMERÇANTS, ARTISANS ET PETITS INDUSTRIELS DE BOULOGNE BILLANCOURT, modifie la composition de son bureau et ses statuts. Siège social: mairie de Boulogne-Billancourt.

5 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DE SAINT-BROINGT-LES-FOSSES. But: organisation de la chasse, protection du gibier des propriétés et des récoltes, repeuplement et répression du braconnage, etc. Siège social: au domicile du président, Saint-Broingt-les-Fosses.

5 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Pau. ASSOCIATION DES ANCIENS ET DES AMIS DES ROCHES REPLIÉES. But: maintenir entre les membres des liens d'amitié. Siège social: école des Roches, à Maslacq.

5 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. SOCIÉTÉ DE CHASSE D'HEUBÉCOURT. But: protection du gibier. Siège social: mairie d'Heubécourt.

5 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Société SAINT-HUBERT DES HOUILLÈRES. But: exercice de la chasse. Siège social: 165, route Nationale, Nœux-les-Mines.

5 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. CERCLE SPORTIF DES FOURS ROUSSEAU. But: pratique des exercices physiques et football. Siège social: 116 *bis*, quai de Bezons, Argenteuil.

5 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. Œuvre des colonies de vacances de Livry-Gargan. But: faciliter l'envoi d'enfants à la mer, à la montagne, à la campagne, pendant leurs vacances scolaires. Siège social: mairie de Livry-Gargan.

6 juin 1947. Déclaration à la préfecture de l'Isère. Association des familles des travailleurs du textile de Voiron. But: défense des intérêts généraux des familles des travailleurs du textile de Voiron et région. Siège social: bourse du travail, à Voiron.

6 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. Association des familles nombreuses de Dolus. But: défense des intérêts des familles. Siège social: mairie de Dolus.

6 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. Association des anciens élèves de l'école secondaire Saint-Joseph de Pont-Sainte-Maxence. But: établir entre eux un centre commun de relations amicales, de bons offices et, au besoin, de secours précuniaires, enfin, contribuer à la prospérité de l'école. Siège social: école secondaire Saint-Joseph, Pont-Sainte-Maxence.

6 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. Association familiale rurale de Nolesvres. But: grouper et défendre les familles. Siège social: salle des œuvres, Nolesvres.

6 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Association des anciens résistants de Libération-Sud. But: défense de l'esprit de la résistance et des intérêts moraux et matériels de ses membres. Siège social: 3, rue de Strasbourg, Toulouse.

6 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. Association familiale rurale de Saint-Prix. But: grouper et défendre les familles. Siège social: mairie de Saint-Prix.

6 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. Anciens combattants de Wamin. But: entretenir entre ses membres l'esprit de concorde et d'amitié. Siège social: école publique, Wamin.

6 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association des bouchers Roquette-Nord. But: étude des mesures susceptibles de favoriser le ravitaillement en viande de boucherie de la population parisienne, notamment par l'achat direct aux producteurs ou aux groupements de producteurs, aux noms et pour le compte de ses adhérents des produits nécessaires; réalisation de ces achats selon les modalités fixées ci-après, mais en se conformant en tout état de cause et strictement aux arrêtés ministériels ou préfectoraux, tant en ce qui concerne les prix que les conditions desdits achats; réalisation d'économies en effectuant les achats en commun et par voie de conséquence la diminution des prix de vente au détail; d'une manière générale la défense des intérêts professionnels de ses adhérents. Siège social: 182, rue de la Roquette, Paris.

6 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. Confédération nationale des associations de sinistrés, réfugiés et victimes de faits de guerre. But: défense des intérêts et droits des sinistrés de guerre, intervention auprès des pouvoirs publics pour la réalisation de leurs revendications et vœux légitimes. Siège social: 48, avenue du Maine, Paris.

6 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. Le Foyer d'Auteuil. But: création et extension sous toutes ses formes d'œuvres ayant pour but la formation et le développement physique, intellectuel et moral de la jeunesse, l'éducation physique, la préparation militaire, la gymnastique, les sports; création et soutien des diverses formes de l'entr'aide sociale; création et organisation de cours, conférences, bibliothèques, cercles, écoles et institutions d'éducation populaire, de colonies de vacances, centres d'orientation professionnelle et d'apprentissage, de consultations médicales, dispensaires et crèches. Siège social: 4, rue Corot, Paris.

6 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. Coopérative scolaire de Bergères-sous-Montmirail. But: faire connaître et aimer le milieu où l'on vit, la petite patrie qu'est la commune; développer les idées de solidarité et la pratique de la coopération; faire connaître et aimer l'école. Siège social: école de Bergères-sous-Montmirail.

6 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. Association d'éducation populaire de Loudéac. But: organiser le fonctionnement matériel des écoles libres de Loudéac. Siège social: 2, rue de Pontivy, à Loudéac.

6 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Morbihan. Association d'enseignement et d'éducation populaire pour la population de Bohal. But: favoriser l'enseignement et l'éducation populaire sportive. Siège social: presbytère de Bohal.

6 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Morbihan. Coopérative La Normalienne. But: voyage de fin d'études, soutien des œuvres d'assistance de l'école sanatoria, parrainage des vieux. Siège social: école normale d'institutrices de Vannes.

6 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. Société privée de chasse des Brenouilles et Charnay réunies. But: réglementer l'exercice du droit de chasse sur les terrains loués, veiller à la conservation et au repeuplement du gibier, à la protection des récoltes, à la répression du braconnage. Siège social: chez M. Bonnet, à Chambost-sur-Longessaigne.

7 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. La Confédération nationale de la famille rurale modifie ses statuts et transfère son siège social du 36, rue Taitbout, au 22, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris.

7 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. Société des campeurs indépendants. But: camping, volley-ball. Siège social: 47, boulevard Henri-Sellier, Suresnes.

7 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association d'éducation populaire de Sainte-Geneviève des Grandes-Carrières. But: éducation et instruction des enfants. Siège social: 174, rue Championnet, Paris.

7 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. La Boule berrichonne de Chezal-Benoit. But: pratique et développement du sport boule. Siège social: hôtel des Coopérateurs, à Chezal-Benoit.

7 juin 1947. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. Union amicale des maires de la Nièvre. But: créer des liens de solidarité entre les maires des communes de la Nièvre, fournir aux membres tous renseignements de nature à faciliter les études rentrant dans leurs attributions, à l'exclusion de toute politique; modifications apportées aux statuts (art. 4 et 7) et à la composition du conseil d'administration d'une association. Siège social: mairie de Nevers.

7 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. Association d'éducation populaire de Saint-Etienne-de-Baïgorry. But: assurer le fonctionnement des écoles privées. Siège social: maison Bi-Etchéa, à Saint-Etienne-de-Baïgorry.

8 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association nationale des sinistrés de guerre des industries des corps gras. But: défense des intérêts des entreprises sinistrées des industries des corps gras. Siège social: 10, rue de la Paix, Paris.

8 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association de défense des locataires des magasins généraux de Saint-Ouen. But: centraliser et coordonner la défense des intérêts des locataires des magasins généraux de Saint-Ouen et notamment défendre par tous les moyens légaux leurs droits, tant comme locataires que comme usagers des voies, ports et autres auprès de tous tiers et de toutes administrations publiques et privées. Siège social: 92 et 94, boulevard Victor-Hugo, à Saint-Ouen.

8 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. La Colonie familiale. But: éducation populaire; vacances au grand air; aide aux jeunes ménages nécessiteux. Siège social: 18, place Charles-Fillion, Paris.

9 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. Amicale des chasseurs de Gièvres. But: répression du braconnage, réglementation de la chasse, favoriser la reproduction du gibier. Siège social: mairie de Gièvres.

9 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. Groupement des bouchers anciens prisonniers de guerre, section Romainville. But: faciliter l'approvisionnement de la population en viande de boucherie par voie d'achats et de répartition entre ses adhérents, organiser l'entr'aide morale et matérielle entre ses membres. Siège social: 3, rue Gabriel-Husson, Romainville.

10 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. Musique indépendante de Josselin. But: propager la musique par les auditions. Siège social: M. Désiré (Michel), rue Saint-Michel, Josselin.

10 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. Amicale laïque mortagnaise. But: favoriser la pratique des sports, soutenir matériellement et moralement l'école et les activités péri et postscolaires. Siège social: école publique de garçons, 50, rue des 15-Fusillés, à Mortagne.

10 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. Association familiale rurale de Saint-Reverend. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Saint-Reverend.

10 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Vosges. Groupement des sinistrés de Cornimont. But: soutenir et défendre les intérêts de ses adhérents. Siège social: 7, rue de la 3e-D.-I.-A., Cornimont.

10 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. La Société amicale des anciens élèves de l'école communale change son titre qui devient Amicale Saint-Maur et modifie ses statuts. Siège social: 200, rue Saint-Maur, Paris.

12 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. L'Association catholique des chefs de famille du Haut-Ménilmontant modifie ses statuts et transfère son siège social du 128, rue Pelleport au 4, rue Saint-Fargeau, Paris.

12 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. Association catholique des chefs de famille du quartier Saint-Jean, à Perpignan. But: défense des droits de la famille. Siège social: 17, rue Bastion-Saint-Dominique, Perpignan.

12 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Pyrénées Orientales. Association catholique des chefs de famille du quartier Saint-Mathieu, à Perpignan. But: défense des droits de la famille. Siège social: 1 *bis*, rue Dugommier, Perpignan.

12 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. Association catholique des chefs de famille du quartier Saint-Jacques, à Perpignan. But: défense des droits de la famille. Siège social: 20, rue du Jeu-de-Paume, Perpignan.

12 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. Association catholique des chefs de famille de la région de Prades. But: défense des intérêts généraux des familles. Siège social: maison des œuvres, rue Carnot, Prades.

12 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. Association familiale rurale de Cassagnes. But: défense et protection de la famille. Siège social: chez M. Félix Bourrell, à Casagnes.

12 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. Association familiale rurale du Loscouet-sur-Meu. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Loscouët-sur-Meu.

12 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE D'EVRAN. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie d'Evran.

12 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. ASSOCIATION FAMILIALE DE FOURMETOT. But: groupement des familles rurales et défense des intérêts matériels et moraux. Siège social: chez M. Langlois, la Croisse, à Fourmetot.

12 juin 1947. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. ASSOCIATION FAMILIALE DE SEMBLANCAY. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: la Barrière, à Semblancay.

12 juin 1947. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. SOCIÉTÉ AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE CHEMILLÉ-SUR-DÊME. But: subvenir aux frais des fêtes ou concours ayant pour objet le perfectionnement de l'instruction du corps, venir en aide aux sapeurs-pompiers actifs, etc. Siège social: chez M. Leclerc, à Chemillé-sur-Dême.

12 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Toulouse. SPORT BOULISTE VILLENEUVOIS. But: pratique du sport bouliste. Siège social: café Pons, à Villeneuve-Tolosane.

12 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. AMICALE DES ORIGINAIRES DE L'ILE-DE-FRANCE. But: création d'un centre de relations amicales et d'entr'aide. Siège social: 2, impasse Nungesser-et-Coli, Versailles.

12 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Clamecy. ASSOCIATION NIVERNAISE DES FAMILLES NOMBREUSES ET CHEFS DE FAMILLE D'ENTRAINS. But: veiller aux intérêts moraux et matériels de la famille, sur le plan social et scolaire, renforcer la constitution du foyer légitime et assurer une protection efficace à ceux qui sont l'avenir du pays. Siège social: mairie d'Entrains.

12 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE BOURG-MADAME. But: défense des intérêts généraux des familles. Siège social: chez Me Sauveur Roses, notaire, à Bourg-Madame.

12 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. L'UNION DES SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'ARMÉE DE L'AIR modifie ses statuts et transfère son siège social du 11, rue Tronchet, au 2, rue de Greffulhe, Paris.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Versailles. AMICALE DU RING DE L'UNION SPORTIVE ARGENTEUILLAISE. But: apporter une aide morale et matérielle aux jeunes gens désirant pratiquer le sport de la boxe. Siège social: 52, route d'Enghien, Argenteuil.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE LA FAMILLE RURALE DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles rurales. Siège social: 3, place de la Gare, Gap.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE LA COMMUNE D'AGNIÈRES-EN-DÉVOLUY. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles rurales. Siège social: mairie d'Agnières-en-Dévoluy.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE LA COMMUNE DE SAINT-LÉGER-LES-MÉLÈZES. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles rurales. Siège social: mairie de Saint-Léger-les-Mélèzes.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-EN-DÉVOLUY. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles rurales. Siège social: mairie de Saint-Etienne-en-Dévoluy.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE LA COMMUNE DE CHABOTTES. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles rurales. Siège social: mairie de Chabottes.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles rurales. Siège social: mairie de Saint-Jean-Saint-Nicolas.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE MONTMAUR. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles rurales. Siège social: mairie de Montmaur.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE DE LUMBRES. But: étude et défense des intérêts moraux et matériels de la famille. Siège social: 1, rue Victor-Hugo, Lumbres.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE VENDREGIES-SUR-ECAILLON. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Vendregies-sur-Ecaillon. Siège social: mairie de Vendregies-sur-Ecaillon.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE RUE-DES-VIGNES. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Rue-des-Vignes. Siège social: mairie de Rue-des-Vignes.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES D'IWUY. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles d'Iwuy. Siège social: café de la Jeunesse, rue de l'Egalité, Iwuy.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES D'HONNECOURT. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles d'Honnecourt. Siège social: mairie d'Honnecourt.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE GOUZEAUCOURT. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Gouzeaucourt. Siège social: mairie de Gouzeaucourt.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE CATTENIÈRES. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Cattenières. Siège social, mairie de Cattenières.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Nord. LES AMIS D'ARMENTIÈRES. But: formation intellectuelle, morale et physique de ses membres. Siège social: 31, rue Deceuninck, à Armentières.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Nord. PATRONAGE SAINTE-THÉRÈSE. But: formation des enfants et jeunes filles par la gymnastique, le sport, l'art dramatique, les cercles d'études, les cours de couture, etc. Siège social: 7, rue Marceau, à Ascq.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE BERMERAIN. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Bermerain. Siège social: mairie de Bermerain.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES D'AVESNES-LEZ-AUBERT. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles d'Avesnes-lez-Aubert. Siège social: chez M. Albert Mariseeux, rue Sadi-Carnot, à Avesnes-lez-Aubert.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Beauvois-en-Cambrésis. Siège social: ruelle Sorlin, à Beauvois-en-Cambrésis.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES D'ESNES. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles d'Esnes. Siège social: mairie d'Esnes.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE D'HARQUENCY. But: défense des intérêts généraux des familles. Siège social: mairie d'Harquency.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Nord. LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE, section de Lille, fait connaître le transfert de son siège social, primitivement situé, 15, rue des Comtesses, à Seclin, et définitivement, 23, rue de Tournai, Lille.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES D'AVESNES-LE-SEC. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles d'Avesnes-le-Sec. Siège social: chez M. Pamart, rue des Porcelets, Avesnes-le-Sec.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. AMICALE SPORTIVE DE SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE. But: formation de la jeunesse par les sports et la gymnastique. Siège social: mairie de Saint-Jacques-de-la-Lande.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture des Alpes-Maritimes. COMITÉ OFFICIEL DES FÊTES DE VILLEFRANCHE-SUR-MER. But: organiser des fêtes publiques, folkloriques d'intérêt général et touristique. Siège social: pavillon du syndicat d'initiative, Villefranche-sur-Mer.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. LES ANCIENS DE LA FRANCE AU COMBAT. But: grouper et aider les anciens résistants, entretenir l'esprit de solidarité et d'union. Siège social: 24, boulevard Jean-Jaurès, Nice.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. AMICALE DES ENFANTS DE LA HAUTE-LOIRE. But: créer et développer des liens de solidarité et d'amitié. Siège social: 92, boulevard Gambetta, Nice.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. ASSOCIATION FAMILIALE DE L'UNION LOCALE DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS DE BÉZIERS. But: défense des intérêts moraux et matériels de ses adhérents. Siège social: bourse du travail, 28, allées Paul-Riquet, Béziers.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture d'Alger. COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU LOTISSEMENT RAPHAEL DE SIDI-MOUSSA. But: défendre les intérêts du lotissement Raphael de Sidi-Moussa. Siège social: chez le président, Sidi-Moussa.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture d'Alger. ENTENTE SPORTIVE D'AIN-TAYA. But: pratique du sport, football, etc. Siège social: maison Ferhat, avenue de la Plage, Aïn-Taya.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE SAINT-PIERRE. But: œuvres d'éducation populaire et postscolaire. Siège social: maison Comentua, à Ayherre.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Doubs. AMICALE LAÏQUE DES CHAPRAIS ET DES CRAS. But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque et de ses élèves. Siège social: chez le président, 25, rue Charles-Fourrier, Besançon.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Doubs. SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE ISRAÉLITE DE BESANÇON. But: secours en argent et nature des pauvres de la ville et des indigents de passage. Siège social: au bureau, 2, rue Mayenne, à Besançon.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. LA FRATERNELLE. But: prendre soin de l'école et la rendre agréable de façon à la faire aimer. Siège social: école de garçons, à Lussac.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE DU CHER. But: défense des intérêts matériels et moraux des associations affiliées suivant les statuts adoptés. Siège social: 38, rue Jean-Baffier, Bourges.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DU CANTON DE SANCOINS. But: étude et défense des droits et intérêts des familles rurales. Siège social: mairie de Sancoins.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture de l'Aude. ASSOCIATION FAMILIALE DE PREIXAN. But: défense de la famille. Siège social: mairie de Preixan.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Mézières. ASSOCIATION DES CHASSEURS D'HARGNIES. But: favoriser la protection du gibier et son repeuplement, répression du braconnage et de la divagation des chiens, des animaux nuisibles. Siège social : salle des réunions, Hargnies.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. EVEIL SPORTIF. But : football. Siège social: chez M. Monnier (Fernand), mairie de Mont-sur-Monnet, par Champagnole.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE. But: défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales, respect de la moralité publique, développement du sens familial par une propagande et un enseignement appropriés. Siège social : salle paroissiale, à Monnet-la-Ville.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE MONTROND. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales, respect de la moralité publique, lutte contre les fléaux sociaux, développement du sens familial par une propagande et un enseignement appropriés. Siège social: cercle de jeunesse de Montrond.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. AIDE AUX MÈRES DE FAMILLE D'ALBERTVILLE. But : seconder toutes les mères momentanément dans l'embarras en leur procurant l'aide effective de collaboratrices familiales. Siège social: 26, rue de la République, Albertville.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE VERCHAIN-MAUGRÉ. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Verchain-Maugré. Siège social : mairie de Verchain-Maugré.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE BERLAIMONT. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Berlaimont. Siège social: mairie de Berlaimont.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE BAVAY. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Bavay. Siège social: 45, Grand'rue, à Bavay.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE BOUSIGNIES-SUR-ROC. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Bousignies-sur-Roc. Siège social : chez M. Lamy, 28, rue de l'Arc, Lille.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE COURCHELETTES. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Courchelettes. Siège social : 8, rue Albert-Charton, à Courchelettes.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Nord. ASSOCIATION FAMILIALE OUVRIÈRE DE MARCQ-EN-BAROEUL-BOURG. But: grouper les familles de condition ouvrière pour l'étude et la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social : 98, rue Meunier, Marcq-en-Barœul.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Nord. ASSOCIATION DES FAMILLES NOMBREUSES DE FRELINGHIEN. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles nombreuses. Siège social: café du Bienvenu, rue du Pont-Rouge, Frelinghien.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE JUIGNÉ-SUR-SARTHE. But: défense, représentation, protection des familles et formation morale des jeunes. Siège social: ancien café de l'Union, Juigné-sur-Sarthe.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Marseille. FOYER RÉGIONAL MÉDITERRANÉE S. N. C. F. But: grouper les cheminots de la direction de la Méditerranée de la S. N. C. F. et leur procurer des distractions durant leurs loisirs. Siège social: gare Saint-Charles, Marseille.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. RINK HOCKEY MONTPELLIÉRAIN. But: favoriser le développement du patinage à roulettes sous toutes les formes. Siège social: 19, rue Durand, Montpellier.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE DE GUÉMÉNÉ-PENFAO. But: défense de la famille. Siège social: salle Saint-Michel, à Guéméné-Penfao.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. Modification du titre de l'Amicale des réfractaires de Loir-et-Cher qui devient AMICALE DES RÉSISTANTS, MAQUISARDS ET RÉFRACTAIRES DE LOIR-ET-CHER. Modification du bureau et de l'article 10 des statuts. Siège social: impasse Lavallière, Blois.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE MESNIL-MAUGER. But: étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Mesnil-Mauger.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE BOSC-LE-HARD. But: étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Bosc-le-Hard.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture de l'Eure. ASSOCIATION FAMILIALE INTERCOMMUNALE DE SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY. But: représentation et défense de toutes les familles. Siège social: mairie de Saint-Pierre-du-Vauvray.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. ASSOCIATION FAMILIALE DE BEUZEVILLE. But: représentation et défense de toutes les familles. Siège social: mairie de Beuzeville.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE SAINT-VAAST-DIEPPEDALLE. But: étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Saint-Vaast-Dieppedalle.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. VERSAILLES PING-PONG-CLUB. But: développement de la pratique du ping-pong et d'autres activités sportives et culturelles parmi la jeunesse. Siège social: 2, rue de Villars, Versailles.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. ASSOCIATION FAMILIALE DE LA FORÊT-SUR-SÈVRE. But: défense des intérêts des familles et leur représentation auprès des pouvoirs publics et des autorités constituées. Siège social: mairie de la Forêt-sur-Sèvre.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE VAUTEBIS. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Vautebis.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE MOULINS. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Moulins.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. ASSOCIATION DES FAMILLES DE POUILLY-LE-MONIAL. But: étudier et défendre les intérêts généraux des familles, spécialement des familles nombreuses. Siège social: mairie de Pouilly-le-Monial.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION FAMILIALE DES TRAVAILLEURS DES SERVICES PUBLICS. But: aide morale et matérielle aux familles. Siège social: 47, quai d'Austerlitz, Paris.

13 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. ASSOCIATION DES FAMILLES DE CHARNAY. But: étudier et défendre les intérêts généraux des familles, spécialement des familles nombreuses. Siège social: mairie de Charnay.

13 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Calvados. COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES HABITANTS DE LA CITÉ AMÉRICAINE DE LA RUE DU POT-D'ETAIN A CAEN. But: défense des intérêts matériels et moraux. Siège social: baraquement 18, 16, rue du Pot-d'Etain, Caen.

14 juin 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE DE LA LIMOUZINIÈRE. But: défense de la famille. Siège social: patronage, à la Limouzinière.

14 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. ASSOCIATION DE FAMILLES DE BUZY. But: défense des intérêts généraux, matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Buzy.

14 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. ASSOCIATION DES FAMILLES DE LA VALLÉE DE JOSBAIGT. But: défense des intérêts généraux, matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Géronce.

14 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. ASSOCIATION DE FAMILLE D'OGEU-LES-BAINS. But: défense des intérêts généraux, matériels et moraux des familles. Siège social: mairie d'Ogeu.

14 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. ASSOCIATION DE FAMILLES DE BEDOUS. But: défense des intérêts généraux, matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Bedous.

14 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. ASSOCIATION DES FAMILLES D'ARETTE. But: défense des intérêts généraux, matériels et moraux des familles. Siège social: mairie d'Arette.

14 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE SAINT-PYTHON. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Saint-Python. Siège social: mairie de Saint-Python.

14 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE NEUVILLY. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Neuvilly. Siège social: salle Jeanne-d'Arc, nouveau chemin, à Neuvilly.

14 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. AMICALE DES SAUVETEURS DE RIEUX. But: aider les pompiers en cas de sinistre, perfectionner l'instruction des jeunes, secourir les sociétaires malades. Siège social: M. Albert Bocquet, à Lillers-Rieux.

14 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Melun. AMICALE DES SUPPORTERS DE LA SECTION FOOTBALL DE L'UNION SPORTIVE MELUNAISE. But: encouragement à la pratique du football. Siège social: 24, boulevard Victor-Hugo, Melun.

14 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE MONTAY. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Montay. Siège social: chez M. Claisse (Eugène), Grande-Place, à Montay.

14 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE HAUSSY. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Haussy. Siège social: café Caudron, Grand'place, Haussy.

14 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES D'ESCARMAIN. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles d'Escarmain. Siège social: mairie d'Escarmain.

14 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE VERTAIN. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Vertain. Siège social: mairie de Vertain.

14 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE SOMMAING-SUR-ESCAILLON. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Sommaing-sur-Escaillon. Siège social: mairie de Sommaing-sur-Escaillon.

14 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. CAISSE D'ENTR'AIDE DE LA SOCIÉTÉ P.I.V. (positifs infiniment variables). But: assurer des secours à ses adhérents en cas de naissance, décès, maladie. Siège social: 18, quai de Retz, Lyon.

14 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. ASSOCIATION ALPHA. But: faciliter le séjour en plein air et notamment à la montagne de ses membres et de leur famille. Siège social: M. Meyrueix, Chaponost.

14 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. ASSOCIATION DES FAMILLES DE CHASSELAY. But: étudier et défendre les intérêts généraux des familles, spécialement des familles nombreuses. Siège social: mairie de Chasselay.

14 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE D'HUDIVILLER. But: défense des intérêts généraux des familles rurales. Siège social: mairie d'Hudiviller.

14 juin 1947. Déclaration à la préfecture de la Savoie. UNION DÉPARTEMENTALE DES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS DE SAVOIE. But: défense des droits des pompiers. Siège social: 3, avenue Jean-Jaurès, Chambéry.

14 juin 1947. Déclaration à la préfecture de l'Isère. SOCIÉTÉ AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE LA COMMUNE DE SEYSSINET-PARISET. But: caisse de secours. Siège social: mairie de Seyssinet-Pariset.

14 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. ASSOCIATION FAMILIALE DE GAIRAUT. But: défense des intérêts matériels et moraux de la famille. Siège social: villa Saint-François, Gairaut-Nice.

14 juin 1947. Déclaration à la préfecture d'Arras. ASSOCIATION FAMILIALE DE L'ARTOIS ET DU BOULONNAIS. But: défense de la famille. Siège social: Calonne (Edouard), 15, rue du Maréchal-Joffre, Béthune.

14 juin 1947. Déclaration à la préfecture d'Arras. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE DE HOUVIN-HOUVIGNEUL. But: défense de la famille. Siège social: Legrand (René), Houvin-Houvigneul.

14 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE D'HERMAVILLE ET TILLOY-LES-HERMAVILLE. But: défense de la famille. Siège social: chez M. Fressin, Hermaville.

14 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Doubs. SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE FRANC-COMTOISE. But: étude de toutes les questions se rapportant à l'enfance scolaire et à l'hygiène de la jeunesse. Siège social: chez le président, 5, chemin de Baugney, Besançon.

14 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE BESAIN. But: grouper, représenter et défendre les intérêts moraux et matériels des familles dans tous les domaines. Siège social: café Nicod, à Besain.

14 juin 1947. Déclaration à la préfecture de la Savoie. Section de Savoie de l'ASSOCIATION DES MUTILÉS DES YEUX DE FRANCE ET DES COLONIES. But: défense des intérêts moraux et matériels de ses membres. Siège social: M. Burtin (Antoine), Saint-Alban-Leysse.

14 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-RÉMOISE. But: pratique du football. Siège social: mairie de Saint-Rémy-de-Provence.

14 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. L'UNION DES AUDAX CYCLISTES PARISIENS transfère son siège social du 1 *bis*, boulevard Magenta au 1, place de la République, Paris.

14 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE TAIZE. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Taize.

14 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. ASSOCIATION FAMILIALE ET RURALE DE CAME. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Came.

14 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port.

14 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE D'HALSOU. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie d'Halsou.

14 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. UNION SPORTIVE DE L'ARSENAL DE CLERMONT-FERRAND. But: pratique des sports. Siège social: atelier de chargement, Clermont-Ferrand.

14 juin 1947. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. ASSOCIATION FAMILIALE DES TRAVAILLEURS DE LA SECTION DÉPARTEMENTALE SARTHOISE DE LA FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE. But: défense des intérêts généraux des familles et particulièrement de ceux des membres de la fédération. Siège social: maison du peuple, place Stalingrad, le Mans.

14 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE ROCHE. But: défense matérielle et morale des familles. Siège social: mairie de Roche.

15 juin 1947. Déclaration à la préfecture de la Drôme. ASSOCIATION FAMILIALE INTERCOMMUNALE DE BEAUMONT-LES-VALENCE ET MONTÉLÉGER. But: étude et défense des intérêts généraux des familles. Siège social: mairie de Beaumont-les-Valence.

15 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE INTERCOMMUNALE DE MIGNEVILLE, MONTIGNY ET VAXAINVILLE. But: défense des intérêts généraux des familles rurales. Siège social: mairie de Migneville.

15 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE D'OSMOY. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie d'Osmoy.

15 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. Association FOYER RURAL DE PLAN-D'ORGON. But: éducation et information technique de ses membres. Siège social: mairie de Plan-d'Orgon.

16 juin 1947. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-PORTRICQ. But: défense de la famille. Siège social: patronage, à Saint-Joseph-de-Portricq.

16 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Basses-Pyrénées. ASSOCIATION DE FAMILLES DE SAINT-VINCENT. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles. Siège social: mairie de Saint-Vincent.

16 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Basses-Pyrénées. ASSOCIATION DE FAMILLES DE LA RÉGION DE MAZEROLLES. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles. Siège social: mairie de Mazerolles.

16 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Toulouse. ASSOCIATION FAMILIALE DE BALMA. But: grouper les familles pour défendre leurs intérêts moraux et matériels. Siège social: café Bonnefous, à Balma.

16 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Toulouse. LA CHORALE DÉODAT-DE-SÉVERAC. But: propager le chant populaire occitan. Siège social: 11, rue Fermat, Toulouse.

16 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Toulouse. ASSOCIATION FAMILIALE DE LA RÉGION TOULOUSAINE. But: étude et défense des intérêts moraux et matériels de la famille. Siège social: 1, place Sainte-Scarbes, Toulouse.

16 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE WYLDER. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Wylder. Siège social: chez M. Pierre Deroo, à Wylder.

16 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE RUBROUCK. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Rubrouck. Siège social: chez M. Georges François, à Rubrouck.

16 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE TETEGHEM. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Teteghem. Siège social: quartier de la Sècherie, à Teteghem.

16 juin 1947. Déclaration à la préfecture de l'Ain. CHEVESNE NEUVILLOIS. But: pratique de la pêche, réempoissonnement et répression du braconnage. Siège social: mairie de Neuville-les-Dames.

16 juin 1947. Déclaration à la préfecture de l'Ain. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE VONNAS. But: éducation populaire. Siège social: foyer de la salle de spectacle, route de Neuville, Vonnas.

16 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. ASSOCIATION HOSPITALIÈRE DE MATEL. But: fournir un soutien moral et un lieu de repos aux dames et jeunes filles. Siège social: 24, rue Roger-Radisson, Lyon.

16 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. CUM OLYMPIQUE LYONNAIS. But: pratique de l'éducation physique, des sports et des activités en plein air. Siège social: place Guichard, bourse du travail, Lyon.

16 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE SAINT-EVROULT-NOTRE-DAME-DU-BOIS. But: étude et défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois.

16 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. UNION SPORTIVE MUROLAISE. But: pratique du football, basket, athlétisme. Siège social: mairie de Murols.

16 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. FÉDÉRATION DU PARTI RÉPUBLICAIN ET SOCIAL DE LA RÉCONCILIATION FRANÇAISE POUR LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME. But: réconciliation, défense des libertés républicaines et démocratiques. Transfère son siège social du 27, rue Drelon, chez M. Peyronnet au 9, rue Ernest-Renan, à Clermont-Ferrand.

16 juin 1947. Déclaration à la préfecture d'Oran. UNION DES ÉVADÉS DE GUERRE, groupement des évadés de guerre de l'Oranie. But: entr'aide et défense des intérêts matériels et moraux des anciens évadés de guerre de l'Oranie. Siège social: 10, rue Pélissier, Oran.

16 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. Société de chasse LES BONS AMIS. But: exercice de la chasse, protection du gibier, repeuplement, répression du braconnage. Siège social: café de l'Europe, Commercy.

16 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE DE LÉPINE. But: étude et défense des intérêts moraux et matériels de la famille. Siège social: chez le président, Lépine.

16 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. HARMONIE MUNICIPALE DE VAUCOULEURS. But: éducation populaire, enseignement public et gratuit, individuel et collectif de la musique. Siège social: hôtel de ville de Vaucouleurs.

16 juin 1947. Déclaration à la préfecture de la Gironde. ASSOCIATION FAMILIALE DE BLANQUEFORT. But: défendre les intérêts des familles. Siège social: mairie de Blanquefort.

16 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DES MOËRES. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles des Moëres. Siège social: café Crockey, Grand'Place, les Moëres.

16 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE ZEGERS-CAPPEL. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Zegers-Cappel. Siège social: café du Lion d'Or, Zegers-Cappel.

16 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE GHYVELDE. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Ghyvelde. Siège social: café du Damier, Grand'Place, Ghyvelde.

16 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES D'ERINGHEM. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles d'Eringhem. Siège social: café de l'Espérance, Eringhem.

16 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE BOLLEZEELE. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Bollezeele. Siège social: café du Jeu de Paume, Bollezeele.

16 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. AMICALE DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ACCÉLÉRÉE. But: aider la classe ouvrière. Siège social: 5, rue Paulin-Régnier, Agen.

16 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. ASSOCIATION DES FAMILLES DES TRAVAILLEURS DE LA MÉTALLURGIE DE BÉZIERS. But: assurer au point de vue matériel et moral la défense des intérêts généraux des familles de nos adhérents. Siège social: bourse du travail, 28, allées Paul-Riquet, Béziers.

16 juin 1947. Déclaration à la préfecture de la Drôme. Association UNION SPORTIVE BARNIER. But: pratique des sports, basket-ball, football, etc. Siège social: 9, rue Edouard-Branly, Valence.

16 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU QUARTIER PLAGE-REPOS. But: promouvoir tout ce qui peut être utile aux intérêts du quartier ou à son agrément, s'opposer à tout ce qui pourrait lui nuire d'une façon quelconque. Assurer auprès de tous les particuliers, collectivités, associations et autorités les études, initiatives et démarches qui lui paraissent indiquées. Siège social: avenue Mermoz, villa Françoise, Sanary.

16 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. SYNDICAT DE DÉFENSE DU LOTISSEMENT VICTORIA. But: défense des intérêts communs des propriétaires des lots dépendant du lotissement Victoria, situé à Grasse, avenue Victoria. Siège social: chemin de la Côte-d'Or, villa Lou ben Astro, Grasse.

16 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. GROUPE D'ENTR'AIDE DE CULTURE DE SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY. But: utilisation en commun du matériel agricole. Siège social: mairie de Saint-Laurent-du-Mottay.

16 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. ASSOCIATION DE SINISTRÉS DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE. But: défense des intérêts des sinistrés auprès des pouvoirs publics. Siège social: mairie annexe, Agen.

16 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. GROUPEMENT AGRICOLE LAITIER DE GIRONCOURT-SUR-VRAINE. But: effectuer et faciliter toutes opérations concernant la production, la conservation, la vente du lait et de ses dérivés provenant des exploitations de ses adhérents et accessoirement de tous produits. Siège social: mairie de Gironcourt-sur-Vraine.

16 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Chaumont. SOCIÉTÉ DE PÊCHE DE SILVAROUVRES. But: lutter contre le braconnage et aleviner la rivière. Siège social: mairie de Silvarouvres.

17 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. ASSOCIATION FAMILIALE DE LACÉPÈDE. But: défendre les intérêts matériels et moraux des familles dans tous les domaines. Siège social: mairie de Lacépède.

17 juin 1947. Déclaration à la préfecture de l'Hérault BOULE LUISANTE DE SAINT-LAZARE. But: pratique du sport boules. Siège social: bar du rond-point Saint-Lazare, Montpellier.

17 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. AMICALE DES LYCÉES ET COLLÈGES. But: aider les élèves des établissements secondaires et techniques dans leur travail et leur préparation aux examens. Siège social: 117, rue de France, Nice.

17 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. SECTION DE MAINE-ET-LOIRE DE LA FÉDÉRATION DES AMICALES DES RÉSEAUX DE LA FRANCE COMBATTANTE. But: entr'aide de ses membres. Siège social: chez M. Fennebresque, 19, rue de Buffon, Angers.

17 juin 1947. Déclaration à la préfecture d'Alger. ES SARAH. But: pratique de la langue officielle arabe. Siège social: 5, rue du Tigre, Alger.

17 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Tulle. EVA SPORTS. But: pratique de tous les sports féminins, notamment éducation physique basket-ball, gymnastique, athlétisme, etc. Siège social: 55, rue de la Barrière, Tulle.

17 juin 1947. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. UNION SPORTIVE PONT-RÉANAISE. But: éducation physique et sportive. Siège social: Pont-Réan-en-Bruz.

17 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. Société de chasse AMICALE DE CIRIÈRES. But: reproduction, garde de propriété, répression du braconnage. Siège social: chez le président, M. Louis Gelineau, Cirières.

17 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Niort. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Mauzé-sur-le-Mignon

17 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE DE SAINT-CARADEC. But: défense au point de vue matériel et moral, des intérêts généraux des familles. Siège social : école libre de Saint-Caradec.

17 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Montpellier. STATION-CLUB SÉTOIS. But: pratique de tous les sports et du football en particulier. Siège social: 5, boulevard des Casernes, Sète.

17 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Laon. ASSOCIATION DES SINISTRÉS DE SAINT-PAUL-AUX-BOIS. But: défendre les intérêts des sinistrés totaux ou partiels. Siège social: mairie de Saint-Paul-aux-Bois.

17 juin 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FAMILLES RURALES DU CHER. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: chez M. Van Landeghen, président, à Vinon.

17 juin 1947. Déclaration à la préfecture de la Somme. MAÎTRISE SAINT-RIQUIER. But: chant choral. Siège social: 32, rue de Noyon, Amiens.

17 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. Association GROUPE D'ENTR'AIDE DE L'AUBLAIRIE. But: utilisation en commun du matériel. Siège social: mairie de Villevêque.

17 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DES CHASSEURS DE LOGONNA-DAOULAS (presqu'île du Bindi). But: grouper les propriétaires et fermiers de la presqu'île du Bindi, commune de Logonna-Daoulas en vue de leur assurer le monopole de la chasse dans cette zone. Siège social: 26, rue Paul-Lafargue, à Puteaux.

17 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DU VAUDREUIL. But: représentation et défense de toutes les familles. Siège social: mairie de Notre-Dame-du-Vaudreuil.

18 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. JOYEUSE CARILLONNEUSE, société de boule lyonnaise. But: propagande en faveur du jeu de boules. Siège social: 89, rue des Fermettes, Carrières-sur-Seine.

18 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. MONTE-CARLO COUNTRY-CLUB. But: pratique du tennis et autres sports athlétiques et obligatoirement de l'éducation physique. Siège social: propriété de la société des bains de mer, Saint-Roman.

18 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. LA FINE GAULE DE CITRY. But: pratique de la pêche à la ligne. Siège social: auberge du Paradis, Citry-sur-Marne.

18 juin 1947. Déclaration à la préfecture d'Angers. Association GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DE CULTURE. But: entr'aide agricole. Siège social: mairie de Champ-sur-Layon.

18 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. LE FOYER MUSICAL. But: favoriser l'éducation populaire musicale et littéraire par la connaissance de la vie et des œuvres des grands musiciens, littérateurs et poètes. Siège social: 24, rue Duguay-Trouin, Saint-Brieuc.

19 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. LES COQUELICOTS TILLACAIS. But: aménagement du foyer familial, achat du matériel pouvant permettre l'éducation, information technique et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: salle du foyer familial, Tillac.

19 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. ŒUVRES DES COLONIES SCOLAIRES DE VACANCES. But: envoi d'enfants en colonies de vacances. Siège social: mairie de Loos-en-Gohelle.

20 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Cahors. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DU CANTON DE PUY-L'EVÊQUE. But: étude et défense des intérêts généraux des familles. Siège social: mairie de Puy-l'Evêque.

20 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube. ASSOCIATION FAMILIALE OUVRIÈRE DE BAR-SUR-AUBE. But: défense matérielle et morale des familles de Bar-sur-Aube. Siège social: 2, rue Letellier, Bar-sur-Aube.

20 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. GROUPEMENT BOUCHERIE NORMANDE. But: achat de viandes en commun. Siège social: 80, rue de Tocqueville, Paris.

20 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. LE COMITÉ NATIONAL DE COORDONNATION DES ŒUVRES D'APPRENTISSAGE DE L'INDUSTRIE DES MÉTAUX modifie ses statuts et transfère son siège social du 33, avenue Hoche au 4, rue de Lasteyrie, Paris.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 mai 1947: page 4795, 1re colonne, 10e insertion, au lieu de: « Société La Féroise. But: reconstitution de la société de gymnastique La Féroise, créée en 1886 », lire: « Société LA LAFÉROISE. But: reconstitution de la société de gymnastique La Laféroise, créée en 1886 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 juin 1947, page 5800: au lieu de: « Association des chefs de famille du département de la Charente », lire: « ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE. Siège social: 301, rue d'Arcole, Angoulême.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

19 avril 1947. Arrêté du ministre de l'intérieur. COMITÉ DES ÉMIGRÉS TCHÉCOSLOVAQUES DE NOYELLES-SOUS-LENS. But: culturel. Siège social: café Delecourt, à Noyelles-sous-Lens.

29 avril 1947. Arrêté du ministre de l'intérieur (enregistré à la sous-préfecture de Béthune le 13 juin 1947). ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS POLONAIS EN FRANCE. But: défense des intérêts. Siège social: café Lis, boulevard Gambetta, à Marles-les-Mines.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.